

LES ENJEUX
SONT ÉLEVÉS,

LES CHOIX SONT
CLAIRS

Le Budget fédéral alternatif 2017



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ISBN 978-1-77125-330-7

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca. Des copies imprimées peuvent être commandé de l'Office national du CCPA – frais de 10 \$.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité – et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



5	Introduction
10	Politiques macroéconomiques
28	Fiscalité
38	Agriculture
44	Arts et culture
50	Assurance-emploi
56	Commerce et investissements internationaux
63	Défense
68	Développement international
75	Développement sectoriel
82	Eau
89	Égalité entre les femmes et les hommes
97	Environnement et changements climatiques
104	Études postsecondaires
113	Immigration
120	Infrastructures et villes
128	Jeunes
134	Logement et quartiers
140	Pauvreté
148	Personnes âgées et sécurité de la retraite
155	Premières Nations
161	Services de garde à l'enfance
168	Services publics
175	Soins de santé
184	Remerciements

Introduction

Nous sommes à un point tournant de la politique canadienne. En 2015, un nouveau gouvernement libéral a été élu parce que la population souhaitait un changement et en voulait plus : plus d'empathie, plus d'investissements, plus de reconnaissance qu'il est possible, et même souhaitable, d'en faire plus les uns envers les autres et surtout envers les plus vulnérables. Certaines avancées à cet égard ont été réalisées, mais il faut en faire encore davantage pour éliminer les inégalités persistantes au Canada et pour relancer l'économie.

Le moment serait très mal choisi pour revenir à la rhétorique de l'équité sans adopter les politiques permettant d'atteindre cet objectif. Mieux que rien — ou mieux que Trump — n'est pas suffisant. C'est avec lucidité et sans hésitation que nous devons poursuivre notre vision de changement ou faire face au ressac de demi-mesures ou de promesses rompues. Les Canadiennes et Canadiens ont besoin plus que jamais de mesures pour contrer l'inégalité, les changements climatiques et la pauvreté tout en créant des emplois.

Enjeux élevés

Les Canadiens et Canadiennes contribuent beaucoup à l'économie, mais n'en retirent pas autant qu'ils le devraient.

Le revenu médian annuel au Canada s'établissait à 32 800 \$ en 2014. Les Albertains ont accusé un revenu supérieur à 41 000 \$ par année, alors que les habitants de l'Île-du-Prince Édouard n'ont déclaré que 25 000 \$¹. Au bas du spectre, plus d'un million de personnes au Canada ont travaillé pour un salaire minimum en 2015².

Aux taux actuels, le travailleur au salaire minimum qui a la chance d'effectuer 40 heures de travail par semaine ramène à la maison la faible somme de 22 152 \$ au Nouveau-Brunswick et la somme remarquable de 28 288 \$ en Alberta³. Toutefois, il lui suffit de manquer une semaine de travail à 10,65 \$ l'heure pour vivre officiellement sous le seuil de la pauvreté.

Le prix moyen d'une maison au Canada frise le demi-million de dollars — voire le double à Vancouver⁴. Une michette de pain de fabrication vous coûtera près de 5 \$ si vous vivez au Nunavut⁵. Le coût d'inscription à une garderie de votre bambin de deux ans

à Toronto dépasse maintenant 16 000 \$ par année⁶.

Plus de 4,5 millions de Canadiens et Canadiennes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2014, dont 991 000 enfants.⁷ Les taux de pauvreté sont plus grands chez les femmes, les personnes racialisées et les immigrants, mais ils ont grimpé en flèche pour les personnes handicapées, les femmes monoparentales et les Autochtones. La moitié des enfants des Premières Nations vit dans la pauvreté.⁸

Un Canadien sur huit souffre régulièrement d'insécurité alimentaire et plus de 800 000 personnes visitent une banque alimentaire chaque mois⁹. Près de 100 collectivités Premières Nations n'ont toujours pas d'eau potable¹⁰.

Plus du tiers des ménages Inuits vivent dans des logements surpeuplés ou insalubres¹¹. En outre, 3,5 millions de Canadiens et Canadiennes n'ont pas d'assurance-médicaments de sorte que bon nombre d'entre eux se privent d'importants médicaments sur ordonnance¹².

Le Canada est loin de pouvoir atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre laissant ainsi les générations futures responsables de payer la note des changements climatiques.

L'endettement des ménages canadiens a excédé la taille de notre économie (PIB) pour la première fois l'année dernière. La dette de consommation du Canadien moyen s'établit à 21 348 \$ (sans compter la dette hypothécaire).¹³ La dette totale des agriculteurs canadiens se situe à l'heure actuelle à 92 milliards de dollars.¹⁴ La dette publique des étudiants

a atteint 28 milliards de dollars, selon les dernières données.¹⁵

D'autre part, les deux Canadiens les plus riches détiennent le même avoir que la tranche de 30 % la plus pauvre de la population¹⁶. Les 100 chefs de direction qui sont les mieux payés au Canada ont reçu en moyenne 9,5 millions de dollars chacun en 2015¹⁷. De plus, notre régime fiscal continue d'accorder de plus grands avantages aux salariés à revenu élevé.¹⁸

Par exemple, le crédit d'impôt relatif aux gains en capital profite à plus de 90 % à la tranche de 10 % des salariés au revenu le plus élevé, dont 87 % à la tranche supérieure de 1 %¹⁹. Depuis 10 ans, les taux d'imposition fédéraux pour les entreprises ont été réduits de près de 50 %, alors que ces mêmes entreprises ont accumulé plus de 500 milliards de dollars en surplus de trésorerie²⁰.

En 2016, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour réduire l'écart au titre des revenus et de la richesse. Il a considérablement investi dans le logement et l'eau potable pour les collectivités des Premières Nations, par exemple, et a adopté l'Allocation canadienne pour enfant (ACE) qui devrait réduire de 14 % la pauvreté des enfants au Canada. Le gouvernement a aussi relevé de 10 % le plafond du Supplément du revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées pauvres, ce qui devrait réduire de 5 % la pauvreté chez les aînés.

Bien qu'il s'agisse de mesures positives qui ont toutes été mentionnées auparavant par le BFA, nous sommes encore loin du but d'une prospérité équitablement partagée.

Les économistes et institutions financières à l'échelle internationale ont admis les effets négatifs de l'inégalité sur la cohésion sociale, la santé et la tolérance envers des niveaux de pauvreté de plus en plus élevés. Cette année, le BFA démontre que le gouvernement a l'argent et les outils nécessaires pour transformer l'économie du Canada afin que tous en profitent.

Choix clairs

Le BFA fixerait le salaire minimum fédéral à 15 \$ l'heure, indexé en fonction de l'inflation, de sorte qu'aucun travailleur à temps plein ne vive sous le seuil de pauvreté à la fin d'une semaine de 40 heures de travail. L'allègement des conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi que nous proposons protégerait contre les ralentissements économiques 250 000 travailleurs de plus qui sont contractuels ou qui occupent des postes à temps partiel.

Le BFA reconnaît la diversité de la main-d'œuvre du Canada et rééquilibrerait les investissements entre divers secteurs de l'économie. Les jeunes travailleurs recevraient de l'aide grâce à la création de stages payés et un meilleur accès aux postes d'apprentis.

Les investissements dans l'infrastructure physique seraient beaucoup plus grands et mis en œuvre immédiatement. Cet argent tiendrait compte davantage des besoins des collectivités et créerait des emplois dans des secteurs d'emploi à prédominance masculine, alors que les investissements dans les services de soins de santé créeraient des emplois dans des secteurs à prédominance féminine.

Les investissements dans Crédit agricole Canada permettront à une nouvelle génération d'agriculteurs de poursuivre leur travail sans subir un endettement impossible.

Le BFA attribuerait les fonds recueillis par le biais des taxes sur le carbone aux ménages à faible revenu et à la formation de ceux touchés par la transition à une économie plus verte. Elle investirait dans la durabilité des entreprises existantes et appuierait les nouvelles entreprises, créant par le fait même des emplois « à col vert » et assurant une transition équitable pour les travailleurs et leurs familles.

Le BFA ferait en sorte que le gouvernement fédéral contribue à assumer le fardeau du coût de la vie en hausse en accroissant les investissements dans les nécessités de base. Elle permettrait la construction de 10 000 nouveaux logements abordables chaque année, et 5 000 unités de plus pour les populations qui ont de forts besoins en matière de logement (par exemple, les Autochtones vivant hors réserve, les personnes handicapées et les personnes âgées).

Le BFA accorderait un meilleur accès aux soins de santé primaires et aux soins de santé mentale tout en créant un programme national d'assurance-médicaments. Ainsi, plus de 3,5 millions de Canadiens et Canadiennes pourraient faire remplir des ordonnances qu'ils ne seraient pas autrement capables de payer.

Le BFA appuierait les familles en difficulté en leur donnant accès à des garderies et à des soins à domicile abordables et veillerait à ce que ceux qui dispensent ces services reçoivent un salaire de subsistance. Elle

éliminerait les frais de scolarité pour les études postsecondaires et hausserait le financement pour les étudiants autochtones.

Les parents ne seraient plus obligés de miner leur propre sécurité financière pour payer les études de leurs enfants. Les nouveaux diplômés n'entreraient plus sur le marché du travail avec un énorme endettement. Les 10 000 étudiants autochtones qui figurent déjà sur les listes d'attente des institutions d'éducation postsecondaire pourraient commencer leurs études.

Une partie des sommes qui paieraient ces engagements proviendrait de l'élimination de l'impôt spécial accordé par le Canada aux entreprises nationales et étrangères. Par exemple, le BFA imposerait les gains en capital au même taux que ceux appliqués au revenu d'emploi ou aux profits, ce qui générerait des recettes gouvernementales de 10 milliards de dollars de plus. Il retiendrait un impôt de 1 % sur les biens canadiens détenus dans des paradis fiscaux, ce qui donnerait plus de 2 milliards de dollars par année.

Le BFA éliminerait les dispositions des accords commerciaux qui permettent à des investisseurs étrangers de poursuivre en justice le gouvernement canadien pour la perte de revenus d'affaires qui découlent de règlements d'intérêt public et d'autres décisions démocratiques. Cet élément pourrait constituer une demande clé du Canada dans le cadre des prochaines négociations de l'ALENA.

Enfin, il faut que les gouvernements réussissent à mieux expliquer qui bénéficie des fonds publics dépensés. La croissance de l'économie n'a aucune importance si elle

profite seulement à quelques chanceux. Le BFA démontre l'incidence qu'auraient les mesures proposées sur les ménages dans tout le spectre des revenus.

La tranche la plus pauvre de 90 % des familles (la vaste majorité qui ont des revenus de moins de 170 000 \$ par année) serait en meilleure situation en vertu de notre programme. Les familles dont les revenus se situent entre 63 000 \$ et 170 000 \$ par année paieront un peu plus d'impôt, mais recevront des services nouveaux ou meilleurs comme une assurance-médicaments, l'abolition des frais de scolarité et des services de garde d'enfants abordables. Le BFA permettra à un million de Canadiens et Canadiennes de sortir de la pauvreté et de réduire de 12 % à 9 % le taux de pauvreté global.

Notre pays est diversifié et les défis auxquels nous faisons face sont complexes. Les solutions à nos problèmes ne peuvent être incluses dans un gazouillis. Toutefois, une société plus équitable et durable et une prospérité mieux partagée sont à portée de main.

L'année 2016 nous a appris que les gens n'apprécient pas le statu quo. L'absence de mesures immédiates pour atténuer les inégalités au Canada, par un régime fiscal plus juste, un renouvellement de l'infrastructure physique et sociale et l'amélioration des services publics, aura de graves conséquences.

La rhétorique de l'équité n'a jamais suffi. Tel que démontré par de récents événements, la décision de se rattacher à des paroles plutôt qu'à des actes pour régler l'inégalité peut avoir des conséquences insupportables. Les enjeux sont élevés, mais les choix sont clairs.

Notes

- 1 Statistique Canada. *Tableau 206-0053 - Répartition du revenu d'emploi des particuliers selon le sexe et le régime de travail, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement annuel*, CANSIM.
- 2 Diane Galarneau et Eric Fecteau. (2014). *Les hauts et les bas du salaire minimum*. Ottawa : Statistique Canada.
- 3 Gouvernement du Canada. « Taux horaires minimums au Canada pour les travailleurs adultes ». En ligne : <http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt2.aspx?lang=eng&dec=1&GoCTemplateCulture=fr-CA>
- 4 Association canadienne de l'immeuble. « La carte du prix moyen national ». En ligne : <http://www.crea.ca/fr/housing-market-stats/national-average-price-map/>
- 5 Nunavut Bureau of Statistics. <http://www.stats.gov.nu.ca/fr/Economic%20prices.aspx> En ligne : <http://www.stats.gov.nu.ca/fr/Economic%20prices.aspx>
- 6 David Macdonald et Martha Friendly. (2016). *A Growing Concern: 2016 Child Care Fees in Canada's Big Cities* (en anglais). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 7 Statistique Canada. *Tableau 206-0041 - Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines des recensements (RMR), annuel* CANSIM (base de données). Le faible revenu après impôt sert à établir le seuil de pauvreté.
- 8 David Macdonald et Daniel Wilson. (2016). *Honteuse négligence : la pauvreté chez les enfants autochtones au Canada*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 9 V. Tarasuk, A. Mitchell et N. Dachner. (2015). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2013*. Toronto : Toronto : Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). En ligne : http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2014/05/Household_Food_Insecurity_in_Canada-2012_FR.pdf
- 10 Santé Canada. « Avis d'eau potable dans les collectivités des Premières nations ». Ottawa. En ligne : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-dwa-eau-aqep-fra.php>
- 11 Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages 2011*. Ottawa.
- 12 Julie White. (2016). *Un régime public universel d'assurance-médicaments pour tous*. Ottawa : Coalition canadienne de la santé.
- 13 Trans Union of Canada. « TransUnion Q3 2016 Industry Insights Report » (en anglais seulement). Burlington.
- 14 Statistique Canada. *Tableau 002-0008 de Cansim - La dette agricole en cours, classée par source de crédit*.
- 15 Statistique Canada. *Enquête sur la sécurité financière, 2014*.
- 16 Oxfam Canada. (2017). « Une économie au service des 99% » En ligne : <https://www.oxfam.org/fr/rapports/une-economie-au-service-des-99>
- 17 Hugh Mackenzie. (2017). *Throwing Money at the Problem: 10 Years of Executive Compensation* (en anglais seulement). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 18 David Macdonald (2016). *Out of the Shadows: Shining a light on Canada's unequal distribution of federal tax expenditures*. (en anglais seulement), Centre canadien de politiques alternatives.
- 19 Brian Murphy, Mike Veall et Michael Wolfson. (2015). « Top-End Progressivity and Federal Tax Preferences in Canada: Estimates from Personal Income Tax Data » (en anglais seulement). *Revue fiscale canadienne* (63), volume 3.
- 20 Statistique Canada. *Tableau CANSIM 378-0121 : Comptes du bilan national, trimestriel* (en dollars) Voir aussi : Jordan Brennan. (2015). *Do Corporate Income tax Rate Reductions Accelerate Growth* (en anglais seulement). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

Politiques macroéconomiques

La faible croissance est un choix, un mauvais choix

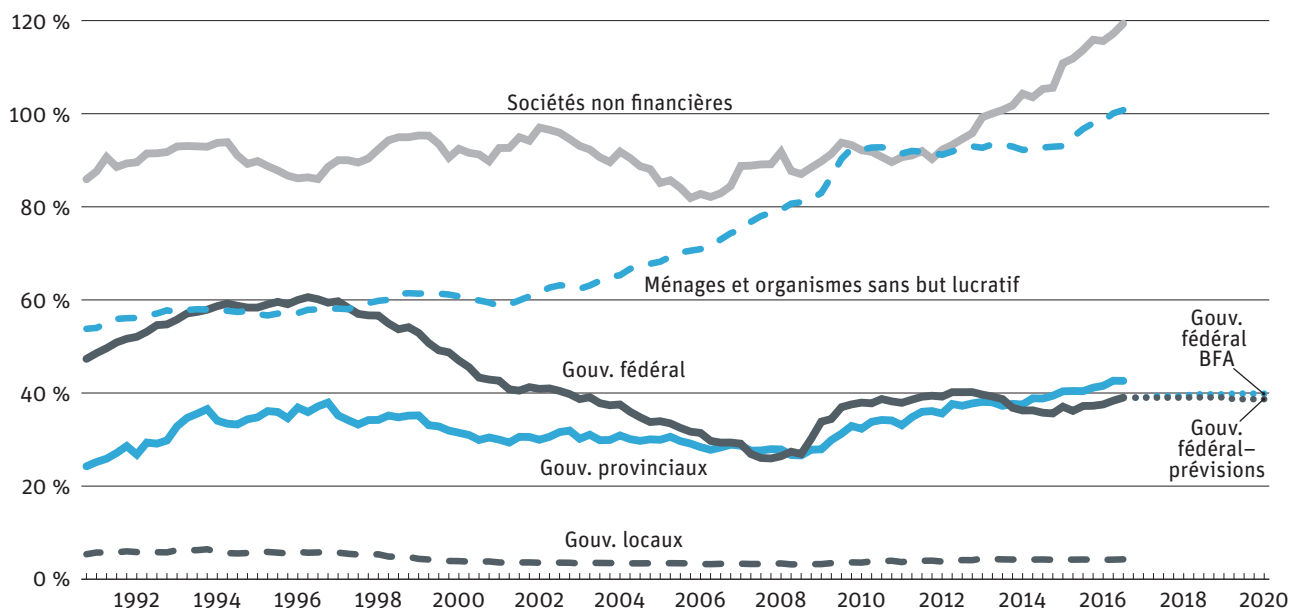
La faible croissance économique continue en 2016. Le deuxième trimestre de 2016 a enregistré en fait une croissance négative en raison des feux de forêt en Alberta. Nous avons été chanceux d'éviter une autre récession. Toutefois, étant donné les perturbations que devrait subir l'économie canadienne et la faible croissance à court terme du moins (les économistes prévoient une croissance réelle du PIB de 2 % en 2017, voir le tableau 2), une récession est encore possible.

On peut donc dire que la faible croissance est un choix pour le Canada et non une nécessité économique. Le gouvernement peut prendre des mesures pour accélérer la reprise complète et plus le temps passe, plus le coût sera élevé sur le plan de l'accroissement de l'emploi et des salaires. Le gouvernement libéral s'est dit intéressé à utiliser le régime fiscal pour stimuler la croissance. Toutefois, ses instincts expansionnistes ont été relativement étouffés. Les déficits

escomptés ne dépassent jamais 27,8 milliards de dollars (en 2017-2018) dans le scénario de référence de Finances Canada, puis se stabilisent dans les années qui suivent (voir le tableau 2).

Le Budget fédéral alternatif (BFA) propose d'aller plus loin. Nous partons de l'hypothèse que l'embauche favorise la croissance économique. Le BFA centre par conséquent ses dépenses dans des secteurs offrant la plus forte croissance possible sur le plan de l'emploi, y compris l'infrastructure physique, les soins de santé et les soins de garde d'enfants. Les investissements ramèneraient la croissance nominale du PIB aux niveaux précédant la récession de 5,4 % et de 4,7 % respectivement dans la première et la deuxième année, en raison de la création de centaines de milliers d'emplois (voir le tableau 3).

FIGURE 1 Ratio d'endettement par rapport au PIB, par secteur³



Source Tableaux 378-0121, 385-0032 et 380-0063 de Cansim, Mise à jour des projections économiques et budgétaires (novembre 2016) et calculs de l'auteur.

Il s'agit d'une façon dangereuse d'équilibrer les livres

La faible croissance que le Canada a connue depuis la récession de 2008 a été financée par un endettement privé s'accroissant rapidement. L'expansion de cet endettement rend ces secteurs de l'économie encore plus vulnérables aux fluctuations des taux d'intérêt, ainsi qu'aux variations du cours des actifs. Les ménages excèdent de beaucoup leur seuil d'endettement historique : le total des coûts hypothécaires et de la dette de consommation a dépassé le PIB du Canada en 2016 pour la première fois. En comparaison, le ratio d'endettement des ménages par rapport au PIB était de 54 % en 1990 (voir la figure 1).

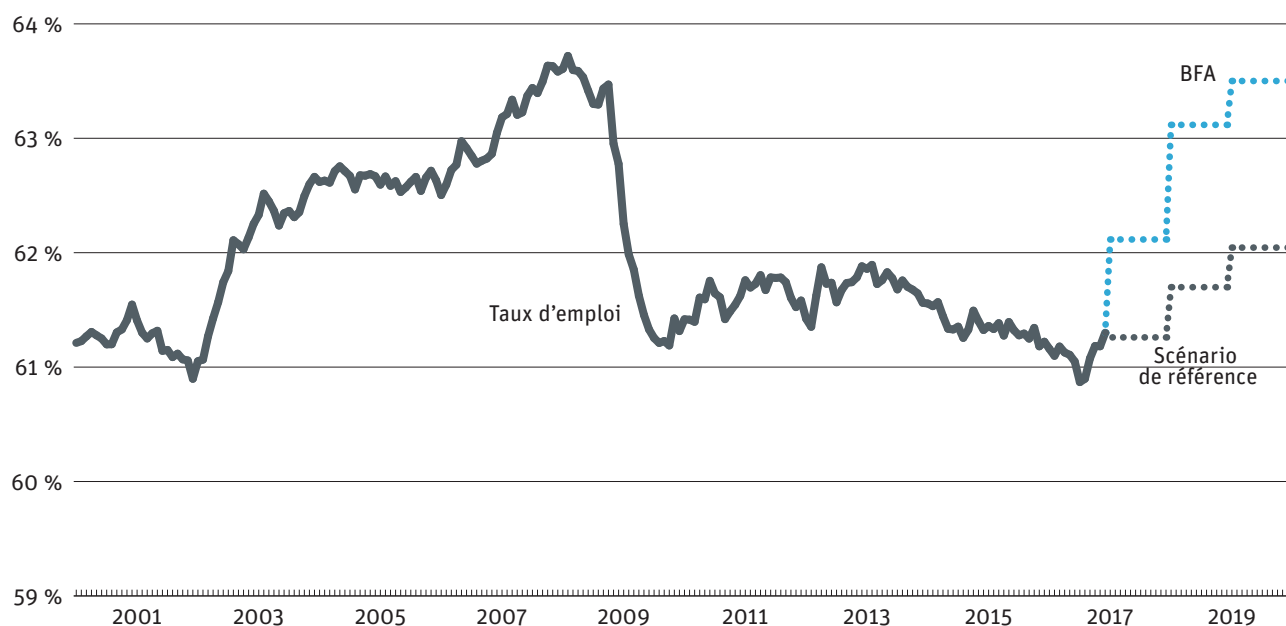
Rien n'indique la fin de cette hausse. Au contraire, la tendance semble s'accroître

depuis le plateau atteint en 2010–2015. Au cours des 12 derniers mois seulement, les ménages ont accru leur endettement de 77,1 milliards de dollars¹.

De même, les sociétés non financières accusent un endettement total correspondant à 120 % du PIB après une frénésie d'emprunt qui a duré deux ans. Ce pourcentage dépasse de beaucoup le ratio d'endettement historique par rapport au PIB qui se situe entre 80 % et 100 %. Cet endettement aurait pu, mais ne l'a pas fait, servir à effectuer des investissements productifs en machinerie et équipement. Au contraire, cet argent corporatif a surtout été utilisé pour financer des fusions et des acquisitions non productives.

Les provinces affichent aussi des niveaux d'endettement sans précédent qui équivalent à 43 % du PIB national, ce qui excède

FIGURE 2 Taux d'emploi et incidence du BFA



Source : Tableau 282-0087 de Cansim, Mise à jour des projections économiques et financières (novembre 2016) et calculs de l'auteur

légèrement les taux historiques. Depuis 2015, les provinces ont un endettement supérieur à celui du gouvernement fédéral, ce qui ne semble pas vouloir changer. Historiquement, les provinces avaient un endettement inférieur à celui du gouvernement fédéral. En fait, le gouvernement fédéral déclare actuellement le niveau d'endettement par rapport au PIB le plus bas jamais enregistré, soit 39 %. Ce niveau comprend toutes les dettes, pas seulement les déficits accumulés qui sont déclarés dans les budgets. Le niveau d'endettement des municipalités est faible et elles se servent surtout des sommes de trésorerie, puisqu'en général elles ne peuvent pas avoir de déficits budgétaires.

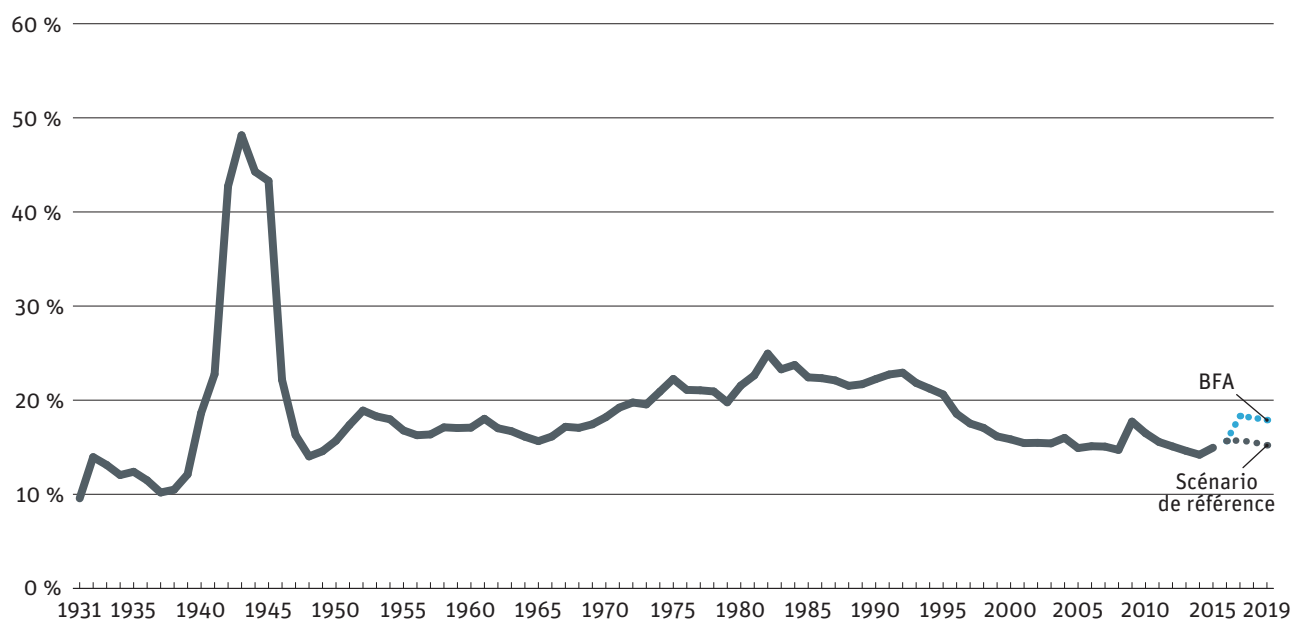
Pour le moment, le gouvernement fédéral prévoit essentiellement maintenir le niveau actuel d'endettement par rapport au PIB

pour les trois prochaines années. Le BFA maintient aussi ce niveau à court terme, comme le montre le tableau 3. C'est possible malgré des déficits supérieurs, grâce à une plus forte croissance de l'économie en vertu de notre programme. Il en résulte un ratio stable similaire à ce que les économistes des banques ont approuvé².

La faible croissance du PIB témoigne de la mollesse du marché de l'emploi

Intuitivement, à mesure que le taux de chômage baisse, plus de Canadiens et Canadiennes décident d'entrer sur le marché du travail en tenant pour acquis que les emplois seront plus faciles à trouver. Toutefois, depuis la récession de 2009, le contraire s'est produit. Le taux de chômage a

FIGURE 3 Dépenses fédérales totales par rapport au PIB et incidence du BFA



Source Catalogue 11-516-X de Statistique Canada, Tableaux de référence financiers, Mise à jour des projections économiques et budgétaires (novembre 2016), et les calculs de l'auteur

baissé, mais relativement moins de personnes cherchent de l'emploi. Compte tenu de ce contexte, il est plus utile d'examiner le taux de chômage puisqu'il indiquera la proportion de Canadiens et Canadiennes en âge de travailler qui ont un travail, indépendamment de qui cherche ou non de l'emploi.

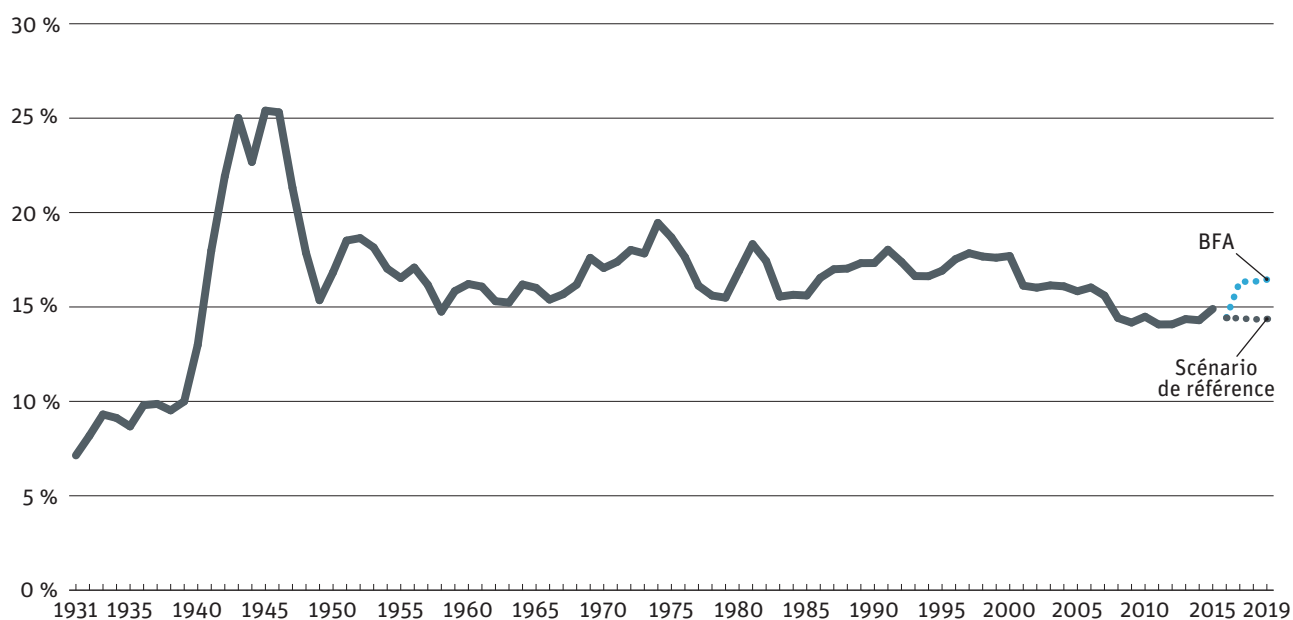
Le taux d'emploi est plus faible de nos jours qu'il l'était au pire moment de la Grande récession de 2009, comme le montre la figure 2. Le gouvernement fédéral prévoit à l'heure actuelle que ce taux restera au plancher actuel pour une autre année, puis remontera graduellement au niveau d'emploi de 2012. Il ne semble y avoir aucun projet pour ramener les niveaux d'emploi à ceux du milieu des années 2000.

Le BFA, par contre, relèverait considérablement le taux d'emploi sur plusieurs années, comme l'illustrent la figure 2 et le tableau 3. En fait, notre budget crée en un an trois 460 000 emplois de plus que le scénario de référence. Le taux de chômage atteint 6,4 % en vertu de notre programme, pas parce que les gens ont cessé de chercher un emploi, mais parce qu'ils en ont trouvé un.

Pas assez pour faire la différence

Les dépenses fédérales par rapport à l'économie n'ont jamais été aussi faibles, comme le montre la figure 3. En vertu du programme du gouvernement fédéral, elles s'établiront à un niveau jamais atteint par le passé de 14 % d'ici 2019. Pour mettre ce

FIGURE 4 Recettes fédérales totales par rapport au PIB et incidence du BFA



Source Catalogue 11-516-X de Statistique Canada, Tableaux de référence financiers, Mise à jour des projections économiques et budgétaires (novembre 2016), et les calculs de l'auteur

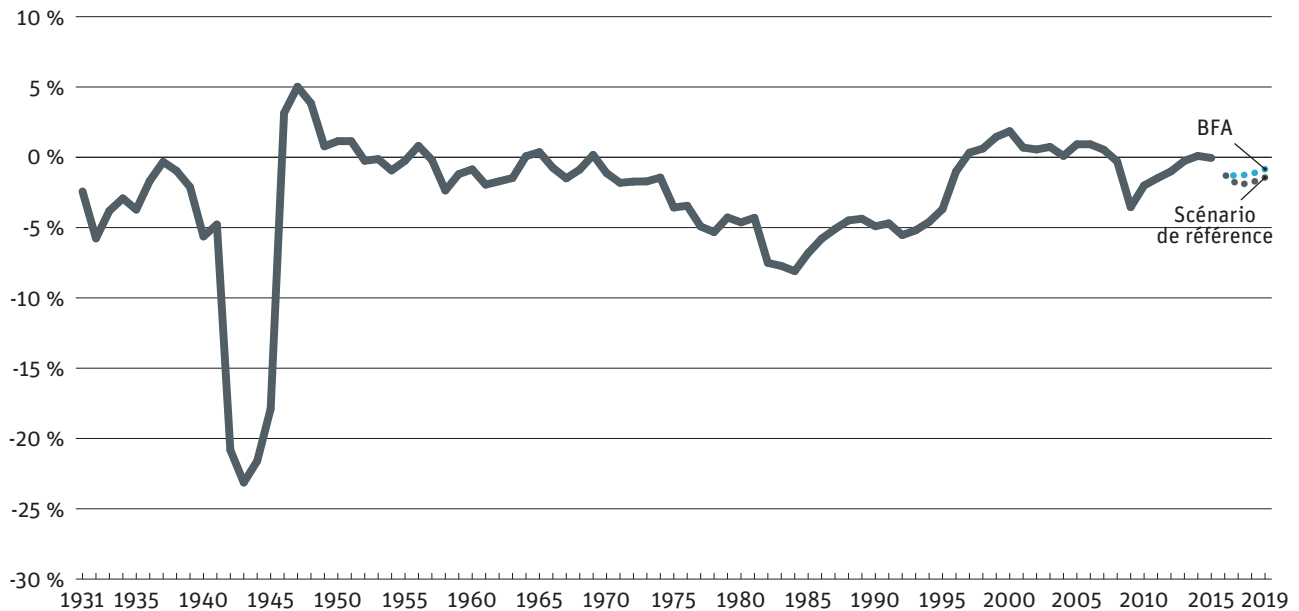
pourcentage en perspective, disons que d'ici au prochain scrutin canadien les dépenses du gouvernement n'auront jamais été aussi faibles depuis 1939, malgré le fait que les responsabilités fédérales – la sécurité de la vieillesse et les soins de santé universels, pour n'en nommer que quelques-unes – sont beaucoup plus grandes qu'elles ne l'étaient à l'époque. Une des raisons pour laquelle le gouvernement fédéral a eu peu d'effet sur la croissance de l'économie et de l'emploi est que ses mesures ne sont pas à la hauteur de la tâche, comparativement aux normes historiques.

En comparaison, le BFA prévoit des dépenses de 69,8 milliards de dollars en 2019 de plus que le programme actuel du gouvernement fédéral. Même si à première

vue cette somme semble grande, les dépenses fédérales se situeraient toujours à un creux historique. En fait, le BFA est encore moins généreuse, en termes relatifs, que les budgets fédéraux de 1970 à 1996. Malgré les changements massifs proposés par le BFA et l'expansion graduelle de bien des programmes, le résultat net correspond à un ratio des dépenses par rapport au PIB décroissant, alors qu'une nouvelle croissance compense les nouvelles dépenses.

Par contre, les recettes fédérales n'ont presque jamais été aussi basses par rapport au PIB. Le programme actuel ne propose aucun changement à cet égard. Malgré le fait que le gouvernement fédéral ait adopté certaines mesures pour accroître les recettes fiscales, comme la nouvelle

FIGURE 5 Déficit fédéral par rapport au PIB et incidence du BFA



Source Catalogue 11-516-X de Statistique Canada, Tableaux de référence financiers, Mise à jour des projections économiques et budgétaires (novembre 2016), et les calculs de l'auteur

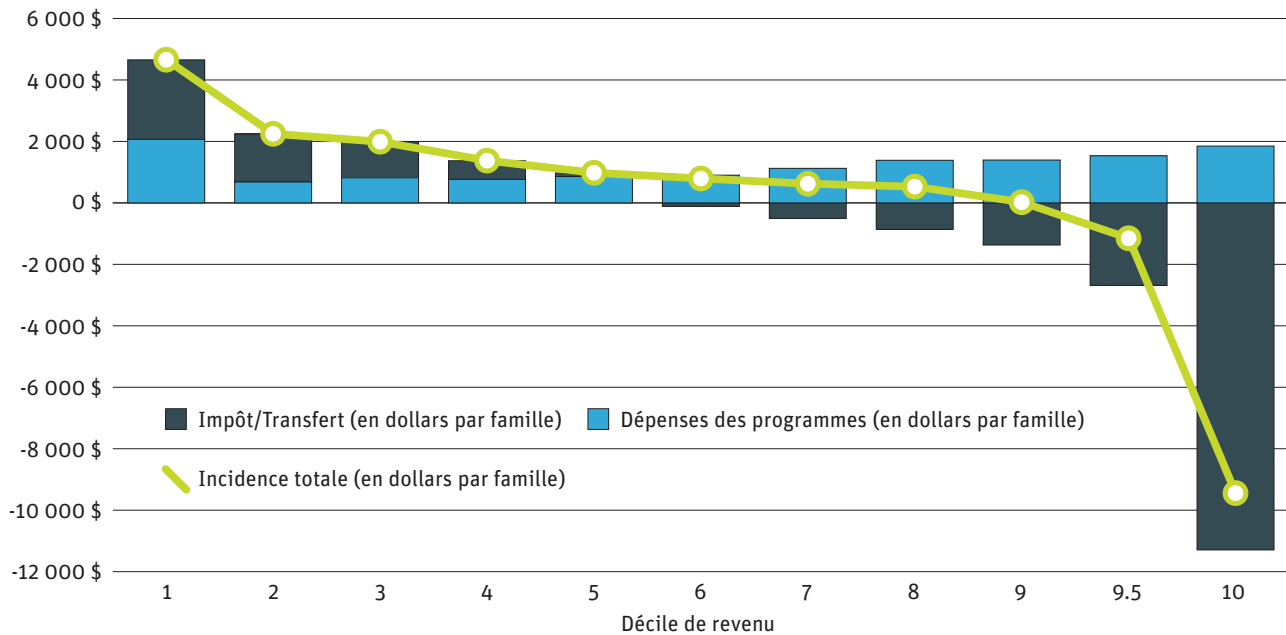
tranche d'imposition supérieure, l'argent recueilli a servi à réduire l'impôt surtout pour les personnes qui gagnent plus de 89 000 \$ par année. Les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés accordées vers la fin des années 1990 et au début des années 2000 ont entraîné une baisse substantielle des recettes fiscales, qui ne sont jamais revenues aux niveaux antérieurs. Le gouvernement fédéral prévoit actuellement maintenir les recettes fiscales à un creux historique depuis 1949.

Le BFA augmente les recettes de 55,5 milliards de dollars par année d'ici 2019-2020. Le sixième de cette somme est attribuable à un plus haut taux d'emploi auprès des Canadiens et Canadiennes, qui paient par conséquent de l'impôt, contrairement à des modifications fiscales *comme telles* (voir le

tableau 3 et le chapitre sur la fiscalité). Les recettes associées aux réformes fiscales que nous proposons proviennent surtout des travailleurs les mieux rémunérés qui ont bénéficié d'importantes augmentations salariales au cours des 20 dernières années. Malgré cette amélioration du système de répartition, les recettes fédérales par rapport au PIB se situeront au niveau médian de l'échelle historique et sont loin d'être aussi élevées que ce qu'elles étaient dans les années 1970 ou 1980.

Le gouvernement fédéral prévoit à l'heure actuelle des déficits de 1 % du PIB sur les trois prochaines années, ce qui est faible par rapport aux normes historiques. Même si le déficit de 3,5 % du PIB enregistré en 2009 semblait extraordinaire à l'époque, c'était

FIGURE 6 Distribution de l'incidence du BFA (2017)



Source Les déciles dépendent du revenu total de la famille économique (avant impôt, mais après les transferts), le modèle 22.3 BD/MSPS, le mode de Boîte de verre et les calculs de l'auteur⁵.

très ordinaire comparativement à n'importe quelle année entre 1975 et 1995. De même, le BFA ajoute aux revenus et aux dépenses des milliards de dollars, mais dans les deux cas le total serait près du creux de l'échelle historique. Par conséquent, le déficit du BFA de 43,0 milliards de dollars en 2017-2018, ou 2 % du PIB, est aussi petit par rapport aux normes historiques et, comparativement à la taille de l'économie canadienne, diffère peu de la situation actuelle.

Qui gagne et qui paie

Le BFA essaie depuis quelque temps de mieux comprendre et évaluer les conséquences distributionnelles des budgets fédéraux. Si notre petit groupe réussit à effectuer ce

genre d'analyses, des ministères fédéraux beaucoup plus grands et ayant plus de ressources peuvent certainement y arriver. La publication de la distribution budgétaire en fonction du sexe, du revenu et de la pauvreté ajoute à la transparence des budgets et à la facilité pour les Canadiens et Canadiennes de les comprendre.

L'incidence de la distribution effectuée par le BFA ne se limite pas aux changements de flux de trésorerie attribuables au régime fiscal ou de transfert, mais porte également sur les avantages accordés par les dépenses gouvernementales en fonction des bénéficiaires les plus susceptibles d'utiliser des programmes précis et de leurs revenus. Le modèle distributionnel de l'impôt et des transferts (et l'établissement des coûts)

utilisé se sert en grande partie du logiciel de modélisation fiscale de Statistique Canada, la base de données et modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)⁴. La distribution entre les programmes dépend d'indicateurs liés aux avantages et les dépenses sont réparties en conséquence.

En vertu de notre programme, la moitié des familles canadiennes ayant le plus faible revenu, c'est-à-dire celles qui gagnent moins de 63 000 \$ par année avant impôt, reçoivent des transferts nets d'impôt plus élevés. Elles sont en meilleure situation du point de vue purement du revenu. Les familles dont le revenu brut se situe entre 63 000 \$ et 126 000 \$ (déciles six à huit) paient plus d'impôt net des transferts, ce qui représente toutefois moins de 1 000 \$ par famille. La tranche supérieure de 5 % des familles, soit celles dont le revenu dépasse 218 000 \$, voit leur impôt net des transferts augmenter de 11 300 \$ en moyenne par famille. Cette distribution diffère des programmes fédéraux, comme le fractionnement du revenu familial, qui ont accordé les gains nets les plus importants aux familles les plus riches.

Même si elles paient un peu plus d'impôt, la plupart des familles sont en meilleure situation avec le programme du BFA. La valeur des services et des programmes dont ils bénéficieraient excéderait l'augmentation de leurs factures d'impôt. Par exemple, notre projet d'éliminer les frais de scolarité universitaires, de rendre les soins de garde d'enfants accessibles et abordables et d'offrir un programme d'assurance-médicaments notamment produira un avantage net pour 90 % des familles canadiennes (celles dont le

revenu est inférieur à 170 000 \$ par année), comme le montre la ligne verte de la figure 6.

La catégorie de revenu qui bénéficie le plus du programme du BFA est celle des 10 % de familles canadiennes ayant le plus bas revenu. De nouveaux transferts, comme la déduction complémentaire au titre de la TPS de 1 800 \$ par personne et la hausse du Supplément du revenu garanti de 1 000 \$ par personne âgée, s'adressent à ce groupe, de même que les améliorations que nous proposons apporter à l'aide sociale. Les changements au code des impôts, en particulier ceux servant à éliminer les échappatoires pour les riches, devraient coûter davantage en impôt net et en transferts à la tranche de 5 % des familles les plus riches.

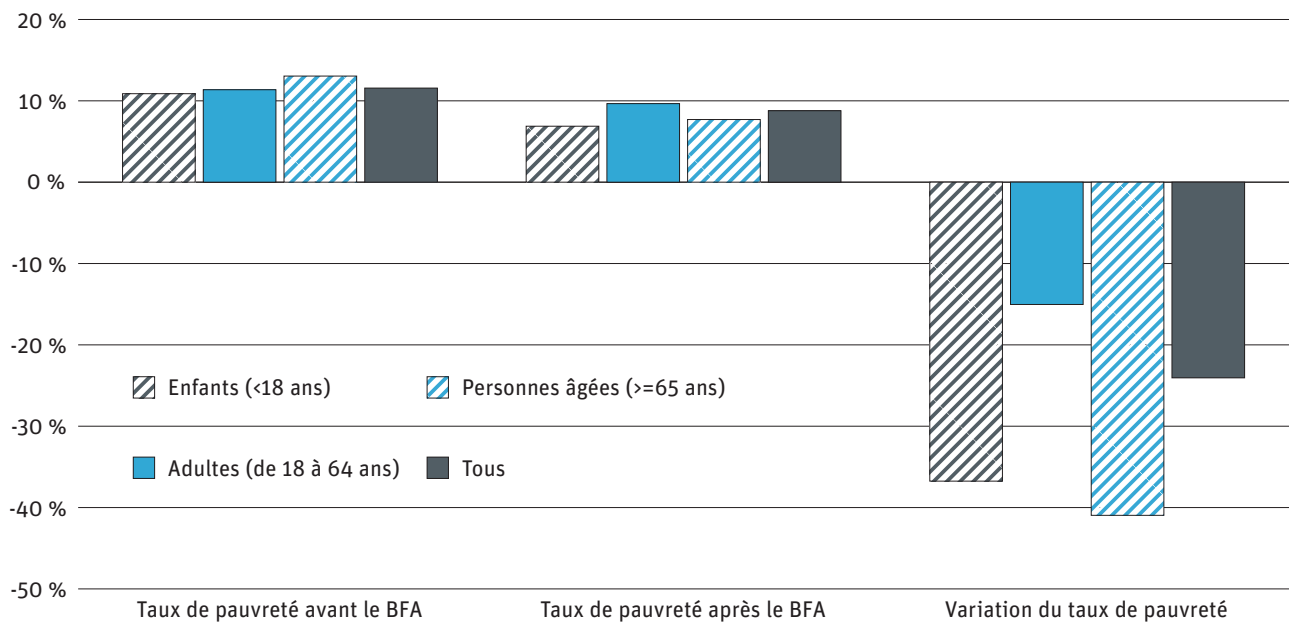
En ce qui concerne les programmes, l'élimination des frais de scolarité et l'aide pour les sans-abri aideront les Canadiens et Canadiennes qui s'inscrivent dans le décile de revenu le plus bas. Toutefois, les avantages des nouveaux programmes ne s'adressent pas uniquement à ceux qui gagnent le moins. Bon nombre des personnes qui s'inscrivent dans les déciles de revenu moyen et supérieur profitent grandement des nouveaux programmes du BFA, surtout de l'élimination des frais de scolarité, de l'établissement d'un programme national d'assurance-médicaments et de l'amélioration des soins de santé, comme le montrent les barres des dépenses à la figure 6.

Le BFA illustre ce que serait l'application d'une analyse transparente de la pauvreté aux mesures proposées dans le budget fédéral. Le gouvernement fédéral a fait certains essais initiaux du genre mais a accentué les répercussions⁶.

TABLEAU 1 Incidence sur la pauvreté du BFA (2017, MFR-AI)

	Nombre de pauvres (000)	Nombre de pauvres après le BFA (000)	Arrachés à la pauvreté par le BFA (000)
Enfants (< 18 ans)	753	476	277
Adultes (de 18 à 64 ans)	2 615	2 222	393
Personnes âgées (>=65 ans)	830	490	340
Tous	4 198	3 189	1 010

Source Taux de pauvreté établi d'après la MFR-AI, le modèle 22.3 BD/MSPS, le mode de Boîte de verre et les calculs de l'auteur⁷.

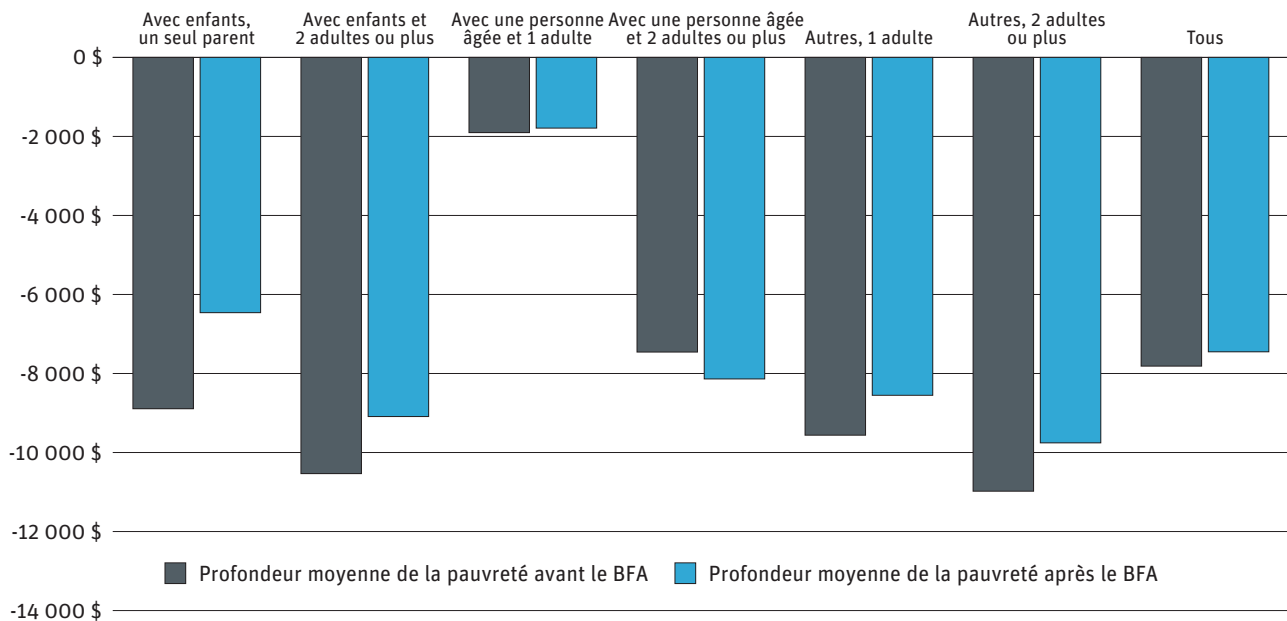
FIGURE 7 Effet du BFA sur les taux de pauvreté (2017)⁸

Source Taux de pauvreté établi d'après la MFR-AI, le modèle 22.3 BD/MSPS, le mode de Boîte de verre et les calculs de l'auteur⁹.

La mise en œuvre intégrale du programme du BFA sortirait de la pauvreté un peu plus d'un million de Canadiens et Canadiennes, comme le montre le tableau 1, soit 277 000 enfants, 393 000 adultes et 340 000 personnes âgées. Étant donné que les deux tiers des aînés visés par ce scénario sont des femmes, le taux de pauvreté pour ce groupe passerait de 15,6 % à 8,9 %.

La plus forte baisse au titre de la pauvreté toucherait les enfants et les personnes âgées pour lesquels les taux chuteraient de deux cinquièmes. Cette baisse est attribuable surtout à la nouvelle déduction complémentaire au titre de la TPS pouvant atteindre 1 800 \$ par personne et à l'amélioration du SRG d'au plus 1 000 \$ par personne âgée (voir les chapitres sur

FIGURE 8 Incidence du BFA sur la profondeur de la pauvreté (2017)



Source Taux de pauvreté établi d'après la MFR-AI, le modèle 22.3 BD/MSPS, le mode de Boîte de verre et les calculs de l'auteur¹⁰.

la pauvreté et sur les personnes âgées et la retraite). Le BFA a pour effet global de réduire le taux de pauvreté de 11,6 % à 8,8 %.

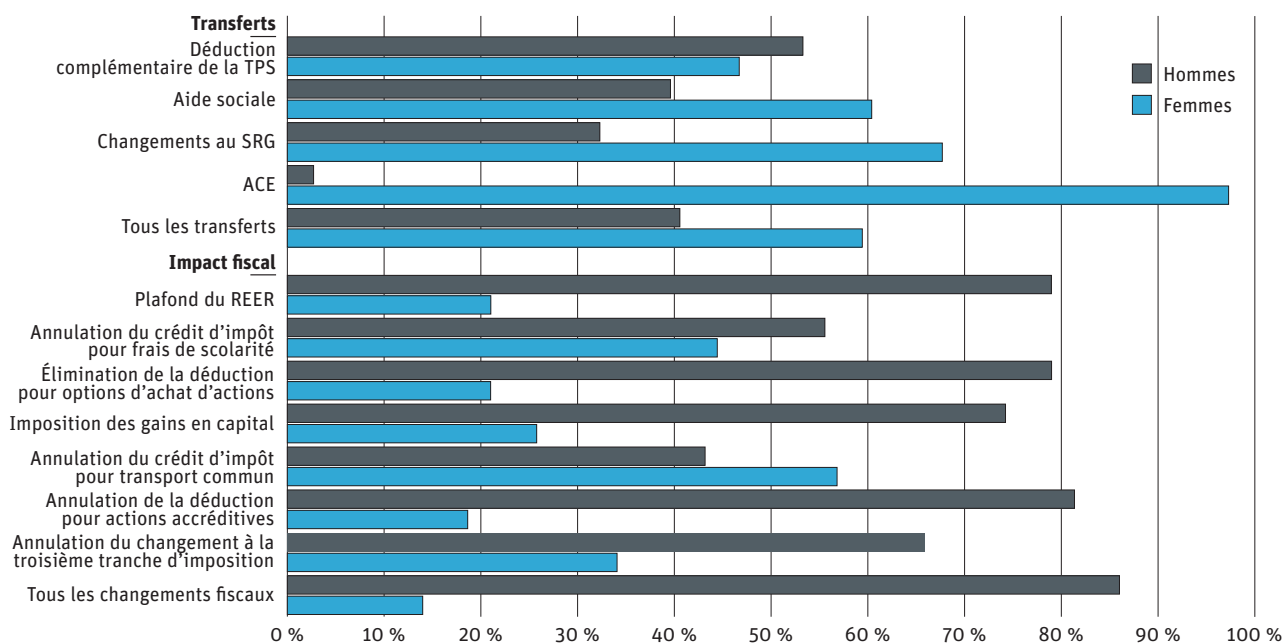
Une autre mesure de la pauvreté aussi importante est la somme moyenne selon laquelle une famille se situe sous le seuil de pauvreté. Par exemple, un seul dollar de revenu additionnel (provenant de l'emploi ou des transferts gouvernementaux) pourrait ramener une famille au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui ne ferait aucune différence en pratique.

Le BFA a une grande incidence sur les familles à faible revenu, y compris celles qui ne sont pas tout à fait sorties de la pauvreté, comme le montre la figure 8. Par exemple, notre programme réduit la *profondeur* de la pauvreté pour les familles monoparentales de 8 900 \$ à 6 460 \$, soit une amélioration de

2 430 \$ par famille. La profondeur moyenne de la pauvreté pour les familles comptant deux parents et d'autres ménages incluant plus d'un adulte est réduite de 1 440 \$ et de 1 010 \$ respectivement. Dans le cas des familles de personnes âgées incluant plus d'un adulte, la profondeur moyenne de la pauvreté empire parce qu'un grand nombre de personnes âgées près du seuil de pauvreté en sortent, ce qui élimine par le fait même l'effet de compensation sur la moyenne.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à effectuer une analyse comparative entre les hommes et les femmes de son budget 2017¹¹. Le BFA présente un modèle de ce genre d'analyse. La figure 10 illustre la distribution par sexe de ceux qui bénéficient et de ceux qui paient par suite des importants changements apportés par le BFA à l'impôt et aux transferts.

FIGURE 9 Distribution selon le sexe des mesures d'impôt et de transfert du BFA



Source : Modèle 22.3 BD/MSPS, Boîte de verre et calculs de l'auteur¹²

La plupart des changements de transfert proposés bénéficient davantage aux femmes qu'aux hommes. L'indexation annuelle de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) en particulier bénéficie presque exclusivement aux femmes, parce que l'ACE est versée au membre de la famille qui reçoit le revenu le plus faible, ce qui est presque toujours la femme dans un couple hétérosexuel. Le relèvement du SRG profite de façon disproportionnée aux femmes, car les femmes âgées sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté en premier lieu.

D'autre part, la nouvelle déduction complémentaire au titre de la TPS qui peut atteindre 1 800 \$ par personne est relativement bien partagée. Alors que les femmes bénéficieraient de la part de la

déduction complémentaire de la TPS accordée pour les enfants, qui est versée à la personne ayant le plus faible revenu, l'adulte de sexe masculin célibataire à faible revenu en profiterait davantage puisque ce groupe ne reçoit presque aucune autre aide financière. Si l'on tient compte de tous les transferts, les femmes sont légèrement avantagées, bien que le partage soit curieusement équilibré.

Étant donné que les hommes sont surreprésentés dans le groupe des personnes à revenu élevé, ils paient plus en vertu du programme du BFA. L'abaissement du plafond du REER, l'élimination des déductions liées aux options d'actions, l'inclusion totale des gains en capital, l'annulation de la modification à la tranche d'imposition moyenne et des déductions pour actions

accréditatives visent surtout les hommes à revenu élevé qui sont plus susceptibles d'utiliser les allègements fiscaux. L'annulation des frais de scolarité et les déductions pour le transport en commun avantagent à peu près autant les hommes que les femmes, même si celles-ci sont un peu plus touchées.

Conclusion

Cette analyse montre comment les mesures proposées par le BFA contribueraient grandement à la croissance de l'emploi et de l'économie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'égalité dans un cadre fiscal raisonnable. La hausse du PIB et la croissance de l'emploi en particulier seraient supérieures selon notre scénario à celles du programme actuel du gouvernement fédéral. De plus, ces changements macroéconomiques sont loin de décrire les améliorations dramatiques au titre des programmes qui sont énoncées dans les 22 chapitres du BFA et le résumé présenté dans le tableau 4 ci-dessous.

Le BFA fournit un modèle pour les gouvernements fédéral et provinciaux intéressés à déterminer l'incidence distributive de leurs propositions. Nos analyses des répercussions des mesures budgétaires sur la pauvreté, les hommes et les femmes et la distribution du revenu ne sont presque jamais utilisées pour les budgets actuels des gouvernements, malgré les ressources beaucoup plus nombreuses dont ils disposent.

Bref, le BFA présente un programme détaillé et grandement abordable décrivant comment le gouvernement pourrait donner suite à sa promesse d'améliorer la vie de tous les Canadiens et Canadiennes et de veiller

à ce que la richesse nationale soit partagée plus équitablement.

Notes

1 Tableau 378-0121 de Cansim jusqu'au T3 de 2016. Prêts y compris les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages.

2 Bill Curry. « Morneau vows prudent budget as Canada awaits U.S. policy changes » (en anglais). *Globe and Mail*, 13 janvier 2017.

3 La dette désigne le « financement de base » tel que défini par la Banque des règlements internationaux (<http://www.bis.org/statistics/totcredit.htm>), y compris les créances dépassant le déficit accumulé inclus généralement dans les données d'endettement du gouvernement par rapport au PIB, comme le montrent les tableaux 2 et 3.

4 Cette analyse adopte le modèle 22.3 de la base de données de simulation des politiques sociales de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été établis par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement aux auteurs.

5 Voir la note 4 en fin d'ouvrage.

6 Jordan Press. « Liberal government oversold child benefit's impact on poverty rates, documents suggest » (en anglais). La Presse Canadienne, <http://www2.macleans.ca/2012/10/14/eu-drug-demands-would-cost-canadians-up-to-2b-a-year-federal-research/>.

7 Voir la note 4 en fin d'ouvrage.

8 La MFR-AI a été estimée pour 2017 de façon à ce que le taux de pauvreté en 2017 corresponde à celui de 2014 en ajoutant aux données de l'année 2014 les changements apportés au SRG et à l'ACE entre 2014 et 2017.

9 Voir la note 4 en fin d'ouvrage.

10 Voir la note 4 en fin d'ouvrage.

11 Finances Canada. *Un plan pour faire progresser la classe moyenne - Énoncé économique de l'automne 2016*. Novembre 2016, page 37.

12 Voir la note 4 en fin d'ouvrage.

TABLEAU 2 Scénario de référence (Finances Canada)

Indicateurs macroéconomiques (milliers)	2016	2017	2018	2019
PIB nominal	2 027 000 \$	2 114 000 \$	2 192 000 \$	2 280 000 \$
Croissance du PIB réel	1,4%	2,0%	1,8%	1,8%
Inflation du PIB	0,6%	2,2%	1,8%	2,1%
Croissance du PIB nominal	2,0%	4,3%	3,7%	4,0%
Taux d'activité	65,8%	65,8%	66,2%	66,5%
Population active	19 566	19 750	20 069	20 361
Employés actifs (milliers)	18 224	18 387	18 704	18 997
Taux d'emploi	61,3%	61,3%	61,7%	62,0%
Chômeurs (milliers)	1 342	1 363	1 365	1 364
Taux de chômage	6,9%	6,9%	6,8%	6,7%
Transactions budgétaires (milliers)	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Revenus	291 100 \$	303 300 \$	313 200 \$	326 200 \$
Dépenses de programme	291 300 \$	306 500 \$	313 200 \$	317 200 \$
Service de la dette	24 900 \$	24 600 \$	25 900 \$	28 200 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	- 25 100 \$	- 27 800 \$	- 25 900 \$	- 19 200 \$
Dette de clôture (déficit accumulé)	642 000 \$	669 800 \$	695 700 \$	714 900 \$
Revenus/PIB	14,4%	14,3%	14,3%	14,3%
Dépenses de programme/PIB	14,4%	14,5%	14,3%	13,9%
Équilibre budgétaire/PIB	-1,2%	-1,3%	-1,2%	-0,8%
Dette/PIB	31,7%	31,7%	31,7%	31,4%

TABLEAU 3 Interventions proposées par le BFA

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
PIB nominal	2 027 000 \$	2 136 000 \$	2 236 000 \$	2 329 000 \$
Croissance du PIB nominal	2,0%	5,4%	4,7%	4,2%
Revenus (milliers)				
Scénario de référence	291 100 \$	303 300 \$	313 200 \$	326 200 \$
Revenu net produit par les mesures du BFA		41 400 \$	43 600 \$	45 900 \$
Effet multiplicateur des mesures du BFA		3 200 \$	7 200 \$	9 600 \$
Total	291 100 \$	347 900 \$	364 000 \$	381 700 \$
Dépenses de programme (milliers)				
Scénario de référence	291 300 \$	306 500 \$	313 200 \$	317 200 \$
Mesures de programme nettes du BFA		59 600 \$	65 300 \$	69 800 \$
Total	291 300 \$	366 100 \$	378 500 \$	387 000 \$
Service de la dette	24 900 \$	24 800 \$	26 300 \$	28 800 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-25 100 \$	-43 000 \$	-40 800 \$	-34 100 \$
Dettes à la clôture (déficit accumulé)	642 000 \$	685 000 \$	725 800 \$	759 900 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenu/PIB	14,4%	16,3%	16,3%	16,4%
Dépenses de programme/PIB	14,4%	17,1%	16,9%	16,6%
Équilibre budgétaire/PIB	-1,2%	-2,0%	-1,8%	-1,5%
Dettes/PIB	31,7%	32,1%	32,5%	32,6%
Impact du BFA sur l'emploi				
Emplois créés par le BFA (milliers)		277	450	460
Population (milliers)	29 718	30 015	30 315	30 618
Taux d'activité	65,8%	66,7%	67,6%	67,9%
Population active (milliers)	19 566	20 020	20 493	20 790
Employés actifs (milliers)	18 224	18 664	19 154	19 457
Taux d'emploi	61,3%	62,2%	63,2%	63,5%
Chômeurs (milliers)	1 342	1 356	1 339	1 333
Taux de chômage	6,9%	6,8%	6,5%	6,4%

TABLEAU 4 Liste des interventions proposées par le BFA (tous les chiffres en M \$)

	2017-2018	2018-19	2019-20
Agriculture			
Aidera les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques	250	250	250
Restaurera le financement de la Commission canadienne du blé	20	20	19
Appuiera les nouveaux agriculteurs et les jeunes agriculteurs	100	100	100
Arts et culture			
Accroîtra les fonds du Canada pour les espaces culturels		188	188
Accroîtra le programme Présenter le Canada		25	25
Assurance-emploi			
Maintiendra les taux de cotisation d'AE à 1,88 \$ par 100 \$ de revenu assurable	(3 500)	(3 500)	(3 500)
Ajoutera huit semaines de congé pour le parent ne donnant pas naissance.	600	600	600
Ajoutera un supplément de faible revenu	900	900	900
Fixera à 360 heures la condition uniforme d'admission à l'AE	2 000	2 000	2 000
Défense			
Centre de formation sur les opérations de soutien de la paix	5	5	5
Ne procédera pas à l'acquisition des F-35	(400)	(400)	(400)
Développement international			
Portera le financement du développement vers 0,7 % du RNB	760	1 642	2 664
Développement sectoriel			
Conseils de développement sectoriel	50	50	50
Améliorera la production à valeur ajoutée dans des secteurs clés	450	450	450
Eau			
Fonds national public pour les eaux et les eaux usées	6 500	6 500	6 500
Mettra en œuvre le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées	1 000	1 000	1 000
Appuiera les infrastructures de distribution d'eau dans les petites municipalités	100	100	100
Formation des préposés à l'entretien des systèmes d'eau, programmes d'agrément et de conservation du secteur public	75	75	75
Évaluera l'incidence environnementale des activités de mise en valeur des sources d'énergie, des sables bitumineux et des mines	50	50	50
Rétablira les programmes de l'eau supprimés à Environnement et Changement climatique Canada, et à Pêches et Océans Canada	50	50	50
Protégera l'approvisionnement en eau douce et en eau des Grands Lacs du Canada	500	950	950
Concevoir des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité d'eau	109	109	109
Stratégie de protection des eaux souterraines	3	3	3
Étude sur les exportations d'eau virtuelle	1	1	1

Égalité entre les femmes et les hommes

Plan national de lutte contre la violence faite aux femmes	500	500	500
Augmentera le financement affecté à Condition féminine Canada	100	100	100
Instaurera la parité salariale dans l'administration fédérale	10	10	10

Environnement et changements climatiques

Supprimera les subventions fédérales aux combustibles fossiles	(1 500)	(1 500)	(1 500)
Financement pour le climat mondial	1 000	1 000	1 000
Renouvellera le financement pour le Fonds pour l'énergie propre	1 000	1 000	1 000
Accroîtra l'efficacité énergétique	400	400	400
Les aires protégées terrestres	145	95	95
Les paysages exploités	123	119	146
Conservation des pêches et océans	146	146	146

Études postsecondaire

Éliminera le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité	(1 195)	(1 195)	(1 195)
Annulera la subvention canadienne pour l'emploi	(300)	(300)	(300)
Annulera le REÉÉ	(140)	(140)	(140)
Éliminera le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	(45)	(45)	(45)
Réduira le crédit d'impôt sur la recherche scientifique et le développement expérimental	(25)	(25)	(25)
Les transferts fédéraux en matière d'EPS aux provinces et territoires seront rétablis	5 480	5 480	5 480
Éliminera les frais de scolarité pour tous les étudiants de niveau postsecondaire	3 590	3 590	3 590
Améliorera l'information sur le marché du travail	15	15	15
Créera un Forum national des partenaires du marché du travail	5	5	5
Formation à l'intention des Canadiens en chômage disqualifiés de l'AE	300	300	300
Améliorera la formation par l'apprentissage	125	125	125
Harmonisera les exigences en apprentissage provinciales-territoriales	15	15	15
Les intérêts sur les prêts par l'intermédiaire du PCPE seront éliminés	283	283	283
Financement de la recherche et des bourses d'EPS	146	146	146
Rétablira la formation en ALS de façon permanente	53	53	53

Fiscalité

Éliminera la déduction pour options d'achat d'actions	(670)	(670)	(670)
Bloquera les échappatoires des petites entreprises	(500)	(500)	(500)
Égalisera le traitement des gains en capital (particuliers)	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Égalisera le traitement des gains en capital (société)	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Fixera une limite à vie de 50 000\$ sur CELI	(100)	(100)	(100)
Annulera les crédits d'impôt à la carte	(200)	(200)	(200)
Éliminera les déductions pour actions accréditatives et l'exploration minière	(125)	(125)	(125)
Éliminera les dépenses de repas et de représentation	(400)	(400)	(400)

Limitera à 1 million de dollars par personne les déductions pour la rémunération des chefs de la direction	(150)	(175)	(200)
Rétablira les taux d'impôt sur le revenu des sociétés de 2006	(6 000)	(7 500)	(9 000)
Fixera à 15 % le taux des petites entreprises	(1 180)	(1 770)	(2 360)
Obligera les sociétés à prouver que leurs activités à l'étranger sont effectuées à des fins économiques importantes	(400)	(400)	(400)
Restrictera le montant que les sociétés peuvent déduire en paiements d'intérêts à des filiales à l'étranger à des fins fiscales	(200)	(200)	(200)
Impôt de retenue pour les refuges fiscaux	(2 000)	(2 000)	(2 000)
Imposera les entreprises de commerce électronique étrangères	(600)	(600)	(600)
Annulera l'exemption de la TPS/TVH pour les entreprises de commerce électronique étrangères	(400)	(400)	(400)
Impôt sur les opérations financières	(5 000)	(5 100)	(5 202)
Impôt sur le patrimoine sur les successions de 5 millions de dollars (et plus)	(2 000)	(2 000)	(2 000)
Annulera le changement dans le deuxième tranche d'imposition sur le revenu (de 20,5% à 22%)	(2 800)	(2 800)	(2 800)
Immigration			
Reconnaissance des compétences et formation des immigrants	100	100	100
Rétablira le financement pour l'établissement des immigrants	50	50	50
Infrastructures et villes			
Créera un transfert au titre des infrastructures locales	5 400	5 400	5 400
Supportera des organismes sans but lucratif	10	10	10
Élaborera un cadre stratégique de développement économique communautaire	15	15	15
Programme de revitalisation des quartiers	100	100	100
Jeunes			
Conseil de la planification du marché du travail des jeunes (MTJ)	30	30	30
Renouvellera les stages financés par le fédéral	300	300	300
Statistique Canada commencera à réunir des données sur le nombre de personnes NEET	2	2	2
Mettre en œuvre des réformes du Code canadien du travail	10	10	10
Logement et quartiers			
Préservera les logements sociaux existants	1 000	1 000	1 000
Financement de l'initiative Investissement dans le logement abordable	1 000	1 000	1 000
Investissement au logement supervisé	1 000	1 000	1 000
Pauvreté			
Transfert au titre de la réduction de la pauvreté aux provinces	4 000	4 000	4 000
Créera un crédit de TPS supplémentaire de 1 800 \$ par personne	5 400	5 400	5 400
Indexera l'Allocation canadienne pour enfant	730	1 460	2 190

Personnes âgées et sécurité de la retraite

Indexera les prestations de la SV aux traitement moyens.	60	66	70
Plafonnera les cotisations à un REER à 20 000 \$ par année	(950)	(950)	(950)
Annulera le fractionnement des revenus de pension	(1 280)	(1 344)	(1 411)
Augmentera le SRG pour les aînés les plus pauvres	1 990	1 990	1 990

Premières Nations

Revitalisation des langues autochtones	154	154	154
Apportera un soutien financier aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	155	155	155
Investira dans les logements, l'eau et les infrastructures des collectivités des Premières Nations.	1 900	1 900	1 900
Financement du jardin à la 12e année	653	653	653
Investira dans le PANEP pour les étudiants des Premières Nations	142	142	142
Accord sur la santé pour les Premières Nations	1 581	1 203	1 208

Services de garde à l'enfance

Services de SÉGE pour les collectivités autochtones	100		
Développement de cadre de services de SÉGE provinciaux	500		
Étendra les services de garde à l'enfance abordables		1 600	2 600

Services publics

Évaluera les effets des compressions budgétaires et rétablira des programmes au besoin	500	2 000	2 000
--	-----	-------	-------

Soins de santé

Renégociera un Accord sur la santé avec une indexation de 6 %	632	1 561	2 458
Programme national d'assurance-médicaments	3 390	3 831	4 597
Nouvelles places en soins de longue durée	2 300	2 300	2 300
Formera 3 500 nouveaux professionnels en santé mentale	100	100	150
Total des changements de dépenses du BFA	59 562	65 281	69 782
Total des changements de revenus du BFA	(41 360)	(43 639)	(45 923)

Fiscalité



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

FISCALITÉ

ENJEUX ÉLEVÉS

- Notre régime fiscal est devenu trop complexe et comporte de nombreuses échappatoires et dispositions qui accroissent les inégalités.
- Le dernier examen complet du régime fiscal du Canada (Commission Carter) a eu lieu il y a 51 ans.
- Notre régime fiscal devrait être plus équitable.
- Les paradis fiscaux sont devenus une pratique commune permettant à des sociétés d'éviter de payer leur juste part d'impôt.
- Notre structure d'imposition des sociétés ne s'applique pas de façon équitable aux entreprises étrangères.

CHOIX CLAIRS

- Éliminer les échappatoires fiscales dégressives et inefficaces.
- Mettre fin à l'évitement fiscal des sociétés et faire payer aux sociétés leur juste part d'impôt.
- Imposer les entreprises étrangères de commerce électronique afin d'uniformiser les règles du jeu.
- Augmenter les impôts des banques et des institutions financières.
- Instaurer des impôts sur la fortune et successoraux et rendre les impôts sur le revenu plus progressifs.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Le gouvernement libéral a pris plusieurs mesures positives, qui ont toutes été mises en valeur dans les budgets fédéraux précédents, visant à rendre le régime fiscal fédéral plus équitable. Il a ajouté une autre tranche d'imposition de 33% sur les revenus supérieurs à 200 000 \$. Il a remplacé la Prestation universelle pour la garde d'enfants dérisoire par une prestation pour enfant du Canada plus progressive, qui devrait réduire la pauvreté des enfants de 14%, selon les estimations du BFA. Il a supprimé le fractionnement du revenu familial et le doublement prévu par le gouvernement précédent du plafond de contribution aux

comptes d'épargne libres d'impôt, deux mesures d'imposition rétrogrades dont bénéficiaient principalement les biens nantis du Canada. Il a éliminé certaines échappatoires fiscales et a augmenté la capacité de l'Agence du revenu du Canada à poursuivre les personnes à revenu élevé qui évitent de payer leur impôt par le biais de paradis fiscaux.

Bien que ces mesures soient un bon début, il reste encore beaucoup à faire pour réformer notre régime fiscal. Les mesures proposées ci-dessous rendent non seulement le régime fiscal plus équitable au Canada, mais elles permettent également au gouvernement de financer les services sociaux, économiques et environnementaux et de faire des

investissements que les Canadiens méritent, et aident à concrétiser d'autres promesses faites par le gouvernement qui n'ont pas encore été remplies. La dernière fois que le Canada a effectué un examen exhaustif de son régime fiscal (la Commission Carter nommée par Diefenbaker), c'était il y a 51 ans. Depuis lors, notre régime fiscal est devenu trop complexe et comporte de nombreuses échappatoires qui accroissent les inégalités. Le régime ne répond pas aux enjeux actuels et n'impose pas équitablement les nouvelles structures d'entreprise.

Interventions du BFA

Il existe un certain nombre de mesures d'imposition simples qui pourraient générer des revenus importants pour les services publics, élargir notre assiette fiscale, rendre le régime fiscal plus équitable, réduire les inégalités et favoriser la croissance économique et la productivité.

Intervention : Éliminer les échappatoires fiscales dégressives et inefficaces et simplifier le régime fiscal (économies : 16 milliards de dollars par année).

Une récente analyse réalisée par le Centre canadien de politiques alternatives permet de comprendre comment plus de 90% des dépenses fiscales personnelles fédérales apportent de plus grands avantages aux personnes touchant un revenu plus élevé¹. Elle démontre clairement comment le régime fiscal du Canada profite de manière disproportionnée aux biens nantis et à grands frais pour la population en général.

Le gouvernement fédéral a entrepris un examen de ses dépenses fiscales, en espérant générer trois milliards de dollars d'économies annuelles. Ce chiffre est toutefois un objectif très modeste². Le gouvernement pourrait épargner au moins 16 milliards de dollars en mettant en œuvre les dix réformes fiscales simples qui suivent.

1. Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions (économies : 670 millions de dollars par année)

Cette échappatoire fiscale permet aux chefs d'entreprise de payer des impôts sur la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions à la moitié du taux d'imposition prévu par la loi que le reste d'entre nous paye sur notre revenu gagné. Cette déduction est non seulement très dégressive, avec plus de 90% de l'avantage qui profitent à 1% des déclarants (qui gagnent plus de 250 000 \$ par année), mais elle nuit également à l'économie étant donné qu'elle incite les chefs d'entreprise à gonfler les prix des actions à court terme par le biais d'un rachat d'actions, au lieu d'investir dans l'économie³.

2. Mettre fin à l'utilisation abusive du taux d'imposition des petites entreprises (économies : près de 500 millions de dollars par année)

Les lois fiscales permettent aux comptables, aux dentistes, aux médecins et aux propriétaires de petites entreprises de fournir leurs services par l'intermédiaire de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), plutôt que par des employés. Ces personnes payent donc des impôts sur le revenu détenu dans ces entreprises au taux

d'imposition des petites entreprises plus faible, soit 11% sur la première tranche de 500 000 \$ de leur revenu, au lieu d'être imposées au taux d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pouvant atteindre 33%. Elles peuvent également partager leur revenu personnel entre les membres de la famille afin d'éviter de payer des impôts⁴.

3. Imposer les revenus qui proviennent de gains en capital et d'investissements au même taux qu'un revenu d'emploi (économies : 10 milliards de dollars par année)

Les personnes qui tirent des bénéfices de la vente d'investissements ou de biens sont imposées à un taux équivalent à la moitié du taux d'imposition sur un revenu d'emploi grâce à l'inclusion partielle des gains en capital. Plus de 90% des avantages tirés de cette échappatoire au chapitre de l'imposition sur les revenus des particuliers profitent aux 10% des personnes qui touchent un revenu plus élevé et 87% au palier supérieur de 1% des déclarants⁵. Les sociétés paient également de l'impôt sur la moitié de leurs gains en capital. Cette disposition a prétendument été mise en place pour favoriser les économies et les investissements, mais depuis sa mise en œuvre la part de l'économie que représentent les investissements des entreprises a diminué. Dans le cadre de notre plan, le gouvernement imposerait les personnes et les entreprises sur les gains en capital au même taux d'imposition que le revenu d'emploi et d'autres revenus, mais permettrait d'apporter un ajustement en fonction de l'inflation. Cette mesure encouragerait les investissements à long terme plutôt que la

spéculation à court terme. De plus, notre plan conserve de généreuses exemptions à vie pour gains en capital dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des petites entreprises, dans l'intérêt des entreprises familiales. Il préserve également l'exemption pour gains en capital pour les résidences principales, étant donné que la résidence familiale constitue l'un des rares biens importants que la plupart des Canadiens possèdent.

4. Fixer une limite à vie sur les comptes d'épargne libres d'impôt (économies : 100 millions de dollars, pouvant atteindre des milliards de dollars dans l'avenir)

Les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) ont été créés à l'origine pour offrir aux personnes à faible revenu une mesure fiscale plus efficace que les REER pour épargner pour leur retraite. Cependant, ce sont principalement les personnes qui touchent les revenus les plus élevés qui profitent des avantages des CELI et le coût au titre des revenus perdus pour le gouvernement atteindra des milliards de dollars annuellement à moins de plafonner les contributions totales. Le montant cumulatif auquel les particuliers peuvent contribuer aux CELI était de 46 500 en 2016. Le BFA fixerait un plafond à vie de 50 000 \$ sur les CELI afin d'éviter à l'avenir une perte de revenus sans fond et que le régime profite encore davantage aux personnes qui touchent un revenu élevé.

5. Réduire la limite de cotisation annuelle aux REER à 20 000 \$ et

annuler le fractionnement du revenu de pension

Le BFA améliorerait plutôt les régimes publics de retraite, notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (SRG) (voir le chapitre sur les aînés et la sécurité de retraite).

6. Examiner et remplacer les crédits d'impôt à la carte inefficaces (économies : 200 millions de dollars par année)

Le régime fiscal du Canada regorge de crédits d'impôt dits à la carte, notamment pour le transport en commun, les outils de métiers, la recherche et le sauvetage et les pompiers volontaires. Il devient donc beaucoup plus complexe de remplir la déclaration annuelle de revenus en raison de ces crédits. De plus, ils ne permettent pas généralement d'atteindre les objectifs visés et sont plus susceptibles d'être utilisés par les familles à revenu élevé⁶.

7. Éliminer les déductions pour actions accréditatives et les crédits d'impôt pour l'exploration minière (économies : 125 millions de dollars par année)

Ces incitatifs fiscaux ont pour but de stimuler l'exploration dans les industries des ressources et de l'énergie, mais il y a peu d'éléments démontrant leur efficacité⁷. Près de 80% des investisseurs d'actions accréditatives se trouvent dans la tranche d'imposition la plus élevée⁸.

8. Annuler la déduction des frais de repas et de représentation des

entreprises (économies : 400 millions de dollars par année)

Les entreprises peuvent déduire la moitié de leurs frais de repas et de représentation, y compris le coût de billets de saison et de loges privées pour des événements sportifs. Selon une étude menée sur des mesures fiscales similaires aux États-Unis⁹, ces échappatoires fiscales font l'objet d'un abus important. On préserverait toutefois la déduction des frais de repas pour les camionneurs de longue distance.

9. Réduire les déductions pour la rémunération des dirigeants (économies : 150 millions de dollars par année)

Les sociétés canadiennes peuvent déduire de leurs dépenses la rémunération du chef de la direction et d'autres cadres supérieurs. La rémunération moyenne des 100 principaux chefs de la direction canadiens s'élevait à 9,5 millions en 2015, soit 193 fois l'équivalent du salaire annuel d'un travailleur moyen¹⁰. Le BFA adopte le modèle américain, selon lequel la déduction est limitée à 1 million de dollars chacun pour le chef de la direction et les autres cadres supérieurs.

10. Mettre fin aux subventions pour les combustibles fossiles (économies : jusqu'à 1,5 milliard de dollars par année)

Bien que certaines subventions pour les combustibles fossiles soient supprimées progressivement, de nouvelles subventions ont été accordées ou leur application a été élargie. Les subventions fédérales accordées aux industries des combustibles fossiles

se chiffraient en moyenne à 1,5 milliard de dollars par année entre 2013 et 2015¹¹. (Pour en savoir davantage sur les subventions, voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques.)

Intervention : Mettre fin à l'évitement fiscal des sociétés et faire payer aux sociétés leur juste part (revenu : 13,6 milliards de dollars par année)

Les entreprises ont largement recours aux services publics pour mener leurs activités, que l'on pense aux infrastructures de transport, aux services d'utilité publics, à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, aux services sociaux, à l'application de la loi et au système de justice. Des services d'utilité publics de grande qualité contribuent davantage à la productivité et à la compétitivité des entreprises qu'un faible taux d'imposition des sociétés ou des coûts de main-d'œuvre moins élevés. L'activité économique est beaucoup plus forte dans les pays ayant des services d'utilité publics de qualité et des taux d'imposition plus élevés que dans ceux ayant un faible taux d'imposition des sociétés et des services d'utilité publics de mauvaise qualité.

Le Canada a les taux d'imposition des sociétés parmi les moins élevés des pays pairs concurrents, ce qui a incité d'autres pays à abaisser leur taux¹². Le taux fédéral d'imposition des sociétés a pratiquement été réduit de moitié entre 2000 et 2008, passant de 29,1% à 15%, et les investissements des entreprises en proportion de l'économie ont diminué au lieu d'augmenter comme il était prévu. Pendant cette période, les sociétés

ont créé peu de nouveaux emplois et ont réalisé des bénéfices record, amassant des excédents et des surplus de trésorerie de plus de 700 milliards de dollars¹³.

Bien que les bénéfices des sociétés représentent un taux record du revenu national, il y a eu peu d'augmentation de la part des entreprises attribuable à l'impôt sur le revenu des sociétés. En outre, le taux d'imposition des sociétés a été réduit et incombe aux ménages de façon différente, compte tenu de la suppression pour la majeure partie de l'impôt sur le capital des sociétés, l'adoption plutôt de taxes sur la valeur ajoutée et la réduction des impôts fonciers commerciaux. Les grandes entreprises et les investisseurs ont également bénéficié de la faiblesse des règles fiscales et de l'application laxiste de ces règles en transférant leurs bénéfices dans des paradis fiscaux et en payant moins d'impôts.

Une analyse commandée par les Canadiens pour une fiscalité équitable a indiqué que 56 des 60 plus grandes sociétés cotées à la bourse TSX comptaient un total de 973 filiales dans des paradis fiscaux reconnus. L'évasion et l'évitement fiscaux ont été encore plus préjudiciables pour les pays à faible revenu et les pays en développement d'Afrique et d'Asie, qui ont besoin désespérément de revenus pour fournir de meilleurs soins de santé, services d'éducation et autres services publics. Les principaux moyens utilisés par les sociétés multinationales pour éviter légalement de payer de l'impôt est « l'établissement d'un prix de transfert entre sociétés » et le « transfert des bénéfices ». Ainsi, elles appliquent artificiellement des prix élevés ou bas pour des biens ou des

services entre sociétés affiliées, de sorte que leurs bénéficiaires sont concentrés dans des pays où elles paient peu ou pas d'impôt.

Le BFA fait passer le taux fédéral d'imposition des sociétés de 15% à 21% et augmente le taux d'imposition des petites entreprises à 15% afin de conserver le principe de proportionnalité entre le taux d'imposition des petites entreprises et le taux d'imposition général des sociétés. Cette mesure permet également de préserver la cohérence du taux d'imposition avec le taux sur le revenu personnel moins élevé et de contrer l'abus du régime des SPCC par des professionnels, tel qu'il est décrit ci-dessus. Elle rapporterait au gouvernement 11 milliards de dollars par année en revenu fiscal et ferait en sorte que le taux fédéral d'imposition général serait inférieur au taux de 2006 et considérablement plus bas que le taux fédéral d'imposition des sociétés de 34 ou 35% aux États-Unis.

Enfin d'empêcher les entreprises et les investisseurs de simplement transférer plus d'argent dans des abris fiscaux, le BFA remplace le principe du « lien de dépendance » e pleine concurrence » du Canada qui est difficile à appliquer par un régime d'imposition unitaire du revenu qui répartirait les paiements d'impôt des sociétés multinationales à différents gouvernements en fonction du chiffre d'affaires qu'elles réalisent dans chaque administration. Cette répartition est similaire à la façon dont les revenus des sociétés sont partagés entre différentes provinces au Canada. De façon plus immédiate, les mesures suivantes auraient une incidence importante sur la réduction de l'évitement fiscal :

- Obliger les sociétés à prouver que leurs activités à l'étranger sont effectuées à des fins économiques importantes, hormis la réduction des impôts redevables. Le projet de loi d'initiative parlementaire C-621, présenté par Murray Rankin au cours de la dernière session du Parlement, fournit un bon exemple de l'application de cette mesure sur le plan législatif¹⁴. Nous estimons que cette mesure permettrait de récupérer 400 millions de dollars par année.
- Rétablir la restriction relative au montant que les sociétés peuvent déduire en paiements d'intérêts à des filiales à l'étranger à des fins fiscales comme l'a récemment recommandé l'OCDE dans son plan d'action « Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS) ». Le BFA recommande de limiter la déductibilité des intérêts selon la part que détient l'entreprise des charges consolidées nettes d'intérêt du groupe, réparties en fonction des revenus (BAIIA), et d'établir un plafond fixe de 10%¹⁵. Cette mesure devrait permettre de récupérer au moins 200 millions de dollars par année en revenu fiscal.
- Imposer une retenue d'impôt de 1% sur les biens canadiens détenus dans des paradis fiscaux. Les investissements réalisés par des sociétés canadiennes dans les dix principaux paradis fiscaux ont atteint 270 milliards de dollars en 2015, ce qui représente plus du quart de tous les investissements directs canadiens effectués à l'étranger. L'application d'une retenue d'impôt de 1% sur les biens

canadiens détenus à l'étranger générerait plus de 2 milliards de dollars par année.

Intervention : Imposer les entreprises de commerce électronique étrangères afin d'uniformiser les règles du jeu (revenu : 1 milliard de dollars par année)

Les entreprises de commerce électronique telles que Netflix, Facebook, Amazon Prime, Google (YouTube), Amazon, Uber et Airbnb, entre autres, prennent une part de plus en plus grande du marché canadien, mais paient pas ou peu de TVH/TPS ou d'impôt sur le revenu des sociétés. Étant donné que ces sociétés ne sont pas présentes physiquement au Canada, elles ne sont pas considérées comme « exerçant des activités » au pays¹⁶. Cette politique doit être mise à jour afin de refléter les nouvelles réalités commerciales.

Le secteur du commerce électronique étranger génère maintenant des revenus de plus de 30 milliards de dollars par année. Google et Facebook récupèrent ensemble 64% de tous les dollars dépensés au Canada dans la publicité sur Internet (plus de 2,4 milliards de dollars par année), mais paient peu ou pas d'impôt au Canada. Entre temps, les diffuseurs et les producteurs de médias canadiens, y compris les journaux, ont vu leurs revenus publicitaires dégringolés, ce qui a entraîné des mises à pied massives et une érosion des moyens pour mener un vaste débat public¹⁷. Les entreprises comme Netflix et d'autres services médiatiques « de contournement » ne sont pas non plus tenues de produire ou de diffuser du contenu canadien, ni de contribuer au Fonds des

médias du Canada ou de percevoir des taxes sur leurs services.

L'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Norvège, la Corée du Sud, le Japon, la Suisse et l'Afrique du Sud ont modernisé et adapté leurs lois fiscales à la nouvelle réalité du commerce électronique¹⁸. Dans son rapport *Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique qui s'inscrit dans son plan d'action EBITB*, l'OCDE a recommandé des moyens aux gouvernements de percevoir des taxes sur la valeur ajoutée à l'achat d'un produit pour aider à harmoniser les règles du jeu entre les fournisseurs étrangers et nationaux¹⁹.

Le BFA harmonisera les règles du jeu de deux façons. En premier lieu, elle s'assurera que toutes les entreprises de commerce électronique touchant un revenu canadien de plus de 500 000 \$ (le seuil des petites entreprises) paient l'impôt des sociétés sur les bénéfices réalisés par la vente ou la location de produits au Canada, que l'entreprise soit ou non physiquement présente au pays. Cette mesure permettrait de percevoir 600 millions de dollars par année. En deuxième lieu, le BFA annulera l'exemption de la TPS/TVH pour les entreprises de commerce électronique qui vendent des produits ou des services aux Canadiens. Nous estimons que ce montant pourrait atteindre 400 millions de dollars par année.

Intervention : Instaurer une taxe du carbone plus rigoureuse et plus progressive (sans incidence sur les recettes)

Le gouvernement Trudeau souhaite que la taxe sur le carbone soit d'au moins 10 \$ la tonne en 2018 à l'échelle nationale, puis passe à 50 \$ la tonne d'ici 2022. Cette mesure est similaire à la taxe harmonisée sur le carbone à l'échelle nationale proposée par le BFA, mais trop modeste. Le plan du gouvernement n'impose pas non plus l'utilisation des revenus pour faire des investissements progressifs dans des mesures environnementales complémentaires ou pour soutenir les personnes vulnérables, les entreprises et les collectivités touchées par ces changements.

Dans son plan, le BFA prévoit instaurer une taxe sur le carbone harmonisée à l'échelle nationale de 30 \$ la tonne, à compter du 1^{er} juillet 2017 et l'augmenter de 10 \$ la tonne par année pour atteindre 50 \$ la tonne en 2019. Dans le cas des provinces qui n'auraient pas un prix général sur les émissions carboniques établi à ces niveaux, le gouvernement fédéral en imposerait un. Les revenus générés par la taxe sur le carbone serviraient à verser un remboursement de taxe « verte », sous la forme d'un chèque annuel équivalant à 10 \$ par adulte et à 5 \$ par enfant pour chaque 1 \$ la tonne perçu au titre de la taxe sur le carbone (par exemple, 300 \$ par adulte pour une taxe du carbone de 30 \$ la tonne). Le reste des revenus servirait à réaliser des investissements complémentaires dans des initiatives d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets, les infrastructures vertes et des mesures

de transition juste visant à soutenir les travailleurs, les collectivités et les entreprises touchés. Le BFA imposerait également des rajustements de taxes à la frontière afin de veiller à ce que nos entreprises ne soient pas désavantagées sur le plan de la concurrence et d'exercer des pressions sur d'autres pays pour qu'ils prennent des mesures similaires (avec des exemptions pour les pays défavorisés).

Intervention : Augmenter l'impôt des banques et des institutions financières (revenu : 5 milliards de dollars par année)

De nombreux spécialistes estiment que le secteur financier est devenu trop grand pour le bien de l'économie. Cette situation a entraîné une hausse des activités spéculatives, une instabilité et des crises économiques, une inégalité croissante et une mauvaise répartition des ressources. Le secteur financier bénéficie également d'un régime fiscal préférentiel (par exemple, une exemption de taxes sur la valeur ajoutée, comme la TPS/TVH, pour la plupart des services), de la facilité relative à laquelle les entreprises peuvent exploiter des paradis fiscaux et de garanties de solvabilité en cas de crise par le biais d'une aide financière octroyée par le gouvernement aux sociétés jugées « trop grandes pour faire faillite ».

Après de nombreuses années, l'Europe subit de plus en plus de pressions pour imposer des taxes générales sur les opérations financières (TOF) et envisage encore une fois cette option. De telles mesures existent depuis des siècles sous différentes formes et dans différents pays. Par exemple, on

procède activement à des ajustements des TOF en Chine et à Taïwan pour ralentir les marchés immobilier et boursier. Le Fonds monétaire international a également proposé une taxe sur les activités financières (TAF) qui s'appliquerait aux bénéfices et à la rémunération dans le secteur financier comme moyen d'imposer une taxe sur la valeur ajoutée dans ce secteur. Le Québec avait une version de la taxe sur les activités financières, soit la taxe spéciale sur la rémunération dans le secteur financier. Le BFA instaurerait une TOF en collaboration avec les provinces dont la réglementation des valeurs mobilières est un champ de compétence ou une taxe sur les activités financières de 5% qui s'appliquerait aux bénéfices et à la rémunération dans le secteur financier.

Intervention : Instaurer l'impôt sur la fortune ou la succession et rendre l'impôt sur le revenu plus progressif (revenu : 4,8 milliards de dollars par année)

Le Canada devrait avoir un impôt sur la fortune et la succession plus général et plus progressif afin d'éliminer les inégalités persistantes. Le seul impôt sur la fortune que nous avons actuellement est l'impôt foncier, lequel constitue un impôt dégressif étant donné qu'une maison est généralement le seul bien de grande valeur des familles à revenu moyen. Selon le FMI, le Canada pourrait générer 12 milliards de dollars annuellement en imposant une taxe de 1% seulement sur la fortune nette de la tranche supérieure de 10% des ménages. L'imposition

de ce genre d'impôt général sur la fortune nécessiterait une mesure coordonnée.

Dans l'intervalle, le BFA propose une taxe successorale minimale de 45% sur les successions évaluées à plus de 5 millions de dollars, comme c'est le cas aux États-Unis. Le BFA estime que cette taxe produirait des nouveaux revenus d'environ 2 milliards de dollars par année. Le BFA supprime également la baisse d'impôt sur le revenu accordée pour la tranche de revenu intermédiaire (par exemple, ramener le taux à 22%), étant donné que ce sont les personnes touchant des revenus imposables de plus de 90 000 \$ par année qui profitent des avantages maximums, ce qui générerait des revenus de 2,8 milliards de dollars par année.

Notes

- 1 David Macdonald. (2016). *Out of the Shadows: Shining a light on Canada's unequal distribution of federal tax expenditures*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 2 Parti libéral du Canada. (2015). *Le bon plan pour renforcer la classe moyenne*, plate-forme électorale, p. 80.
- 3 De nombreuses estimations de revenus sont tirées du Rapport sur les dépenses fiscales : Concepts, estimations et évaluations 2016 du ministère des Finances Canada : http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2016/taxexp1602-fra.asp#_Toc442180630.
- 4 Herbert J. Schuetze. (2016). « Income splitting among the self-employed ». *Revue canadienne d'économique*, vol. 39, n° 4.
- 5 Brian Murphy, Mike Veall et Michael Wolfson. (2015). « Top-End Progressivity and Federal Tax Preferences in Canada: Estimates from Personal Income Tax Data. » *Revue fiscale canadienne*, vol. 63, n° 3.
- 6 Neil Brooks. (2016). « The Case Against Boutique Tax Credits and Similar Tax Expenditures. » *Revue fiscale canadienne*, vol. 65, n° 1, pages 65 à 134.

- 7** Lindsay Tedds, « Why the mineral exploration tax credit is such a bad idea », *Maclean's*, 2 septembre 2015.
- 8** Ministère des Finances du Canada. Dépenses fiscales et évaluations 2013, partie 2.
- 9** Richard Schmalbeck and Jay A. Soled. (2009). « Elimination of the Deduction for Business Entertainment Expenses. » *Tax Notes*, 11 mai 2009.
- 10** Hugh Mackenzie. (2017). « Throwing money at the problem. » Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 11** « Unpacking Canada's Fossil Fuel Subsidies, » un projet conjoint de l'IIDD et de Global Subsidies Initiative : <http://www.iisd.org/faq/ffs/canada/>
- 12** « Choix concurrentiels : Guide de KPMG sur les coûts liés au choix d'un pays où exercer ses, édition 2016 » : https://www.competitivealternatives.com/reports/compalt2016_execsum_fr.pdf
- 13** Jordan Brennan. (2015). *Do Corporate Income tax Rate Reductions Accelerate Growth*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 14** Rankin décrit son projet de loi d'initiative parlementaire à <https://openparliament.ca/bills/41-2/C-621/>
- 15** Pour obtenir des détails sur cette question, voir la présentation du G20 soumise au parlement du RoyaumeUni au nom du BEPS Monitoring Group (Groupe de surveillance du BEPS): <https://bepsmonitoringgroup.files.wordpress.com/2016/01/bmg-submission-to-uk-all-party-parliamentary-group.pdf>
- 16** Agence du revenu du Canada. Exploitation d'une entreprise au Canada, Énoncé de politique sur la TPS/TVH P 051R2, Date de révision. 29 avril 2005. Cet énoncé de politique remplace le P-051R1 du 8 mars 1999 : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/gl/p-051r2/p-051r2-f.html>
- 17** John Anderson. (2016). *Over the Top Exemption*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives, p. 11.
- 18** Idem., pp. 18-21.
- 19** OCDE. (2015). *Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique, Action 1 — Rapport final de 2015* : <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/relever-les-defis-fiscaux-poses-par-l-economie-numerique-9789264225183-fr.htm>

Agriculture



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

AGRICULTURE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les changements climatiques ont de graves répercussions pour les agriculteurs. Les sécheresses, les inondations, les gels hâtifs, de nouvelles maladies et les parasites créent un climat d'incertitude de plus en plus grand.
- La dette des agriculteurs canadiens se situe à l'heure actuelle à 92 milliards de dollars. La concentration des entreprises signifie que les agriculteurs conservent une part de moins en moins importante de la richesse qu'ils créent. De nombreux agriculteurs doivent travailler à l'extérieur de leur exploitation pour ajouter à leurs revenus agricoles.
- L'âge moyen des agriculteurs est de plus en plus élevé, car ils vivent plus longtemps et retardent leur retraite. Si de jeunes agriculteurs ne peuvent prendre la relève, le Canada risque que la totalité de l'agriculture soit aux mains d'entreprises et de propriétaires absents.

CHOIX CLAIRS

- Créer un programme national d'atténuation des changements climatiques en agriculture afin d'aider les agriculteurs à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la résilience de leurs exploitations.
- Réduire la précarité des revenus agricoles en repensant et en adaptant les institutions qui assurent aux agriculteurs un plus grand pouvoir sur le marché.
- Concevoir de nouveaux mécanismes et programmes de formation visant à faciliter le transfert des terres à de nouveaux agriculteurs sans exiger qu'ils s'endettent considérablement.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Les agriculteurs constituent une tranche minoritaire de la population canadienne et pourtant, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes se fient à eux pour leur nourriture de tous les jours. Le rôle central que joue l'alimentation dans nos vies signifie que l'exploitation agricole et l'agriculture sont au cœur de l'avenir du Canada. Le revenu net de l'agriculteur constitue la base de l'économie rurale du Canada. Il est possible de renverser les tendances vertigineuses sur le plan du déclin rural et de la dépopulation si l'on veille à ce que les agriculteurs obtiennent une juste part de la richesse qu'ils produisent sur leurs terres. Le

revenu agricole, les changements climatiques, l'endettement agricole et le transfert réussi des terres aux prochaines générations sont des défis majeurs qu'abordera le Budget fédéral alternatif

Changements climatiques

Les agriculteurs dépendent d'un climat prévisible et de conditions météorologiques favorables pour avoir de bonnes récoltes et gagner leur vie. La stabilité climatique est nécessaire pour l'obtention de bonnes récoltes, l'élevage du bétail et la conservation d'écosystèmes agricoles sains. Étant donné qu'à l'heure actuelle le secteur agricole produit une part importante des émissions

de gaz à effet de serre du Canada, il a donc l'occasion de réduire grandement ses émissions de carbone grâce à de nouvelles pratiques agricoles. Il faut prévoir un soutien financier et la création de programmes en matière d'adaptation et d'atténuation afin que l'agriculture puisse jouer un rôle pour empêcher des changements climatiques catastrophiques tout en assurant une production alimentaire adéquate et un niveau de vie décent pour les agriculteurs dans cette période de grande incertitude.

En 2016, le climat instable et les conditions météorologiques inhabituelles ont nui aux revenus agricoles dans bien des régions du Canada, à savoir :

- les Prairies ont connu des régimes de précipitations erratiques, dont un mois de neige mouillée en octobre avant la fin des récoltes, une sécheresse prolongée après les semences et un rendement moindre et/ou des pertes causées par la pluie intense. Des coûts se sont ajoutés pour sécher les cultures qui ont été récoltées dans des conditions mouillées;
- en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, la sécheresse a nui au développement des cultures et à la qualité des prés et a réduit les rendements de foin. Il a fallu restreindre l'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation. De plus faibles rendements et des prix plus bas ont diminué les revenus agricoles, alors que les prix du fourrage et les droits de pâturage plus élevés ont accru le coût de production de bétail;

- une grave sécheresse a sévi dans certaines régions du Canada atlantique comme ce fut le cas pour le comté de Yarmouth qui a connu son été le plus aride depuis 1880. Des rendements plus faibles au chapitre du foin, des pommes de terre, des légumes, des fruits et des bleuets ajoutés à un fourrage plus coûteux ont diminué les revenus agricoles.

Si l'on tient compte de toutes les émissions produites par l'agriculture, il est évident que les activités à forte intensité énergétique, comme l'engrais azoté produit par le gaz naturel, les herbicides fabriqués, les pesticides, le transport, les carburants agricoles et l'électricité, y contribuent grandement. Il ne faut pas oublier les émissions de gaz dégagés par les engrais azotés provenant des sols et le méthane du fumier animal et de la digestion des aliments, qui sont attribuées à l'agriculture en vertu du mécanisme de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Une analyse exhaustive du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre produites par l'agriculture indiquera de nombreuses occasions de les réduire tout en diminuant pour la plupart d'entre elles les coûts pour les agriculteurs.

Les changements climatiques représentent de l'incertitude pour le secteur agricole. Il est donc essentiel que les exploitations agricoles accroissent leur résilience. La diversification de la production et l'amélioration des sols sont des stratégies clés. Par exemple, les pratiques servant à piéger le gaz carbonique atmosphérique dans les sols accroissent la

capacité de ceux-ci de conserver l'eau, ce qui aide les exploitations à passer plus facilement à travers des sécheresses ou des conditions d'humidité extrêmes. La diversification constitue une stratégie de gestion du risque efficace parce qu'elle réduit l'incidence de la volatilité des prix, des mauvaises récoltes, des maladies et des problèmes de parasites.

Dettes agricole

La dette agricole continue à s'accroître à un rythme effréné. En 2015, la dette agricole totale en cours pour le Canada dépassait 92 milliards de dollars.¹¹ Le revenu net total réalisé par le secteur agricole correspond à moins du dixième de cet endettement, ce qui signifie que les agriculteurs ont peu de latitude pour absorber des coûts plus élevés. Même une petite augmentation des taux d'intérêts aurait des répercussions très néfastes, car de nombreux agriculteurs ne pourraient plus payer leurs dettes. Les changements climatiques continuent d'accroître les risques et les dépenses, de précariser les revenus et de hausser le coût d'endettement. Pourtant, les agriculteurs produisent une immense richesse chaque année. La grande majorité de cette richesse est accaparée par de puissantes entreprises qui sont capables de régir les prix des intrants, comme le fourrage, les engrais, les produits chimiques agricoles, le carburant et le transport ferroviaire. Les prix payés pour les produits agricoles sont aussi régis par quelques gros acheteurs : des entreprises céréalières multinationales, des usines d'emballage des viandes et des détaillants. D'autre part, les prix des terres dépendent de plus en plus d'entreprises

d'investissement dans les terres agricoles qui exigent des loyers élevés tout en spéculant sur la valeur des terres. Les agriculteurs comme tels ont très peu de pouvoir sur le marché. Par conséquent, une grande part de la dette agricole totale n'est pas attribuable à un investissement dans une capacité de production, mais représente plutôt des marges constamment insuffisantes parce que d'autres accaparent plus que leur juste part de la richesse produite par les agriculteurs.

Pour régler l'endettement agricole, il faut réinvestir dans les structures institutionnelles qui protègent les intérêts des agriculteurs et font contrepartie au pouvoir monopolistique des entreprises agroalimentaires multinationales. Au cours des dix dernières années, la Commission canadienne des grains a été dépouillée de ses rôles importants et de son financement. Il faut remédier à cette situation. Les compagnies de chemin de fer ont réduit leur service et n'ont pas investi adéquatement dans le système de transport des céréales, bien qu'elles aient eu droit à des bénéfices considérables par le biais du revenu admissible maximal (plafond de revenu). Le démantèlement en 2012, sous l'ancien gouvernement fédéral, de la Commission canadienne du blé, l'organisme de vente à guichet unique pour le blé et l'orge que dirigeaient les agriculteurs, a fait perdre à l'économie agricole du Canada des milliards de dollars chaque année. En 2016, le Port de Churchill qui avait été précédemment privatisé a fermé ses portes. Cette mesure touchera particulièrement durement les agriculteurs du nord du Manitoba et de la Saskatchewan, car ils devront payer davantage pour transporter leurs céréales

vers les ports du Sud. L'AECG ratifiée par le gouvernement fédéral a affaibli notre système de gestion de l'offre en augmentant de 18 500 tonnes la part de l'Union européenne du marché du fromage,²² réduisant par le fait même la taille du marché laitier intérieur du Canada d'une quantité qui aurait pu justifier l'arrivée de 400 nouveaux agriculteurs.

Les établissements de recherche agricole du Canada ont aussi subi d'importantes coupures au titre du financement et de nombreuses fermetures au cours des dix dernières années. Le gouvernement précédent a éliminé plus de 500 postes de recherche en agriculture entre 2012 et 2015. Des établissements de recherche et des stations de recherche sur le terrain utiles ont été fermés dans chaque région, ce qui a restreint la capacité du Canada de relever les défis émergents. Des biens et des rôles publics ont été transférés de façon irresponsable au secteur privé. La tâche de restaurer l'intérêt public du Canada dans les domaines scientifiques et techniques liés à l'agriculture est immense et urgente et nécessitera d'énormes ressources.

Prochaine génération d'agriculteurs

L'âge moyen des agriculteurs canadiens augmente. Les agriculteurs plus âgés retardent leur retraite, alors que les plus jeunes qui veulent pratiquer l'agriculture font face à des obstacles de plus en plus difficiles à surmonter, comme les perspectives peu prometteuses en matière de revenu agricole et l'effritement du tissu social rural. Nous faisons face à une crise du transfert intergénérationnel. Les terres sont acquises

par des entreprises d'investissement dans des terres agricoles, regroupées en de vastes conglomérats et exploitées par des agriculteurs locataires et des employés au lieu d'être transmises aux membres plus jeunes des familles agricoles et à de nouveaux exploitants. Il est urgent d'adopter des mesures qui aideront les jeunes à se lancer en agriculture et à réussir dans ce domaine.

Il faut prendre des mesures qui favoriseront des revenus durables pour tous les agriculteurs afin que les jeunes puissent choisir l'agriculture comme carrière économiquement viable. L'investissement dans l'infrastructure communautaire rurale s'impose pour que les nouvelles familles d'agriculteurs aient une qualité de vie. Les agriculteurs qui débutent ont besoin de mentorat et de formation, ainsi que de l'aide pour avoir accès aux terres — surtout des options d'acquisition de terres qui n'exigent pas de s'endetter à outrance. Les secteurs assujettis à la gestion de l'offre doivent favoriser la diversité des méthodes de production que veulent les consommateurs et appuyer les jeunes en transférant des quotas aux nouveaux exploitants d'une façon qui les aidera à s'établir. Le Canada a perdu une grande part de sa production de fruits et légumes en raison des accords commerciaux qui avantagent les transformateurs ayant de faibles frais de main-d'œuvre dans d'autres pays, alors que les changements climatiques et les situations politiques à l'étranger précarisent aussi notre approvisionnement en fruits et légumes. Nous pourrions atténuer ces risques en appuyant les jeunes agriculteurs qui sont disposés à produire plus d'aliments pour leurs voisins des villes.

Interventions proposées par le BFA

Investir dans la recherche et l'éducation permanente afin de créer un secteur agricole économiquement viable, résilient et respectueux du climat (250 millions de dollars par année)

Intervention : Le BFA mettra sur pied un véritable programme national d'éducation permanente en agriculture afin que les agriculteurs canadiens aient les outils nécessaires pour atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre.

Résultat : Les pratiques agricoles seront modifiées pour réduire les émissions totales pendant le cycle de vie et accroître la résilience des exploitations agricoles à l'incertitude climatique tout en assurant aux agriculteurs des niveaux de vie viables et en garantissant la production alimentaire nécessaire. Ces mesures devraient contribuer à réduire les émissions provenant de la production animale et de l'utilisation d'engrais azotés et à favoriser l'adoption de méthodes de production biologique à bas niveau d'intrants, l'utilisation de méthodes efficaces pour améliorer le piégeage du carbone dans les sols et la mise en œuvre de pratiques de conservation d'énergie à la ferme.

Intervention : Le BFA concevra des programmes additionnels pour aider les exploitations agricoles à aborder les problèmes à long terme liés aux changements climatiques.

Résultat : L'investissement dans des stratégies de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation climatique diminuera le recours futur à des programmes de

protection du revenu. Par exemple, les exploitations agricoles qui vivent sans cesse des inondations pourraient avoir besoin d'aide pour relocaliser des bâtiments et des corrals sur des terrains plus élevés afin de pouvoir continuer à exploiter leurs terres et à contribuer au système alimentaire du Canada. Les programmes d'éducation permanente du BFA aideront à accroître la résilience des exploitations agricoles à long terme.

Restaurer la Commission canadienne du blé et rebâtir sa capacité pour qu'elle remplisse son mandat : « au profit des producteurs de grain, établir et tenir à jour des normes de qualité pour le grain canadien et régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur » (20 millions de dollars)

Intervention : Le BFA restaurera le financement de la CCG aux niveaux existants avant 2012 et fournira des fonds additionnels pour que celle-ci puisse mieux surveiller le commerce du blé dans l'intérêt des agriculteurs, tout particulièrement au chapitre du classement et du cautionnement.

Résultat : Les entreprises céréalières s'efforceront d'offrir des classements justes et paieront rapidement et en totalité les agriculteurs. La réputation du Canada sur les marchés d'exportation pour des grains de grande qualité qui se vendent à des prix plus élevés en conséquence sera restaurée. Une plus grande part de la valeur produite sur les fermes du Canada sera retournée aux agriculteurs qui appuieront l'activité économique de leurs collectivités.

Rebâtir la capacité d’Agriculture et Agroalimentaire Canada en matière de personnel scientifique, technique et de soutien, capacité qui s’est effritée par les retraites, les mises à pied et l’absence d’embauche au cours des dix dernières années (100 millions de dollars)

Intervention : Le BFA comblera la pénurie d’employés techniques saisonniers et permanents qui nuit au progrès dans de nombreuses installations d’AAC. Le BFA financera en totalité l’AAC et les universités afin qu’ils poursuivent la recherche non commerciale sur l’agronomie et l’élevage qui s’impose pour assurer l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci en agriculture.

Résultat : La recherche non commerciale ne sera plus à court de fonds et d’importantes questions non commerciales seront examinées afin de mettre au point des innovations et de les mettre en œuvre grâce à un savoir partagé au lieu d’intrants achetés.

Modifier le mandat de Financement agricole Canada afin que ses activités de prêt contribuent au développement d’un secteur agricole diversifié et respectueux du climat sans qu’il y ait appropriation des terres

Intervention : Le BFA ordonnera à Financement agricole Canada d’accorder la priorité aux exploitations agricoles de petite et moyenne taille, qui produisent des aliments pour la consommation intérieure, interdisent la location à des entreprises d’investissement dans des terres agricoles et limitent ses prêts à des entreprises associées à l’agriculture

qui appartiennent majoritairement à des agriculteurs.

Résultat : Les activités de prêt de Financement agricole Canada favoriseront le succès des transferts intergénérationnels des exploitations agricoles en fournissant le crédit nécessaire aux nouveaux exploitants qui investissent pour créer une gamme plus vaste d’entreprises utilisant diverses pratiques agricoles et en évitant de financer les entreprises concurrentes qui n’appartiennent pas à des agriculteurs.

Notes

1 Statistique Canada, tableau CANSIM 002-0008 - La dette agricole en cours, classée par source de crédit. <http://www5.statcan.gc.ca/>

2 Texte de l’Accord économique et commercial global — Annexe 2-A : Suppression des droits de douane

Arts et culture



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

ARTS ET
CULTURE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Bien que le budget de 2016 confirme l'engagement du gouvernement à investir davantage dans les arts, les investissements qui y sont promis ne font que ramener les niveaux de financement à ce qu'ils étaient avant les coupures des dernières années.
- Après des années de sous-financement, bon nombre d'installations artistiques au Canada dénotent leur âge et ne possèdent pas les nouveaux espaces artistiques permettant d'offrir le genre de programmes et d'activités que les Canadiens et Canadiennes veulent.
- La société canadienne est plus diversifiée que jamais et le gouvernement doit trouver des façons de remplir ses engagements qui accordent un accès juste et équitable à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

CHOIX CLAIRS

- Continuer à doubler le financement du Conseil des Arts du Canada.
- Prolonger le programme Présenter le Canada au-delà de 2017 et verser à cet égard des tranches annuelles de 25 millions de dollars, et investir une somme totale de 1,5 milliard de dollars sur huit ans dans l'infrastructure culturelle.
- Promouvoir l'inclusion et le traitement équitable des artistes dans le cadre des consultations sur la culture numérique.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Pendant des générations, le secteur des arts et de la culture a été source d'inspiration, de fierté nationale et d'identité canadienne. Les artistes et les organismes artistiques ont fait avancer des débats cruciaux sur une vaste gamme de sujets, que ce soit sur le plan sociétal, environnemental ou politique. Les artistes et les travailleurs culturels du Canada ont créé un contenu artistique canadien et adopté des pratiques en la matière progressistes qui ont été reconnus sur la scène nationale et internationale.

Le secteur des arts joue un rôle clé dans la prospérité des collectivités canadiennes en créant des emplois dans bien des domaines.

Il s'agit d'un employeur d'importance qui embauchait environ 630 000 travailleurs en 2014.¹ Les industries de création à but lucratif, les organismes artistiques sans but lucratif et les entrepreneurs de l'art représentent 3,5 % de la main-d'œuvre canadienne. Cette catégorie de main-d'œuvre est deux fois et demie plus importante que celle de l'immobilier (254 200), le double de celle du secteur agricole (339 400) et légèrement inférieure à celle du commerce (733 500).² En outre, le secteur des arts et de la culture a fourni 55 milliards de dollars du produit intérieur brut (PIB) du Canada en 2014.³

Pour la première fois depuis des années, le gouvernement fédéral voit les industries de la culture comme un moteur de croissance

économique tant au pays qu'à l'étranger, et juge la croissance dans ce secteur prioritaire. Le gouvernement nouvellement élu en 2015 a formulé des engagements rafraîchissants pour le secteur des arts et de la culture. La lettre de mandat transmise par le premier ministre à la ministre de Patrimoine canadien indique une batterie de priorités.⁴ Le budget de 2016 a donné suite à bon nombre de ces objectifs en engageant des fonds supplémentaires de 1,9 milliard de dollars pour le secteur au cours des cinq prochaines années. Toutefois, il faut prendre note que certains de ces investissements ne font que ramener les niveaux de financement à ce qu'ils étaient avant les coupures des dernières années. Il est impératif que le secteur continue à faire des pressions auprès du gouvernement pour qu'il respecte ses engagements dans le budget de 2017.

Le gouvernement fédéral a aussi annoncé dans son budget de 2016 un programme d'infrastructure de 120 milliards de dollars. Maintenant qu'il est reconnu que la culture constitue le quatrième pilier du développement durable (de même que la durabilité économique, environnementale et sociale⁵), il est sensé d'intégrer pleinement les arts et la culture dans le plan d'infrastructure. De nombreuses installations artistiques au Canada ont été construites en tant que projets du Centenaire ou pendant l'essor des années 70 et dénotent leur âge. Pour pouvoir continuer à servir les Canadiens, certains centres devront être sérieusement rénovés, adaptés sur le plan de l'accessibilité, mis aux normes pour accroître leur efficacité énergétique et comporter un équipement amélioré pour répondre aux nouveaux

besoins des artistes novateurs du Canada. En outre, de nos jours, on s'attend à un type de programmation de la part des organismes culturels différent de celui pour lequel les anciennes infrastructures ont été construites. Les Canadiens veulent maintenant des installations culturelles pouvant offrir une programmation très diversifiée qui dépasse la simple présentation ou exposition, notamment une grande diversité d'initiatives de mobilisation communautaire, telles que des cafés, des séances de formation et de la location publique d'espace. De nombreux espaces actuels consacrés aux arts et à la culture doivent être transformés en carrefours communautaires pour pouvoir survivre. Cette transformation oblige le gouvernement fédéral à investir dans l'infrastructure des fonds nouveaux et uniques.

L'inclusion sociale doit être au cœur du fonctionnement du secteur des arts. La collectivité culturelle du Canada, à l'image de la population de notre pays, est très diversifiée et comprend des Autochtones et des peuples racialisés, des personnes ayant toutes sortes de talents, des groupes minoritaires de langue officielle et des personnes qui ont toujours été marginalisées. Compte tenu de ces changements dans les collectivités canadiennes, de nombreux diffuseurs d'arts, artistes et auditoires jugent important de comprendre toutes ces collectivités et d'établir des liens avec elles. Le changement démographique sans précédent de la société canadienne présente également une occasion unique d'élargir la contribution que les Canadiens et Canadiennes peuvent apporter à la croissance socioéconomique du Canada. En 2010, Statistique Canada avait prédit qu'en

2017 les peuples racialisés constitueraient de 19 à 23 % de la population canadienne et les peuples autochtones, 4 %. En 2021, les peuples racialisés représenteront de 29 à 32 % de la population canadienne ou de 11 à 14 millions de personnes. En outre, cette population compte plus de jeunes de moins de 15 ans (36 %). La population autochtone du Canada grossit plus rapidement que le reste de la population. Elle est aussi beaucoup plus jeune et les jeunes Autochtones constitueront un groupe important de la future population active du Canada. Finalement, le nombre de personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français augmentera pour atteindre de 29 à 32 % de la population d'ici à 2031, comparativement à 10 % en 1981.⁶

Environ 92 % des Canadiens croient que les arts constituent un moyen utile de rassembler les personnes de langues et traditions culturelles différentes, et 87 % des Canadiens sont d'avis que les arts et la culture aident à définir et à exprimer ce que signifie être Canadien.⁷ L'approche du gouvernement à l'égard des arts et du secteur culturel est jusqu'à maintenant positive et s'accompagne de substantiels réinvestissements et nouveaux investissements dans le secteur. L'investissement ciblé dans le budget de 2017 permettra aux organismes artistiques de saisir les occasions et de relever les défis que présentent la démographie changeante du Canada et les progrès technologiques.

Soutenir les artistes, les organismes artistiques et l'infrastructure culturelle

Trois sources de revenus créent et maintiennent des emplois dans le secteur des arts à but lucratif : les revenus gagnés (provenant des admissions, des ventes de produits, des honoraires ou des droits d'auteur), les revenus d'apport (provenant de particuliers, d'entreprises ou de fondations) et le financement public. Les ratios varient peut-être entre les sous-secteurs et les régions, mais la politique culturelle et les priorités de dépenses du gouvernement fédéral ont une incidence importante. Par exemple, elles aident à ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux lieux, à créer des incitations à donner et à commanditer par le régime fiscal ou des programmes de contributions de contrepartie, ou à subventionner des aspects particuliers de la production culturelle.

Le Conseil des Arts du Canada est le principal moyen pour le gouvernement fédéral d'appuyer le travail des artistes et des organismes artistiques. Cet organisme indépendant du gouvernement fédéral affiche un bilan de 55 ans en promotion des arts d'un bout à l'autre du Canada. En 2014-2015, le Conseil a distribué 155,1 millions de dollars en subventions et paiements à des artistes et à des organismes artistiques dans 1 953 collectivités du Canada grâce à un processus d'examen par les pairs des plus concurrentiels.⁸

De plus, les Canadiens jugent nécessaire d'investir dans l'infrastructure artistique. Le sondage de 2012 commandé par Patrimoine canadien a révélé une grande divergence

entre l'appréciation de l'infrastructure artistique par les Canadiens et Canadiennes et leur perception de la qualité des centres d'arts de la scène.⁹ Le Fonds du Canada pour les espaces culturels, créé en 2001 et disposant d'une enveloppe budgétaire de 30 millions de dollars, a financé depuis des projets d'infrastructure artistique de petite et moyenne taille, comme des mises à niveau de l'éclairage et des systèmes de conditionnement de l'air, des améliorations de l'accessibilité et d'autres améliorations importantes dont avaient besoin les organismes artistiques pour rester pertinents. Le budget de 2016 a réaffirmé le rôle essentiel du Fonds du Canada pour les espaces culturels en lui accordant 168,2 millions de dollars sur une période de deux ans. Ainsi, le programme pourra soutenir des projets à plus grande échelle. Toutefois, étant donné le temps nécessaire pour préparer des projets de taille moyenne ou grande, la courte période de deux ans ne permettra d'examiner en grande partie que les projets prêts à démarrer en 2016, ce qui éliminerait de nombreux projets utiles et novateurs qui pourraient être conçus.

Renforcer les liens et l'image culturelle du Canada sur toute la planète

Les artistes et les organismes artistiques sont des ambassadeurs culturels efficaces du Canada sur la scène mondiale, incarnant la diversité, l'innovation et les réalisations de notre pays. Le gouvernement fédéral le reconnaît et il s'est engagé à faire connaître nos histoires culturelles au monde,¹⁰ plus récemment en accordant un financement

de 25 millions de dollars au programme *Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier*.¹¹ L'immense diversité des initiatives artistiques du Canada servira indubitablement de miroir à l'échelle planétaire de notre population globale. La promotion culturelle à l'étranger peut donner lieu à des sources de revenus diversifiées, à la création d'emplois au pays et à la croissance et à la stabilité. Les artistes canadiens, les organismes artistiques et les secteurs du commerce et du tourisme bénéficieront directement de ces possibilités d'emploi et de cette activité accrue.

Il est donc essentiel que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires mondiales Canada, favorise notre présence culturelle dans le monde par la promotion dans les ambassades canadiennes, l'expansion du commerce et des affaires et la circulation des artistes et de leurs œuvres sur la scène internationale. Alors que le nouveau programme *Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier* répond à une demande de longue date de la Coalition canadienne des arts, il faut assurer un soutien vigoureux à la présence et à la visibilité de la communauté culturelle pluraliste du Canada à l'étranger. Cela inclut des artistes marginalisés et à la recherche d'équité si l'on veut vraiment représenter la population du pays. En outre, ce programme doit être prolongé et financé au-delà de deux ans pour permettre de tisser des liens durables avec des promoteurs, des diffuseurs des arts et des conservateurs internationaux, d'obtenir des expositions et des tournées à l'étranger et de percer sur les marchés étrangers.

Fournir un accès numérique au contenu culturel canadien

Depuis la fin de l'initiative Culture canadienne en ligne il y a une décennie, le Canada n'a cessé de creuser un écart, sur le plan du commerce de la culture, de sorte qu'il accueille bien plus de contenu culturel étranger qu'il n'exporte du sien. Il est maintenant possible d'avoir accès au contenu étranger en ligne grâce à des fournisseurs de services Internet, à des exploitants de salles de cinéma, ainsi qu'à de nouveaux fournisseurs de services non réglementés et omniprésents qui échappent à la réglementation du contenu canadien et aux contributions pertinentes.

En avril 2016, la ministre du Patrimoine canadien a entamé la première phase de la consultation sur la façon de rehausser la création, la découverte et l'exportation de contenu canadien numérique.¹² Ces consultations sur les produits culturels numériques constituent un processus essentiel entre le gouvernement, l'industrie et les artistes. Les artistes canadiens, comme Lilly Singh sur You Tube, le danseur de ballet Guillaume Côté, la chanteuse Tanya Tagaq, le réalisateur Deepta Mehta, l'artiste Robert Racine et le compositeur Mychael Danna, sont tous des créateurs de contenu numérique. Mais il faut rendre la technologie accessible à tous, y compris aux artistes ayant des déficiences qui sont disproportionnellement touchés par le fossé numérique. Les artistes doivent participer aux échanges sur la technologie numérique et de même que les organismes artistiques, ils doivent être consultés régulièrement.

Interventions du BFA

Le BFA appuiera les initiatives du gouvernement fédéral dans quatre domaines prioritaires en 2017.

Intervention : Maintenir le financement mis à jour du Conseil des Arts du Canada qui a été annoncé dans le budget fédéral de 2016

Résultat : Le budget d'exploitation du Conseil des Arts du Canada sera doublé et atteindra 362 millions de dollars en 2021, ce qui comprend un nouvel investissement de 550 millions de dollars entre 2016 et 2021.

Intervention : accroître l'investissement du gouvernement fédéral dans le programme Présenter le Canada par tranches annuelles de 25 millions de dollars entre 2017 et 2021

Résultat : Les artistes et les organismes artistiques de partout au Canada pourront commencer à tisser des liens durables avec des promoteurs, des diffuseurs des arts et des conservateurs internationaux, à obtenir des expositions et des tournées à l'étranger et à percer les marchés étrangers.

Intervention : Accroître et élargir les investissements dans l'infrastructure culturelle pour atteindre un total de 1,5 milliard de dollars en huit ans, par l'entremise du Fonds du Canada pour les espaces culturels et d'accords bilatéraux

Résultat : La durabilité et l'accessibilité des espaces culturels canadiens permettront d'offrir une meilleure programmation artistique et de mobiliser davantage la collectivité, notamment par des projets complexes, novateurs et à grande échelle.

Intervention : Promouvoir l'inclusion et le traitement équitable des artistes dans le cadre des consultations sur la culture numérique

Résultat : Des artistes aux antécédents, disciplines et aptitudes variés participeront aux consultations au même titre que les dirigeants gouvernementaux et ceux de l'industrie.

Notes

1 Statistique Canada, Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2010 à 2014, 2016. Cette estimation repose sur une perspective de produit. Elle inclut les emplois liés à la production de biens ou de services culturels dans toute l'économie, sans égard à l'industrie qui les produit, y compris les industries non culturelles.

2 Hill Stratégies Recherche Inc. (2014) *Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada, fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active*, page 13.

3 Statistique Canada, Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2010 à 2014, 2016. Ce chiffre (soit 54,6 milliards de dollars, plus précisément) a été estimé en fonction d'une perspective de produit. Il tient compte de la production de biens et/ou de services culturels dans toute l'économie, sans égard à l'industrie qui les produit, y compris les industries non culturelles. Le PIB de la culture est inférieur à celui des industries de la culture (PIB constitué par les biens et services liés ou pas à la culture) qui se chiffre à 61,7 milliards de dollars.

4 Gouvernement du Canada. « Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien ». Premier ministre du Canada, Justin Trudeau. Novembre 2015. <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-patrimoine-canadien>

5 En 2004, l'association mondiale Cités et gouvernements locaux unis a adopté l'Agenda 21 de la culture Ce projet

propose des politiques et des mesures que les cités et gouvernements locaux peuvent prendre en matière de développement culturel et établit la culture comme quatrième pilier du développement durable. Au Canada, le Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités du gouvernement fédéral, présidé par Mike Harcourt, ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, en est venu aux mêmes conclusions. En 2006, le rapport *Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités : Bâtir un meilleur avenir pour tous les Canadiens* déclare que « la viabilité culturelle relie les trois autres dimensions et est essentielle au succès des collectivités ».

6 Statistique Canada, (2010). *Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031*, pages 1 et 2. Voir aussi Jocelyn Harvey (2003). *Gestion créative dans les arts et le patrimoine : rétention et renouvellement de la gestion professionnelle pour le XXI^e siècle — Plan d'action proposé pour la création de conditions favorables*, page 17.

7 Patrimoine canadien *Les arts et le patrimoine au Canada - Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité*, produit par Phoenix Strategic Perspectives.

8 Conseil des Arts du Canada *Rapport annuel 2014-2015*, page 12.

9 Les arts et le patrimoine au Canada - Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité, produit par Phoenix Strategic Perspectives. Seulement la moitié des participants sondés (53 %) ont jugé positive la qualité des installations artistiques et culturelles et seulement 43 % des répondants ont indiqué que le nombre d'installations dans leur collectivité était bon ou très bon.

10 Gouvernement du Canada. « Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien ». Premier ministre du Canada, Justin Trudeau. Novembre 2015. <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-patrimoine-canadien>

11 Budget 2016 - Une croissance avantageuse pour la classe moyenne, page 184.

12 Le contenu canadien dans un monde numérique : centrer la conversation - Document de consultation Le gouvernement du Canada, septembre 2016.

Assurance-emploi



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

ASSURANCE-
EMPLOI

ENJEUX ÉLEVÉS

- 20 % des emplois sont à temps partiel et environ 14 % sont contractuelle ou saisonnière; il est difficile pour ces travailleurs d'être admissibles à l'assurance-emploi (AE).
- Le taux des prestations d'AE est faible – à peine 55 % de la moyenne des revenus des six mois précédents.
- Près des trois quarts des pères qui travaillent ont pris un congé parental au Québec, comparativement à 13 % à l'extérieur du Québec.

CHOIX CLAIRS

- Établir des conditions nationales uniformes d'admissibilité fixées à 360 heures pour les prestations ordinaires et à 300 heures pour les prestations spéciales.
- Ajouter un supplément de faible revenu, de sorte qu'aucune prestation spéciale ne puisse être inférieure à 300 \$ par semaine.
- Ajouter huit semaines de congé qui ne peuvent être prises que par un parent ne donnant pas naissance.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

L'assurance-emploi (AE) constitue un élément essentiel du filet de sécurité sociale du Canada. Des gouvernements fédéraux successifs ont rendu le programme moins équitable et plus difficile d'accès alors que notre marché du travail a subi d'importantes transformations. Un programme d'assurance-emploi devrait atténuer les effets des inégalités du marché du travail, mais le programme d'AE actuel intensifie les inégalités.

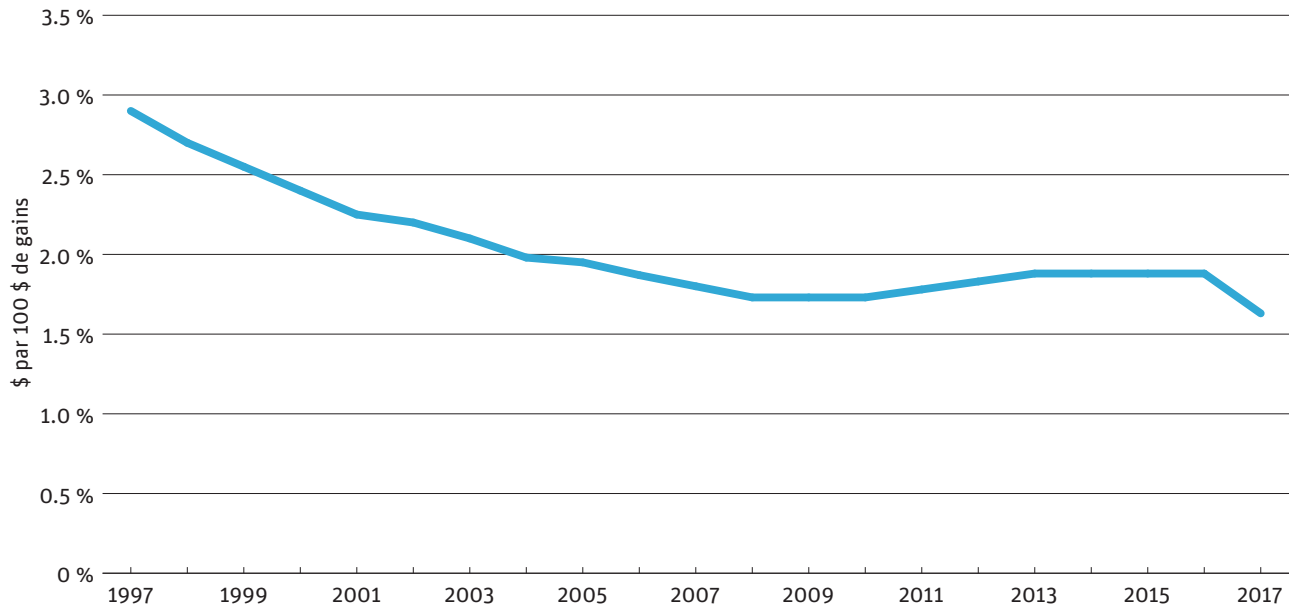
L'AE pourrait être utilisée pour contrer les emplois précaires, appuyer une transition équitable ou réduire les inégalités. Au lieu de faire cela, le gouvernement fédéral réduira les cotisations de 1,88 % à 1,63 %. Cette réduction

représente une perte d'environ 4 milliards de dollars de revenu par année pour le fonds de l'AE au cours des sept prochaines années.

Prestations ordinaires : contrer les emplois précaires et les inégalités

L'AE ne suit pas les réalités du marché du travail d'aujourd'hui, où 20 % des emplois sont à temps partiel et environ 14 % sont de nature contractuelle ou saisonnière. L'un des grands désavantages de l'emploi temporaire et à temps partiel, c'est que lorsque l'emploi prend fin, il est peu probable que le travailleur ait droit à l'AE. S'il y a droit, il peut s'agir d'aussi peu que 14 semaines de prestations. En raison d'écarts au chapitre des heures

FIGURE 10 Taux de cotisation à l'AE



Source Canada Revenue Agency, <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/pyrll/clcltng/ei/cnt-chrt-pf-eng.html>

travaillées d'une semaine à l'autre, le taux des prestations peut également être plus bas pour les travailleurs précaires — l'une des façons dont l'AE accentue les inégalités du marché du travail.

Nous savons que les travailleurs racialisés, autochtones, handicapés et de la communauté LGBTQ sont représentés de façon disproportionnée dans les emplois précaires peu rémunérés. L'AE devrait contribuer à assurer l'égalité des chances pour ces travailleurs.

Accès aux prestations : heures travaillées

Les travailleurs ont droit à des prestations calculées en fonction du nombre d'heures de travail effectuées au cours de l'année précédente et selon le taux de chômage local.

Il faut moins d'heures pour être admissible dans les régions où le taux de chômage est élevé, et les prestataires de ces régions reçoivent des prestations pendant un plus grand nombre de semaines. Dans une région moyenne de l'AE où le taux de chômage atteint de 7 à 8 %, les travailleurs doivent avoir travaillé au moins 630 heures — soit environ quatre mois de travail à temps plein — pour avoir droit à l'AE. Ils sont admissibles à une période de 17 à 40 semaines de prestations, selon le nombre d'heures de travail qu'ils ont effectuées au cours de l'année précédente.

Cette règle suppose que le taux de chômage local est le facteur le plus important lorsqu'il s'agit de déterminer combien il est difficile pour les travailleurs de trouver un nouvel emploi. Même si cela était essentiellement vrai à un moment donné,

ce n'est plus le cas pour les travailleurs précaires dans les régions urbaines. Une condition d'admissibilité pancanadienne fixée à 360 heures donnerait des chances égales aux travailleurs précaires.

Il convient de souligner qu'un nombre croissant de travailleurs au chômage n'ont pas contribué à l'AE au cours des 12 derniers mois — il peut s'agir d'étudiants, d'anciens travailleurs autonomes, de stagiaires non rémunérés ou de personnes qui reviennent d'un congé parental. Ces travailleurs doivent pouvoir avoir accès à des programmes de formation par l'intermédiaire d'ententes relatives au marché du travail, lesquelles sont financées par les revenus généraux et non les cotisations d'AE.

Niveaux des prestations

À l'heure actuelle, les paramètres de base du régime d'AE du Canada ne sont pas suffisants. Le taux des prestations est faible — à peine 55 % de la moyenne des revenus des six mois précédents. Les femmes font toujours face à un écart salarial important au Canada, ce qui fait que leurs prestations d'AE sont également plus basses. De 2006 à 2015, les prestations hebdomadaires versées aux femmes présentaient toujours un écart défavorable d'environ 60 \$ par rapport à celles des hommes¹.

Une façon de contrer ces inégalités consiste à fixer un seuil minimal pour les prestations. Bien que l'AE offre un supplément pour les familles à faible revenu ayant des enfants âgés de moins de 18 ans, il n'existe aucun supplément pour les familles sans enfants. L'AE a connu des taux de remplacement plus élevés pour les

travailleurs mal rémunérés par le passé; il ne serait pas inhabituel pour un régime d'assurance social d'appliquer ce genre de politique pour atténuer les inégalités du marché du travail.

Prestations parentales : contrer les inégalités

La garde d'enfants et les congés parentaux étaient des sujets brûlants pendant la campagne électorale de 2015. Les Libéraux avaient promis d'offrir des programmes de prestations parentales plus souples s'ils étaient élus. Leur proposition offrait aux parents deux options, soit prendre les 35 semaines existantes en plus petits blocs sur une période de 18 mois, ou prendre un congé allant jusqu'à 18 mois avec des prestations hebdomadaires moins élevées.

Ni l'une ni l'autre de ces options n'augmentent la valeur totale des prestations offertes aux parents ou n'améliorent l'accès aux prestations pour les parents qui ne sont pas admissibles en vertu des règles en vigueur; elles n'améliorent pas non plus l'accès aux services de garde d'enfants pour les parents qui en ont besoin.

Accès aux prestations : heures travaillées et niveaux des prestations

Les travailleurs doivent avoir accumulé 600 heures d'emploi assurable au cours de la dernière année pour avoir accès aux prestations de maternité, d'adoption et parentales dans la plupart des provinces et territoires du Canada. Le Québec dispose de son propre régime provincial et offre des prestations aux travailleurs ayant

touché un revenu d'emploi de plus de 2 000 \$ — l'équivalent de 186 heures de travail au salaire minimum actuel de 10,75 \$ l'heure du Québec.

Bon nombre de parents sont surpris de découvrir qu'ils ne sont pas admissibles à ces prestations, en particulier les diplômés récents, les travailleurs autonomes et les travailleurs à temps partiel. De plus, le faible taux de remplacement rend le congé parental inabordable aux familles à faible revenu.

Avant qu'on apporte des modifications à l'assurance-emploi en 1997, les parents devaient accumuler l'équivalent de 30 heures d'emploi assurables pour être admissibles à des prestations de maternité ou parentales. Le fait de réduire la condition d'admissibilité à 300 heures et d'instaurer une prestation minimale donnerait aux nouveaux parents un meilleur accès aux prestations et rendrait le congé parental plus abordable pour les familles.

Contre les inégalités entre les hommes et les femmes

La situation du Québec peut nous donner des indications sur la façon d'améliorer les prestations parentales d'AE. Des recherches montrent que les pères au Québec sont beaucoup plus susceptibles de prendre un congé parental que les pères des autres provinces et territoires du Canada. En 2010, près des trois quarts des pères qui travaillent (72,5 %) ont pris un congé parental au Québec, comparativement à 13 % à l'extérieur du Québec².

Une étude a révélé que l'augmentation du nombre de pères au Québec qui ont pris un congé parental a eu des effets durables

sur le partage des tâches non rémunérées à la maison, ce qui a entraîné un meilleur équilibre entre les responsabilités rémunérées et non rémunérées pour les conjoints de sexe opposé³. Les pères qui ont pris un congé parental ont consacré plus de temps aux tâches non rémunérées, tandis que leurs conjointes ont consacré plus de temps aux tâches rémunérées.

Équité pour les travailleurs migrants

En 2012, le Canada a modifié sa réglementation expressément pour restreindre l'accès aux prestations parentales d'AE aux personnes autorisées à demeurer au Canada à ce moment⁴. Ainsi, les travailleurs migrants (comme les travailleurs agricoles saisonniers) qui ont quitté le Canada, mais qui étaient susceptibles de revenir au début de la prochaine saison de croissance n'avaient plus droit aux prestations parentales.

Tous les autres travailleurs sont admissibles à recevoir des prestations parentales, même s'ils quittent le pays. Seuls les travailleurs migrants sont traités différemment. Ce changement constituait un pas en arrière — les prestations parentales étaient le seul type de prestations d'AE auquel les travailleurs migrants avaient droit. En conséquence, la plupart des travailleurs migrants n'ont plus droit à *aucune* prestation d'assurance-emploi, même s'ils versent des cotisations au régime à chaque paye. Le budget fédéral alternatif (BFA) annulera ce petit changement mesquin.

Transition équitable : préparation à une révolution industrielle verte

Nous avons une formidable occasion d'offrir aux travailleurs sans emploi, sous-employés et mal rémunérés de meilleurs emplois dans le cadre d'une intervention stratégique pour atteindre nos objectifs climatiques. Nous pouvons élargir l'accès aux programmes de formation d'AE, en nous concentrant sur l'adaptation et la transition de la main d'œuvre. Ainsi, les travailleurs pourraient profiter d'une transition vers une économie plus verte en ayant accès à de nouveaux emplois verts créés dans le cadre de programmes d'investissement public et de stratégies sectorielles.

Les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires seront essentielles pour atteindre cet objectif. Les EDMT transfèrent des fonds du compte d'AE aux provinces et territoires pour les programmes de formation visant les cotisants à l'AE. Les EDMT actuelles transfèrent des fonds de 1,95 milliard de dollars chaque année aux provinces et territoires pour les programmes de formation d'AE. Lors des dernières élections fédérales, les Libéraux ont affirmé qu'ils augmenteraient le transfert des EDMT de 500 millions par année. Le BFA appuie fortement cet engagement.

L'accès à un processus d'appel équitable

Dans le budget de 2012, le gouvernement fédéral a apporté de grands changements

au processus d'appel pour les demandes d'assurance-emploi, notamment l'abolition du Conseil arbitral et la mise en place du Tribunal de la sécurité sociale (TSS). Auparavant, les appels étaient instruits par un conseil arbitral de l'AE local, composé de trois membres à temps partiel : un membre nommé parmi le groupe des travailleurs et un membre nommé parmi le groupe des employeurs par leur commissaire de l'AE respectif ainsi qu'un président neutre nommé par le gouvernement. Les membres des conseils arbitraux de l'AE connaissaient bien les conditions de travail locales ainsi que les lois et règlements en matière d'AE, et pouvaient rendre des décisions rapides, généralement en moins de 28 jours.

Les changements ont été apportés en 2012 sans consulter ni avertir les parties prenantes. Il en a résulté un processus qui prend plus de temps que jamais, qui va à l'encontre des principes fondamentaux d'équité procédurale et qui offre très peu de chances aux travailleurs sans emploi.

La structure du nouveau processus d'appel du TSS est des plus inhabituelles et s'écarte des normes juridiques acceptées. Les travailleurs doivent présenter toutes leurs preuves et tous leurs arguments de droit à la première étape du processus, avant même qu'ils aient été informés des allégations formulées contre eux ou qu'ils aient reçu tous les détails de leur dossier. Normalement, une personne aurait la possibilité de voir les preuves déposées contre elle de sorte qu'elle puisse y donner suite de façon éclairée.

Il faut également beaucoup plus de temps pour instruire un appel par rapport à l'ancien système. La norme de service du

TSS est de rendre une décision définitive dans 85 % des cas dans un délai de 90 jours à partir de la date de dépôt de l'appel. Ce délai s'ajoute à celui requis pour rendre la décision initiale, en plus du temps requis par la Commission de l'assurance-emploi pour réexaminer la décision.

Interventions du BFA

Intervention : Laisser les cotisations à 1,88 \$ par gain de 100 \$, jusqu'au maximum de la rémunération assurable de 2017, établi à 51 300 \$.

Résultat : Une augmentation des revenus d'environ 3,5 milliards de dollars en 2017 pour le compte des opérations de l'AE.

Intervention : Établir des conditions nationales uniformes d'admissibilité fixées à 360 heures pour les prestations ordinaires et à 300 heures pour les prestations spéciales (revenir au niveau des prestations antérieur aux années 1990) et rétablir l'accès aux prestations parentales pour les travailleurs migrants (coût : 2 milliards de dollars par année).

Résultat : Au total, 250 000 travailleurs recevront des prestations ordinaires et des prestations spéciales.

Intervention : Ajouter huit semaines de congé qui ne peuvent être prises que par un parent ne donnant pas naissance. Ce congé s'ajoute au congé de maternité et au congé parental, et serait également offert aux

parents adoptifs et aux couples de même sexe (coût : 600 millions de dollars par année).

Résultat : Quelque 150 000 parents de plus pourraient prendre un congé parental.

Intervention : Ajouter un supplément de faible revenu, de sorte qu'aucune prestation spéciale ne puisse être inférieure à 300 \$ par semaine (coût : 900 millions de dollars par année).

Résultat : Réduction de l'inégalité envers les travailleurs mal rémunérés.

Intervention : Rétablir le système d'appel des conseils arbitraux pour l'AE. Le Tribunal de la sécurité sociale constitué à la suite du budget de 2012 ne fonctionne pas pour les travailleurs et s'est avéré coûteux et inefficace.

Résultat : Plus de justice pour les travailleurs sans emploi.

Notes

1 Rapports de contrôle et d'évaluation de l'AE 2012 et 2014-2015, annexe 2.2 [en ligne] : http://www.esdc.gc.ca/fr/rapports/assurance_emploi/index.page.

2 Findlay, L.C. et D.E. Kohen (2012). « Pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption de jeunes enfants », dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada.

3 Patnaik, A. (2016). *Reserving Time for Daddy: The Short and Long-Run Consequences of Fathers' Quotas* [en ligne], accessible à l'adresse : <http://ssrn.com/abstract=2475970>

4 *Règlement sur l'assurance-emploi*, DORS/96-332, paragr. 55(4) <<http://canlii.ca/t/52hlc>> consulté le 26 janvier 2016; nouvelle version (6 décembre 2012), à l'adresse : http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=711069&_ga=1.226177114.1537472255.1485391613

Commerce et investissements internationaux



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

COMMERCE ET INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le modèle de libéralisation du commerce et des investissements qu'applique le Canada à l'heure actuelle a contribué à une faible croissance, à une plus grande inégalité et à une dépendance excessive à l'égard du secteur volatile des ressources.
- Les nouveaux accords sur le commerce et l'investissement à l'étude, particulièrement avec l'Union européenne et, par le biais du Partenariat transpacifique, avec les pays de l'Asie-Pacifique, accentueraient ces problèmes structurels et offriraient très peu de nouveaux débouchés aux exportateurs canadiens.
- Les contestations à l'égard de la gestion des ressources et de la politique environnementale du Canada qui ont fait l'objet d'un jugement favorable en vertu du mécanisme de règlement des différends investisseur-État continuent de démontrer l'absurdité d'accorder à des entreprises étrangères des droits extrajudiciaires qui leur permettent de contester des décisions d'intérêt public devant des tribunaux privés n'ayant aucun compte à rendre.

CHOIX CLAIRS

- Définir un nouveau mandat commercial reposant sur les principes de justice sociale, économique et climatique.
- Réformer le processus de négociation commerciale pour que l'intérêt public soit pris en compte à toutes les phases des négociations.
- Rejeter le modèle de règlement des différends investisseur-État qui accorde des droits spéciaux aux investisseurs étrangers voulant contester les règlements gouvernementaux.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

En 2015, les exportations de biens et services (principalement vers les États-Unis) représentaient 31% du PIB du Canada, alors que l'ensemble des échanges commerciaux du Canada s'établissaient à plus d'un billion de dollars.¹ La dépendance du Canada à l'égard du commerce n'est pas un accident. Pendant des décennies, et particulièrement depuis les années 1990, le gouvernement fédéral a favorisé l'intégration économique internationale en concluant des accords de libre-échange et des accords de protection des investissements étrangers qui visent

manifestement à accroître le commerce transfrontalier au profit des Canadiens.²

Malgré ces chiffres apparemment impressionnants, l'ère post-ALENA de la libéralisation du commerce et des investissements s'est caractérisée par une croissance économique plus faible, un accroissement de l'inégalité de la richesse et du revenu, une plus forte concentration d'entreprises et l'enracinement du secteur des combustibles fossiles destructifs sur le plan de l'environnement au détriment des industries manufacturières et autres.³ Le Canada importe maintenant plus qu'il n'exporte et expédie plus d'argent à l'étranger

qu'il ne reçoit d'investissements étrangers. Le déficit du compte courant du Canada s'établissait à 65,7 milliards de dollars en 2015. En d'autres termes, les flux du commerce et des investissements constituent à l'heure actuelle un *fardeau* pour l'économie canadienne de l'ordre de 3% du PIB.

Fait encore plus grave, les principales exportations du Canada se composent notamment du pétrole brut, des minerais métalliques et d'autres produits bruts ou semi-transformés, alors que le pays importe principalement du matériel électronique et d'autres produits manufacturés à valeur ajoutée. Au lieu d'utiliser sa richesse en ressources naturelles pour assurer un développement économique durable et inclusif, le Canada continue de suivre obstinément un modèle économique fondé sur les ressources qui ne protège pas les bons emplois ni n'en crée de nouveaux. Par ailleurs, la forte dépendance du pays envers les exportations de combustibles fossiles et les investissements connexes mine la capacité du Canada de respecter ses engagements internationaux en matière de changement climatique (voir le chapitre sur l'environnement).

En plus de ces indicateurs économiques normalisés, la politique commerciale du Canada nuit à l'atteinte de l'objectif de prospérité partagée sur quatre plans.⁴ Premièrement, les négociations économiques internationales s'effectuent en secret, mais avec la présence active de lobbyistes de l'industrie. Deuxièmement, les accords commerciaux et ceux sur les investissements empiètent de plus en plus sur des domaines réglementés qui se

rapportent très indirectement au commerce, comme les droits de propriété intellectuelle et l'approvisionnement gouvernemental. Troisièmement, ces accords accordent en général des droits extraordinaires aux entreprises étrangères qui peuvent tenter des poursuites contre les gouvernements pour des règlements d'intérêt public qui nuisent à leurs investissements privés. Quatrièmement, ces accords ne comportent pas de protection significative des travailleurs, de l'environnement ni des droits ancestraux.

La confiance que portent les pays du monde au modèle contemporain de libre-échange a nettement faibli en 2016. Le vote du Brexit au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump aux États-Unis ont témoigné d'une insatisfaction très répandue à l'égard des accords internationaux qui sont perçus comme avantageant les entreprises et investisseurs étrangers au détriment des travailleurs. Les économistes et les journalistes ont compris qu'en réalité le libre-échange a, de fait, empiré la situation de bien des gens.⁵ Même le premier ministre Trudeau a modifié sa position et reconnu récemment que la mondialisation ne semblait pas être favorable à la classe moyenne, aux gens ordinaires.⁶ Malgré ces beaux discours, le Canada continue de ne pas tenir compte des signes précurseurs et poursuit sa politique axée sur le libre-échange.

Le président Trump a promis de renégocier l'ALENA ou de s'en retirer, mais en réalité cette décision serait néfaste pour le Canada et pour les travailleurs des trois pays. Les représentants républicains au Congrès pourraient saisir l'occasion pour exiger d'inclure les mêmes clauses

nuisibles que celles de l'ingérable Partenariat transpacifique. Malgré ces risques, le gouvernement Trudeau a déjà annoncé qu'il était prêt à renégocier l'ALENA, une décision décriée par certains politiciens des deux parties qui s'y opposent.⁷

Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne

Après dix ans de négociations controversées, le Canada et l'Union européenne ont signé l'Accord économique et commercial global (AECG) le 30 octobre 2016, malgré les énormes protestations populaires. En plus de la version finale de 1 598 pages qui a été publiée pour la première fois en février 2016, le Canada et l'Union européenne ont diffusé à la mi-octobre une déclaration d'interprétation conjointe dans laquelle ils précisaient certaines des dispositions les plus contestées de l'entente sans vraiment modifier le libellé de l'accord comme tel.⁸

Le projet de loi C-30 qui porte sur la mise en œuvre de l'AECG au Canada attendait passage par le Sénat au moment d'écrire ces lignes. Le Parlement européen a ratifié l'AECG au cours d'une assemblée plénière en février. Le parlement de chacun des 28 États membres de l'UE doit ensuite ratifier l'AECG avant que l'accord *intégral* ne puisse entrer en vigueur, ce qui pourrait prendre de deux à cinq ans, même si l'importante opposition politique est vaincue. Entre temps, la *majeure partie* de l'accord entrera en vigueur provisoirement après son adoption par les parlements canadien et européen.

Un autre problème de l'AECG est l'interdiction d'utiliser des préférences locales (c'est-à-dire les règles « d'achat local ») dans les contrats d'approvisionnement gouvernemental, y compris au niveau provincial et municipal. Les clauses d'indexation à la hausse et de statu quo de l'AECG sur les services et l'investissement risquent de maintenir la libéralisation, y compris la privatisation, dans tous les secteurs que les négociateurs n'ont pas exemptés explicitement. L'AECG prolonge de plus la durée des brevets pharmaceutiques, ce qui retardera la disponibilité de médicaments génériques au Canada au grand détriment des consommateurs et du système de santé public.⁹

Il est peu probable que ces coûts puissent être compensés par de nouveaux débouchés économiques. Une nouvelle recherche exécutée par la Global Development and Environment Institute de l'Université Tufts prévoit que l'AECG exercera des pressions à la baisse sur les salaires, entraînant ainsi une diminution du revenu moyen, un accroissement du chômage et une plus grande inégalité socioéconomique au Canada et au sein de l'UE.¹⁰

Un élément important de l'AECG qui ne sera pas mis en application pour le moment est le système judiciaire pour les investissements, qui propose quelques réformes aux procédures traditionnelles de règlement des différends investisseur-État prévues dans l'ALENA et d'autres accords canadiens. En vertu du système judiciaire de l'ALENA, le Canada a fait l'objet de plus de poursuites que le Mexique ou les États-Unis et a versé des centaines de millions de

dollars en indemnisation et frais juridiques. Le Canada a récemment perdu deux causes très troublantes qui portaient sur une évaluation environnementale ayant refusé l'établissement d'une énorme carrière dans la région fragile sur le plan de l'écologie de la Baie de Fundy (l'affaire Bilcon) et sur un moratoire concernant la construction d'éoliennes dans les Grands Lacs (l'affaire Windstream).

Même si le système judiciaire prévu dans l'AECG impose des règles plus strictes en matière de conflits d'intérêts chez les arbitres et prévoit l'inclusion future d'un processus d'appel, le chapitre de l'accord avec l'UE sur les investissements accorde toujours, voire les augmente, des droits fondamentalement démesurés aux investisseurs étrangers et favorise la contestation judiciaire d'une vaste gamme de mesures d'intérêt public et l'imposition possible d'amendes.¹¹

Partenariat transpacifique

Le Partenariat transpacifique piloté par les États-Unis a été signé le 4 février 2016 et chacun des 12 pays participants doit le ratifier avant février 2018. Toutefois, le président des États-Unis, Donald Trump, a promis de retirer son pays du PTP au cours des 100 premiers jours de son mandat. Étant donné que l'entrée en vigueur du PTP dépend ultimement des États-Unis, les autres parties comme le Canada ont peu d'intérêt à aller de l'avant avec cet accord. Le PTP sous sa forme actuelle semble ne pas avoir d'avenir.

Les Canadiens sont mieux sans le PTP. L'entente accentuerait et élargirait le risque de poursuites contre le Canada

sur le plan du règlement des différends investisseur-État, prolongerait et enchâsserait les droits de propriété intellectuelle qui restreignent l'accès aux médicaments, limiterait la liberté sur Internet et étoufferait l'innovation technologique au Canada. Le PTP représenterait de nouveaux défis pour les industries clés du Canada, particulièrement les secteurs de l'automobile et des produits laitiers, et mettrait ainsi directement en péril des milliers d'emplois. Les contractions enregistrées dans ces secteurs se répercuteraient sur des secteurs connexes, comme l'industrie de l'acier, qui embauche 22 000 personnes au Canada et dont le tiers de la demande est attribuable à l'industrie canadienne de l'automobile. En outre, en vertu de l'accord, les entreprises auraient le droit d'importer des travailleurs étrangers d'une manière tout à fait dérèglementée, sans avoir à respecter les droits rigoureux et exécutoires des travailleurs.¹²

Comme c'est le cas pour l'AECG, les prétendus avantages économiques de la ratification du PTP sont maigres et ne profiteront probablement pas à la plupart des Canadiens et des Canadiennes. Au moins une étude prévoit des pertes nettes d'emplois et des baisses de revenu au Canada par suite de cette entente.¹³ Au Canada, un comité de la Chambre des communes étudie le PTP depuis plus d'un an, mais n'a pas encore formulé ses recommandations au Parlement.

Accord sur le commerce des services

Bien qu'il soit moins connu que l'AECG et le PTP, l'Accord sur le commerce des services (ACS) constituera probablement la

prochaine bataille mondiale en matière de politique commerciale et d'investissements. Techniquement, l'ACS n'est pas un accord de libre-échange puisqu'il ne compte aucune disposition prévoyant le mouvement de biens. Il vise plutôt à libéraliser radicalement et à dérégulariser grandement les services entre les 23 pays (y compris l'UE) qui ont négocié cette entente.

D'après les versions préliminaires qui ont filtré, l'ACS pourrait aller beaucoup plus loin que les accords précédents dans des domaines comme la « collaboration réglementaire », un euphémisme pour l'imposition aux pays membres de modèles réglementaires favorables aux entreprises.¹⁴ Le secret qui entoure l'élaboration de ces modèles réglementaires exécutoires, sans compter l'influence indue des entreprises, préoccupe beaucoup les organismes publics de réglementation. En vertu de l'ACS, le gouvernement canadien pourrait subir des pressions additionnelles pour déréglementer et libéraliser des secteurs délicats comme l'énergie, l'environnement et les services financiers.

Les négociateurs de l'ACS n'ont pu respecter une date limite en décembre pour conclure les pourparlers, notamment en raison de l'incertitude qui entoure la nouvelle administration américaine. Lorsque son libellé sera finalisé, s'il l'est un jour, l'accord devra être signé par chacune des 23 parties à la négociation avant qu'il puisse être soumis à la ratification nationale. Le processus global pourrait prendre plusieurs années encore.

Interventions du BFA

Intervention : Confier à Affaires mondiales Canada un nouveau mandat en matière de commerce et d'investissements qui intégrerait les principes de justice sociale, économique et environnementale

Résultat : La politique commerciale visera à stimuler une croissance économique inclusive et à créer de bons emplois tout en maintenant la capacité du gouvernement d'adopter des règlements protégeant l'environnement et les consommateurs, entre autres priorités publiques. Les accords commerciaux élèveront les normes environnementales et sociales au dénominateur commun le plus élevé et compatible avec les engagements internationaux du Canada sur le plan du changement climatique.

Intervention : Demander à Affaires mondiales Canada de concevoir une nouvelle approche et un nouveau processus pour négocier les accords internationaux et les traités sur l'investissement selon les principes de transparence, d'inclusivité et de responsabilisation

Résultat : La contribution des lobbyistes industriels et d'autres acteurs du secteur privé ne sera plus jugée plus importante que celle des syndicats, des organismes environnementaux, des groupes autochtones et d'autres intervenants du domaine de l'intérêt public lorsqu'il s'agira d'établir les priorités stratégiques en matière de commerce. Le Parlement et la population canadienne pourront examiner les libellés proposés et débattre ouvertement de la valeur des nouveaux accords possibles avant qu'ils

ne soient signés. Ainsi, le résultat sera plus équilibré.

Intervention : Éliminer les mécanismes de règlement des différends investisseur-État des accords sur le commerce et des traités sur les investissements existants, y compris l'ALENA, et mettre fin à la négociation de cette clause qui enfreint le droit des gouvernements d'adopter des règlements d'intérêt public dans toute entente commerciale future

Résultat : Les investisseurs étrangers ne disposeront plus de droits spéciaux — supérieurs à ceux accordés aux personnes assujetties aux lois canadiennes — pour contester les politiques, les règlements et autres décisions d'intérêt public qui nuisent à leur investissement au Canada. Au même titre, les entreprises énergétiques et minières canadiennes ne pourront plus intimider ou punir les gouvernements étrangers qui refuseront des projets d'extraction controversés ou dangereux pour l'environnement.

Notes

1 Voir Affaires mondiales Canada. *Le commerce international du Canada : Le point sur le commerce et l'investissement — 2016*. Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2016.

2 Affaires mondiales Canada. « Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) ». Gouvernement du Canada. Dernière version : le 9 juin 2016.

3 Jordan Brennan. *Ascent of Giants: NAFTA, Corporate Power and the Growing Income Gap* (en anglais seulement), Centre canadien de politiques alternatives. Février 2015.

4 Ces éléments sont examinés plus en détail dans la version de 2016 de *l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral* du CCPA. Pour une critique plus poussée du cadre global néolibéral en matière de

commerce et d'investissements, consulter Stephen Gill et A. Claire Cutler (éditeurs). *New Constitutionalism and World Order* (en anglais seulement). Presses de Cambridge University, 2014.

5 David H. Autor, David Dorn et Gordon H. Hanson. « The China Shock: Learning from Labor Market Adjustment to Large Changes in Trade. » (en anglais seulement) *Document de travail du National Bureau of Economic Research* n° 21906, janvier 2016.

6 Ashifa Kassam et Laurence Mathieu-Léger. « Justin Trudeau: 'Globalisation isn't working for ordinary people'. » (en anglais seulement) *The Guardian*, le 15 décembre 2016.

7 Andrea Hopkins. « Canada opposition scorns PM move to negotiate trade with Trump. » (en anglais seulement) *Reuters*, le 16 novembre 2016.

8 Scott Sinclair. « Flimsy CETA declaration leaves public services, water policy vulnerable in Canada-EU deal. » (en anglais seulement) *Behind the Numbers*, le 14 octobre 2016.

9 Pour une explication détaillée des répercussions éventuelles de l'AECG, veuillez consulter Scott Sinclair, Stuart Trew et Hadrian Mertins-Kirwood (éditeurs). *Making Sense of the CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement* (en anglais seulement). Centre canadien de politiques alternatives, septembre 2014.

10 Pierre Kohler et Servaas Storm. « CETA Without Blinders: How Cutting 'Trade Costs and More' Will Cause Unemployment, Inequality and Welfare Losses » (en anglais seulement). *Document de travail 16-03 du Global Development and Environment Institute*. Université Tufts, septembre 2016.

11 Pia Eberhardt. *L'ISDS mort-vivant : Rebaptisée «ICS», la Charte des pleins pouvoirs refuse de mourir*. Corporate Europe Observatory, mars 2016.

12 Pour en savoir davantage sur cette question et au sujet des préoccupations associées au PTP, veuillez consulter Scott Sinclair et Stuart Trew (éditeurs). *The Trans-Pacific Partnership: A Citizen's Guide* (en anglais seulement). James Lorimer & Company Ltd., 2016.

13 Jeronim Capaldo, Alex Izurieta et Jomo Kwame Sundaram. « Trading Down: Unemployment, Inequality and Other Risks of the Trans-Pacific Partnership Agreement » (en anglais seulement). *Document de travail 16-01 du Global Development and Environment Institute*. Université Tufts, janvier 2016.

14 Global Justice Now et Attac Norvège. *A blueprint for global privatisation: Why we need to stop the Trade in Services Agreement* (en anglais seulement). Août 2016.

Défense



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

DÉFENSE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le Canada ne dispose pas d'un cadre de politique étrangère à jour pour orienter la politique de défense.
- Bien que le Canada se classe au sixième rang parmi les 28 États membres de l'OTAN au chapitre des dépenses militaires, le pays a des engagements non financés totalisant environ 40 milliards de dollars pour du matériel militaire.
- L'engagement du gouvernement à se réengager dans les opérations de soutien de la paix et les activités de formation de l'ONU manque de fondement institutionnel et expérientiel, compte de tenu de l'absence virtuelle du Canada dans ce domaine depuis dix ans.
- La réglementation canadienne sur l'armement comporte des lacunes importantes, d'où la difficulté du Canada à respecter les traités et d'autres obligations en vertu du droit international.
- Le fait que les politiques de l'OTAN sont fonction des armes nucléaires est en contradiction avec les obligations du Canada en matière de désarmement nucléaire en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

CHOIX CLAIRS

- Faire en sorte que les opérations de maintien de la paix de l'ONU et la paix durable constituent une priorité du Canada en matière de défense.
- Abandonner des systèmes d'armes onéreux non éprouvés comme le chasseur à réaction F-35 et le programme américain de défense antimissiles balistiques.
- Investir 5 millions de dollars par année dans un centre de formation sur les opérations de soutien de la paix de calibre mondial à l'intention des militaires, des policiers et des civils canadiens et étrangers.
- S'assurer que les ventes d'armes fabriquées au Canada sont conformes au Traité sur le commerce des armes et à la politique de contrôles à l'exportation du Canada.
- Piloter une initiative au sein de l'OTAN afin que l'organisation cesse en fin de compte de miser sur les armes nucléaires.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte¹

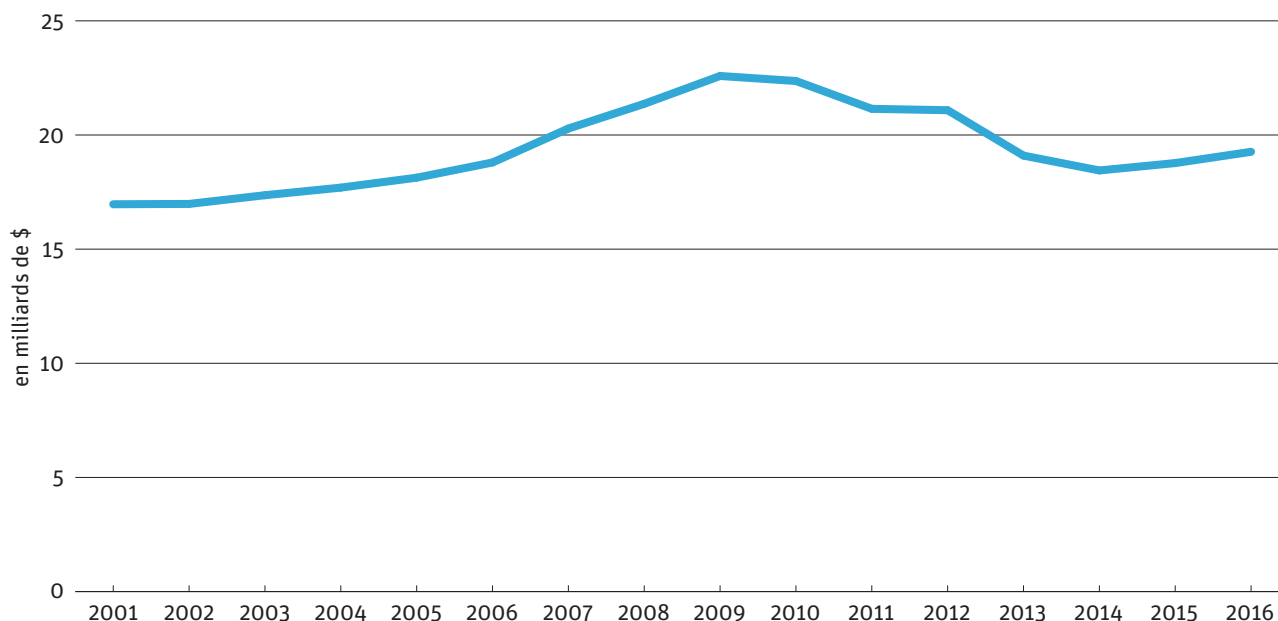
Examen de la politique de défense 2016

Un examen de la politique de défense devrait être axé sur les priorités établies par le gouvernement du Canada pour son cadre de politique étrangère et d'aide officielle au développement. Le fait que le gouvernement libéral n'ait pas mené un examen général et qu'il n'y ait pas eu de consultations publiques soulève des questions importantes quant à l'utilité de l'examen et de ses résultats.

L'approvisionnement, gouffre sans fond

Les dépenses autorisées du ministère de la Défense nationale (MDN) s'élèvent à 19,3 milliards de dollars en 2016-2017, comme l'indique le tableau ci-après. Au mois de juin 2015, le coût des achats en matériel de défense reportés totalisait plus de 40 milliards de dollars². Huit mois plus tard, ce chiffre n'a pratiquement pas changé. Compte tenu de la taille du déficit de financement des approvisionnements, il est difficile d'exagérer l'urgence d'établir des priorités en matière de matériel de défense. Toutefois, les besoins modestes du Canada en matière de défense nationale—étant donné l'absence de menace

FIGURE 11 Dépenses militaires du Canada (en dollars de 2016)



Source Compilé par l'auteur à partir des comptes publics et, pour l'exercice en cours, du Budget principal et des Budgets supplémentaires des dépenses.

directe sur le territoire canadien et la défense conjointe de l'Amérique du Nord avec les États-Unis—font en sorte que cette tâche soit éminemment « réalisable ».

Opérations de maintien de la paix de l'ONU

Le 31 juillet 2016, le Canada se classait au 67^e rang parmi les contributeurs de personnel en uniforme (policiers et militaires) aux opérations de maintien de la paix de l'ONU³. Cela représente une légère amélioration par rapport au faible classement historique enregistré en mars 2016, soit le 74^e rang, et contraste fortement avec le rôle antérieur du Canada qui constituait souvent le seul contributeur important aux opérations de maintien de la paix de l'ONU⁴. Le Canada a

réduit sa participation alors que la taille et la complexité des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont explosé. L'effectif compte maintenant 100 851 employés en uniforme et 16 471 civils⁵.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU comptent maintenant moins du quart des activités de formation qu'il y avait il y dix ans⁶. On a notamment fermé, en novembre 2013, le Centre Pearson pour le maintien de la paix, une installation de maintien de la paix de calibre mondial financée par le gouvernement fédéral pour la formation interdisciplinaire de militaires, de policiers et de civils de partout au monde. La complexité des opérations de maintien de la paix modernes nécessite une formation et un enseignement poussés. Compte tenu du nombre sans précédent d'opérations

de maintien de la paix de l'ONU et de la contribution canadienne lamentablement faible, le Canada se positionne loin derrière les autres pays en ce qui concerne son état de préparation en matière d'entraînement et d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

En août 2016, le Canada a manifesté son intention de déployer jusqu'à 600 soldats pour une mission de maintien de la paix de l'ONU⁷. En septembre, le Canada a annoncé à l'ONU qu'il accueillerait la conférence sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU de 2017 qui devrait réunir des représentants de plus de 30 pays. À la mi-janvier 2017, malgré des « missions d'enquête » en Afrique et les conjectures des médias, aucune mission précise n'a encore été retenue.

Systèmes d'armement et droit international

Il est essentiel que les choix et les exportations du Canada en matière d'armement respectent le droit humanitaire international et les droits internationaux de la personne, ainsi que les principes des conventions de Genève auxquelles les États membres sont tenus de se conformer. Le Canada doit appuyer avec vigueur le contrôle international des armes et l'application d'une interdiction aux « groupes d'armes problématiques » qui causent des préjudices disproportionnés à des civils, et ce, sans distinction. À cet égard, les priorités suivantes devraient être fondamentales pour la politique de défense du Canada.

- **Armes à sous-munitions :** Bien que le Canada soit l'un des signataires du traité

interdisant les armes à sous-munitions, la loi nationale de mise en œuvre a créé un échappatoire selon lequel les membres des Forces canadiennes pourraient offrir un soutien à des alliés qui voudraient utiliser ce type d'armes et qui ne sont pas parties au traité à l'heure actuelle (par exemple les États-Unis), ce qui contreviendrait à la lettre et à l'esprit du traité.

- **Armes robotisées autonomes létales :** Les « robots tueurs » sont dénués de jugement humain et de la capacité de comprendre le contexte, ce qui est nécessaire pour faire usage de la force conformément au droit international, c'est-à-dire les principes de proportionnalité, de précaution et de distinction.
- **Drones armés :** À l'heure actuelle, il n'existe aucun régime de contrôle international pour les véhicules aériens armés sans pilote et les autres types de drones armés.
- **Politique de contrôle des exportations d'armes :** En 2014, le gouvernement conservateur précédent a signé un contrat de vente d'armes de 15 milliards de dollars avec l'Arabie saoudite. Toutefois, le gouvernement libéral a approuvé la grande majorité des licences d'exportation en 2016, en dépit des preuves irréfutables de violations flagrantes des droits de la personne par le régime saoudien, au pays et à l'étranger. Cette situation souligne la nécessité impérieuse de renforcer et d'examiner de façon plus approfondie la politique de contrôle des exportations d'armes du Canada.

OTAN et armes nucléaires

Le Canada est un État non doté d'armes nucléaires qui est partie au TNP. Il est donc tenu, en vertu de l'article VI, de poursuivre de bonne foi les négociations en vue du désarmement nucléaire. Parallèlement, le Canada est membre d'une alliance de défense collective, l'OTAN, qui adhère à une doctrine stratégique de dépendance aux armes nucléaires pour leur valeur « dissuasive » présumée. Les plans de modernisation des armes nucléaires des États-Unis comprennent des armes nucléaires améliorées « tactiques » ou « de combat » pour l'OTAN⁸. Étant donné les tensions élevées et croissantes entre la Russie et l'OTAN, en plus d'un président élu qui publie des gazouillis sur la nouvelle course aux armes nucléaires, certains spécialistes croient que la menace de catastrophe nucléaire est plus grande maintenant que pendant la Guerre froide⁹.

Interventions du BFA

En privilégiant les opérations de maintien de la paix et de sécurité dirigées par l'ONU et en travaillant pour réduire et interdire les systèmes d'armement déstabilisateurs, le Canada peut renforcer sa souveraineté et sa sécurité tout en participant de façon responsable aux opérations de maintien de la paix mondiale.

Intervention : Remettre l'accent sur la prévention de la guerre et le règlement pacifique de conflits, voire l'intensifier, et privilégier le renforcement des capacités d'intervention rapide de l'ONU.

Résultat : Une telle orientation axée sur le reste du monde permettra de réorienter la politique de défense du Canada pour qu'elle favorise la paix durable et la sécurité collective.

Intervention : Choisir le matériel militaire en fonction des besoins nationaux modestes et la spécialisation du Canada dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il faudra éviter les systèmes coûteux et non éprouvés qui ne répondent pas aux besoins impérieux du Canada. Par conséquent, on ne procédera pas à l'acquisition des chasseurs à réaction F-35, ce qui permettra d'économiser up moins 400 millions de dollars par année, et le Canada ne demandera pas de participer au programme américain de défense antimissiles balistiques¹⁰.

Résultat : Le Canada commencera à réduire son énorme déficit d'approvisionnement en matière de défense tout en contribuant au renforcement des opérations de maintien de la paix de l'ONU et en apportant une valeur pour les contribuables canadiens.

Intervention : Investir 5 millions de dollars par année dans un centre de formation sur les opérations de soutien de la paix de calibre mondial à l'intention des militaires, des policiers et des civils canadiens et étrangers.

Résultat : Le Canada commencera à rétablir sa connaissance institutionnelle des opérations de maintien de la paix modernes de l'ONU, à préparer les Forces canadiennes en prévision des déploiements de l'ONU et à contribuer au renforcement de la capacité internationale pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Intervention : S’engager à éliminer l’échappatoire offert par la loi canadienne de mise en œuvre du traité sur les armes à sous-munitions afin d’interdire catégoriquement toute forme d’aide ou d’assistance relativement à l’utilisation de ce genre d’armes interdites. Le Canada annoncera un moratoire sur la conception et l’utilisation de systèmes d’armement légal pleinement autonomes et mettra sur son savoir-faire dans les domaines de l’intelligence artificielle, de la robotique, de l’ingénierie, du droit international et d’autres domaines pertinents pour diriger une initiative internationale visant à interdire cette technologie. Le gouvernement fédéral ordonnera un vaste examen public de la politique de contrôle des exportations de matériel militaire afin de s’assurer que les ventes d’armes fabriquées au Canada sont conformes au Traité sur le commerce des armes (TCA) et à la politique de contrôle des exportations du Canada.

Résultat : Les politiques canadiennes sur l’approvisionnement militaire et le contrôle des exportations d’armes reflèteront davantage la politique et les valeurs du Canada et contribueront à élargir la portée et le respect du droit international sur le plan des droits de la personne et du droit humanitaire, ainsi que des Conventions de Genève.

Intervention : Donner comme mission au Canada de relancer et de redynamiser le débat au sein de l’OTAN sur le rôle des armes nucléaires afin de parvenir à un accord sur leur retrait de l’Europe, première étape vers l’adoption par l’OTAN d’un pouvoir dissuasif qui exclut les armes nucléaires.

Résultat : Le Canada contribuera de façon concrète à éviter une guerre nucléaire et entamera des négociations significatives et exhaustives sur le désarmement nucléaire.

Notes

1 Ce chapitre s’appuie sur une présentation conjointe par la société civile de l’examen de la politique de défense du gouvernement fédéral intitulé *A Shift to Sustainable Peace and Common Security*, co-publié en 2016 par l’Institut Rideau et le Groupe des 78 : <http://www.rideauinstitute.ca/2016/11/24/a-shift-to-sustainable-peace-and-common-security/>

2 Michael Byers. (2015). *Smart Defence: Rebuilding Canada’s Military*. Ottawa. Institut Rideau et Centre canadien de politiques alternatives, p. 11.

3 Fiche d’information *Mouvement fédéraliste mondial*, juillet 2016 : <http://www.wfmcanada.org/wp-content/uploads/2016/10/peacekeeping-fact-sheet-2016-eversion1.pdf>

4 A. Walter Dorn et Joshua Libben. (2016). *Mal préparé pour la paix? Le déclin de la formation canadienne au maintien de la paix (et comment y remédier)*, Ottawa: Institut Rideau et Centre canadien de politiques alternatives, p. 32.

5 Fiche d’information sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 31 décembre 2016 : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/resources/statistics/factsheet.shtml>

6 Dorn et Libben, *op. cit.*, p. 6.

7 Althia Raj, « *Harjit Sajjan Got ‘Ahead Of Government’ Revealing Africa Peacekeeping Details: Staffer* », Huffington Post Canada, 11 novembre 2016.

8 Voir, par exemple, la fiche d’information de l’Arms Control Association publiée en décembre 2016 : <https://www.armscontrol.org/factsheets/USNuclearModernization>.

9 Perry William J. (2005). *My Journey at the Nuclear Brink*. Stanford University Press.

10 Byers, *op. cit.*, p. 31. Ou il a recommandé l’achat des F/A Super Hornet. Le gouvernement libéral a annoncé son intention d’acheter 18 avions. Le coût n’a pas été divulgué en raison d’une mesure provisoire dans l’attente d’une décision finale quant au choix des avions.

Développement international



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

ENJEUX ÉLEVÉS

- Pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies, le Canada doit changer d'approche à l'égard de la coopération mondiale au développement.
- En 2016-2017, le Canada a consacré environ 0,27% de son revenu national brut à l'aide au développement international, soit moins que la moyenne et loin de l'objectif de 0,7%.
- La nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'inégalité signifie que l'aide canadienne doit être assurée par des mécanismes plus intégrés et complexes.
- Le dernier plan d'action du Canada en matière d'efficacité de l'aide remonte à 2011; aucun autre plan n'a été adopté par la suite.

CHOIX CLAIRS

- Lancer un plan financé pour aligner les politiques gouvernementales sur les Objectifs du développement durable, tant au Canada qu'à l'étranger.
- Il faut accroître graduellement notre aide au développement international pour atteindre 0,41% du revenu national brut d'ici 2021-2022 et viser le pourcentage de 0,7% d'ici dix ans.
- Il faut que l'aide internationale du Canada cible les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles.
- Établir un nouveau plan d'action en matière d'efficacité de l'aide qui comporte des cibles correspondant à celles fixées dans le Partenariat de Bousan pour une coopération efficace au service du développement.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Contexte mondial en changement

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030) et des objectifs de développement durable en 2015 marque un tournant historique en ce qui concerne l'établissement d'une approche vraiment mondiale à l'égard du développement durable¹. Les nouvelles cibles sont de nature universelle et s'appliquent à tous les pays. Il faudra que des pays comme le Canada examinent leurs propres défis en matière

de développement durable, à l'interne de même qu'à l'international.

En 2015, des interventions à l'échelle mondiale ont également été amorcées relativement aux changements climatiques après l'adoption de l'Accord de Paris² (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques)³.

Le Sommet humanitaire mondial de mai 2016 a sensibilisé les pays au besoin impérieux d'effectuer des interventions collectives pour répondre aux besoins humanitaires croissants. Nous sommes au cœur de la plus grande crise des déplacements de masse jamais vécue, alors que 65 millions de

personnes ont été obligées de quitter leurs foyers au cours des dernières années⁴. Plus de 218 millions de personnes chaque année sont touchées par des désastres, ce qui coûte à l'économie mondiale plus de 300 milliards de dollars par année⁵. Un récent rapport des Nations Unies a révélé l'existence d'un écart de 15 milliards de dollars entre le financement disponible pour l'aide humanitaire et les besoins humains planétaires⁶.

Nécessité d'une vision nationale

L'exercice d'examen de l'aide internationale entamé par le gouvernement représente l'occasion parfaite d'adopter une approche nouvelle à l'égard de la coopération pour le développement international, alors que le Canada harmonise ses interventions avec le Programme 2030. Les forces de la société civile concernant l'exécution du programme, les politiques, la défense des intérêts et la mobilisation publique s'ajouteront à la volonté politique et aux ressources que le gouvernement fédéral peut investir dans un ensemble adéquat de politiques et programmes. Le gouvernement, les organismes de la société civile et d'autres intervenants doivent s'engager dans un partenariat à long terme visant à mettre en œuvre un cadre global des droits humains qui orientera la coopération canadienne au développement pour les cinq prochaines années et rehaussera la contribution du Canada à un monde plus juste, sécuritaire et durable⁷.

Cette vision d'une politique vigoureuse de développement et d'aide humanitaire exige un grand engagement financier. Le Canada devra

renverser la tendance des dernières années qui a mené à un budget d'aide internationale s'établissant à des niveaux historiquement bas⁸. À l'heure actuelle, le Canada attribue environ 0,27% de son revenu national brut (RNB) à la coopération au développement et à l'aide humanitaire,⁹ ce qui est bien inférieur à la moyenne de ses homologues du G7, de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et d'autres démocraties libérales de l'Ouest.¹⁰ Sans des augmentations importantes, le présent gouvernement risque d'avoir le pire dossier de l'histoire du Canada dans le domaine des investissements au chapitre de l'aide internationale.

La cible internationale de 0,7% du RNB pour l'aide au développement officielle, qui est établie depuis longtemps, est de source canadienne puisqu'elle a été proposée au départ par l'ancien premier ministre Lester B. Pearson. Le Parlement a entériné son engagement à atteindre cette cible plusieurs fois au cours des 15 dernières années, tant sous les gouvernements conservateurs que libéraux. Cette cible a été acceptée par trois comités parlementaires distincts et par toute la Chambre des communes¹¹. Il est temps que le Canada mette en pratique ce qu'il dit et commence à prendre des mesures graduelles et constantes pour atteindre la cible de 0,7%.

Temps d'adopter une stratégie ciblée

Il faut adopter une stratégie ciblée à l'égard de l'aide au développement pour avoir un impact important, surtout dans le cas d'un pays qui a un modeste budget APD. Cibler certains

pays, qui sont au nombre de 25 à l'heure actuelle, constitue une façon pour le Canada d'attribuer l'aide internationale. Toutefois, la géographie de la pauvreté a changé au cours des dernières années. La nature de plus en plus multidimensionnelle de la pauvreté et de l'inégalité, au pays et à l'étranger, signifie que l'aide au développement canadienne doit être ciblée aussi de façon plus complexe¹².

Pour s'attaquer à la pauvreté, il ne suffit pas de s'occuper de la pauvreté extrême, mais plutôt de répondre aux besoins de tous ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté national. Selon bien des spécialistes, les trois quarts des pauvres du monde vivent dans des pays à revenu moyen¹³. En outre, l'inégalité s'accroît entre les pays et au sein de ceux-ci¹⁴. Avant tout, le Canada devrait mettre l'accent sur les pauvres et non sur les pays pauvres. Les principaux buts de l'aide au développement officielle, selon la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*¹⁵, sont de réduire la pauvreté, promouvoir les droits de la personne dans le monde et tenir compte des points de vue des pauvres. Il faudrait donc essayer d'aider ceux qui vivent dans la pauvreté et les plus vulnérables, quel que soit l'endroit où ils vivent : les femmes et les filles, les personnes handicapées, les Autochtones, les pauvres des villes et des régions rurales, ainsi que les personnes qui font l'objet de discrimination en raison de leur classe sociale, de leur religion, de leur ethnicité ou de leur âge. Cette orientation correspond à la lettre de mandat de la ministre, qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité¹⁶, et au mandat du Bureau des droits de la personne, des

libertés et de l'inclusion nouvellement créé¹⁷. Elle s'harmonise également avec le but fondamental du Programme 2030, soit de n'abandonner personne.

L'aide au développement officielle du Canada devrait aussi s'harmoniser avec les priorités de nos partenaires dans les pays en développement. La prise en compte des priorités des pays en développement, la propriété démocratique de ces priorités et l'harmonisation des initiatives entre les donateurs sont jugés depuis 15 ans comme des facteurs clés d'une aide efficace¹⁸. En 2012, le Canada a laissé son plan d'action en matière d'efficacité de l'aide au développement prendre fin sans n'en élaborer un nouveau. Il faut un nouveau plan d'action comptant des cibles claires qui correspondent à celles du Partenariat de Bousan pour une coopération efficace au service du développement et aux engagements ultérieurs pris au cours des réunions de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui ont eu lieu au Mexique et en Nairobi.

Enfin, il ne faudrait pas axer ses efforts sur certains pays ou thèmes au détriment des besoins humains changeants. Il devrait toujours y avoir de la souplesse pour tenir compte des imprévus. En appuyant les partenariats existants au pays qu'ont les organismes de la société civile du Canada par un financement prévisible et adapté, le gouvernement du Canada peut maintenir l'accès, l'expertise et les liens du Canada dans des pays ne faisant pas partie des pays ciblés. De tels partenariats permettent de s'adapter plus facilement aux nouvelles réalités géopolitiques. Une trousse diversifiée

d'outils et d'approches rendra plus efficaces nos efforts en matière d'aide internationale. En conséquence, la collaboration du Canada avec des partenaires de la société civile devrait se vouloir souple et adaptée le plus possible, conformément à la politique du gouvernement concernant les partenariats avec la société civile¹⁹.

Interventions du BFA

Entamer une harmonisation complète de la politique du gouvernement avec les priorités exprimées et le plan du Canada afin d'atteindre les buts de développement durable

Interventions :

- Le premier ministre instaurera un comité interministériel chargé de la mise en œuvre du plan du Canada pour réaliser ses priorités relatives aux objectifs de développement durable, y compris l'évaluation des progrès réalisés. Ce comité relèvera directement de lui et sera coordonné par le Bureau du Conseil privé.
- Le gouvernement constituera une commission nationale multipartite pour favoriser une approche globale à la mise en œuvre du plan du Canada visant à atteindre les objectifs de développement durable. La Commission collaborera avec les trois paliers de gouvernement, les autorités autochtones, la société civile, le secteur privé et les Canadiens et Canadiennes.
- Le comité susmentionné et la commission nationale travailleront de concert pour

élaborer un plan d'action complet pour que le Canada atteigne les objectifs de développement durable, ainsi qu'un cadre de financement, en s'inspirant de la Stratégie fédérale de développement durable et l'examen de l'aide internationale.

Résultat : Une politique pangouvernementale claire et cohérente et un cadre de financement qui permettront de réaliser et d'évaluer les engagements du Canada à l'égard des buts de développement durable au pays et à l'étranger seront adoptés.

Créer un échéancier sur dix ans pour augmenter graduellement et de façon prévisible l'enveloppe de l'aide internationale afin d'atteindre la cible de 0,7% du revenu national brut (RNB)

Interventions :

- Le BFA établira un calendrier pour accroître de façon prévisible l'enveloppe de l'aide internationale afin que celle-ci corresponde à 0,7% du RNB d'ici 10 ans, en augmentant cette enveloppe de 16% par année, soit de 4,8 milliards de dollars en 2016-2017 à 5,5 milliards de dollars en 2017-2018, à 6,4 milliards de dollars en 2018-2019 et à 7,4 milliards de dollars en 2019-2020.²⁰ Cela représente de nouvelles dépenses de \$760 millions, \$1,6 milliard et \$2,7 milliards au cours des trois premières années. Ces hausses financières remettront le Canada sur la bonne voie en prévoyant des augmentations annuelles du budget consacré à l'aide, en doublant l'enveloppe

de l'aide afin que le Canada fasse mieux que le pourcentage de rendement moyen des pays donateurs de l'OCDE (0,41% d'ici 2021-2022) et en permettant aux pays partenaires d'absorber efficacement ces hausses et conformément à leurs propres priorités. Ce financement additionnel s'accompagnera de mécanismes de financement nouveaux, souples, diversifiés et adaptés visant à appuyer les travaux du gouvernement de concert avec divers partenaires de la société civile.

Résultat : Le Canada assurera un financement plus prévisible au cours des prochaines années et correspondant à ses ambitions politiques pour une coopération mondiale en matière de développement, ainsi qu'un cadre financier à plus long terme, afin d'atteindre la cible internationale de 0,7% du RNB.

Élaborer un nouveau plan d'action sur l'efficacité de l'aide au développement

Intervention : Le BFA élaborera un nouveau plan comportant des cibles claires dans l'esprit du Partenariat de Bousan pour une coopération efficace au service du développement et son cadre de surveillance connexe.

Résultat : Les fonds réservés à la coopération au développement seront utilisés plus efficacement et auront par conséquent plus d'impact.

Établir d'autres cibles claires afin d'axer l'aide internationale du Canada sur les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, qui s'inscrivent dans des plans et des stratégies nationaux clairement énoncés conformément à la propriété démocratique du pays et aux priorités, besoins et contexte du pays.

Interventions :

- À compter de 2017-2018, 50% de l'enveloppe d'aide du Canada sera consacrée aux pays les moins développés et à faible revenu (pays en développement et pays à faible revenu) et les états fragiles. Au cours des quatre prochaines années, ou d'ici 2021, 0,15% du RNB sera consacré à la coopération au développement pour les pays en développement.²¹ Le BFA mettra aussi en œuvre un processus qui fera du Canada l'un des trois principaux donateurs bilatéraux au moins dans la moitié des pays ciblés par le Canada, à la fin du premier mandat du présent gouvernement.²²
- Dans le cadre d'une approche féministe complète, il faut quadrupler les investissements dans des organismes de protection des droits des femmes d'ici 2020, c'est-à-dire passer de 5,2 millions de dollars à 20,8 millions de dollars. Nous investirons dans une gamme complète de services touchant les droits et la santé sexuelle et génésique et veillerons à ce que 20% de tous les investissements en matière d'aide au développement mettent surtout l'accent sur la défense de l'égalité entre hommes et femmes et le renforcement du pouvoir des femmes.²³

Résultat : En s’occupant principalement des personnes qui en ont le plus besoin, quel que soit l’endroit où elles vivent, et en tenant compte des priorités définies par le pays, le Canada aidera à réaliser le souhait du Programme 2030 de n’abandonner personne.

Accroître le budget de base pour l’aide humanitaire

Intervention : L’intervention du Canada en cas de crises humanitaires constitue un volet crucial de son aide internationale. À mesure qu’augmentera l’enveloppe d’aide internationale sous le BFA, une plus grande part des investissements sera accordée pour augmenter le budget de base de l’aide humanitaire (prévention, interventions, secours et rétablissement).

Résultat : Le budget de base en matière d’aide humanitaire correspondra à la part normale de l’enveloppe d’aide internationale qui devrait exister à la fin de l’exercice et permettra de verser un financement de l’aide humanitaire à plus long terme, plus prévisible et plus efficace.

Notes

1 Nations Unies (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030*. New York : Nations Unies.

2 Nations Unies. (2015). *Adoption de l’Accord de Paris*. New York : Nations Unies.

3 Le BFA 2017 confirme que les initiatives internationales de financement du gouvernement comporteront de nouveaux fonds en matière de changement climatique qui s’ajouteront au budget d’aide actuel.

4 UNHCR. “Figures at a Glance,” UNHCR. 2016. <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>.

5 ReliefWeb. “The human cost of natural disasters 2015: a global perspective.” Résumé de rapport. mars 2015. <http://reliefweb.int/report/world/human-cost-natural-disasters-2015-global-perspective>.

6 ReliefWeb. “High-Level Panel on Humanitarian Financing Report to the Secretary-General: Too important to fail — addressing the humanitarian financing gap,” <http://reliefweb.int/report/world/high-level-panel-humanitarian-financing-report-secretary-general-too-important-fail>

7 Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter CCCI. *Le leadership coopératif : la contribution du Canada à un monde plus juste, plus durable et plus sûr*. Juillet 2016. http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/2016_08-11_CCCI-Soumission_EAI_FR.pdf.

8 CCCI. « Le point sur l’aide au développement canadienne : L’aide du Canada fait un pas en avant, un pas en arrière ». Numéro d’octobre 2016. http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/2016_10_Brief_Update_Canadian_ODA.pdf.

9 *Ibid.*

10 Greenhill, Robert et Megan Mcquillan. « Assessing Canada’s Global Engagement Gap ». Global Canada. Le 6 octobre 2015. <https://www.opencanada.org/features/canadas-global-engagement-gap/>.

11 Paul, Jennifer et Marcus Pistor. (2009). *En bref: Dépenses d’aide publique au développement*. Ottawa: Bibliothèque du Parlement, PRB 07-10F, <http://www.lop.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prbo710-f.pdf>.

12 CCCI. « Cibler avec un objectif », Soumission au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes dans le cadre de l’étude sur les pays ciblés », le 31 mai 2016. http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/2016_05_31_Focus_with_Purpose_FAAE.pdf.

13 Voir par exemple : Andy Sumner. (2012). *Where Do the World’s Poor Live? A New Update*. Document de travail n° 393 de l’IDS, Institute of Development Studies.

14 Voir Hickel, Jason. « Global inequality may be much worse than we think », *The Guardian*, le 8 avril 2016, <http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2016/apr/08/global-inequality-may-be-much-worse-than-we-think>.

15 Affaires mondiales Canada. « Loi sur la responsabilité en matière d’aide au développement officielle ». 2015. <http://international.gc.ca/gac-amc/publications/odaaa-lrmado/index.aspx?lang=fra>.

- 16** Premier ministre du Canada. « Lettre de mandat de la ministre du Développement international et de la Francophonie ». 2015. <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-international-et-de-la-francophonie>.
- 17** Affaires mondiales Canada. « Redynamiser les actions du Canada en faveur des droits de la personne ». Communiqué de presse. Le 17 mai 2016. http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1066799&tp=1&_ga=1.23412026.1238073148.1484065290.
- 18** Voir notamment OCDE (2005). Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, OCDE. (2008). Programme d'action d'ACCRA, OCDE (2011). Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>.
- 19** Affaires mondiales Canada. « Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire ». 2015. <http://www.international.gc.ca/development-developpement/cs-policy-politique-sc.aspx?lang=fra>.
- 20** Reilly-King, Fraser et Aniket Bhushan. « Getting to 0.7: Three Scenarios for Canada ». Canadian International Development Platform. Le 18 octobre 2016. <http://cidpnsi.ca/getting-to-0-7-three-scenarios-for-canada/>.
- 21** Le gouvernement du Canada attribue à l'heure actuelle aux PMA environ 0,09 % du RNB, Cette transition peut se faire dans le contexte d'une EAI élargie tel que précédemment.
- 22** Les données de l'OCDE révèlent qu'un investissement additionnel de 59 millions de dollars pourrait faire du Canada un des trois principaux donateurs dans la moitié (13) des pays visés, d'après les niveaux de contribution de 2014. Voir CCCI. (2016). « Une aide efficace, transparente et bien pensée: Une présentation en vue des consultations budgétaires 2016. Février 2016, page 3. http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/2016_02_16_Brief_Budget_2016.pdf
- 23** Ibid.

Développement sectoriel



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

DÉVELOPPEMENT
SECTORIEL

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le récent développement économique du Canada a mis l'accent sur l'extraction de ressources brutes en créant peu d'emplois à valeur ajoutée.
- Des secteurs clés de notre économie, comme la fabrication, ont été dévastés par le peu d'activités de gestion pour atténuer les pertes.
- Pour les travailleurs et les collectivités qui dépendent des industries des combustibles fossiles, les mesures prises au regard des changements climatiques pourraient signifier la perte d'emplois.

CHOIX CLAIRS

- Rehausser les investissements, la création d'emplois et les résultats, et réduire les émissions de carbone, dans des secteurs stratégiques.
- Établir une banque de développement écologique qui attribuera du crédit à des projets innovateurs dans des secteurs ciblés de l'économie.
- Établir un réseau de conseils de développement sectoriel.
- Établir un programme de transition juste pour les travailleurs touchés par les mesures prises au regard des changements climatiques.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

La politique de développement sectoriel vise à inciter l'investissement, la création d'emplois, la production et les exportations dans des secteurs sensibles au carbone et d'importance stratégique de l'économie. Cela signifie l'adoption d'une composition sectorielle de production et d'emploi plus souhaitable et une présence plus solide dans les secteurs dynamiques sur le plan industriel offrant des emplois bien rémunérés, à forte teneur en innovation et axés sur les exportations.

L'expérience réussie d'industrialisation pilotée par l'État dans plusieurs économies asiatiques et latino-américaines au cours des dernières décennies indique que la croissance innovatrice et propice à la productivité n'émane pas spontanément des forces du marché. Il faut plutôt la soutenir par des interventions stratégiques actives. La trousse d'outils utilisée par ces pays est diverse et démontre de la créativité : subventions ciblées, interventions commerciales stratégiques, stratégies industrielles actives dans les industries de haute technologie, stratégies d'achat au pays et même propriété par l'État d'entreprises clés, notamment. Ces

façons de procéder ont réussi à promouvoir l'innovation, le développement industriel et les exportations plus efficacement que la stratégie de laisser-faire du Canada.

Bien que d'un côté l'adoption d'une politique publique d'atténuation du carbone constitue une menace à la base industrielle du Canada, cela peut également être considéré comme une occasion. L'évolution vers une économie faible en carbone entraînera de nouveaux investissements importants dans les secteurs public et privé, l'élaboration et la diffusion de nouvelles technologies et compétences, et l'expansion des industries de technologies propres et des sources d'énergie renouvelables et non émettrices.

Afin de s'assurer que les politiques d'atténuation du carbone (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques) sont avantageuses, le Budget fédéral alternatif (BFA) intègre le principe de « transition juste » qui est reconnu par l'Organisation internationale du travail et qui est mentionné explicitement dans l'Accord de Paris¹. La restructuration industrielle peut entraîner un chômage généralisé ainsi qu'une hausse de la pauvreté et de la dislocation sociale. Pour les travailleurs et les collectivités qui dépendent des industries des combustibles fossiles, les mesures prises au regard des changements climatiques pourraient signifier la perte d'emplois bien rémunérés et d'employeurs importants. D'après l'historique des fermetures d'usines au Canada, nous savons que les répercussions de la restructuration sur les familles peuvent être dévastatrices, une hausse de dépendances, de violence familiale, de divorces et de la perte de valeurs foncières, et

des effets d'entraînement dans l'ensemble des collectivités touchant les petites entreprises et d'autres fonctions.

Une transition juste vise à atténuer ou éviter ces conséquences négatives par la prise de diverses mesures, y compris des études d'impact sur le marché du travail, le recyclage professionnel, la mise à niveau des compétences, le soutien du revenu, l'aide à la réinstallation, les pensions de raccordement et la souplesse de l'assurance-emploi, entre autres. Lorsqu'il s'agit d'élaborer une stratégie de transition juste, il n'existe pas d'approche universelle pour tous les secteurs.

Interventions du BFA

Établir un réseau de conseils de développement sectoriel

Le gouvernement fédéral collaborera avec d'autres intervenants, notamment les gouvernements provinciaux, les syndicats, les associations professionnelles, les milieux d'affaires, les universités et les collèges, pour établir un réseau de conseils de développement sectoriel. Ces conseils seront constitués dans des industries productrices de biens et services qui présentent un grand nombre ou la totalité des caractéristiques suivantes : innovation technologique, croissance de la productivité, revenus plus élevés que la moyenne, exportations solides et répercussions climatiques et écologiques.

Les conseils dénicheront des occasions de stimuler l'investissement et l'emploi au Canada, de mettre au point et de mobiliser la technologie canadienne (particulièrement les technologies propres émergentes

prises au point dans des établissements d'enseignement pour des applications commerciales plus générales), d'investir dans des produits et des pratiques durables et d'augmenter les exportations. Les conseils constitueraient ainsi la première étape à franchir pour rebâtir la capacité nationale élargie du Canada dans le domaine de la planification du développement sectoriel, notamment la formation professionnelle et le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Chaque conseil établira un plan à moyen terme de mise en valeur de son secteur au Canada, comprenant un engagement à l'égard d'une économie sobre en carbone et d'une transition juste, ainsi qu'une liste de suivis et d'objectifs. Les conseils de développement sectoriel seront dotés d'un budget de fonctionnement annuel de 50 millions de dollars qui leur permettra de faire leur travail, de commander des recherches et de se charger d'autres tâches infrastructurelles. Les suivis stratégiques découlant de leurs recommandations seraient financés au moyen d'autres instruments de politique, y compris ceux qui sont indiqués cidessous.

Établir une banque de développement écologique (BDE)

Afin de financer des stratégies de développement sectoriel, y compris des propositions formulées par des conseils de développement sectoriel, le gouvernement fédéral dotera une nouvelle banque publique de développement écologique (BDE). La banque aura le pouvoir de créer du crédit et de l'affecter à des projets innovateurs dans

des secteurs ciblés de l'économie. Elle sera aussi autorisée à acquérir des participations dans des entreprises ou des projets ayant une valeur stratégique. L'objectif de la BDE est différent de celui de la banque de l'infrastructure envisagée dans le chapitre sur les services publics du BFA, qui est de réduire les coûts d'emprunt et d'augmenter le financement pour les villes qui nécessitent des prêts pour des projets d'infrastructure.

L'utilisation de banques de développement publiques s'est révélée efficace dans des initiatives de développement sectoriel ailleurs. La BDE du Canada s'inspirera de la banque publique allemande KfW (*Kreditanstalt für Wiederaufbau*), qui a été fondée en 1948 et qui a été louangée par des professionnels de la finance comme étant l'une des banques les plus sécuritaires au monde. La banque évaluerait des projets possibles et les financerait en fonction de critères plus généraux (par exemple, analyse intégrée de la rentabilité sociale et de l'environnement) que ceux dont tiendraient normalement compte des investisseurs privés.

La BDE aurait le mandat de couvrir son coût du capital en fonction d'une rentabilité nette (dans l'ensemble de son portefeuille d'investissements). La juste valeur de ces investissements figurera du côté de l'actif du bilan gouvernemental. C'est pourquoi la capitalisation initiale de la banque de 2 milliards de dollars sera comptabilisée comme un investissement par le gouvernement et non comme une dépense courante. Comme les taux d'intérêt sur les obligations à très long terme de l'État atteignent des plateaux records, c'est un excellent moment pour créer la

BDE. Les entreprises non financières du Canada détiennent maintenant sur leur bilan près de 500 milliards de dollars de liquidités inactives². Les investissements de la BDE aideront à contrer le refus persistant des entreprises privées de réinvestir leurs liquidités excédentaires dans des projets canadiens qui créeraient des emplois, et de fournir du crédit à des taux plus abordables ou de financer des projets qui autrement n'obtiendraient pas de financement du secteur privé.

Rehausser les investissements, la création d'emplois et les résultats, et réduire les émissions de carbone, dans des secteurs stratégiques

Les conseils de développement sectoriel s'attaqueront à la tâche à moyen terme qui consiste à élaborer des stratégies intégrées pour des secteurs stratégiques. Dans certains secteurs, il est possible d'agir sur le champ. Les conseils feront également le travail nécessaire pour s'assurer que les groupes historiquement sous-représentés (femmes, Autochtones, personnes racialisées, etc.) se voient offrir des occasions dans ces secteurs. Ces mesures seront financées par une affectation budgétaire annuelle de 450 millions de dollars qui appuiera des initiatives de développement sectoriel (ainsi que par des investissements dans l'avoire propre financés par la BDE). Plusieurs initiatives immédiates seront proposées pour les secteurs suivants.

Stratégie nationale pour le secteur automobile

Le gouvernement fédéral a déjà créé une affectation de 500 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les investissements dans des installations stratégiques de fabrication de produits de l'automobile. Cet argent n'est toutefois pas dépensé en raison des conditions restrictives et parce qu'il n'y a pas de cadre stratégique global approprié (y compris de politiques sur le commerce et l'approvisionnement qui appuieraient cette activité). Dans notre plan, le gouvernement collaborera avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les intervenants des milieux scientifiques et de l'innovation du Canada pour mettre en œuvre une stratégie intégrée et uniforme pour le secteur automobile qui comportera des investissements en commun dans de nouveaux projets d'envergure sous forme de chaînes de montage d'automobiles et de pièces d'automobile. La stratégie visera à favoriser une industrie automobile axée sur les véhicules électriques (VE) et d'autres technologies à combustion très économique, notamment en appuyant l'innovation et l'infrastructure de VE connexe. Cela entraînera la coopération et la synchronisation avec des écoles de métiers et des syndicats afin de cultiver une nouvelle génération de travailleurs spécialisés. Cela comprendra également la coordination avec le transfert en infrastructures plus étendu souligné dans le chapitre sur les villes et les collectivités du BFA.

Aérospatiale

L'industrie aérospatiale du Canada est celle qui dépense le plus dans la recherche et le développement et qui fait bien plus que sa part dans les domaines du commerce international, de l'innovation en haute technologie (y compris des avions plus écoénergétiques et la microrobotique avec des applications neurochirurgicales) et des emplois de haute qualité. La production et l'innovation continues du Canada doivent être favorisées et encouragées par le soutien stratégique de programmes de technologie et de produits nouveaux, par des dispositions sur l'approvisionnement et des mesures compensatoires dans le cas des gros achats du Canada dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense, et par le financement regroupé affecté aux programmes canadiens de l'espace et des satellites. Le gouvernement devra travailler de façon plus stratégique et en partenariat actif avec des producteurs de l'industrie aérospatiale canadienne afin de déterminer et d'élaborer les produits et innovations clés nécessaires pour appuyer les travailleurs spécialisés et un avenir sobre en carbone.

Matériel de transport en commun

Les investissements qui s'imposent depuis longtemps dans les systèmes de transport en commun propulsent la demande d'autobus, de wagons de métro et d'autre matériel de transport spécialisé. Une stratégie fédérale-provinciale intégrée à venir visera à maximiser le potentiel d'utilisation de matériel de transport à faible taux d'émission de carbone fabriqué au Canada offert par de nouveaux projets de transport en commun

(financés en partie par les programmes fédéraux). À cette fin, il faudra protéger le pouvoir d'acheter au Canada relativement aux accords commerciaux internationaux. Dans l'industrie ferroviaire, le trafic en pleine expansion et les normes de sécurité plus rigoureuses entraîneront d'énormes investissements dans la prochaine génération de matériel roulant résistant aux accidents au cours des prochaines années. Par ses pouvoirs de réglementer le transport, le gouvernement fédéral peut amener les sociétés ferroviaires à s'engager à acheter du contenu canadien dans le contexte de ces achats d'immobilisations neuves.

Pétrole et gaz

Cela pourrait sembler être une contradiction de développer intentionnellement une industrie responsable d'un quart des émissions de carbone du Canada en essayant en même temps de réduire les émissions. Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir une relation linéaire entre les emplois liés à l'extraction pétrolière et gazière et le PIB, d'une part, et les émissions associées à l'extraction pétrolière et gazière, d'autre part. Dans le cadre d'une stratégie intégrée en matière de climat, un investissement public dans le réseau électrique des principales provinces productrices d'énergie, comme l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador, facilitera l'abandon de l'électricité produite au charbon en faveur de l'hydroélectricité. En augmentant la connectivité du réseau est-ouest du Canada pour les sources d'énergie non émettrices, les émissions associées à l'extraction, à la transformation et au transport du pétrole et

du gaz seront considérablement réduites. Des investissements ciblés dans les nouvelles technologies pour détecter et surveiller les émissions fugitives (à la tête des puits, aux installations de traitement et dans les pipelines), et dans les techniques de torchage nouvellement instaurées, réduiront considérablement les émissions de méthane associées aux activités gazières et pétrolières.

Fabrication à énergie verte

Des initiatives en cours sur le plan de la politique énergétique sont porteuses de grandes possibilités de stimuler la fabrication au Canada de composantes nécessaires pour les systèmes d'énergie solaire, éolienne et d'autres énergies vertes. La politique fédérale peut compléter et appuyer ces initiatives par un crédit d'impôt à l'investissement remboursable applicable aux nouvelles immobilisations et à l'outillage pour la production d'énergie verte, ainsi qu'au perfectionnement spécialisé des titulaires de nouveaux emplois « à col vert ».

Exploitation forestière

L'industrie forestière et celle des produits du bois et du papier ont subi des dommages énormes au cours des dernières années en raison, en partie, des effets d'une devise surévaluée, de l'infestation du dendroctone du pin et du ralentissement important de la construction résidentielle aux États-Unis qui a suivi la crise financière de 2008. L'industrie est sur le point de rebondir considérablement, au moment où le dollar canadien retourne à des niveaux historiques et l'économie américaine reprend. Du soutien pour la reprise durable de l'industrie sera fourni en maintenant et

en élargissant le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière. Par exemple, des mesures seront prises pour améliorer l'adoption des mises à niveau de technologies, la fabrication de produits forestiers et de produits du papier, la production de bois à valeur ajoutée, la conservation et la cogénération d'énergie et d'autres pratiques durables, et les nouvelles compétences spécialisées nécessaires à la production de produits forestiers et à une exploitation forestière durables.

Établir un programme de transition juste

Une transition juste est une approche à l'élaboration de politiques environnementales élaborée par le mouvement syndical qui vise à réduire au minimum les répercussions des politiques environnementales sur les travailleurs dans les industries et collectivités touchées, et à faire participer les travailleurs à la prise de décisions relatives à leurs moyens de subsistance. À la base du concept d'une transition juste se trouve le principe selon lequel les coûts des corrections découlant d'exigences environnementales devraient être répartis dans l'ensemble de la société au lieu d'être endossés seulement par les personnes les plus touchées par ceux-ci.

Le secteur des ressources comprend des ressources renouvelables comme l'exploitation forestière et des ressources non renouvelables comme l'exploitation minière et gazière. Il existe des différences cruciales entre ces secteurs. Nous devons donc faire attention de ne pas utiliser des approches stratégiques universelles. Mais en général, une transition juste est encadrée par les paramètres généraux suivants.

Fonds de transition juste

Un fonds autonome à l'appui des mesures indiquées ici sera créé à partir des revenus des industries d'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière ou de la taxe plus élevée sur le carbone. Des modifications aux régimes de redevances pour les ressources non renouvelables pourraient également être une importante source de financement.

Programmes de formation professionnelle spécialisée

Un processus pour une planification collaborative à long terme pour l'adaptation au marché du travail doit respecter les besoins en matière d'économie et d'environnement et climat. La responsabilité financière pour la formation et le perfectionnement des compétences des travailleurs actuels devrait être partagée entre le gouvernement, le monde syndical et les employeurs. Une plus grande participation du gouvernement au financement des programmes de formation, menant à un titre professionnel reconnu, est requise.

Investir dans les programmes d'apprentissage

De nombreux pays industrialisés ont intégré une certaine variation d'une taxe de formation jumelée à une exemption pour les employeurs qui prennent un engagement à l'égard de la formation. Le Québec est un bon exemple dans le contexte canadien, avec une taxe de formation de 1 % sur la cotisation sociale pour les entreprises qui ne forment pas les employés à un niveau équivalent à 1 % de leur masse salariale.

Sécurité du revenu

Les travailleurs passant d'un lieu de travail à un autre nécessiteront une source fiable de revenus pendant une certaine période, que ce soit pendant leur période de chômage ou de formation. Le Congrès du travail du Canada appuie la protection du revenu sur une période d'un à quatre ans, avec une admissibilité continue à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ), lorsque le revenu d'emploi est inférieur à ce qu'il était dans l'emploi perdu ou lorsqu'il n'y a pas d'autre emploi. En outre, d'autres améliorations doivent être apportées au RPC afin de s'assurer que les travailleurs plus âgés puissent prendre leur retraite avec dignité et plus tôt sans perte importante d'avantages (voir le chapitre sur les personnes âgées et la sécurité de la retraite).

Soutien aux travailleurs et aux familles

Une stratégie de transition juste devra aller au-delà du développement de compétences spécialisées pour inclure entre autres des services de counseling. Puisque de nombreuses familles dépendent de deux sources de revenus, une transition juste devrait prendre en compte les défis auxquels une personne fait face lorsqu'elle perd son emploi, mais pas son conjoint ou sa conjointe.

Notes

1 OIT. 2015. *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Genève : Organisation internationale du travail.

2 CANSIM 378-0121.

Eau



LE BUDGET FÉDÉRAL ALTERNATIF 2017 / EAU

ENJEUX ÉLEVÉS

- À l'automne 2016, 158 avis concernant la qualité de l'eau potable avaient été émis dans les collectivités des Premières nations.
- La Loi sur la protection de la navigation ne met pas à l'abri d'activités nuisibles pour 99% des lacs et rivières au Canada.
- L'oléoduc Énergie Est à lui seul, parmi plusieurs nouveaux projets d'oléoduc à l'étude, met en péril 2 963 cours d'eau.
- Plus de 205 milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans nos cours d'eau en 2015.

CHOIX CLAIRS

- Mettre à niveau l'infrastructure servant à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées dans les municipalités et des Premières nations.
- Financer des évaluations environnementales rigoureuses et de solides études scientifiques et programmes de recherche en matière d'eau.
- Protéger les Grands Lacs, les eaux souterraines et d'autres sources d'eau douce.
- Créer un fonds national pour les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées afin de remplacer les infrastructures en mauvais état.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Le Canada doit axer toutes ses politiques et pratiques touchant les ressources en eau et les services connexes sur la protection de l'eau et la justice de l'eau. Le gouvernement ferait un pas dans cette direction s'il reconnaissait l'eau comme un droit de la personne, un bien commun confié au public.

Selon la notion du « bien commun », l'eau constitue un patrimoine commun à partager, protéger, gérer, et dont tous doivent profiter. Un cadre sur le bien commun oblige à modifier la gouvernance de l'eau afin de donner la priorité au droit de la personne que constitue l'eau, aux droits des Autochtones qui ont trait à l'eau et à la participation du

public à la prise de décisions. Les principes du bien commun obligent les gouvernements à protéger les ressources en eau aux fins d'une consommation raisonnable par les collectivités et de l'utilisation privée en fonction des droits communautaires.

Depuis 2010, les Nations Unies ont adopté plusieurs résolutions reconnaissant comme droit de la personne l'accès à l'eau et aux services sanitaires. Les Objectifs de développement durable de 2015 ont réitéré cette reconnaissance. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a demandé aux gouvernements de mettre au point des stratégies et plans exhaustifs en matière de gestion de l'eau, d'évaluer la mise en œuvre de ces plans d'action, de veiller à ce tous aient

accès à des services d'eau abordables et de créer des mécanismes de responsabilisation et de recours judiciaires.

Le gouvernement du Canada a reconnu l'eau et les services sanitaires comme des droits de la personne en juin 2012, au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, mais il n'a pas encore pris de mesures pour concrétiser cette reconnaissance. Si « le Canada est de retour » sur la scène internationale, comme l'a annoncé le premier ministre, il est temps de concrétiser la reconnaissance de l'eau et des services sanitaires comme droits de la personne en adoptant des lois fédérales et en assurant un financement adéquat.

Enjeux d'actualité

Eau potable dans les collectivités autochtones

Au cours de sa campagne électorale de 2015, le premier ministre Trudeau a promis de mettre fin aux avis d'ébullition d'eau dans les collectivités des Premières nations, dans les cinq ans suivant l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral. À l'automne 2016, 158 avis concernant la qualité de l'eau potable avaient été émis dans les collectivités des Premières nations.¹ Il y a habituellement plus de 100 avis portant sur la qualité de l'eau en vigueur et certaines collectivités sont assujetties à ces avis depuis plus de 20 ans.² La Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations établit des normes élevées concernant la qualité de l'eau potable, mais aucun financement n'a été accordé pour permettre l'application de ces normes. En

2011, une étude gouvernementale a estimé que 889 millions de dollars sont nécessaires chaque année pour les installations de traitement des eaux et des eaux usées des Premières nations, y compris les activités d'exploitation et d'entretien prévues (Pour en savoir davantage, voir le chapitre sur les Premières nations).

Infrastructure publique d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

Selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2016, un tiers des infrastructures municipales du Canada risquent de se détériorer rapidement, 36% de l'infrastructure de traitement des eaux usées affichent un état allant de passable à mauvais, alors que l'état de 29% de l'infrastructure d'approvisionnement en eau est jugé passable à très mauvais.³ Ce rapport établit la valeur de remplacement totale des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales à 575 milliards de dollars. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) estime qu'il en coûterait 61 milliards de dollars pour remplacer les réseaux dont l'état est jugé « mauvais » ou « très mauvais ».⁴ Le gouvernement libéral s'est engagé à consacrer 2 milliards de dollars en quatre ans à son nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

En 2015, plus de 205 milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans nos cours d'eau.⁵ Le gouvernement fédéral a imposé des normes plus rigoureuses relativement aux eaux usées, mais encore une fois les municipalités n'ont pas bénéficié

d'un financement adéquat à cet égard. La FCM évalue que la mise à niveau des usines requise pour respecter les règlements à elle seule coûtera 20 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux pour harmoniser les rapports à produire afin de réduire le coût d'administration des règlements.

Soutien des ressources en eau par les sciences, la recherche et la réglementation

Le gouvernement conservateur précédent a coupé beaucoup dans la réglementation et le financement associés à l'eau et à la protection de l'environnement au cours de ses neuf années au pouvoir. Par exemple, sa réforme de la Loi sur la protection des eaux navigables (appelée maintenant Loi sur la protection de la navigation) a eu pour résultat que 99% des lacs et rivières ne sont pas protégés contre les activités qui restreignent la navigabilité. Le gouvernement précédent a aussi sabré dans la Loi sur les pêches de sorte qu'elle ne protège plus le poisson et son habitat. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) a été tellement affaiblie que 3 000 évaluations ont été annulées en 2012 et que bien des projets pétroliers, gaziers ou autres ne nécessitent plus ce genre d'évaluations.

L'été dernier, six ministres fédéraux dont le mandat touche d'une façon ou d'une autre l'eau ont annoncé qu'ils reverraient les lois que le gouvernement conservateur a grandement édulcorées, c'est-à-dire la Loi sur l'Office national de l'énergie, la

LCEE, la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection de la navigation (LPN). Le gouvernement a constitué deux groupes d'experts chargés d'examiner comment l'Office national de l'énergie approuve les projets, ainsi que le processus fédéral d'évaluation environnementale utilisé, ce qui a inclus des consultations sur la LCEE. Deux comités permanents—celui des transports, de l'infrastructure et des collectivités et celui des pêches et océans—se sont penchés sur la LPN et sur la Loi sur les pêches, respectivement. Les groupes d'experts et les comités permanents vont présenter leurs recommandations au gouvernement fédéral au début de 2017.

Dès 2016-2017, le gouvernement fédéral a attribué 14,2 millions de dollars en quatre ans à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et 197,1 millions de dollars en cinq ans à Pêches et océans Canada pour qu'il y ait plus d'études scientifiques, de recherches et de surveillance concernant les cours d'eau douce et les océans. De cette somme, 1,7 million de dollars était destiné sur une période de deux ans à la Région des lacs expérimentaux. Toutefois, les rapports ministériels sur les plans et les priorités confirment que la tendance établie par le gouvernement conservateur de couper le financement des programmes associés à l'eau à Environnement et Changement climatique Canada et à Pêches et Océans Canada, ainsi qu'au programme de protection de la navigation de Transports Canada, se poursuivra en 2017 et au cours des années suivantes.

Protection des bassins hydrographiques contre des projets énergétiques extrêmes

Les projets énergétiques extrêmes désignent les projets dont la réalisation nécessite plus d'eau, d'énergie et d'efforts et qui sont plus destructeurs pour les bassins hydrographiques, l'environnement et les collectivités environnantes que les projets énergétiques conventionnels.⁶ L'extraction extrême d'énergie, tel que les gaz de schiste et les sables bitumineux, ainsi que leur transport par oléoduc, chemin de fer ou bateaux, pourraient entraîner des coûts élevés de nettoyage et de soins de santé pour les municipalités et les collectivités autochtones.

Dans le cas des gaz de schiste, les coûts incluent la contamination de l'eau potable, la mauvaise qualité de l'air, les tremblements de terre, les dangers pour la santé et l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. Les provinces de l'Atlantique ont imposé un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste, mais les gouvernements de l'Ouest du Canada continuent d'utiliser cette pratique dangereuse. Jusqu'à 20 propositions sont à l'étude pour construire des usines de gaz de schiste liquéfié le long de la côte de la Colombie-Britannique où des superpétroliers assureraient le transport du gaz destiné à l'exportation.

Les modifications législatives apportées par le gouvernement conservateur à la LPN et à la LCEE ont éliminé ou réduit les examens à effectuer dans le cas de projets d'oléoduc d'envergure, comme le pipeline Énergie Est de TransCanada, la prolongation du

pipeline Trans Mountain de Kinder Morgan en Colombie-Britannique et l'inversion de la canalisation 9 d'Enbridge en Ontario et au Québec. Ces pipelines transporteraient des sables bitumineux ou du gaz de schiste, ce qui exacerberait les changements climatiques et mettrait à risque l'eau, les aliments et la santé publique. Le pipeline Énergie Est franchit 2 963 cours d'eau, mais Transports Canada n'évaluera pas son impact sur les cours d'eau navigables parce qu'en vertu de l'actuelle LPN les pipelines sont exempts.

Malgré sa promesse de protéger les cours d'eau douce et les océans, le gouvernement fédéral a approuvé des projets énergétiques extrêmes comme le barrage proposé au Site C en Colombie-Britannique, le terminal de GSL de la Pacific NorthWest, le pipeline de gaz de schiste du réseau NOVA de la Gas Transmission Ltd. (qui appartient à TransCanada) et le pipeline Trans Mountain; il a ainsi démontré peu de changement par rapport aux politiques « extractivistes » du gouvernement précédent.

Il existe un manque important de données scientifiques indépendantes sur les conséquences des déversements de bitume dilué dans l'eau, y compris sa façon de réagir dans les cours d'eau et les défis que pose son nettoyage. Le gouvernement doit respecter son engagement d'interdire les pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique et les transporteurs de gaz liquéfié sur la côte pacifique. Il faut aussi interdire les projets énergétiques extrêmes, tels que le pipeline Alberta Clipper, qui appartient à Enbridge, et les expéditions de pétrole non conventionnelles dans les Grands Lacs et le bassin fluvial du Saint-Laurent.⁷

Les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, ainsi que celui de l'exploitation forestière, représentaient 1,6% des emplois au Canada en 2015. Il est faux de croire que les collectivités doivent choisir entre la protection de l'eau et les emplois; il est possible d'avoir les deux. La création d'un million d'emplois durables et respectueux de l'environnement et l'adoption de mesures favorisant la transition équitable pour les travailleurs qui œuvrent à l'heure actuelle dans les secteurs de l'extraction non seulement protégeraient les cours d'eau, mais assureraient la croissance économique du Canada d'une façon durable pour les générations futures.

Prélèvements d'eau, exportations en vrac de l'eau et accords commerciaux

Même si le Canada détient presque 20% des réserves d'eau douce du monde, 1% seulement de notre eau est renouvelable ou renouvelée par les précipitations de pluie ou de neige. Le Canada exporte un total net de 59,9 Gm³ d'eau virtuelle (volume d'eau utilisée pour produire ou transformer un bien ou un service) par année. Avec cette quantité d'eau, il serait possible de remplir le Centre Rogers de Toronto jusqu'au toit environ 37,5 milliers de fois. Le Canada est ainsi le deuxième exportateur d'eau virtuelle au monde.⁸

Les entreprises d'embouteillage d'eau, comme Nestlé, s'approvisionnent à même les cours d'eau douce, y compris les nappes phréatiques, qui constituent la principale source d'eau potable pour le tiers des collectivités canadiennes. D'après

une étude publiée en 2015 dans *Nature Geoscience*, seulement 6% des nappes phréatiques au monde sont renouvelables.⁹ De récentes sécheresses en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta ont des conséquences financières pour les agriculteurs et l'industrie de la pêche et constituent un bon incitatif pour protéger les bassins hydrographiques locaux.

Par le passé, des groupes de réflexion de droite, aux États-Unis et au Canada, ont proposé d'exporter en vrac de l'eau du Manitoba et du Québec. Le gouvernement doit interdire toutes les exportations d'eau en vrac et d'eau embouteillée, car ces projets sont très coûteux, exigent beaucoup d'énergie et menacent sérieusement les bassins hydrographiques.

L'eau dans son état naturel est exclue des accords commerciaux existants du Canada. Toutefois, lorsque celle-ci est convertie en produit de grande consommation—lorsqu'elle est transformée en bien ou service commercialisable—ces accords prennent effet et offrent aux entreprises et aux investisseurs individuels de formidables outils pour miner les politiques touchant les projets privés liés à l'eau (par exemple, usines de traitement des eaux usées ou d'embouteillage d'eau). Par exemple, Lone Pine Resources poursuit le Canada en vertu du processus de règlement des différends investisseur-État de l'ALENA, par suite du moratoire imposé par le Québec sur l'hydrofracturation dans le fleuve Saint-Laurent—une décision prise notamment pour protéger l'eau.

En 2011, le Canada a réglé une autre revendication en vertu de l'ALENA avec AbitibiBowater (appelée maintenant Produits

forestiers Résolu), alors que l'entreprise revendiquait un droit de propriété sur l'eau utilisée à son ancienne usine de papier à Terre-Neuve et Labrador. La loi provinciale n'accordait à l'entreprise des droits de propriété seulement si l'eau utilisée servait à exploiter l'usine. Ces droits auraient dû expirer lorsque AbitibiBowater a cessé d'exploiter son usine. En réglant le différend en vertu de l'ALENA, le gouvernement canadien pourrait avoir implicitement reconnu le droit privé de l'entreprise à l'eau.

L'exclusion de l'eau des accords commerciaux et l'élimination de ce système inégal de protection des investissements (voir le chapitre du BFA sur le commerce) permettraient au gouvernement d'éliminer les menaces à l'égard des sources d'approvisionnement en eau du Canada et éviter des contestations coûteuses en vertu de l'ALENA. Le gouvernement doit aussi protéger les droits des municipalités, des provinces et des territoires de réglementer l'approvisionnement en eau ou de créer de nouveaux monopoles publics pour la prestation de services de distribution d'eau et d'assainissement sans avoir à craindre les contestations portant sur le commerce et l'investissement.¹⁰

Interventions du BFA

Mettre à niveau l'infrastructure publique et communautaire d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

- Créer un fonds national pour les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées afin de remplacer les infrastructures en mauvais état (coût : 6,5 milliards de dollars par année pendant six ans, puis 2,5 milliards de dollars par année à partir de la septième année)
- Mettre en œuvre le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (coût : 1 milliard de dollars par année pendant 20 ans)
- Engager 100 millions de dollars par année pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau dans les petites municipalités
- Engager 75 millions de dollars par année pour la formation des préposés à l'entretien des systèmes d'eau, au programme d'agrément du secteur public et aux programmes de conservation

Appuyer et financer l'exécution d'évaluations d'impact environnemental

- Exécuter des évaluations pour tous les projets énergétiques et ceux d'exploitation minière, ce qui comprendrait la tenue de consultations communautaires et

l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé des collectivités autochtones (coût : 50 millions de dollars).

- Effectuer une étude détaillée et indépendante des effets de la mise en valeur des sables bitumineux sur l'environnement et la santé (coût : 30 millions de dollars).
- Rétablir le financement fédéral pour les programmes liés à l'eau aux ministères Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans et Transports Canada (coût : 50 millions de dollars).

Assurer la sécurité et la durabilité de l'eau douce au Canada

- Mettre en oeuvre un plan d'action exhaustif visant à protéger les Grands Lacs (coût : 500 millions de dollars la première année et 950 millions de dollars pour chacune des quatre années suivantes).
- Concevoir des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité d'eau; accroître le nombre de stations de surveillance; assurer au personnel une formation en surveillance de l'eau et créer un nouveau poste de ministre de l'Eau (coût : 327,5 millions de dollars sur trois ans).
- Engager 3 millions de dollars pour une stratégie de protection des eaux souterraines et 1 million de dollars pour une étude sur les exportations d'eau virtuelle du Canada.

Notes

1 Santé Canada. « Eau potable et eaux usées ». Ottawa. Peut être consulté en ligne à <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php>. « Drinking Water Advisories ». Peut être consulté en ligne à <http://www.fnha.ca/what-we-do/environmental-health>.

2 Santé Canada. « Santé des Premières nations et des Inuits : Eau potable et eaux usées ». Peut être consulté en ligne sur le site du Canada à <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php#s2d>

3 Éclairer l'avenir Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2016. Infrastructures canadiennes. <http://www.canadainfrastructure.ca/fr/index.html>

4 Ibid.

5 Elizabeth Thompson. « Billions of litres of raw sewage, untreated waste water pouring into Canadian waterways » (en anglais seulement), CBC, le 12 décembre 2016.

6 Éclairer l'avenir Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2016.

7 Carol Linnitt. « Why is Trudeau Backtracking On B.C.'s Oil Tanker Ban? These 86 Meetings with Enbridge Might Help Explain » (en anglais seulement). DeSmog Canada, le 20 octobre 2016.

8 Nabeela Rahman, Maude Barlow et Meera Karunanathan (2011). *Leaky Exports: A Portrait of the Virtual Water Trade in Canada* (en anglais seulement). Ottawa : Conseil des Canadiens.

9 Emily Chung. « Most groundwater is effectively a non-renewable resource, study finds » (en anglais seulement). CBC News, le 15 novembre 2015.

10 Scott Sinclair. (2015). « NAFTA Chapter 11 Investor-State Disputes to January 1, 2015 » (en anglais seulement). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

Égalité entre les femmes et les hommes



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les femmes représentent 47 % de la main-d'œuvre rémunérée au Canada, sont plus susceptibles que les hommes d'avoir suivi une formation postsecondaire et gagnent en moyenne 30 % de moins.
- Les femmes effectuent un plus grand nombre d'heures de travail non rémunérées à la maison et au travail que les hommes.
- Les femmes représentent 92 % des travailleuses et travailleurs qui se prévalent d'un congé parental et sont 21 fois plus nombreuses que les hommes à invoquer les soins à donner aux enfants pour expliquer la raison pour laquelle elles travaillent à temps partiel.
- Les femmes sont maintenant beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être victimes de crimes violents. Les coûts économiques de la violence conjugale et les agressions sexuelles atteignent 12,2 milliards de dollars par an. Le gouvernement fédéral consacre environ 1,6 % de cette somme (189 millions de dollars) à la lutte contre la violence faite aux femmes.

CHOIX CLAIRS

- Élaborer une stratégie de création d'emplois qui bénéficie à parts égales aux secteurs dans lesquels travaillent les femmes et les hommes.
- Refermer l'écart salarial entre les hommes et les femmes en militant en faveur de la transparence et de l'analyse des mesures sur les salaires et traitements, en augmentant les salaires dans les secteurs à prédominance féminine (par ex., la prestation de soins) et en relevant le salaire minimum.
- Investir dans un plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes et financer ce plan proportionnellement aux coûts et aux conséquences de la violence sexuelle et familiale.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

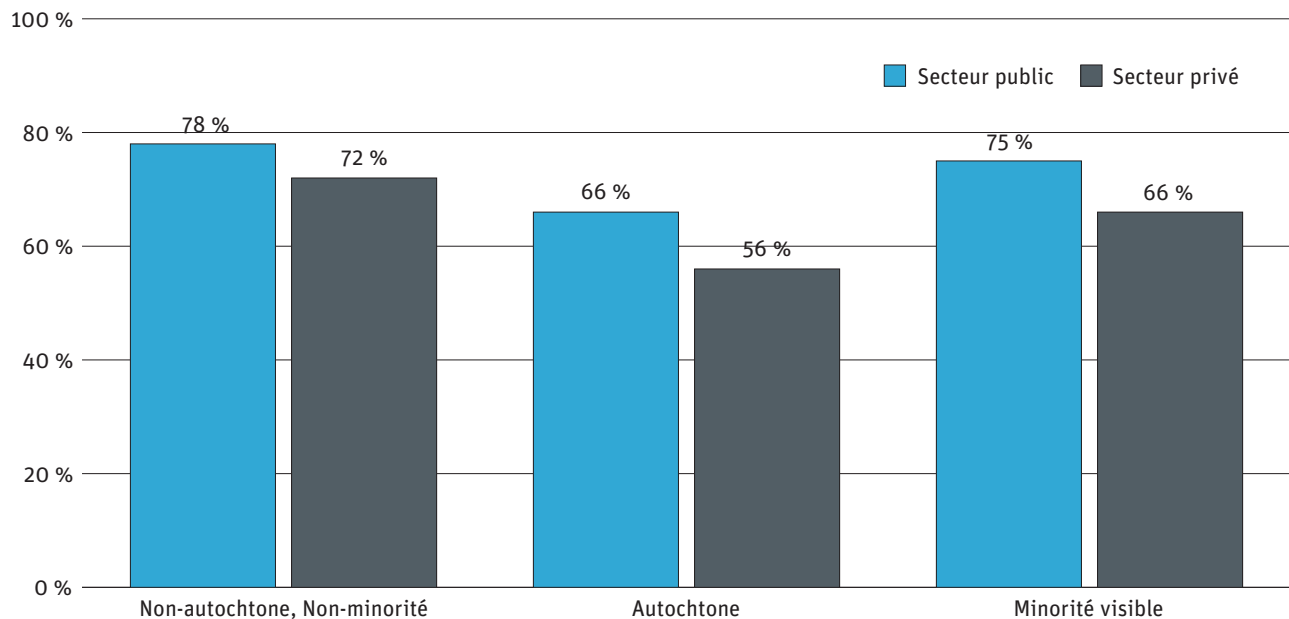
Contexte

Pourquoi le Fonds monétaire international s'intéresse-t-il aux services de garde des enfants?¹ Parce que les économistes ont commencé à prendre conscience du rôle essentiel joué par le travail des femmes, rémunéré et non rémunéré, dans la croissance économique. Mais il y a plus – après des décennies d'inégalité, les Canadiens ont besoin de jouir d'une croissance partagée, une croissance issue de la progression de l'emploi et des salaires. L'emploi des femmes est un prérequis indispensable pour effectuer le passage vers une société plus égalitaire.

Durant les trois dernières décennies, les femmes sont entrées sur le marché du travail canadien en nombre toujours croissant.² Tout au long de cette même période, les salaires des hommes ont eu du mal à suivre le rythme du coût de la vie. Les revenus d'emploi des femmes fournissent un apport indispensable à leur propre sécurité économique et à celle de leur famille. Pour bien des ménages, c'est cet apport qui leur permet de joindre les deux bouts ou d'éviter d'accumuler des dettes.

En raison des investissements du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans l'enseignement supérieur, les hommes et les femmes présentement sur

FIGURE 12 Rémunération des femmes par rapport à celle des hommes, en pourcentage



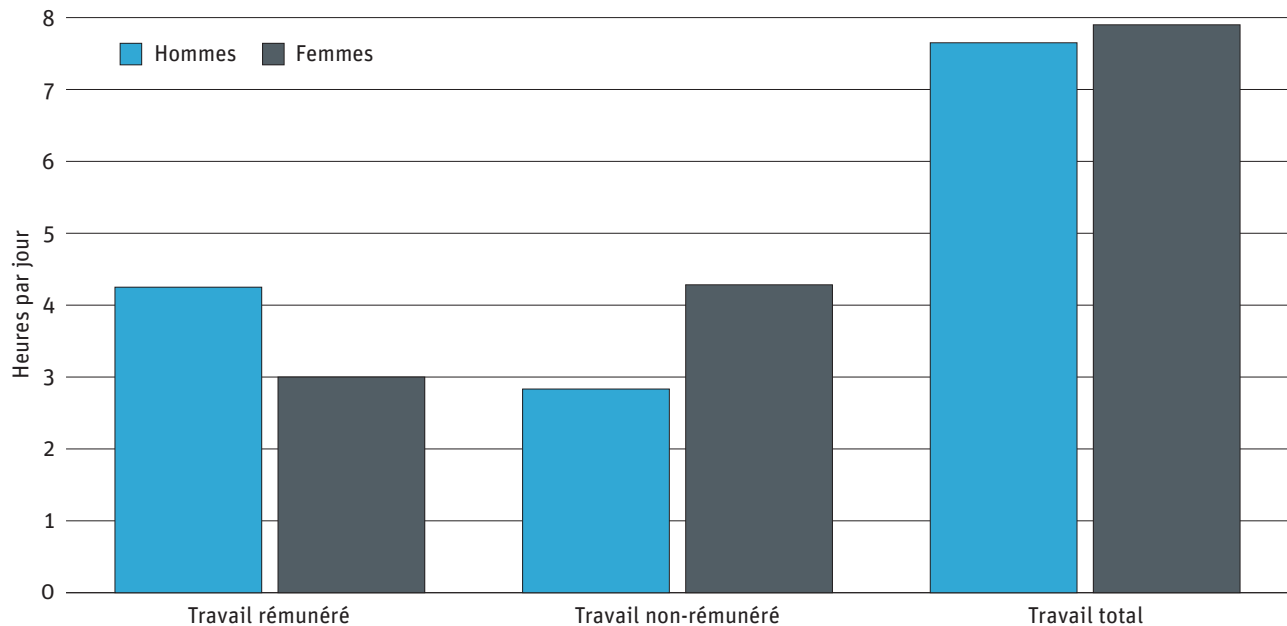
le marché du travail sont beaucoup plus susceptibles d'avoir terminé des études postsecondaires qu'il y a 30 ans. Or, si les femmes sur le marché du travail sont maintenant légèrement plus nombreuses que les hommes à posséder un diplôme universitaire³, leurs taux d'emploi sont toujours inférieurs à ceux des hommes. Près d'un million de femmes occupant un emploi à temps partiel le font involontairement en invoquant comme raison le manque de travail à temps plein et la nécessité de se consacrer aux soins à donner aux enfants et à leur famille.⁴

Les mesures actuelles du gouvernement fédéral favorisant l'emploi portent principalement sur les secteurs à prédominance masculine. Il ne fait aucun doute que l'infrastructure matérielle

vieillissante au Canada a besoin d'être réparée et modernisée (et les hommes ont besoin d'emploi). Cependant, la réponse à ces besoins doit être jumelée à un investissement parallèle dans les secteurs à prédominance féminine en vue d'assurer la croissance et la productivité de notre économie à long terme. L'OCDE prévoit que la réduction de l'écart entre les niveaux d'emploi des hommes et des femmes au Canada pourrait se traduire par un apport supplémentaire de 160 milliards de dollars au PIB d'ici 2030.⁵

Plus d'une femme sur cinq occupe présentement un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux.⁶ Il s'agit d'un des seuls secteurs dans lequel l'emploi des femmes a augmenté d'année en année au cours de la décennie écoulée.⁷ À l'opposé, les femmes ne représentent qu'une fraction

FIGURE 13 Enquête sur l'emploi du temps
(heures moyennes par jour pendant une semaine de sept jours)



Source Enquête sociale générale – L'emploi du temps. Ottawa : Statistique Canada, 2010.

de la main-d'œuvre des secteurs qui seront favorisés par les projets d'infrastructure du gouvernement et ont, de fait, subi des pertes d'emploi en 2015 dans la construction (bien que les hommes aient fait des gains).⁸

Le gouvernement fédéral a promis d'investir 3 milliards de dollars dans les soins à domicile (en quatre ans), ce qui créera certainement des emplois pour les femmes. Il s'est cependant engagé à reconduire la décision du gouvernement conservateur précédent de limiter la hausse annuelle des transferts aux provinces en santé à 3%.⁹ Ce plafond limitera probablement la création d'emploi dans ce secteur, là où les femmes sont davantage susceptibles de travailler. Les ressources supplémentaires qui seront

consacrées aux soins à domicile soulageront grandement les besoins, mais les emplois créés par ce type d'investissement seront dans de nombreux cas peu rémunérateurs si le gouvernement n'intervient pas également sur le plan de la fixation des salaires. Le salaire net médian des travailleurs du secteur des soins à domicile se situe en dessous du seuil de pauvreté (18 942 \$ par an).¹⁰

Les secteurs dans lesquels travaillent les femmes continuent d'être moins rémunérateurs en moyenne que ceux dans lesquels travaillent les hommes, sauf pour quelques exceptions comme les soins infirmiers. Même dans les secteurs formés d'un nombre relativement équilibré d'hommes et de femmes, les rémunérations

versées aux femmes sont inférieures à celles des hommes.¹¹ L'écart au chapitre des salaires au Canada s'est creusé au cours des années qui ont suivi la récession de 2009. En outre, au chapitre des salaires et de l'emploi, l'écart est encore plus grand pour les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes racialisées et les femmes immigrantes.

Des études et une formation plus poussées n'arriveront pas à elles seules à éliminer les écarts sur le plan du revenu et de l'emploi. Il y a maintenant plus de femmes que d'hommes possédant un diplôme universitaire, mais les travailleuses ayant une formation universitaire font toujours face à un écart salarial.

Régler l'écart salarial entre les hommes et les femmes est un moyen important d'encourager la croissance des salaires dans l'ensemble du marché du travail et de créer une croissance économique plus inclusive, propre à véritablement améliorer la vie des Canadiens. Le gouvernement fédéral a récemment annoncé son intention de déposer un projet de loi proactif sur l'équité salariale, tel que recommandé par le comité parlementaire spécial ayant étudié la question. Aussi fondamentale que soit cette loi, des politiques complémentaires peuvent jouer un rôle pour éliminer l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

L'accès à des services de garde des enfants à un prix abordable a influé positivement sur les niveaux d'emploi féminins et a réduit l'écart salarial dans les pays à revenu élevé similaires.¹² Le congé parental de moins d'un an a un effet positif similaire sur la participation active au marché du travail

et les revenus des femmes. En revanche, les congés parentaux plus longs influent négativement sur la participation des femmes au marché du travail rétribué, en particulier lorsqu'elles sont très scolarisées.¹³

Des politiques proactives sur la fixation des salaires, notamment par l'intermédiaire du processus de négociation collective, constituent un autre important moyen de refermer l'écart entre les salaires. Les femmes représentent près des deux tiers de toutes les personnes occupant un emploi rémunéré au salaire minimum.¹⁴ Elles sont les plus susceptibles de travailler dans certaines professions les moins rémunératrices au Canada. Par exemple, le revenu médian des éducateurs de la petite enfance (17 703 \$) ou des travailleurs qui fournissent des soins ou de l'aide à domicile (18 942 \$) se situe sous le seuil de pauvreté.¹⁵ La décision prise par le gouvernement de l'Ontario de bonifier les salaires des éducateurs de la petite enfance, qui comptent 97 % de femmes, offre un bon exemple de politique proactive en matière de fixation des salaires.¹⁶

Les écarts au chapitre des salaires et de l'emploi résultent également du fardeau supplémentaire que continuent d'imposer sur les femmes près de quatre heures non rémunérées par jour en soins à domicile et aux enfants en sus de leurs heures de travail rémunérées.¹⁷ Ce fardeau a été alourdi par les mesures d'austérité imposées après la récession, en particulier les compressions dans les services de prestation de soins.

En raison du congé parental supplémentaire pour les pères instauré par le gouvernement du Québec en 2005, plus des trois quarts (76 %) des hommes

de la province se sont prévalus d'un congé parental, contre 26 % dans le reste du Canada.¹⁸ Le rééquilibrage des tâches à la maison liées à l'éducation des enfants pourrait amener les employeurs à reconnaître la valeur de la prestation de soins, ce qui est à même d'exercer une pression à la hausse sur les salaires des personnes occupant un emploi dans le secteur de la garde d'enfants et des soins à domicile.

Politiques sociales

Les femmes au Canada sont toujours aux prises avec des défis d'ordre sexospécifique sur les plans de leur sécurité et de leur bien-être. Elles sont maintenant plus susceptibles d'être victimes de crimes violents que les hommes. Les taux d'agressions sexuelles faites aux femmes n'ont à peu près pas changé depuis deux décennies, tandis que l'incidence des autres types d'actes criminels avec violence a baissé. Plus d'un million de Canadiennes déclarent avoir été victimes d'une agression sexuelle ou de violence familiale au cours des cinq dernières années.¹⁹ Chaque jour, les refuges pour victimes de violence familiale hébergent au-delà de 4 000 femmes et 2 000 enfants.²⁰ Ces maisons d'hébergement refusent plus de 500 femmes et enfants par jour en moyenne, principalement parce qu'elles sont surpeuplées.²¹

Les taux de violence sexospécifiques sont beaucoup plus élevés pour les femmes et les filles autochtones. Les taux de victimisation avec violence au Canada sont trois fois plus élevés chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones. Les jeunes femmes autochtones constituent 63 %

de celles qui déclarent avoir été victimes de crimes violents.²² Les assassinats et les disparitions de femmes et de jeunes filles autochtones, un problème endémique au Canada, ont attiré l'attention et le blâme des milieux internationaux.

Le gouvernement actuel met en place une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Ce ne sera pas la première fois qu'une enquête est menée. Le gouvernement doit tirer des leçons des erreurs commises lors des enquêtes antérieures, en veillant par exemple à procurer aux familles et aux collectivités autochtones le soutien tant social que financier leur permettant de participer vraiment à la quête de justice et même de la mener de front, afin de mettre un terme à la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones.

La politique fédérale en vigueur sur la violence faite aux femmes est neutre en essence, même si un trop-plein d'éléments de preuve démontre qu'il faut régler cette forme de violence en fonction de sa sexospécificité. Le programme de subventions administré par Condition féminine Canada est une des rares exceptions à ce titre. Le ministère fédéral distribue de 14 à 15 millions de dollars annuellement en subventions et en contributions à des organismes sans but lucratif pour qu'ils offrent des services de toutes sortes, allant des maisons d'hébergement jusqu'aux programmes de sensibilisation du public.²³ Mais au total, le budget de Condition féminine Canada a oscillé entre seulement 28 et 33 millions de dollars par année au cours de la dernière décennie. Comme l'indiquent des rapports récents de

Justice Canada, les coûts économiques de la violence faite aux femmes au Canada sont estimés à 12,2 milliards de dollars par an.²⁴

Pour lutter contre la violence faite aux femmes, le gouvernement actuel s'est engagé à mettre en place une stratégie nationale dont le Canada a grandement besoin. Une vaste coalition d'organismes de femmes, de fournisseurs de services et de chercheurs a élaboré un *Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles*, en s'inspirant des meilleures recherches disponibles, de l'expérience d'organismes de services et de survivantes et de plans d'action similaires mis en œuvre dans des pays comme l'Australie.²⁵ Pour que ce plan soit efficace, le gouvernement fédéral doit voir à ce qu'il porte à la fois sur la prévention et l'intervention. Le gouvernement doit financer adéquatement la collecte de données sur les taux de violence aux échelons provincial et municipal (ce qui ne se fait pas actuellement) afin d'évaluer la réussite et l'échec des programmes et politiques actuels dans différentes administrations.

Interventions du BFA

Intervention : Le Budget fédéral alternatif (BFA) investira dans un Plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles (coût : 500 millions de dollars par année), basé sur le *Modèle de Plan d'action national*. Le plan comportera les éléments suivants :

- financement d'enquêtes nationales détaillées annuelles sur la violence faite aux femmes;

- soutien à un bureau de coordination fédéral;
- financement accru affecté aux programmes de prévention;
- financement accru affecté aux services aux victimes, y compris au logement à long terme;
- financement pour appuyer l'accès uniforme aux services sociaux, juridiques et sanitaires spécialisés, y compris aux tribunaux chargés de la violence familiale, aux infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle et aux centres d'intervention en cas de crise.

Résultat : Les niveaux de violence faite aux femmes commenceront à baisser et les survivantes de la violence recevront un appui suffisant.

Intervention : Le BFA augmentera le financement affecté à Condition féminine Canada et rétablira son mandat, qui consistait à financer des groupes de femmes engagés dans des activités de recherche stratégique indépendante (coût : 100 millions de dollars par année).

Résultat : Les retombées des politiques fédérales seront plus équilibrées entre les hommes et les femmes; les décisions en matière de financement des services destinés aux femmes s'appuieront sur la recherche; les organismes et les collectivités qui répondent aux besoins des femmes au jour le jour pourront se faire entendre au sujet des programmes et des politiques qui donnent des résultats.

Intervention : Le BFA mettra en place un processus clair qui assurera la parité salariale pour l'exécution de fonctions équivalentes au moyen de l'abrogation de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, de l'adoption d'une loi sur l'équité salariale proactive et de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004 (coût : 10 millions de dollars par année).

Résultat : L'écart salarial entre les hommes et les femmes diminuera, ce qui renforcera la sécurité économique des femmes et, en conséquence de la montée des salaires, augmentera du même coup l'activité économique.

Intervention : Le BFA instaurera une politique de croissance de l'emploi qui visera autant les secteurs d'emploi à prédominance féminine que ceux à prédominance masculine. Cela signifie qu'il faudra investir dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, en adéquation avec le financement dévolu aux grands projets d'infrastructure matérielle.

Résultat : Sera mise en œuvre une stratégie sectorielle plus équilibrée assurant une meilleure protection des familles et des collectivités contre les ralentissements sectoriels et une sécurité économique accrue pour les femmes, y compris celles qui sont les plus vulnérables à la pauvreté.

Intervention : Le BFA veillera à ce que les politiques familiales allègent le fardeau inégal que les soins non rémunérés imposent aux femmes. Elle rendra les services de garde à l'enfance hors du domicile plus abordables et faciles d'accès (consultez le chapitre du BFA

sur les services de garderie) et instaurera pour les pères un congé parental supplémentaire rémunéré de huit semaines semblable à celui qu'offre le Régime québécois d'assurance parentale.

Résultat : Des niveaux plus équilibrés de travail non rémunéré permettront aux femmes d'avoir accès plus facilement au travail à temps plein et réduiront leur surconcentration dans les emplois par quarts de travail peu rémunérateurs.

Notes

1 *Rapport du FMI N° 16/146 : Canada*. Washington, D.C. : Fonds monétaire international, 2016.

2 Tableau CANSIM 282-0002 : *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, annuel*. Ottawa : Statistique Canada.

3 Tableau CANSIM 282-0004 : *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes, à moins d'indication contraire)*. Ottawa : Statistique Canada.

4 Tableau CANSIM 282-0014 : *Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes)*. Ottawa : Statistique Canada.

5 OCDE (2012). Tableau I.A3.1. Estimation du taux de croissance annuel moyen du PIB et du PIB par habitant en USD PPA 2005, pourcentage, 2011-30. *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*. Paris : Éditions OCDE.

6 Tableau CANSIM 282-0012 : *Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe, annuel*. Ottawa : Statistique Canada.

7 Tableau CANSIM 282-0012 : *Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe, annuel*. Ottawa : Statistique Canada.

8 Les femmes représentaient 11,5 % de la main-d'œuvre du secteur de la construction en 2015, en baisse par

- rapport au taux de 11,9 % en 2014. Tableau CANSIM 282-0012 : Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 9** Harris, Kathleen et Peter Zimonjic. « Les ministres de la Santé ont achevé leurs discussions tendues sans conclure d'accord sur le financement fédéral en matière de santé. » [Traduction] CBC News, 18 octobre 2016.
- 10** *Enquête nationale auprès des ménages 2011*. Ottawa : Statistique Canada.
- 11** Veuillez consulter notamment une étude récente sur l'écart salarial dans le secteur de la vente au détail en Ontario : Coulter, Kendra et al (2016). *The Gender Wage Gap in Ontario's Retail Sector: Devaluing Women's Work and Women Workers* (en anglais seulement).
- 12** Plantenga, J. et C. Remery eds. (2006). *The Gender Pay Gap: Origins and Policy Responses: A comparative study of 30 European countries* (en anglais seulement). Commission européenne – Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances.
- 13** Mandel, Hadas (2012). "Winners and Losers: The Consequences of Welfare State Policies for Gender Wage Inequality" (en anglais seulement). *European Sociological Review*, vol. 28.2: 241–262.
- 14** Galarneau, Diane et Eric Fecteau (2014). *Les hauts et les bas du salaire minimum*. Ottawa : Statistique Canada.
- 15** Les revenus médians sont tirés de l'*Enquête nationale auprès des ménages 2011*. Mesure de faible revenu après impôt utilisée en 2011 (20 912 \$); source : Tableau CANSIM 206-0091 : Mesures de faible revenu (MFR) selon la source de revenus et la taille du ménage. Ottawa : Statistique Canada.
- 16** « Document d'information : Augmentation en 2016 du salaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance ». Toronto : Gouvernement de l'Ontario, ministère de l'Éducation, 22 janvier 2016.
- 17** *Enquête sociale générale – L'emploi du temps*. Ottawa : Statistique Canada.
- 18** Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen (2012). *Pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption de jeunes enfants*. Ottawa : Statistique Canada.
- 19** *Enquête sociale générale – Victimisation, 2014*. Ottawa : Statistique Canada.
- 20** *Les maisons s'expriment*. Ottawa : Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, 2014.
- 21** Hutchins, Hope et Sara Beattie (2015). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014*. Ottawa : Statistique Canada.
- 22** Brennan, Shannon (2011). *Victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009*. Ottawa : Statistique Canada.
- 23** *Condition féminine Canada. Rapports ministériels sur le rendement*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- 24** Hoddenbagh, Josh, Ting Zhang et Susan McDonald (2014). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. Ottawa : Justice Canada. Zhang, Ting et al. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*. Ottawa : Justice Canada.
- 25** *Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles*. <http://endvaw.ca/fr/our-work/blueprint-for-canadas-national-action-plan-on-violence-against-women/>

Environnement et changements climatiques



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

ENVIRONNEMENT ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les changements climatiques menacent la prospérité et le bien-être de tous les Canadiens.
- L'ambition en matière de politique climatique des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ne correspond pas à celle de leurs objectifs climatiques.
- L'énergie propre offre une occasion de réduire les émissions tout en stimulant l'économie.
- La communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques, bien que chaque pays doive en faire plus pour apporter sa contribution.

CHOIX CLAIRS

- Supprimer toutes les subventions directes et indirectes pour l'exploration, l'exploitation et le transport de combustibles fossiles.
- Imposer une norme nationale rigoureuse de tarification du carbone.
- Contribuer la juste part du Canada au financement global pour le climat.
- Financer la production de nouvelle énergie renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Pour atténuer les pires effets des changements climatiques, il est essentiel de réduire la quantité de gaz à effet de serre (GES) que nous rejetons dans l'atmosphère. Le Canada s'est engagé en principe à réduire considérablement les émissions de GES, mais sans des efforts nationaux ambitieux, il continuera de rater ces objectifs. Le Canada doit s'engager à mettre en œuvre un plan d'action national exhaustif sur les changements climatiques correspondant à ses ambitions mondiales en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, annoncé par le gouvernement en décembre, est une avancée sans précédent dans la mesure où il engage le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux à adopter une stratégie climatique unifiée pour la première fois. Cependant, les politiques décrites dans le cadre ne lancent pas le Canada sur une voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES à moyen terme de 30 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030. Pour aggraver la situation, cet objectif modeste — un vestige du précédent gouvernement conservateur — ne réduit pas

les émissions du Canada autant que les climatologues disent que nous devons afin de contribuer à l'évitement de changements climatiques mondiaux catastrophiques.

Le respect de nos engagements en matière de réduction d'émissions de GES est un défi considérable, mais il s'agit également d'une occasion. Parmi d'autres importantes initiatives, l'atteinte du plein potentiel de production d'énergie renouvelable du Canada permettra de réduire considérablement les émissions tout en stimulant la croissance économique. Des études récentes démontrent que l'énergie renouvelable sera la plus grande source de nouvelle production d'énergie électrique dans le monde au cours des cinq prochaines années, en partie parce que le coût de l'énergie renouvelable fait maintenant concurrence à celui des combustibles fossiles. Le déclin rapide du coût de la technologie propre signifie l'utilisation de plus en plus d'éoliennes et de panneaux solaires. Tout investissement fédéral dans les infrastructures d'énergie renouvelable produira beaucoup plus de mégawatts par dollar qu'il l'aurait fait il n'y a que quelques années.

Le Canada a une abondance de ressources d'énergie diverses et amplement de potentiel en matière d'énergie propre pour non seulement répondre à nos besoins, mais pour aussi exporter l'énergie propre à un monde de plus en plus énergivore. Le passage à une économie canadienne décarbonisée résiliente doit être accéléré en 2017 afin de regagner le terrain perdu. Le Budget fédéral alternatif (BFA) se convertit à une économie neutre en carbone en appuyant ces ressources d'énergie qui maintiennent

un environnement sain, un climat stable et une économie forte.

En plus d'assurer la future prospérité et le bien-être des Canadiens et des Canadiennes, le gouvernement fédéral a une responsabilité internationale de lutter contre les changements climatiques. En vertu de l'Accord de Copenhague conclu en décembre 2009, les pays développés ont promis de fournir trois ans de financement « accéléré » pour la lutte contre les changements climatiques, l'objectif final étant de mobiliser 100 milliards de dollars américains par année d'ici 2020 afin d'aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques. La contribution du Canada au financement de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale est essentielle non seulement pour appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement, mais aussi pour faire preuve de leadership et instaurer la confiance dans ses négociations internationales.

Les changements climatiques sont un problème d'action collective mondiale, alors la confiance et la coopération internationales sont essentielles au succès à long terme. Il est encourageant de voir que les leaders mondiaux reconnaissent le besoin d'une action ambitieuse au regard des changements climatiques. L'Accord de Paris aspire à un objectif de réchauffement climatique de seulement 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels (avec un objectif ferme de deux degrés), qui donnerait au monde une chance raisonnable d'éviter des changements climatiques catastrophiques.

Cependant, ce qui manque de l'Accord de Paris est un cadre cohérent qui indique clairement une année de pointe pour les émissions, une date cible pour une économie complètement renouvelable, ou un bilan du carbone (c'est-à-dire, la quantité totale de carbone que nous pouvons utiliser « de façon sécuritaire » avant de dépasser le seuil de 1,5 degré). Ensemble, les objectifs de réduction des émissions de GES soumis par chaque pays, s'ils sont atteints, lanceraient le monde sur la voie d'une augmentation de température de trois degrés Celsius ou plus d'ici la fin du siècle.

Interventions du BFA

Le plan du BFA met le Canada en voie d'une production d'énergie 100 % renouvelable en moins de 35 ans (d'ici 2050), ce qui permettra de veiller à ce que le Canada respecte ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre à l'échelle nationale.

Intervention : Supprimer toutes les dépenses directes et les subventions à la production du gouvernement fédéral sur le carbone.

Sur une période de cinq ans, tous les crédits d'impôt fédéraux, subventions à la production, dépenses fédérales directes et tout le financement public restants fournis pour les combustibles fossiles seront éliminés. Cela permettra au gouvernement d'économiser 1,5 milliard de dollars par année en éliminant progressivement les mesures suivantes :

- la déduction pour amortissement accéléré (DAA) fournie aux projets de gaz naturel liquéfié (9 millions de dollars par année);
- les déductions pour actions accréditatives offertes aux personnes qui investissent dans les projets de charbon, pétrole et gaz (133 millions de dollars par année);
- les sociétés en commandite d'exploration (somme inconnue);
- les frais d'exploration au Canada (FEC) pour l'extraction de charbon (148 millions de dollars par année);
- les frais d'aménagement au Canada (FAC) pour les puits de pétrole et de gaz ou l'exploitation minière (1,018 milliard de dollars par année);
- les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG), qui permettent aux entreprises de réclamer 10 % des coûts d'acquisition de puits de pétrole et de gaz et de droits (36 millions de dollars par année);
- l'exemption des droits d'importation des unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique;
- les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE) et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE).

Intervention : Imposer un prix du carbone harmonisé ferme dans toutes les administrations canadiennes.

Un prix du carbone élargi pour l'ensemble de l'économie aidera à favoriser les réductions d'émissions de GES au prix le plus bas. Bien que ce ne soit pas *suffisant* pour respecter

les objectifs climatiques du Canada, la tarification du carbone est l'outil stratégique le plus *efficace* pour réduire les émissions de GES. Des régimes de tarification du carbone sont actuellement en place en Colombie-Britannique (depuis 2008), au Québec (2013), en Ontario (2017) et en Alberta (2017), plusieurs autres provinces promettant de mettre en œuvre leurs propres politiques cette année.

Le nouveau Cadre pancanadien sur les changements climatiques comprend un prix du carbone national minimum, ce qui signifie que toutes les administrations doivent imposer une taxe sur le carbone ou un système de plafonnement et d'échange d'ici 2018. Cela constitue certainement une progression, mais certains éléments du plan doivent être plus robustes alors que d'autres nécessitent des précisions – des questions auxquelles le plan du BFA s'attaque.

Premièrement, un prix du carbone de 10 \$ la tonne à compter de 2018 signifie que cela prendra de nombreuses années avant que le prix du carbone commence à créer des réductions d'émissions significatives. Deuxièmement, le prix plancher du carbone augmente jusqu'à 10 \$ la tonne par année, mais seulement jusqu'en 2022. En l'absence d'un plan pour augmenter la taxe sur le carbone jusqu'en 2030 et au-delà, le gouvernement fédéral devra être très agressif quant aux politiques complémentaires – règlements, normes et programmes de dépenses – pour combler l'écart et respecter ou dépasser l'objectif actuel de 2030.

Dans le plan du BFA, le gouvernement crée une norme de tarification du carbone nationale plus rigoureuse qui impose un

ensemble commun de principes dans l'ensemble des régimes de tarification du carbone provinciaux et territoriaux. Premièrement, la nouvelle norme exigera un prix du carbone rigoureux de 30 \$ la tonne d'ici le 1^{er} janvier 2018, augmentant de 10 \$ la tonne par année jusqu'en 2030. Le prix doit être appliqué de façon globale sans aucune exemption du secteur industriel. Deuxièmement, tous les revenus découlant de la tarification du carbone seront retournés aux provinces et territoires, conformément au cadre actuel, mais une partie des revenus de tous les régimes de tarification du carbone est redistribuée à ceux qui sont les plus touchés par le renoncement aux combustibles fossiles. Une partie de tous les revenus tirés de la taxe sur le carbone sera réservée pour aider les familles à faible revenu touchées par la pauvreté énergétique, pour fournir des plans de transition et une formation d'appoint aux travailleurs dans les industries progressivement éliminées et pour investir dans des technologies propres, des programmes d'efficacité énergétique et des mesures d'adaptation.

Un prix du carbone harmonisé d'au moins 50 \$ la tonne de CO₂ eq (équivalent en dioxyde de carbone) d'ici 2020 sera imposé dans toutes les administrations canadiennes, fournissant ainsi à tous les ménages et entreprises du Canada dans tous les secteurs de l'économie la même mesure incitative pour réduire les émissions de GES et passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone (voir le chapitre sur la Fiscalité du BFA pour en savoir plus). Pour s'attaquer aux répercussions potentielles en matière de concurrence sur les industries touchées par

les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions (par exemple, acier, ciment), la faisabilité de rajustements tarifaires sur le carbone à la frontière, ou d'autres mesures pour uniformiser les règles du jeu avec des concurrents internationaux non assujettis à un prix du carbone, sera étudiée.

Intervention : Contribuer la juste part du Canada au financement global pour le climat.

Les pays en développement font face à des défis considérables afin de réduire leurs émissions et souffrent déjà de grandes pertes et de dommages importants en raison des changements climatiques. Le Canada s'est engagé à fournir un total de 2,65 milliards de dollars en matière de financement pour la lutte contre les changements climatiques d'ici 2021, mais cela ne va pas assez loin pour appuyer les activités d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement. Le BFA accroît cet engagement financier à 1 milliard de dollars par année. Cela aidera les pays moins développés à réduire leur dépendance aux combustibles fossiles tout en renforçant la résilience climatique. Les réductions d'émissions de GES sont souvent réalisées de façon beaucoup plus efficace dans les pays en développement à raison d'un dollar pour chaque dollar investi comparativement aux économies plus développées, puisque les réductions de GES sont souvent possibles avec moins de technologie et à un moindre coût.

Intervention : Réaliser le plein potentiel du Canada en matière de production d'énergie renouvelable et accroître l'efficacité énergétique pour les foyers canadiens.

Le BFA renouvelle le financement de 1 milliard de dollars annuellement à

Ressources naturelles Canada pour le Fonds pour l'énergie propre afin de financer des projets de démonstration sur l'énergie renouvelable et financer la recherche, le déploiement et la transmission d'énergie renouvelable dans l'ensemble du pays. Le financement de la production d'énergie propre, l'interconnexion de réseaux électriques provinciaux, le stockage d'énergie, l'électrification d'utilisations finales et des projets d'énergie renouvelable à l'échelle communautaire renforceront la classe moyenne, produiront des résultats significatifs à l'avantage des collectivités des Premières Nations, renforceront l'économie du Canada et permettront de réaliser d'importants progrès au chapitre de l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de GES du Canada.

Le plan du BFA saisit l'occasion de financer des organismes et des initiatives de recherche partout au pays pour optimiser l'utilisation des ressources diverses et abondantes d'énergie propre du Canada. Ces investissements pourraient appuyer, entre autres, l'étude de l'énergie solaire en Alberta, du stockage d'énergie en Saskatchewan et de l'énergie géothermique en Colombie-Britannique. Le fait d'investir dans l'énergie renouvelable à l'échelle locale aiderait non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada, mais aussi à créer des emplois et des possibilités d'investissement pour les Canadiens dans les régions éloignées, et à éliminer progressivement la production d'électricité à base de combustibles fossiles.

Le BFA appuie les projets d'énergie renouvelable à l'échelle communautaire en élargissant l'accès aux subventions fédérales

pour les projets de démonstration. L'entreprise de service public d'énergie de voisinage de la ville de Vancouver constitue un exemple positif et un modèle utile pour les initiatives d'énergie communautaire bénéficiant d'un soutien fédéral. L'énergie à faible émission de carbone à l'échelle des quartiers dans les régions urbaines densément peuplées n'est qu'un aspect ayant un grand potentiel pour les réductions d'émissions jumelé à une croissance inclusive. Dans les cas où les fonds peuvent être versés aux collectivités hors réseau, l'énergie renouvelable peut réduire les émissions de GES en réduisant considérablement le besoin de brûler régulièrement du diesel pour produire de l'énergie.

Afin de compléter les projets d'énergie à petite échelle et de tirer parti de la croissance de l'énergie renouvelable au Canada, le BFA investit également dans l'amélioration de l'interconnexion de réseaux électriques provinciaux. Le fait de permettre aux ressources d'énergie hydroélectrique développées de façon responsable en Colombie-Britannique et au Manitoba d'appuyer l'abandon de l'énergie au charbon en Alberta et en Saskatchewan, par exemple, accélérerait la réduction des émissions totales de GES du Canada, améliorerait la productivité économique dans les provinces exportatrices et procurerait des avantages considérables en matière de santé publique et d'environnement aux importateurs d'hydroélectricité. La construction et le maintien des infrastructures nécessaires pour appuyer cet échange d'électricité créeraient des emplois, élargiraient l'accès aux services publics à divers marchés de l'énergie et

renforceraient la sécurité et la durabilité de l'approvisionnement énergétique du Canada.

En plus d'élargir l'approvisionnement d'énergie propre, le BFA aide à réduire la demande d'énergie au pays au moyen d'initiatives d'efficacité, affectant 400 millions de dollars par année pour rétablir un programme de rénovation domiciliaire écoénergétique (inspiré de l'ancien programme écoÉNERGIE Rénovation). Le programme accordera d'abord la priorité aux collectivités du Nord et aux ménages à faible revenu, et puis s'élargira pour inclure des immeubles à logements multiples et des structures plus anciennes. Le rétablissement d'un tel programme créera des emplois, réduira les émissions de GES et remettra de l'argent dans les poches des Canadiens et des Canadiennes – autant au moment du remboursement des frais de rénovation que pour les années à venir puisqu'elles réduisent leur consommation d'énergie.

Intervention : Financer des mesures stratégiques de conservation pluriannuelles à l'échelle du pays dans les trois domaines suivants¹ :

- les aires protégées terrestres, en étendant et en protégeant mieux notre système d'aires protégées terrestres (coût : 145 millions de dollars en 2017-2018 et à la baisse);
- les paysages exploités, en augmentant les mesures de conservation des habitats fauniques uniques et de grande importance écologique, et en assurant la connectivité écologique (coût : 123 millions de dollars en 2017-2018);

- les pêches et océans, en respectant l'engagement du Canada d'atteindre et même de dépasser les cibles internationales en matière de protection du milieu marin, et assurer la santé des océans et la durabilité des pêches (coût : 146 millions de dollars par année).

Notes

1 Consulter le document *Recommandations pour le Budget de 2017* de la Coalition du budget vert, pages 24 à 36, pour en savoir plus : <http://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2016/10/Coalition-du-budget-vert-Recommandations-finales-pour-le-Budget-de-2017-11-novembre-2016.pdf>.

Études postsecondaires



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

ÉTUDES
POSTSECONDAIRES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le revenu provenant des frais de scolarité versé aux collèges et aux universités a triplé depuis les compressions massives des dépenses fédérales en 1996.
- L'endettement des étudiants fréquentant des établissements publics au Canada a atteint 28 milliards de dollars en 2012 (un niveau sans précédent), lequel ne tient pas compte de l'endettement privé.
- Malgré les obligations issues des traités du Canada, plus de 10 000 étudiants autochtones sont sur une liste d'attente pour une formation postsecondaire.
- Les dépenses publiques consacrées à la formation et aux programmes d'apprentissage dans les métiers spécialisés au Canada se retrouvent au bas du monde industrialisé.

CHOIX CLAIRS

- Rétablir le financement fédéral pour les études postsecondaires (EPS) et établir des normes appropriées en vertu d'une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire.
- Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiants de niveau postsecondaire dans tous les programmes postsecondaires.
- Éliminer le plafond imposé au financement fédéral pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire et s'assurer que les listes d'attente existantes sont vidées.
- Investir dans des programmes d'apprentissage dans les métiers spécialisés et la formation des adultes et aider les chômeurs canadiens qui sont inadmissibles à l'assurance-emploi.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

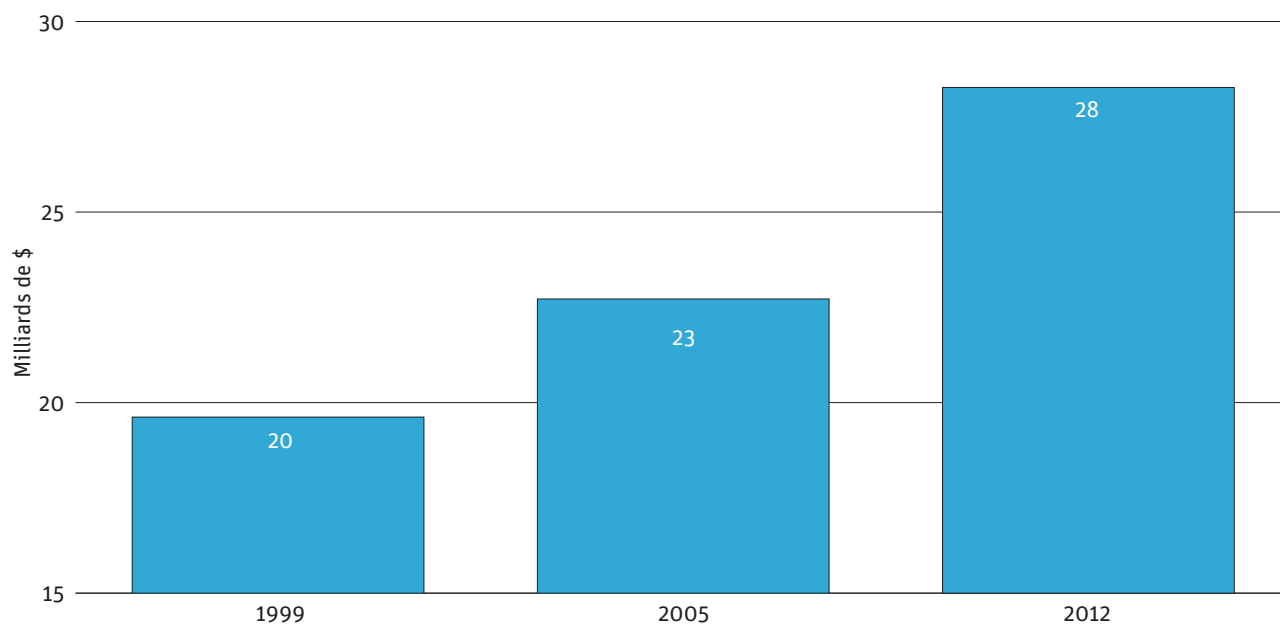
Contexte

Il fut un temps au Canada où les frais de scolarité étaient modestes ou entièrement subventionnés, où les travailleurs sur les campus — les nettoyeurs, les travailleurs des services alimentaires, les travailleurs de métiers spécialisés et d'entretien, le personnel de soutien et le personnel universitaire — touchaient des salaires décentes et bénéficiaient de l'accès à des emplois à temps plein. Cette ère s'est terminée dans les années 1990 lorsque les réductions d'impôt et l'austérité ont eu préséance sur

la prestation de services publics de qualité comme l'éducation¹.

Aujourd'hui, les études postsecondaires (EPS) de quelque sorte — que ce soit une formation continue ou la formation des adultes, un programme d'apprentissage pour les métiers spécialisés ou un grade universitaire — constituent une exigence pour 70 % des offres d'emploi. Pour les personnes occupant un emploi précaire, rivalisant pour le 30 % restant des emplois, les EPS proposent des possibilités d'un meilleur avenir². C'est pourquoi nous devons traiter les EPS comme un service essentiel

FIGURE 14 Endettement étudiant aux établissements publics
(à l'échelle fédérale et provinciale), de 1999 à 2012



Source Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2014.

accessible à tous, peu importe la capacité d'une personne de payer.

S'appuyant sur des propositions de l'an dernier, le Budget fédéral alternatif (BFA) de 2017 utilise une nouvelle approche en matière de politique fédérale sur les EPS. Afin de renverser des décennies de négligence, elle crée un transfert de renouvellement des études postsecondaires qui, entre autres, éliminera les frais de scolarité postsecondaire, augmentera le financement pour la formation et les programmes d'apprentissage et allégera le fardeau de rembourser des prêts étudiants. Le BFA rétablit également des normes nationales en matière d'EPS par l'application de lois inspirées de la Loi canadienne sur la santé.

Enjeux d'actualité

Frais de scolarité, aide aux étudiants et endettement

Les collèges et universités du Canada ont doublé ou triplé les revenus en frais de scolarité depuis 2001, imposant aux diplômés des niveaux d'endettement sans précédent (voir la figure 1). Le catalyseur est apparu en 1996 lorsque le gouvernement du premier ministre Jean Chrétien a fait des compressions historiques aux transferts fédéraux pour l'EPS d'une valeur de 2,29 milliards de dollars (une réduction de 18 %), ce qui a entraîné la hausse considérable des frais de scolarité au cours des deux décennies suivantes, particulièrement pour les étudiants internationaux et ceux

TABLEAU 1 Frais de scolarité à divers établissements d'EPS (2016-2017)

Établissement	Frais de scolarité nationaux	Frais de scolarité internationaux
Université Dalhousie – Dentisterie	22 700 \$	48 080 \$
Collège Seneca – Technologie aéronautique	18 214 \$	71 723 \$
Université d'Ottawa – Common law	26 560 \$	68 201,19 \$
Université McMaster – Médecine	27 531,77 \$	95 955,02 \$
Université du Manitoba – M.B.A. Asper	29 601,80 \$	42 523,74 \$
Université de la Colombie-Britannique – B.Ed.	11 331,60 \$	48 958,20 \$

Source Barème des frais de scolarité des établissements nommés.

inscrits à des programmes de formation professionnelle (voir le tableau 1).

Ces chiffres sous-estiment les conséquences de frais de scolarité et de dettes des étudiants élevés pour les groupes marginalisés comme les étudiants handicapés, les étudiants racialisés, les étudiants allosexuels ou transgenres, ou les étudiants autochtones, qui sont plus susceptibles de provenir de ménages à faible revenu³. Les données ne tiennent pas compte non plus de l'endettement causé par des prêts étudiants ou des marges de crédit, auxquels de nombreux étudiants ont recours pour les aider en raison d'une aide financière aux étudiants inadéquate. Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) fortement commercialisés (et assortis d'avantages fiscaux) sont utilisés principalement par des particuliers à revenu supérieur et sont, par conséquent, peu utiles⁴.

Presque 60 % de l'aide financière publique versée aux étudiants provient du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) alors que la partie restante est fournie par l'assurance-emploi (pour la formation par l'apprentissage), des programmes provinciaux

et des bourses de perfectionnement ou d'études offertes à des établissements d'EPS. La majeure partie de l'aide aux étudiants est sous forme de prêts, ce qui est discriminatoire envers les personnes incapables de payer immédiatement le coût des EPS.

En 2013-2014, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le PCPE a fourni des prêts à 491 444 étudiants et des bourses modestes à 410 184 étudiants à faible ou moyen revenu⁵. Cela représentait environ 28 % des étudiants inscrits en 2013-2014, laissant la vaste majorité avec des besoins financiers non comblés⁶. Il est préoccupant de constater que les étudiants diplômés qui ne sont pas admissibles aux bourses canadiennes du PCPE et les étudiants internationaux détenteurs de visas de voyage ne sont pas admissibles à l'aide financière publique ou privée.

Le PCPE comporte également un Programme d'aide au remboursement (PAR), qui a été utilisé par plus de 234 000 emprunteurs du PCPE en 2013-2014 (presque un tiers de tous les emprunteurs cette année-là). Le PAR absorbe les paiements d'intérêt sur la dette administrée par le

PCPE et réduit même le principal pour les emprunteurs du PAR sur 60 mois consécutifs ou 10 ans après l'obtention du diplôme. Quinze ans après l'obtention du diplôme, la dette administrée par le PCPE est radiée⁷. Pour être admissibles à un soutien modeste du PAR, les emprunteurs doivent gagner moins de 25 000 \$ par année – un revenu au seuil de la pauvreté qui rend difficile le remboursement de dettes. Pourtant, en tant qu'outil stratégique pour la réduction de dette, le PAR devrait être élargi en raison de l'ampleur du chômage et du sous-emploi, particulièrement parmi les jeunes travailleurs.

Pour terminer, il est inexcusable que le PCPE ait recueilli plus de 580 millions de dollars en intérêts sur les prêts étudiants en 2013-2014⁸. Le PCPE doit suivre l'exemple des provinces qui ont éliminé les frais d'intérêt sur les prêts étudiants, et passer à un système axé sur les bourses qui permet aux étudiants de se concentrer sur leurs études sans avoir un ou plusieurs emplois à temps partiel⁹.

Étudiants autochtones

L'accès gratuit aux études postsecondaires est un droit issu de traités pour les Autochtones au Canada; le gouvernement fédéral a une responsabilité juridique et morale de respecter cet engagement. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est le principal mécanisme grâce auquel les étudiants qui sont Inuits ou membres des Premières Nations inscrits reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral. En 2016, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a estimé qu'il existait un arriéré de 10 000 étudiants autochtones en attente d'un

financement du PAENP¹⁰. Durant la campagne électorale de 2015, le futur premier ministre Justin Trudeau a promis d'éliminer le plafond de 2 % sur les transferts fédéraux au PAENP et d'investir un montant additionnel de 50 millions de dollars dans le programme. Le gouvernement doit respecter cette promesse importante et idéalement atteindre l'objectif plus réaliste de 424,8 millions de dollars établi par l'APN pour éliminer l'arriéré.

Programmes d'apprentissage, acquisition de compétences et formation continue

Le Canada dépense moins sur des mesures d'emploi actives et d'acquisition de compétences que la plupart des pays industrialisés¹¹. (Le budget fédéral de 2016 a commencé à aborder cette question en augmentant le financement des ententes provinciales et territoriales sur le développement du marché du travail et les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, et en faisant de nouveaux investissements dans les programmes d'apprentissage.) De même, selon l'OCDE, 40 % des Canadiens occupant un emploi n'ont pas l'alphabétisation et les compétences essentielles pour bien faire leur travail ou réussir dans l'économie riche en connaissances et technologies d'aujourd'hui¹². Les faibles niveaux d'alphabétisation contribuent au bilan plutôt décevant du Canada en matière d'innovation, empêchant de nombreuses personnes d'accéder à des emplois décents¹³.

Par le passé, Citoyenneté et Immigration Canada a apporté d'importantes contributions à la formation en alphabétisation et en

compétences essentielles. Cependant, les mesures fédérales d'austérité ont compromis le respect de cet engagement à l'égard de la formation des adultes, notamment dans les programmes linguistiques et d'alphabétisation, en commençant par une compression de 53 millions de dollars en 2010¹⁴. Par conséquent, les provinces ont réduit le financement pour l'anglais langue seconde (ALS) dans les établissements d'EPS, et les frais de scolarité sont maintenant évalués pour les programmes d'ALS qui étaient jadis offerts sans coût immédiat¹⁵.

Travail précaire et rémunération des cadres supérieurs en EPS

On demande aux plus de 400 000 travailleurs en EPS du Canada d'en faire plus avec moins. Des études indiquent qu'un tiers de l'enseignement aux étudiants de premier cycle est fait par des instructeurs contractuels, dont un grand nombre survivent sur des salaires de subsistance¹⁶. Les travailleurs d'entretien et de métiers spécialisés rapportent également une forte hausse d'emplois temporaires donnés en sous-traitance, et il en va de même pour les nettoyeurs et les travailleurs des services alimentaires¹⁷. Une étude récente a chiffré l'entretien différé sur les campus universitaires à 8,4 milliards de dollars en 2014¹⁸. D'autre part, l'austérité n'est jamais appliquée à l'échelon supérieur, aux salaires des cadres des campus, qui font généralement le double ou parfois le quadruple des salaires des premiers ministres provinciaux.

Recherche sur l'EPS et bourses d'études

Le programme d'innovation actuel du gouvernement fédéral laisse entendre que la recherche sur l'EPS continuera d'être orientée par les intérêts à court terme du secteur privé et, par conséquent, accorde la priorité à la recherche commercialisable¹⁹. Le secteur privé dépend également de plus en plus de l'infrastructure publique de l'EPS pour la recherche et le développement. Selon le rapport annuel de 2014 du Forum économique mondial, le Canada est passé du 22^e rang au 27^e rang dans le monde pour les dépenses du secteur privé en recherche au cours des cinq dernières années²⁰.

En 2014, parmi les 4 535 étudiants au doctorat qui ont fait une demande de financement auprès du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), seulement 580 ont eu une réponse positive²¹. Il est nécessaire d'investir davantage dans les bourses d'études supérieures du Canada pour appuyer la recherche au cycle supérieur qui est essentielle à la stimulation de l'innovation et à l'établissement de fondements pour le développement socioéconomique. Chez les chercheurs universitaires, moins d'un demandeur auprès du CRSH sur quatre a obtenu un financement en 2014 malgré le fait qu'un autre 40 % d'entre eux étaient considérés comme étant admissibles à la suite d'un examen par les pairs²².

Interventions du BFA

Le BFA établit un nouveau cadre stratégique pour l'EPS qui élargit l'accès à une formation

et une éducation de haute qualité financées par le secteur public. Le cadre règle des décennies de négligence en présentant deux nouveaux instruments de politique publique : le transfert de renouvellement des EPS (TR-EPS) et la Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire.

Intervention : Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité, la subvention canadienne pour l'emploi, le crédit d'impôt du REEE et le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants, et réduire le crédit d'impôt sur la recherche scientifique et le développement expérimental, afin d'aider à financer un nouveau transfert de renouvellement des EPS (coût : 10,06 milliards de dollars). Le gouvernement constituera également un groupe de travail parlementaire pour examiner ce qui suit :

- Instaurer une norme de « travail décent » que les établissements d'EPS doivent respecter pour être admissibles au financement du TR-EPS; la norme comprendra un salaire minimum de 15 \$, et un salaire maximum lié au revenu du premier ministre provincial ou territorial où un établissement d'EPS est basé.
- L'existence ou l'étendue des fonds de réserve ou des placements importants détenus par les établissements d'EPS, et si ces derniers sont conformes à la Loi sur l'enseignement postsecondaire proposée par le BFA (voir ci-dessous).
- La faisabilité d'une taxe de formation dirigée par un employeur inspirée de ce qui existe au Québec, où des employeurs ayant une masse salariale dépassant

1 000 000 \$ doivent investir un minimum de 1 % des revenus d'exploitation dans la formation des travailleurs (ou remettre le même montant à une tierce partie gérée par une entité habilitée par l'État).

Résultat : Le TR-EPS permettra au gouvernement d'apporter les améliorations suivantes à l'abordabilité et à l'accessibilité des EPS :

- les transferts fédéraux en matière d'EPS aux provinces et territoires seront rétablis aux niveaux de 1996 compte tenu de la croissance des inscriptions et de l'inflation. Le financement du TR-EPS sera séparé du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et sera offert aux provinces, aux territoires et aux établissements d'EPS conformes à la Loi sur l'enseignement postsecondaire proposée (coût : 5,48 milliards de dollars).
- Les frais de scolarité pour tous les étudiants de niveau postsecondaire, dans tous les programmes, seront éliminés par un transfert continu fondé sur les niveaux de financement (coupures prébudgétaires) de 1996. Le gouvernement fédéral est responsable de 50 % du coût; pour être admissibles à ces fonds, les autorités provinciales ou territoriales doivent s'engager à verser une somme égale de ce coût et respecter la Loi sur l'enseignement postsecondaire (coût : 3,59 milliards de dollars).
- De nouveaux fonds pour les programmes d'apprentissage et les métiers spécialisés permettront d'améliorer l'information sur le marché du travail (coût : 15 millions

de dollars), de créer un forum fédéral des partenaires du marché du travail (coût : 50 millions de dollars sur 10 ans), d'aider les Canadiens sans emploi qui ne sont pas admissibles à des programmes de formation avec accès à l'assurance-emploi (coût : 300 millions de dollars), de renforcer la formation en apprentissage syndicale (coût : 125 millions de dollars), et d'harmoniser les exigences de certification et de formation en apprentissage provinciales-territoriales (coût : 15 millions de dollars). Le gouvernement fédéral établira également un ratio de programmes d'apprentissage obligatoire pour tous les projets d'infrastructure fédéraux et contrats d'entretien (coût total : 505 millions de dollars).

- Les intérêts sur les prêts par l'intermédiaire du PCPE seront éliminés, et l'offre d'une aide de niveau 2 sera élargie pour tous les emprunteurs du PCPE cinq ans après l'obtention du diplôme. Les étudiants à temps partiel (comme les étudiants à temps plein) ne devront pas rembourser la dette du PCPE avant six mois après l'obtention de leur diplôme. Les étudiants diplômés seront également admissibles à des bourses offertes par le PCPE (coût : 283 millions de dollars).
- Les trois organismes subventionnaires pour la recherche en EPS verront leurs budgets rétablis aux niveaux de 2007-2008, mais les fonds seront distribués également parmi eux (CRSH, CRSNG et IRSC). Un nombre supplémentaire de 1 250 étudiants seront admissibles aux

bourses d'études supérieures du Canada d'une valeur de 20 000 \$ par bourse d'études (coût : 146 millions de dollars).

- Citoyenneté et Immigration Canada rétablira la formation en ALS de façon permanente en tant qu'élément distinct au TR-EPS conformément à la Loi sur l'enseignement postsecondaire. Ce financement sera dorénavant lié à l'indice des prix à la consommation (coût : 53 millions de dollars).

Intervention : Présenter une Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire, inspirée de la Loi canadienne sur la santé, afin de s'assurer que les provinces et les territoires respectent les principes de base suivants :

- **Universalité :** Les étudiants éventuels devraient avoir une gamme complète d'options d'EPS et notre système doit chercher à instaurer une parité de l'estime entre toutes les formes d'apprentissage postsecondaire.
- **Accessibilité :** Tous les éléments de notre système d'EPS doivent être offerts aux apprenants sans coût immédiat. Notre système d'EPS doit être financé par la taxation progressive, et non par des frais arbitraires. Dans ce contexte, l'aide financière aux étudiants doit chercher à éliminer tous les obstacles à l'apprentissage (et non seulement les frais de scolarité) afin que les étudiants puissent se concentrer sur leurs études.
- **Intégralité :** Le Canada devrait pouvoir offrir de la formation de haute qualité dans toutes les régions géographiques.

Afin d'assurer l'utilisation appropriée du financement en EPS, les provinces et les territoires doivent également respecter une norme de travail décent pour tous les travailleurs des campus.

- **Administration publique :** Pour recevoir des fonds publics, les établissements d'EPS doivent être exploités par une autorité publique sans but lucratif. Ils doivent également exercer une gouvernance démocratique avec des droits de vote adéquats pour tous les intervenants des campus.
- **Liberté d'expression :** Afin de recevoir des fonds du TR-EPS, les établissements d'EPS doivent respecter le droit à la liberté d'expression à tous les niveaux, assujettis à des limites raisonnables établies par les codes des droits de la personne et les lois connexes. La recherche en EPS financée par le secteur public doit également être poussée par la curiosité et la capacité d'analyse, et non par des intérêts extérieurs tentant de tirer parti de l'utilisation de ressources publiques à des fins privées.

Notes

- 1 Voir : Richard Swift, éd., *The Great Revenue Robbery: How to Stop the Tax Cut Scam and Save Canada* (Toronto: Between the Lines, 2013); Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE), *Il est temps de voir grand : Le cas de scolarité gratuite* (Ottawa : octobre 2016).
- 2 Darcy Hango et Sébastien Larochelle-Côté. « La surqualification, les compétences et la satisfaction au travail ». Ottawa : Statistique Canada, 14 septembre 2016; Association des collèges communautaires du Canada. *La crise démographique et la pénurie de compétences*

avancées au Canada : des travailleurs sans emplois et des emplois sans travailleurs, août 2010, p. 1.

3 Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Il est temps de voir grand*, p. 5-6.

4 Kevin Milligan. « The RESP is Bad Tax Policy and Even Worse Education Policy ». *The Globe and Mail*, 11 mars 2008; « Tax Preferences for RESP Saving: Are RESP Effective? » Institut C.D. Howe, novembre 2002.

5 Chiffres cités de la source suivante : Emploi et Développement social Canada (EDSC). « Programme canadien de prêts aux étudiants : rapport annuel 2013-2014 ». Ottawa : 2016. Même si le montant des bourses canadiennes pour étudiants a été augmenté de 50 % dans le budget fédéral de 2016 (une bonne mesure), cela représente tout de même une part peu considérable de l'aide disponible du PCPE relativement aux prêts.

6 Statistique Canada. *CANSIM 477-0019*, novembre 2015.

7 EDSC. « Programme canadien de prêts aux étudiants : rapport annuel 2013-2014 », p. 14-16. Il convient également de noter que le PAR a été introduit après une pression considérable de la FCEE, qui a réclamé publiquement de l'appui pour les détenteurs de dette étudiante en période de crise financière.

8 Ibid. p. 22.

9 FCEE. « Emplois étudiants : l'érosion de réussite académique », automne 2013.

10 Assemblée des Premières Nations. *Mémoire prébudgétaire pour 2017*.

11 OCDE. « Dépenses publiques et nombre de participants aux programmes du marché du travail ». (Base de données comparative en ligne), 7 juillet 2016.

12 Janet Lane et T. Scott Murray. « Smarten Up: It's Time to Build Essential Skills. » Canada West Foundation. Calgary : juin 2015.

13 Statistique Canada. « Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes ». N° 89-555-X au catalogue. Ottawa : Conseil des ministres de l'Éducation, 2013.

14 CBC News. « Immigrant Settlement Funds Cut for Ontario », 23 décembre 2010.

15 Federation of Post-Secondary Educators of British Columbia. « FPSE Calls for a Renewed Funding Commitment to English as an Additional Language Programs », 18 novembre 2015; Suzanne Smythe et

Shauna Butterwick. « Cuts to Basic Adult Education Would Make it Harder to Escape Poverty ». Vancouver : CCPA, 25 février 2015, CBC News. « Yukon College Cuts Enhanced Language Training Program », 13 décembre 2015.

16 Cynthia Field et Glen A. Jones. « A Survey of Sessional Faculty in Ontario Publicly-Funded Universities ». Centre for the Study of Canadian and International Higher Education, avril 2016; Ira Basen. « Most University Students Now Taught by Poorly Paid Part-Timers ». CBC News, 7 septembre 2014; Mary Wiens. « More Contract Work in Post-Secondary Education - A Former Bastion of Secure Work ». CBC News, 5 mars 2015.

17 SCFP (service de recherche). « Profil du secteur : Postsecondaire », 11 juin 2015.

18 Association canadienne du personnel administratif universitaire. « L'entretien différé dans les universités canadiennes : Mise à jour », mai 2014.

19 Industrie Canada, « Faire du Canada un chef de file : Un programme inclusif d'innovation » (juin 2016).

20 Forum économique mondial, « Global Competitiveness Report, 2013-2014 » (2013).

21 Caucus national des 2e et 3e cycles, « Mémoire prébudgétaire pour 2017 ».

22 CCR, « Mémoire prébudgétaire pour 2017 ».

Immigration



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

IMMIGRATION

ENJEUX ÉLEVÉS

- En 2009, le taux de chômage chez les immigrants de longue date a grimpé de 7,9 % comparativement à une hausse de 6,4 % chez les personnes nées au Canada.
- Les immigrantes racialisées ne gagnent que 48,7 % de ce que gagnent les immigrants non racialisés. Les femmes racialisées dans leur ensemble gagnent 56,5 % de ce que gagnent les hommes de race blanche.
- Les frais de citoyenneté sont passés de 100 \$ à 530 \$ en 2014-2015.
- En moyenne, de 450 à 500 personnes sont en détention de l'immigration à tout moment.
- Depuis 2000, 14 détenus de l'immigration sont morts pendant qu'ils étaient sous la garde de l'Agence des services frontaliers du Canada.

CHOIX CLAIRS

- Investir dans les programmes de reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- Mettre fin aux prêts de transport pour les réfugiés, rétablir la protection en matière de santé pour les demandeurs d'asile et abolir les pays d'origine désignés.
- Éliminer le revenu minimum obligatoire pour le parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial.
- Réduire les frais de citoyenneté et assurer la mise en œuvre rapide du projet de loi C-6.
- Donner à tous les travailleurs migrants actuellement au Canada l'accès à la résidence permanente.
- Imposer un moratoire sur tous les renvois jusqu'à ce que des réformes soient en place.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Étant donné le repli du taux de natalité et le vieillissement de la population du Canada, les immigrants représenteront presque tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail et constitueront bientôt la principale force motrice de l'économie canadienne. Une grande partie des immigrants sont racialisés et la majorité de la population racialisée au Canada est née à l'extérieur du pays¹. Selon les tendances démographiques actuelles, de 29 % à 32 % des Canadiens appartiendront à une minorité visible d'ici 2031².

Les statistiques montrent qu'il existe une forte corrélation entre la racialisation et des conditions difficiles en ce qui concerne

le revenu, l'emploi, le logement et la santé, de même que le recoupement entre la race et le statut d'immigrant.

Des disparités croissantes et persistantes

L'expérience sur le marché du travail des immigrants, en particulier les immigrants racialisés, est pire que celle des travailleurs nés au Canada³. Les Canadiens racialisés et les immigrants sont surreprésentés dans les emplois précaires et mal rémunérés. La situation s'est aggravée au cours des dix dernières années et les inégalités systématiques se sont profondément enracinées⁴.

Le chômage chronique chez les immigrants qualifiés au Canada et la forte corrélation entre la racialisation et l'écart salarial croissant sur le marché du travail sont bien documentés⁵. Des initiatives comme la formation relais et le programme des prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers qui favorisent la formation et le renouvellement de la qualification, de même que la délivrance de permis au Canada, peuvent procurer des avantages à certains participants de ces programmes⁶. Cependant, pour éliminer les obstacles systématiques qui empêchent les immigrants d'avoir accès aux emplois et à une rémunération à un niveau qui correspond à leurs compétences, leurs études et leur expérience, il faudra mettre en place des mesures stratégiques ciblées, comme l'application complète et uniforme de l'équité en matière d'emploi, notamment au moyen d'instruments tels que les ententes sur les avantages communautaires.

Réfugiés

En juillet 2015, la Cour fédérale a statué que le refus d'accorder le droit d'appel aux demandeurs provenant de pays d'origine désignés (POD) porte atteinte à leurs droits en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*⁷. Le gouvernement a affirmé qu'il accordera aux demandeurs le droit d'appel et qu'il demandera à un comité d'experts sur les droits de la personne d'établir la liste des pays d'origine désignés. Cependant, le système des POD engendre un système de détermination du statut de réfugié à deux niveaux qui distingue un demandeur

d'asile d'un autre selon sa nationalité (c'est-à-dire leur pays d'origine)⁸. Les demandeurs d'un POD sont confrontés à un plus grand nombre de restrictions et tirent moins d'avantages, de sorte qu'il est plus difficile pour eux de faire reconnaître leur demande. Les personnes les plus vulnérables sont les demandeurs d'asile qui fuient la persécution dont ils sont victimes en raison de leur sexe, identité sexuelle ou orientation sexuelle.

Le Canada facture au gouvernement et aux réfugiés parrainés par le secteur privé les frais médicaux et de transport sous la forme de prêt jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par famille en plus des intérêts; il s'agit du seul pays de réinstallation à le faire⁹. Ils doivent commencer à rembourser ce prêt 30 jours après leur arrivée, période pendant laquelle le revenu de nombreux réfugiés est restreint. Certains ont utilisé la prestation fiscale pour enfants pour le rembourser¹⁰. Le gouvernement n'a annulé les frais de transport que pour les 25 000 réfugiés syriens qui sont arrivés au Canada au cours de la période de novembre 2015 à février 2016. Tous les réfugiés devraient être exemptés¹¹.

Le changement apporté au Transfert canadien en matière de programmes sociaux en décembre 2014 a fait en sorte que les provinces et territoires peuvent imposer un délai de résidence minimal à certains groupes de personnes en fonction de leur statut d'immigrant ou de réfugié, comme les demandeurs d'asile. Le gouvernement devrait rapidement annuler ce changement¹².

Parrainage familial

Les restrictions relatives au parrainage des parents et des grands-parents (PGP) ont été mises en œuvre en 2014 et comprennent notamment les suivantes : le revenu d'une famille de parrainage doit se situer à 30 % au-dessus du seuil de pauvreté, le doublement de la période de parrainage à 20 ans et un plafond de 5 000 demandes par année¹³. Bien que le nouveau gouvernement ait doublé le plafond à 10 000 demandes, le nombre de demandes reçues continue de dépasser le quota. Le gouvernement a affirmé que l'arriéré de demandes persistant et les retards de traitement sont attribuables aux ressources limitées. Puisque tous les immigrants éventuels doivent payer des frais de demande (qui sont essentiellement des frais d'utilisation), tous les fonds recueillis devront être réservés pour utilisation par les demandeurs en les portant à leurs frais de traitement. Au moment de la rédaction du présent document, le gouvernement a annoncé un tirage au sort pour le parrainage des PGP, 17 jours avant la date limite pour présenter une nouvelle demande. Les PGP sont désormais la seule catégorie d'immigration soumise à ce processus.

Citoyenneté

Les frais liés à la citoyenneté sont passés de 100 \$ à 530 \$ en 2014-2015, ce qui a créé une entrave importante à la citoyenneté pour les immigrants à faible revenu. Les données du gouvernement indiquent une forte baisse subséquente du nombre de demandes de

citoyenneté¹⁴. Le gouvernement actuel n'a pas annulé la hausse des frais.

Le gouvernement précédent a prolongé la durée de la période de résidence obligatoire pour être admissible à la citoyenneté et a considérablement élargi le groupe de personnes qui doivent satisfaire aux exigences en matière de langue et de connaissances¹⁵. Les candidats devaient déclarer leur intention d'habiter au Canada après être devenus citoyens et le gouvernement avait le pouvoir de révoquer leur citoyenneté en raison de déclarations fausses s'ils quittaient le pays. Pire encore, ce changement a engendré une citoyenneté à deux niveaux en accordant au ministre le nouveau pouvoir de répudier la citoyenneté de personnes qui ont la double citoyenneté en cas de « trahison » ou de « terrorisme », y compris dans les cas de condamnation à l'extérieur du Canada. La loi peut être appliquée de façon rétroactive, ce qui permet au gouvernement de révoquer la citoyenneté, même si les condamnations ont eu lieu dans des pays dont la légitimité est douteuse. Le gouvernement envisage d'annuler certains de ces changements au moyen du projet de loi C-6 qui, au moment de la rédaction du présent document, était sur le point de devenir loi.

Travailleurs migrants

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

La politique d'immigration économique du Canada exclut les travailleurs peu qualifiés et semi-qualifiés et recrute plutôt ces travailleurs en grand nombre au titre du PTET, qui a connu une croissance exponentielle au cours

des dix dernières années pour devenir une source continue de main d'œuvre à faible coût. Les principaux pays de provenance des travailleurs participant au PTET sont des pays en développement, et ces travailleurs sont majoritairement racialisés.

L'impossibilité de changer de travail et l'accès minime ou inexistant à la résidence permanente exposent ces travailleurs à de grands risques d'abus et d'exploitation. Ils font partie des travailleurs les moins rémunérés, comme les travailleurs participants au Programme des travailleurs agricoles saisonniers et au Programme des aides familiaux résidants. Des modifications apportées au PTET par le gouvernement précédent en 2014 ont aggravé la situation des travailleurs. La vérification de la conformité des employeurs laisse à désirer et le système actuel fondé sur les plaintes n'a donné que peu de recours aux travailleurs exploités.

Les recommandations formulées par un comité parlementaire permanent dans le cadre d'un examen du PTET effectué en 2016 ont insisté sur la nature temporaire du programme et favorisaient fortement les employeurs. Parmi les recommandations encourageantes de l'examen, mentionnons les permis de travail ouverts (avec quelques restrictions), les visas de travail à entrées multiples et la fin de la règle de quatre ans d'entrée et quatre ans de sortie, qui empêchait les travailleurs de demeurer plus de quatre ans au pays et les empêchait de revenir avant que quatre ans se soient écoulés. Ces dernières ont désormais étaient mises en œuvre.

Programme des aides familiaux résidants (PAFR)

La majorité des personnes qui travaillent au titre du PAFR sont des femmes racialisées provenant de pays en développement. Le gouvernement précédent a apporté des modifications au PAFR en 2014 qui éliminaient la voie d'accès garanti à la résidence permanente, tout en instaurant des exigences linguistiques plus élevées, en imposant une limite au nombre de demandes de résidence permanente et en établissant de nouvelles exigences relatives à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les employeurs ainsi que de nouveaux frais. De janvier à mars 2015, 90 % des demandes d'EIMT des employeurs ont été rejetées, ce qui a réduit le nombre d'emplois disponibles pour les aides familiaux¹⁶.

En plus de ces nouveaux obstacles, il y a toujours des préoccupations de longue date concernant ce programme, surtout par rapport à l'isolement des travailleurs et leur vulnérabilité aux abus et à l'exploitation. L'arriéré des demandes de résidence permanente présentées par des aides familiaux s'accumule depuis de nombreuses années et a grandi, ce qui a imposé une longue séparation et a fait vivre d'importantes difficultés et de la détresse aux travailleurs et à leur famille¹⁷.

De janvier 2014 à juin 2016, l'Agence des services frontaliers du Canada a mené 40 enquêtes dans le cadre de l'initiative « Project Guardian » dans le cadre duquel étaient recueillis des signalements et des plaintes au sujet de présumées infractions au programme par les travailleurs participant au PAFR. Les enquêtes ont mené à de

nombreuses arrestations et déportations de travailleurs¹⁸. Les préoccupations des travailleurs à l'égard de leur vulnérabilité et des abus et de l'exploitation commis par leurs employeurs et recruteurs n'ont pas été prises en compte.

Le gouvernement doit permettre à tous les travailleurs migrants au Canada d'accéder à la résidence permanente, et permettre aux futurs travailleurs d'obtenir la résidence permanente à leur arrivée.

Application de la loi

Détention

Selon l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de 450 à 500 personnes en moyenne sont détenues à tout moment en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. En tout, 14 détenus sont morts pendant qu'ils étaient sous la garde de l'ASFC depuis 2000. Pourtant, l'ASFC n'a divulgué que très peu de détails concernant ces décès¹⁹.

Dans son examen de la conformité du Canada à la Convention internationale des droits civils et politiques effectué en 2015, le Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a fait part de préoccupations quant à la détention de migrants pendant une période indéterminée, à la détention obligatoire de ceux qui entrent au Canada par des moyens « irréguliers » et à l'aide médicale insuffisante offerte aux détenus ayant des problèmes de santé mentale dans les prisons provinciales²⁰.

En août 2016, le gouvernement a annoncé un fonds de 138 millions pour rénover les centres de détention de l'immigration

partout au pays et tenir des consultations avec les intervenants dans le but de faire de la détention une mesure de dernier recours. Aucun projet de réforme n'a été communiqué au moment de la rédaction du présent document.

Renvois

Des milliers de personnes (y compris des centaines d'enfants) sont renvoyés du Canada chaque année au motif qu'ils sont des migrants en situation irrégulière ou des réfugiés déboutés. Des dizaines de milliers d'autres personnes sont sur la liste de surveillance en vue d'un renvoi de l'ASFC, dont de nombreuses personnes provenant de pays en développement. Les cinq principaux pays de provenance des personnes visées par un renvoi en 2015 et 2016 étaient les États-Unis, la Chine, la Hongrie, le Mexique et l'Inde.

On doit absolument examiner et réformer le régime de détention et de renvois. Un régime de détermination du statut de réfugié débouté lacunaire et un système d'immigration inhumain ont entraîné le renvoi de personnes qui sont à risque de persécution et d'autres formes de préjudices dans leur pays d'origine. La création de la catégorie des réfugiés provenant des POD ainsi que les restrictions imposées aux demandeurs concernant l'accès à l'examen des risques avant renvoi et au processus de demandes fondées sur des motifs d'ordre humanitaire n'ont fait que s'aggraver. Sont également à risque les travailleurs migrants qui sont devenus sans statut pour différentes raisons, notamment des blessures subies au travail.

Services d'établissement pour les immigrants

Le financement fédéral accordé aux services d'établissement pour les immigrants et les réfugiés a été réduit au cours des dernières années, dans le cadre des mesures d'austérité prises par le gouvernement précédent. L'allocation des fonds aux provinces et aux territoires est déterminée selon une moyenne mobile sur trois ans des arrivées d'immigrants. Les régions qui ont connu une baisse des arrivées ont vu leur financement se faire réduire davantage.

Le gouvernement fédéral a fourni un montant de 325 millions sur six ans pour la réinstallation des réfugiés syriens. Toutefois, ce financement n'a servi qu'à compenser les compressions budgétaires précédentes dans bon nombre de régions, laissant ces dernières avec des charges de services à offrir qui grandissent plus rapidement que les ressources fédérales.

Interventions du BFA

- Investir dans les programmes d'aide à la reconnaissance des titres de compétences étrangers et les initiatives provinciales telles que la formation relais, et assurer la mise en œuvre complète et uniforme de l'équité en matière d'emploi afin d'inclure les immigrants racialisés, y compris les ententes sur les avantages communautaires (coût : 100 millions de dollars par année).
- Annuler les changements apportés au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de sorte que les provinces et les territoires puissent imposer une période minimale de résidence; mettre fin aux prêts de transport pour tous les réfugiés; rétablir immédiatement l'assurance-maladie pour les demandeurs du statut de réfugié en attente de leur audience d'admissibilité et abolir les pays d'origine désignés (coût : 50 millions de dollars par année).
- Éliminer le revenu minimum obligatoire à 30 % au-dessus du seuil de pauvreté pour le parrainage dans la catégorie famille.
- Réduire les frais de citoyenneté et assurer l'adoption et la mise en œuvre rapides du projet de loi C-6.
- Réformer la formule de financement pour l'établissement des immigrants qui n'utilise qu'une moyenne mobile sur trois ans des arrivées pour déterminer l'allocation des fonds annuelle aux régions.
- Donner à tous les travailleurs migrants au Canada l'accès à la résidence permanente et permettre aux futurs travailleurs d'obtenir la résidence permanente à leur arrivée; accroître la surveillance du programme et la vérification de la conformité de tous les employeurs participant aux programmes de travailleurs migrants selon les allégations d'infraction de la part des employeurs et des recruteurs.
- Imposer un moratoire sur tous les renvois jusqu'à ce que des réformes du régime de détermination du statut de réfugié et

du système d'immigration soient mises en œuvre; revoir et réformer le régime de détention, ce qui comprend mettre fin aux détentions d'enfant et aux détentions pendant une période indéterminée.

Notes

- 1** Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada. Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm>
- 2** Annuaire du Canada, 2011. Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2011000/chap/imm/imm-fra.htm>
- 3** Block, Sheila, Grace-Edward Galabuzi et Alexandra Weiss (2014). *The Colour Coded Labour Market By the Numbers: A National Household Survey Analysis*. Toronto: Institut Wellesley.
- 4** Statistique Canada (2014). Étude : L'écart de revenus entre les immigrants très instruits et ceux qui le sont moins à l'arrivée au Canada, 1984 à 2007. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140529/dq140529c-fra.htm>
- 5** Block, Sheila et Grace-Edward Galabuzi, (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The Gap for Racialized Workers*. Toronto : Institut Wellesley.
- 6** Parkouda, Michelle, Beekma, Janneka et Kwansah, Janet. *Measuring Returns: Valuing Investments in Internationally Educated Nurses*. Conference Board du Canada, 9 septembre 2015.
- 7** La *Loi constitutionnelle de 1982*, annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, (R. U.), chap. 11.
- 8** <http://www.carl-acaadr.ca/our-work/issues/DCO#Primer>
- 9** <http://www.ctvnews.ca/canada/canada-only-country-to-charge-refugees-interest-on-travel-loans-advocates-1.2559686>
- 10** <http://www.theglobeandmail.com/news/british-columbia/canada-alone-in-charging-interest-to-refugees-on-travel-loans/article26345150/>
- 11** Conseil canadien pour les réfugiés. *Vers l'élimination du fardeau des prêts de transport pour les réfugiés* : <http://ccrweb.ca/fr/prets-transport>.
- 12** Lois du Canada (2014) – chapitre 39. Décembre 2014 : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6836481&File=9&Language=F>
- 13** http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=813369&_ga=1.239527619.1144726849.1484937590
- 14** Griffith, Andrew. « The impact of citizenship fees on naturalization » dans *Options politiques*. 12 octobre 2016. IRPP.
- 15** <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6684615&Language=F>
- 16** <http://www.thestar.com/news/immigration/2015/05/16/low-acceptance-and-backlog-stifles-foreign-nanny-program.html>
- 17** Présentations dans le cadre de l'examen des travailleurs étrangers. Juin 2016. Caregivers Action Centre. <http://caregiversactioncentre.org/wp-content/uploads/2016/06/Caregivers-Brief-to-HUMA.pdf>
- 18** <http://rabble.ca/news/2016/03/project-guardian-raids-on-caregivers-leads-to-calls-immigration-reform>
- 19** <http://www.cbc.ca/radio/thecurrent/the-current-for-march-21-2016-1.3500358/deaths-in-cbsa-custody-renew-calls-for-immigration-detention-reform-1.3500441>
- 20** Observations finales du Comité des droits de l'homme concernant le sixième rapport périodique du Canada, CCPR/C/CAN/CO/6, 13 août 2015.

Infrastructures et villes



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

INFRASTRUCTURES
ET VILLES

ENJEUX ÉLEVÉS

- On estime que le remplacement des infrastructures vieilles au Canada coûtera près de 171,8 milliards de dollars.
- Au cours des années 1990 et 2000, les transferts provinciaux et fédéraux aux gouvernements municipaux ont diminué, pour passer de 26 % des revenus municipaux à seulement 16 %.
- La Banque de l'infrastructure du Canada pourrait imposer un fardeau supplémentaire aux villes de 6,2 milliards de dollars et assujettir les gouvernements municipaux au modèle PPP raté qui met l'accent sur les profits plutôt que sur les avantages communautaires.

CHOIX CLAIRS

- Créer un transfert au titre des infrastructures locales stable, suffisant et à long terme de 5,4 milliards de dollars par année.
- Élaborer un cadre stratégique de développement économique communautaire (DEC) afin de favoriser des collectivités.
- Établir un programme fédéral de revitalisation des quartiers et des sociétés de renouvellement des quartiers qui permettent de gérer les répercussions du développement local.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Le pilier du système actuel des infrastructures municipales du Canada a été créé entre 1950 et 1980, mais les villes manquent désespérément de fonds depuis. Les réductions des transferts fédéraux et provinciaux et le délestage de responsabilités aux administrations locales ont entraîné la dégradation. Moins d'argent pour les villes signifie moins d'argent pour des services comme le transport en commun, les services de police et d'incendie, les bibliothèques, les services de distribution d'eau et d'égout et les centres communautaires. Les coûts

supplémentaires associés au vieillissement des infrastructures — le coût total du remplacement des infrastructures à l'échelle nationale est évalué à 171,8 milliards de dollars — épuisent les ressources municipales, ce qui fait qu'il est encore plus difficile pour les villes de répondre aux besoins quotidiens de leurs résidents¹.

Parallèlement, les municipalités canadiennes sont limitées dans la façon dont elles obtiennent des revenus. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les gouvernements locaux d'ici ne peuvent pas percevoir d'impôts sur le revenu ni de taxes de vente, mais doivent plutôt compter sur l'impôt

foncier et les frais d'utilisation. Puisque ces moyens de production de revenus sont régressifs, ils ont un effet disproportionné sur les populations vulnérables². Les taux de l'impôt foncier dans certaines provinces, par exemple, atteignent les niveaux les plus élevés au monde³. En revanche, la plupart des grandes villes américaines perçoivent des impôts sur le revenu et des taxes de vente, et beaucoup de villes européennes comptent aussi énormément sur l'impôt sur le revenu. Les municipalités d'autres pays reçoivent également des transferts plus raisonnables des ordres supérieurs de gouvernement.

Au début des années 1990, les transferts des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada produisaient quelque 26 % des revenus des administrations locales. En 2000, des diminutions dans les deux sources de revenus ont réduit ce montant à seulement 16 %. Au cours de cette période de faible investissement, la population des villes canadiennes a augmenté de presque trois millions d'habitants⁴. Les administrations locales du Canada, surtout en Ontario, ont augmenté l'impôt foncier, les frais d'utilisation et les frais de service, ont réduit les services publics et ont repoussé les investissements dans les infrastructures et leur entretien. Les organismes communautaires et les projets dans les collectivités ont eu de la difficulté à maintenir les niveaux de soutien existants. Les transferts aux municipalités ont continué de diminuer, même si les gouvernements fédéral et provinciaux affichaient des excédents et réduisaient les impôts sur le revenu des sociétés et des contribuables à revenu élevé.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté leurs transferts aux administrations locales au cours des dernières années pour répondre aux pressions de la société civile, à la récession et aux problèmes structurels importants liés aux ponts et aux chemins essentiels. À l'échelle fédérale, le Plan Chantiers Canada de 2007 et le Nouveau Plan Chantiers Canada de 2013 ont offert aux municipalités un financement stable et de longue durée qu'elles n'avaient pas connu depuis la réduction des transferts au milieu des années 1990. Ces fonds constituaient une amélioration, mais ils n'ont pas entièrement réglé les problèmes de longue date.

Les promesses ont été reportées et se sont finalement avérées inadéquates. Même compte tenu des nouveaux engagements, les dépenses en pourcentage du PIB devaient recommencer à diminuer. De plus, le gouvernement fédéral a omis d'aborder les lacunes de la structure de financement elle-même. Les subventions ont tout de même été approuvées au moyen d'un processus non transparent et fondé sur des demandes qui détournent le recours à une approche coordonnée, entraîne des accusations d'injustices et met l'accent sur des projets de grande visibilité plutôt que sur des projets fonctionnels.

Le plus grand problème en ce qui concerne les récents changements apportés au financement fédéral est que le gouvernement a raté une occasion de mettre en place des infrastructures plus efficaces produisant peu de carbone, comme le transport en commun. Il a plutôt engagé de nombreuses dépenses sur des chemins et des ponts qui perpétuent les activités à forte intensité carbonique.

Enjeux d'actualité

Les investissements sont les bienvenus, mais le rythme est trop lent

L'investissement dans les infrastructures était un point important de la politique libérale durant la campagne électorale de 2015 et demeure une grande priorité pour le gouvernement libéral. Le budget fédéral de 2016 et l'énoncé économique de l'automne ont mené à l'établissement de plans visant à investir 95 milliards de dollars dans les projets d'infrastructure avant 2028. Il s'agit d'un objectif raisonnable assorti de primes symboliques : l'investissement consacre l'importance de plus grands investissements dans les infrastructures, même si le gouvernement accuse un déficit, puisque cette priorité à long terme du gouvernement fédéral génère des gains qui dépasseront largement les légers frais de financement de la dette.

Il est important de reconnaître que nous sortons d'une longue période de négligence. Comme le dit si bien le proverbe, le meilleur moment pour planter un arbre, c'était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment, c'est maintenant. Les investissements annoncés sont en grande partie intangibles, car ils doivent entrer en vigueur après l'actuel mandat de quatre ans du gouvernement. En ce moment, l'économie est sous performante, les taux d'intérêt sont historiquement bas et il faut du temps pour récolter les fruits des investissements faits aujourd'hui. Il est d'autant plus urgent d'agir si l'on tient compte des efforts supplémentaires requis pour s'éloigner des combustibles fossiles et prendre

un tournant vers une économie plus verte et respectueuse de l'environnement. Ainsi, afin de tirer le maximum d'un important investissement fédéral, il faudrait dépenser, au cours des trois prochaines années, une plus grande partie des fonds engagés.

Une formule de financement erronée

Le gouvernement a décidé d'assortir de niveaux de financement précis les catégories d'infrastructures, notamment le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures sociales, et le commerce et le transport. Bien que ce soit toutes des priorités nationales valides, les critères de sélection des projets et l'ampleur des subventions accordées à chaque projet sont opaques et donc susceptibles d'être politisées, ce qui ajoute une complexité superflue et nuit à la prévisibilité du processus de demande. La formule de financement du gouvernement pourrait aller jouer en défaveur de la coordination à long terme des projets d'infrastructure, dissuader les villes de faire avancer les projets qui correspondent le mieux à leurs priorités et finir par offrir moins de valeur globale au public.

La Banque de l'infrastructure du Canada : un échec dès la conception

La Banque de l'infrastructure du Canada a été annoncée à la fin de 2016 comme étant un pilier de la stratégie d'investissement dans les infrastructures du gouvernement. La nouvelle banque fonctionnera comme une entité indépendante et cerner les projets d'infrastructure lucratifs que le

gouvernement paiera en partenariat avec de grands investisseurs institutionnels privés. L'idée semble bonne, car la majorité des fonds proviendront du secteur privé, tandis que le gouvernement peut s'attribuer le mérite de faire construire les projets. Le fait de donner à l'initiative le nom de banque et d'établir un partenariat avec le secteur privé donne une impression d'efficacité et de gestion prudente des fonds publics.

En réalité, l'initiative est un réemballage à peine déguisé de vieilles idées qui ont échoué à plusieurs reprises — les partenariats public-privé (PPP) — sous un nom différent. Des coûts plus élevés, des frais d'utilisation plus élevés, de plus bas salaires, des droits compromis des travailleurs et des salaires plus élevés pour les cadres supérieurs sont toutes des caractéristiques récurrentes du modèle de PPP. Ce modèle transforme les services publics en profits pour le secteur privé d'une façon tout à fait injuste pour les contribuables, qui sont finalement pénalisés pour toutes les fautes ou les erreurs de calcul, ce qui protège les profiteurs de tout risque réel. Dans son rapport de 2014, la vérificatrice générale de l'Ontario a affirmé que le gouvernement provincial dépense des milliards de dollars de plus qu'il ne le faudrait pour des infrastructures en raison des coûts élevés de financement pour les projets PPP.

Au même titre, les projets municipaux financés avec l'aide de la nouvelle banque de l'infrastructure fédérale seront considérablement plus coûteux, puisque les investisseurs institutionnels chercheront à obtenir des rendements de 7 % à 9 %. Le gouvernement fédéral, par contre,

peut emprunter de l'argent au taux actuel d'environ 1,9 %. Au lieu d'accorder ce faible taux préférentiel aux municipalités, la banque d'investissement du gouvernement pourrait imposer aux municipalités des coûts de financement supplémentaires de 6,2 milliards de dollars, découlant du besoin de rembourser la part d'investissement du secteur privé de 20 milliards de dollars des fonds disponibles pour les infrastructures à un taux d'emprunt de 7 % à 9 %. En fin de compte, le public devra assumer tous ces coûts supplémentaires, soit sous la forme d'impôts ou de frais d'utilisation plus élevés.

Le développement économique communautaire

Les dirigeants communautaires comprennent que le seul moyen de contrer efficacement les enjeux comme le chômage, le déclin urbain et rural, l'inégalité des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et la dégradation de l'environnement sont des stratégies communautaires qui suivent une approche intégrée à volets multiples. Le développement économique communautaire (DEC) est un modèle qui crée des possibilités économiques tout en améliorant les conditions sociales et environnementales. Les entreprises sociales, les coopératives et d'autres organisations communautaires permettent aux Canadiens et Canadiennes d'unir leurs efforts pour renforcer les économies locales, tout en donnant accès à des services de garde d'enfants, des logements, des aliments locaux, des capitaux, de la formation, des possibilités de perfectionnement spécialisé et des services essentiels qui permettent

de rendre autonomes des personnes marginalisées. Les gouvernements ont toutefois un rôle important à jouer pour appuyer le DEC, étant donné les ressources importantes, les capacités et les moyens stratégiques dont ils disposent.

Interventions du BFA

Transfert au titre des infrastructures communautaires

Intervention : Créer un transfert au titre des infrastructures locales stable, suffisant et à long terme d'une valeur de 5,4 milliards de dollars par année. Le transfert sera administré par une nouvelle Agence nationale de développement communautaire composée de représentants de tous les ordres de gouvernement et chargée d'éliminer les obstacles à la transmission transparente des ressources publiques, notamment à l'aide des mesures suivantes :

- Élaborer des critères d'approbation de projets simplifiés et convenus entre les parties qui intègrent la transparence, de nouveaux mécanismes de production de rapports et des vérifications particulières aux fonds effectuées par des vérificateurs indépendants;
- Déterminer des buts communs entre les provinces et fournir des services spécialisés aux municipalités;
- Élaborer et coordonner une Politique nationale du transport collectif et un Plan national de gestion des biens municipaux durables;

- Créer une stratégie d'approche continue pour promouvoir l'élaboration en commun de politiques publiques auprès de tous les ordres de gouvernement, des intervenants et des partenaires de la société civile;
- Élaborer et coordonner une stratégie nationale sur la remise en valeur des friches industrielles afin de redonner à d'anciens sites industriels une utilisation économique et communautaire productive;
- Aider les municipalités à établir et appliquer des stratégies communautaires pour lutter contre les changements climatiques.

Résultat : Une plus grande coopération au chapitre des dossiers locaux par l'intermédiaire d'une Agence nationale de développement communautaire, et un financement accru dans un transfert au titre des infrastructures communautaires permettront finalement de remédier aux lacunes systémiques de la formule de financement actuelle, qui repose sur les allocations annuelles et l'approbation de projets en fonction d'objectifs politiques à long terme.

Appuyer les entreprises communautaires

a) Approvisionnement social

Intervention : Adopter une politique d'approvisionnement social comprenant la mise en œuvre de la pondération de la valeur sociale dans toutes les demandes de

proposition et les marchés du gouvernement fédéral.

Résultat : Les entreprises communautaires exploitées par des organismes sans but lucratif, les coopératives et les microentreprises qui travaillent à l'inclusion des populations vulnérables dans la population active créent de la richesse et répondent aux besoins des collectivités rurales et urbaines. Contrairement aux fausses idées répandues, les entreprises communautaires ont un taux de survie plus élevé que les petites et moyennes entreprises (PME) conventionnelles, tout en offrant un rendement des investissements inégalé sur les plans financier et social. En tenant davantage compte des répercussions sociales, environnementales et économiques de ses politiques et en évaluant ses dépenses au moyen d'une pondération de la valeur sociale, on pourra accroître les avantages pour les collectivités et les personnes vulnérables, ce qui permettra de créer des possibilités d'emploi et d'éducation accessibles aux collectivités habituellement en marge ou exclues de l'économie.

Intervention : Inclure des ententes sur les avantages communautaires dans les projets fédéraux de développement, tel qu'il est proposé dans le projet de loi C-227, un projet de loi d'initiative parlementaire à l'étude à la Chambre des communes.

Résultat : Les ententes sur les avantages communautaires constituent un autre outil pratique pour mobiliser les entreprises communautaires dans les projets de développement tout en créant des possibilités économiques et sociales à l'échelle locale.

Le projet de loi C-227 confère au ministre fédéral des Travaux publics et des Services gouvernementaux le pouvoir d'exiger que les soumissionnaires des marchés fédéraux effectuent une évaluation des avantages communautaires.

b) Accès aux services actuels de soutien aux entreprises

Intervention : Accroître la capacité des services offerts aux PME et à l'accès à ceux-ci par l'intermédiaire de Réseau Entreprises Canada et d'autres programmes fédéraux de développement des entreprises. Il y aurait également lieu d'informer les fonctionnaires au sujet de ces programmes afin d'assurer l'égalité des chances pour les autres types d'entreprises. (Coût : 10 millions de dollars par année pendant cinq ans.)

Résultat : Bien que plus de 90 % des programmes fédéraux de soutien visant les PME puissent, conformément aux lois et règlements, servir les organismes sans but lucratif et les modèles d'affaires hybrides (par exemple, les entreprises sociales), l'accès à ces programmes est généralement limité par les pratiques, la culture et les mandats actuels. Tous les types d'entreprises, y compris les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales et les coopératives, devraient bénéficier d'un accès équitable aux outils de développement d'entreprise financés par le gouvernement, y compris les possibilités de perfectionnement des compétences en affaires, les services de consultation, les fonds de subvention appropriés et un vaste éventail de fonds de capital.

c. Accès aux capitaux

Intervention : Offrir un crédit d'impôt de 30 % sur les fonds d'investissement dans le développement économique communautaire pour accélérer leur développement partout au pays. (Coût : 15 millions de dollars par année pendant cinq ans.)

Résultat : Les Canadiens et Canadiennes veulent souvent investir dans de petites entreprises locales en raison des retombées sociales et environnementales (en plus des retombées financières) positives. Toutefois, des millions de dollars investis dans les REER font en sorte que la majorité de l'épargne pour la retraite des Canadiens et Canadiennes sort de leur province, ce qui empêche l'économie locale d'en profiter. Les fonds d'investissement dans le développement économique communautaire offrent aux gens une façon abordable d'investir dans leur collectivité et permettent aux petites entreprises d'avoir accès au capital. La Nouvelle-Écosse a ouvert la voie en 1999 et, par la suite, a vu l'établissement de 48 fonds d'investissement dans le développement économique communautaire, la mobilisation de 7 500 investisseurs et une contribution de plus de 56 millions de dollars en actifs. Des fonds semblables existent au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, mais des incitatifs fiscaux du gouvernement fédéral pourraient les voir s'étendre à l'ensemble des provinces.

Cadre stratégique et optique de DEC

Intervention : Élaborer et mettre en œuvre un cadre stratégique fédéral de DEC qui s'inspirera de celui qu'utilise actuellement le

Manitoba. Le cadre comporterait une optique de DEC – une série de questions pour aider les ministères à déterminer la mesure dans laquelle ils intègrent les principes du DEC dans des initiatives gouvernementales.

Résultat : Les principes du DEC, comme le perfectionnement des compétences et l'emploi au niveau local, seront intégrés dans les initiatives gouvernementales de façon à mieux répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des collectivités. Un cadre stratégique fédéral de DEC favorisera des collectivités canadiennes inclusives, viables et résilientes.

Fonds et programme de revitalisation des quartiers

Intervention : Établir un programme et un fonds fédéraux de revitalisation des quartiers pour favoriser une approche de DEC dans des collectivités rurales et urbaines ciblées en fonction de leur besoin d'une revitalisation physique, sociale, économique et culturelle. (Coût : 100 millions de dollars par année pendant cinq ans.)

Résultat : Inspiré du modèle manitobain Neighbourhoods Alive!, le programme et le fonds fédéraux de revitalisation tiendront compte des répercussions du développement local sur l'emploi, la formation, l'éducation, la sécurité, la prévention de la criminalité, le logement, les améliorations physiques, les loisirs et d'autres facteurs. Des sociétés de renouvellement des quartiers démocratiques gouvernées à l'échelle locale dans les collectivités ciblées coordonneront les efforts de revitalisation. Des programmes de financement souples permettront aux

organismes communautaires de tirer parti de ressources non gouvernementales supplémentaires pour entreprendre des initiatives innovatrices adoptant une approche de DEC dans le but de relever des défis importants pour la collectivité. Les sociétés de renouvellement des quartiers aideront les organismes communautaires de leur quartier à élaborer des propositions et à demander un financement afin d'appuyer des projets qui s'inscrivent dans le plan de revitalisation quinquennal du quartier.

Notes

- 1 Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2012). Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes.
- 2 Les ménages à faible revenu consacrent un pourcentage beaucoup plus élevé de leur revenu à la hausse des frais d'utilisation des services publics ou à l'impôt foncier sur un logement détenu ou loué.
- 3 Kyle Pomerleau et Andrew Lundeen (2014). International Tax Competitiveness Index. Washington: Tax Foundation.
- 4 Statistique Canada. Recensement national de 2011. « Population urbaine et rurale, par province et territoire ».

Jeunes



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

JEUNES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Il y a désormais plus de Canadiens âgés de 55 à 64 ans que de 15 à 24 ans.
- En décembre 2016, le taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) était de 12,6 %.
- Les stages non rémunérés qui ne sont pas liés à l'obtention d'un grade sont illégaux dans de nombreuses régions du Canada. Toutefois, on estime que de 100 000 à 300 000 jeunes effectuent des stages sans rémunération partout au pays.

CHOIX CLAIRS

- Créer un conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes.
- Veiller à ce que les projets de travaux publics financés par le gouvernement fédéral embauchent de jeunes travailleurs.
- Appliquer les règlements fédéraux limitant les stages non rémunérés et créer 20 000 stages rémunérés de six mois dans des organismes sans but lucratif.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

La population canadienne vieillit rapidement : son âge médian a augmenté considérablement pour passer de 27,1 ans en 1974 à 40,2 ans en 2013². On compte plus de sept millions de Canadiens âgés de 15 à 29 ans³. En revanche, plus de 9,5 millions de Canadiens sont âgés de 55 ans ou plus, soit un quart de la population. Notre politique sociale et économique ne parvient souvent pas à répondre aux besoins, désirs et défis complexes des jeunes. Compte tenu de ce virage démographique, et en particulier du départ à la retraite de la cohorte des baby-boomers, il est temps de concentrer les efforts sur l'emploi des jeunes et, plus

important encore, sur leur revenu et leur sécurité financière.

L'économie et le marché du travail où les jeunes Canadiens se retrouvent lorsqu'ils commencent à chercher du travail exigent de la « souplesse » de la part des travailleurs à qu'ils offrent peu de sécurité en contrepartie parce qu'ils comptent de plus en plus sur le travail à temps partiel, à court terme et même non rémunéré⁴⁴. Cette économie politique mouvante du travail au Canada est un choix explicite fait par le gouvernement. Elle a eu des répercussions sur la capacité des jeunes de gagner leur vie et sur celle de s'engager à fond dans la vie de la collectivité. Cela a eu des effets profonds sur notre mosaïque sociale.

Les règlements et les politiques régissant le marché du travail n'ont pas été mis à jour pour qu'ils tiennent compte de la précarisation du travail ciblant les jeunes (c'est-à-dire, emplois contractuels, stages non rémunérés, etc.), de l'érosion de la sécurité d'emploi ou du repli du système d'aide sociale. La politique sociale prend également du retard. La politique relative à la famille et aux services de garde, par exemple, ne tient pas compte de l'évolution de la vie et du gagne-pain des jeunes Canadiens et de leur famille, qui sont caractérisés de plus en plus par des « transitions retardées » et deux revenus pour subvenir aux besoins. Bon nombre de ces jeunes occupent plusieurs emplois et remboursent des prêts étudiants tout en payant des services de garde à l'enfance et le logement⁵.

Une maison coûtant en moyenne 481 944 \$ au Canada en 2016⁶, les jeunes adultes sont également menottés par les augmentations spectaculaires des prix des maisons. Ils gagnent moins et ont des dettes plus élevées que leurs parents au même âge même s'ils sont plus instruits. Or, les dépenses gouvernementales affectées aux moyens de soutien des jeunes familles représentent une fraction des dépenses de soutien aux Canadiens plus âgés⁷. La plupart des jeunes Canadiens ne sont pas en mesure d'épargner un pourcentage adéquat de leur revenu en vue de la retraite, pour se protéger contre des périodes de chômage et en prévision d'autres coûts à venir, mais la politique sur les pensions et l'aide sociale ne tient pas compte de ces difficultés⁸.

La diversité des besoins des jeunes et des défis qu'ils doivent relever complique

davantage le problème. La société canadienne comprend des jeunes de régions rurales et de familles à faible revenu, ceux qui quittent l'école tôt, de jeunes Autochtones, de jeunes nouveaux arrivants, de jeunes personnes handicapées, de jeunes parents, de jeunes LGBTQ et racialisés, et de jeunes itinérants et sans emploi. Dans la structure économique actuelle, chacun de ces groupes se heurte à des obstacles pour mener une vie sécuritaire, stable et enrichissante. Souvent, les groupes excessivement marginalisés n'ont pas le capital social, financier, politique et culturel nécessaire pour surmonter des obstacles communs à l'emploi, à la participation à la collectivité, à la sécurité économique, à la stabilité familiale et personnelle, ainsi qu'aux études supérieures. Cette diversité exige toute une pléthore de programmes ciblés ou une stratégie globale et inclusive. Les recommandations du Budget fédéral alternatif (BFA) penchent pour la deuxième option.

Trop souvent, les décisions stratégiques sont prises sans que l'on tienne compte de leurs répercussions sur tous les groupes d'âge. Il existe un manque d'équité entre les générations dans la politique publique canadienne en ce moment, et une certaine fracturation intergénérationnelle semble s'implanter au sein du discours national et des politiques officielles. Le BFA considère l'équité entre les générations comme un prisme nécessaire pour analyser les décisions stratégiques. Cette approche offre une occasion de formuler des solutions innovatrices aux problèmes urgents comme le logement, les soins de santé et la garde des enfants.

Le BFA est d'avis que l'enjeu stratégique le plus pressant pour les jeunes Canadiens en 2017 est l'érosion continue du revenu et de la sécurité d'emploi découlant de l'essor du travail précaire, de conditions économiques incertaines et de faibles perspectives sur le marché du travail pour les jeunes travailleurs. Il s'agit d'un problème général qui englobe les nombreux défis plus concrets dominant les discussions sur les politiques – principalement la dette, le chômage, le sous-emploi et la non-participation à l'économie officielle ou au marché du travail. Les jeunes adultes célibataires, les couples et les jeunes familles font face à un ensemble intenable de hausse du coût de la vie et de réduction ou de volatilité du revenu à long terme. Cette convergence nuit à leur capacité d'épargner, de participer entièrement à la vie urbaine, de trouver du travail dans des professions enrichissantes et de s'occuper de tierces personnes.

La précarité du marché du travail constitue plus qu'un problème lié à la capacité des jeunes de boucler leur budget : elle exerce une pression sur la mosaïque sociale qui décharge un fardeau direct sur nos collectivités et le gouvernement. Un lien a été établi entre la précarité du travail et la colère, l'anxiété, l'aliénation, l'ouverture aux courants antisociaux et une hausse de problèmes de santé mentale chez les jeunes⁹. Les politiques de rechange recommandées ici visent à accroître le revenu et la sécurité d'emploi en luttant contre le travail précaire et non rémunéré et en contrant le mauvais jumelage entre la structure actuelle de l'assurance-emploi (AE), les programmes

actifs du marché du travail et la vie des jeunes travailleurs.

Les jeunes Canadiens sont surreprésentés dans les emplois qui manquent de permanence, d'avantages et de stabilité. De plus, on a établi un lien entre de récents replis du taux de chômage chez les jeunes et le fait qu'ils quittent le marché du travail au lieu de trouver de l'emploi¹⁰. Cette tendance est particulièrement problématique étant donné qu'un grand nombre de moments critiques et coûteux de la vie d'une personne, comme l'établissement d'une relation, la création d'une famille, les études postsecondaires et l'achat d'une maison, surviennent tous habituellement au cours du jeune âge adulte.

Au cours des années 1980, pendant une autre flambée du chômage chez les jeunes (qui a alors franchi la barre des 20 %), le gouvernement fédéral a présenté plusieurs mesures dans le contexte d'une « initiative emploi jeunesse ». Celles-ci comportaient des subventions salariales à l'intention des jeunes désavantagés sur le plan de l'emploi, du financement pour des projets communautaires axés sur les jeunes et des services jeunesse aux Centres d'emploi du Canada¹¹. Même si une Stratégie emploi jeunesse comportant une structure de base semblable a survécu, on n'y a jamais apporté de rajustements importants pour tenir compte du taux actuel de chômage chez les jeunes, de la précarisation du travail et des effets de ces changements sur la sécurité et le bien-être des jeunes. Il existe également un manque de stratégies nationales axées sur les jeunes travailleurs provenant de groupes marginalisés et à la recherche d'équité.

Une menace constante à la sécurité économique des jeunes réside dans la montée et la propagation importantes des stages non rémunérés. Les stages non rémunérés font leur apparition chez des employeurs réglementés par le gouvernement fédéral avec une régularité alarmante et, souvent, ne sont reliés à aucun travail rémunéré à venir chez le même employeur ou à un programme d'études supérieures¹². Les stages non rémunérés qui ne sont pas liés à l'obtention d'un grade sont illégaux dans de nombreuses régions du Canada, car ils enfreignent les taux du salaire minimum et les normes d'emploi. Nonobstant l'aspect légal des stages non rémunérés, le caractère moral de l'expansion des possibilités de travail non rémunéré alors que des débouchés rémunérés disparaissent soulève des doutes. Les stagiaires non rémunérés ne sont toujours pas visés adéquatement par le *Code canadien du travail* en vigueur, qui s'applique aux employeurs réglementés par le gouvernement fédéral, et souvent, ils ne touchent pas les mêmes avantages sociaux et ne bénéficient pas de la même sécurité que ceux que la loi accorde aux employés rémunérés. Le gouvernement actuel n'a pas pris de mesures pour protéger adéquatement les stagiaires en vertu du *Code canadien du travail* ou adopter des stratégies d'application de la loi adéquates depuis son entrée au pouvoir.

Interventions du BFA

Le BFA lancera une Initiative pour les jeunes travailleurs. Afin de reconnaître la prétendue période de transition vers l'âge adulte qui

s'éternise, les jeunes seront définis comme des personnes âgées de 15 à 34 ans. Cette initiative comprendra les interventions suivantes.

Intervention : Créer un *conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes (MTJ)*. Collaborant avec des conseils de développement sectoriel compétents (voir le chapitre sur le Développement sectoriel), le Conseil de la planification du marché du travail des jeunes (MTJ) veillera à ce que les emplois aient un titulaire, à ce que les gens aient un emploi et à ce que les employeurs assument une plus grande responsabilité à l'égard de la formation des employés. Le Conseil coordonnera, par l'entremise de Statistique Canada, la collecte des données quantitatives sur les possibilités d'emploi, les caractéristiques du marché du travail, les stages non rémunérés et les taux de placement des universités, ou il les réunira lui-même, sans oublier des données qualitatives au sujet des expériences des jeunes sur le marché du travail. Un élément clé de cette activité consistera à fournir un financement fédéral supplémentaire à Statistique Canada afin que l'organisme puisse surveiller mensuellement les stages non rémunérés en ajoutant des questions à l'Enquête sur la population active.

Résultat : Les causes ayant été déterminées, des interventions appropriées à la suppression des salaires et à la précarisation de l'emploi sur le marché du travail canadien seront élaborées. (coût : 30 millions de dollars)

Intervention : Instaurer une taxe de formation de 1 % où toutes les entreprises ayant une masse salariale supérieure à 250 000 \$ devront investir l'équivalent de

1 % de leur masse salariale dans la formation des jeunes employés¹³. Les entreprises qui ne respectent pas ce montant devront payer la différence dans le fonds national pour l'Initiative pour les jeunes travailleurs.

Résultat : Les entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés seront plus susceptibles de conserver ces employés de façon permanente et à temps plein.

Intervention : Créer des projets de travaux publics pour jeunes travailleurs. Tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral réserveront pour les jeunes travailleurs au moins le quart des emplois créés. Au moins un dixième des emplois créés par ces projets sera réservé aux jeunes travailleurs de groupes qui ont toujours été marginalisés et qui sont à la recherche d'équité.

Intervention : Renouveler les stages financés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral financera chaque année 20 000 stages rémunérés de six mois dans des organismes sans but lucratif. (coût : 300 millions de dollars)

Intervention : Ordonner à Statistique Canada de commencer à réunir des données relatives aux stages non rémunérés, aux travailleurs non rémunérés et au bénévolat. (coût : 1 million de dollars)

Résultat : Donner au gouvernement une meilleure idée du nombre de travailleurs non rémunérés au sein de l'économie et du marché du travail.

Intervention : Ordonner à Statistique Canada de commencer à réunir des données sur le nombre de personnes qui ne sont ni

en emploi, ni aux études, ni en formation (groupe « NEET »). (coût : 1 million de dollars)

Résultat : La catégorie NEET suscite de graves préoccupations et doit être davantage étudiée. Une surveillance mensuelle fournira au gouvernement des données sur l'ampleur, la composition et la durée pendant laquelle les jeunes demeurent dans la catégorie NEET.

Intervention : Mettre en œuvre des réformes du *Code canadien du travail* afin de protéger les jeunes travailleurs qui ont un emploi précarisé. Ces réformes comprendront notamment les mesures suivantes (coût : 10 millions de dollars) :

- Les *normes de protection d'emploi pour les étudiants, les apprenants et les stagiaires* : les modifications de 2015 relatives aux stages non rémunérés en vertu de la Partie III du *Code canadien du travail* adoptées par le gouvernement précédent doivent être immédiatement annulées. Le *Code canadien du travail* doit être modifié pour interdire les stages et les stagiaires non rémunérés et viser les stagiaires, les apprenants et les étudiants en vertu de toutes les dispositions qui accordent des protections liées aux normes du travail en vertu de la Partie III du *Code canadien du travail*.
- La *Couverture d'indemnisation des travailleurs pour les étudiants, les apprenants et les stagiaires* : modifier l'article 239.1 du *Code canadien du travail* afin que les employeurs réglementés par le gouvernement fédéral doivent fournir aux étudiants, aux stagiaires, aux

apprenants qui s'absentent du travail à cause d'une maladie ou d'une blessure professionnelle un remplacement des salaires payables au taux équivalant au taux prévu en vertu de la législation pertinente sur l'indemnisation des accidentés du travail dans la province de résidence permanente du travailleur. Les taux équivalents ne seraient pas inférieurs au salaire horaire moyen dans l'industrie.

- *L'application proactive* : le gouvernement fédéral établira, en partenariat avec ses homologues provinciaux, des plans proactifs d'application de la loi afin de repérer les employeurs qui ont recours à des stagiaires non rémunérés et de pénaliser toute pratique illégale en vertu d'une version modifiée du *Code canadien du travail*. Cela créera également, dans le Programme du travail, des unités régionales vouées aux inspections proactives et à l'application du *Code canadien du travail*.

Notes

- 1 Sagan, Aleksandra (2013). « Unpaid Internships Exploit 'Vulnerable Generation' ». CBC News. 2 juillet 2013. En ligne à : <http://www.cbc.ca/news/canada/unpaidinternships-exploit-vulnerable-generation-1.1332839>.
- 2 « Tableau CANSIM 051-0001 : Estimations de la population selon l'âge et le sexe, pour le Canada, les provinces et les territoires, annuelles. » Ottawa : Statistique Canada.
- 3 « Tableau CANSIM 051-0042 : Estimations de la population selon l'état matrimonial ou l'état matrimonial légal, l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires » Ottawa : Statistique Canada.
- 4 Vosko, Leah F. (2009). « Managing the Margins: Gender, Citizenship, and the International Regulation of Precarious Employment ». Oxford: Oxford University Press.
- 5 Beaujot, Roderic. (2004). « Retardement des transitions de la vie : Tendances et conséquences ». Ottawa : Institut Vanier de la famille; Clark, Wayne. (2007). « Transitions différées des jeunes adultes ». Ottawa : Statistique Canada; voir aussi la campagne Generation Squeeze à l'adresse www.gensqueeze.ca, qui offre de nombreuses fiches d'information décrivant en détail la hausse des coûts et la baisse des revenus chez les jeunes Canadiens.
- 6 « La carte du prix moyen national ». Ottawa : Association canadienne de l'immeuble.
- 7 Carrick, Rob. « 2012 vs. 1984: Young adults really do have it harder today ». Globe and Mail. 7 mai 2012. Voir aussi : www.gensqueeze.ca.
- 8 « 80 Per Cent of Young Canadians Concerned About Their Ability to Save for Retirement ». BMO Groupe financier, 2013.
- 9 Standing, Guy (2012). *The Precariat*. New York: Bloomsbury Press.
- 10 Standing, 2012. Cf. Latouche, Serge. (2014). *Farewell to Growth*. Londres : Polity Press; Klein, Naomi (2014). *This Changes Everything: Capitalism Vs. The Climate*. Toronto: Random House.
- 11 Au sujet des tendances historiques du chômage chez les jeunes, voir : « Taux de chômage élevé pour les jeunes, mais plus bas que durant la majeure partie des années 1990 ». Enquête sur la population active : Examen de fin d'exercice 2011. Ottawa : Statistique Canada. Au sujet de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ), voir <http://actionplan.gc.ca/fr/initiative/bonifier-la-strategie-emploi-jeunesse>. Pour une évaluation du programme SEJ de 1997 à 2002, voir Ressources humaines et Développement des compétences Canada. (2004). « Stratégie emploi jeunesse (SEJ) 19972002 : Sommaire des résultats d'une récente évaluation sommative ». En ligne à http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/rhdcc-hrsc/HS28-28-2005-fra.pdf. Au sujet de la transformation de l'économie au Canada et dans le monde depuis 1980, voir Vosko, 2009.
- 12 Tomlinson, Kathy (2013). « Bell accused of breaking labour law with unpaid interns. » CBC News. 24 juin 2013. En ligne à : <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bell-accused-of-breaking-labour-law-with-unpaid-interns-1.1356277>.
- 13 Voir Zizys, Tom (2014). *Better Work: The Path to Good Jobs is Through Employers*. Toronto: Metcalf Foundation.

Logement et quartiers



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

LOGEMENT
ET QUARTIERS

ENJEUX ÉLEVÉS

- Au cours des 25 dernières années, le gouvernement fédéral a de moins en moins contribué à la création de logements abordables, de sorte que la proportion actuelle de logements sociaux est bien inférieure à la moyenne de l'OCDE.
- Des centaines de milliers de familles à faible revenu figurent sur les listes d'attente pour des logements subventionnés. Certaines sont même sans abri pendant cette attente.
- Les sous-populations vulnérables sont à risque parce qu'elles n'ont pas de logement supervisé.
- Les Autochtones qui ont un besoin impérieux de logement ou qui sont sans logement sont surreprésentés par rapport au reste de la population du Canada.

CHOIX CLAIRS

- Investir un milliard de dollars par année pour préserver les logements sociaux existants.
- Ajouter de façon permanente un milliard de dollars par année au financement de l'initiative Investissement dans le logement abordable.
- Consacrer un milliard de dollars par année au logement supervisé, en mettant l'accent sur les portions les plus vulnérables de la population.
- Investir dans le logement dans les réserves.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Il est vital à plusieurs égards que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan au chapitre de la création de logements abordables. Tout d'abord, les ménages à faible revenu (particulièrement ceux qui dépendent de l'aide sociale) ne peuvent tout simplement pas payer le loyer mensuel exigé pour la plupart des catégories de logement sur le marché privé. Ensuite, les zones urbaines à forte croissance (surtout les nouvelles banlieues) ne peuvent se fier aux promoteurs du secteur privé pour créer les logements dont ont besoin les travailleurs (dont les collectivités ont besoin à leur tour, notamment dans le secteur des services).

Enfin, il est important que des organismes à but non lucratif possèdent et exploitent des logements, car ceux-ci peuvent maintenir des loyers bas à long terme et constituer des biens publics par le fait même.¹ En dernier lieu, lorsqu'il est question de sous-populations vulnérables (y compris les personnes souffrant de maladies de santé mentale, celles qui vivent avec le VIH/SIDA et les personnes âgées), les organismes sans but lucratif réussissent à créer des immeubles qui peuvent favoriser l'éclosion de collectivités.

Des années 1960 à la fin des années 1980, le gouvernement fédéral a contribué très activement à la création de logements pour les ménages à faible ou à moyen revenu.²

Toujours en partenariat avec le secteur privé, il a partagé en général les coûts de construction de nouvelles unités de logement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les locataires devaient alors payer une somme qu'ils jugeaient pouvoir se permettre — généralement 30% de leur revenu mensuel brut. Par conséquent, un nombre aussi élevé que 25 000 nouvelles unités de logement subventionnées ont été construites à l'échelle du pays, chaque année. Les ménages à faible revenu qui cherchaient un logement subventionné y ont souvent eu accès en quelques mois, et il y a avait très peu de sans-abris comparativement à aujourd'hui.³

Le début des années 1990 a vu naître le néolibéralisme⁴ et le gouvernement s'est alors retiré du secteur du logement (à l'exception du logement dans les réserves). Bien que le gouvernement ait recommencé à s'occuper du logement en 2001 avec la construction de certaines unités subventionnées dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable (maintenant appelée Programme d'investissement dans le logement abordable), son rôle à l'égard de la construction de nouvelles unités de logement subventionnées demeure beaucoup moindre de nos jours, comparativement aux années 1970 et 1980.

Ces dernières années, la spéculation immobilière a entraîné une perception, à la fois dans le public et le gouvernement, que le logement est une marchandise. À l'heure actuelle, les listes d'attente concernant le logement subventionné s'allongent et des milliers de Canadiens couchent tous les soirs dans des refuges d'urgence.⁵

Il y a une forte poussée pour fonder la Stratégie nationale du logement sur les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne par lesquelles le gouvernement fédéral assurera le leadership sur le droit au logement. La Stratégie nationale du logement devrait comporter des cibles précises, des échéanciers et des mécanismes de rapport pour assurer la reddition de comptes. Les commentaires de ceux qui ont vécu la pauvreté sont également essentiels.

Dans le budget actuel du gouvernement fédéral, soit le premier budget du nouveau gouvernement, le logement a été réintégré — mais dans une mesure beaucoup moindre par rapport aux années 1970 et 1980. Le gouvernement Trudeau a annoncé un nouveau financement de 1,3 milliard de dollars dans le secteur du logement pour 2016-2017 et de 956 millions de dollars pour 2017-2018. Ces sommes représentent en moyenne de nouveaux fonds fédéraux dépassant légèrement un milliard de dollars par année pendant deux ans. Même s'il s'agit d'un début louable, le BFA ira bien au-delà des niveaux de dépenses actuels du gouvernement fédéral pour le logement. Le BFA dépensera 3 milliards de dollars en nouveau financement, créera des emplois par le fait même et transformera ces investissements en financement annuel permanent. Certains peuvent juger ambitieux d'investir 3 milliards de dollars en fonds nouveaux, mais cela ne fera que nous ramener aux niveaux de création de logements du début des années 1980. Par rapport aux autres pays de l'OCDE, le Canada ne sera plus un traînard, mais un chef de file.

Comment la pénurie de logements abordables touche les Canadiens

La recherche sur le logement abordable et l'itinérance nous révèle quatre points importants : Tout d'abord, un logement inadéquat a des conséquences graves sur la vie des enfants : un nombre considérable de bébés sont nés de mères itinérantes au Canada chaque année⁶ et la situation du logement de la famille est un élément qui contribue beaucoup à la prise en charge d'enfants par les organismes d'aide à l'enfance.⁷ Ensuite, les itinérants souffrent davantage de problèmes de santé physique et mentale que la population générale.⁸ Enfin, il est en général moins coûteux pour les gouvernements d'avoir une personne en logement abordable que si celle-ci était itinérante.⁹ Finalement, la plupart des itinérants qui bénéficient d'un logement adéquat ne retourneront pas dans la rue.¹⁰

Logement pour Autochtones

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada¹¹ a lancé pour la première fois son programme de subventions au logement dans les réserves dans les années 1960, en vertu duquel il versait des subventions d'immobilisation tant pour la construction de nouvelles unités que pour la rénovation de celles existantes. Toutefois, ce programme ne prévoyait aucun financement pour l'entretien une fois les nouvelles unités construites. Dans les années 1970, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a mis en œuvre un nouveau programme de logement dans les réserves, appelé Programme de logement

locatif sans but lucratif, qui accordait aux conseils de bande des prêts et des subventions pour construire et exploiter des logements.¹²

Entre 1973 et 1993, la plupart des unités désignées comme logements hors réserve pour les Autochtones ont été construites en vertu d'un de deux programmes.¹³ Dans les collectivités de moins de 2 500 habitants, il s'agissait du Programme de logement rural et autochtone,¹⁴ alors que les collectivités de plus de 2 500 habitants étaient visées par le Programme de logement à but non lucratif pour les Autochtones en milieu urbain. Le premier programme ne s'adressait pas exclusivement aux Autochtones, contrairement au deuxième. Le financement fédéral fourni en vertu du programme pour les Autochtones en milieu urbain a pour but d'aider à payer les frais annuels d'exploitation des logements et les hypothèques. La plupart des ententes de financement visaient une période allant de 25 à 50 ans. À la fin de ces ententes (certaines ont déjà expiré), la majorité de ces unités ne seront plus viables — les frais d'exploitation courants seront supérieurs aux loyers que peuvent payer les locataires qui les habitent à l'heure actuelle. Évidemment, la question de l'expiration des ententes d'exploitation préoccupe le secteur du logement social du Canada en général, mais ce problème est particulièrement grave dans le cas des logements construits en vertu du programme pour les Autochtones en milieu urbain puisque ces unités abritent en général des locataires à faible revenu (et par conséquent exigent une plus grande subvention continue).¹⁵

En 2011, 19% des ménages autochtones hors réserve et près de 34% des ménages

Inuits se classaient dans la catégorie du « besoin impérieux »,¹⁶ contrairement à un peu plus de 12% pour l'ensemble du Canada.¹⁷ Lorsqu'il s'agit d'itinérance absolue (c'est-à-dire les personnes qui demeurent dans des refuges d'urgence ou qui n'ont pas d'abri), les Autochtones sont surreprésentés dans les villes canadiennes.¹⁸

Interventions du BFA

Préserver l'inventaire actuel de logements sociaux

Intervention : Le BFA versera un milliard de dollars aux provinces et territoires pour les aider à maintenir en état les unités de logement social existantes.

Résultat : Il faudra en moyenne 100 000 \$ pour préserver une unité existante pendant 25 ans. En d'autres termes, l'investissement fourni préservera 10 000 unités et prolongera leur durée de vie de 25 ans. Trois catégories d'unités seront particulièrement touchées par l'expiration des ententes : les unités construites en vertu du programme pour les Autochtones en milieu urbain, les logements sociaux et celles dans les régions nordiques du Canada. On ne tient pas compte du financement de contrepartie des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Élargir et repenser le Programme d'investissement dans le logement abordable

Intervention : Le BFA investira un milliard de dollars dans le Programme d'investissement dans le logement abordable en sus des

niveaux de dépenses actuelles. Le programme sera modifié afin que toutes les unités dont il a permis la construction demeurent abordables au moins pendant 25 ans (au lieu de 10 ans comme c'est le cas à l'heure actuelle).

Résultat : De 10 000 à 15 000 nouveaux logements seront construits chaque année. Une subvention d'immobilisation de 100 000 \$ de la part du gouvernement fédéral ajoutée à une somme équivalente de 100 000 \$ fournie par le gouvernement provincial ou territorial créera une unité de logement abordable pour une personne à très faible revenu. Certains des logements construits en vertu de ce programme seront destinés à des personnes à revenus divers (c'est-à-dire des logements pour les ménages à faible et à moyen revenu dans le même immeuble). Le logement d'un ménage à revenu moyen n'exigerait qu'une subvention d'immobilisation de 50 000 \$ de la part du gouvernement fédéral (en tenant pour acquis qu'il y aurait une somme similaire versée par le gouvernement provincial ou territorial). La priorité sera accordée aux régions nordiques du Canada, surtout au Nunavut, où les coûts de logement sont plus élevés.

Investir dans le logement supervisé

Intervention : Le BFA investira un milliard de dollars en fonds nouveaux consacrés principalement au logement supervisé (y compris le personnel de soutien professionnel) pour les populations vulnérables.

Résultat : Cette intervention permettra de construire 5 000 nouveaux logements chaque année. Le gouvernement fédéral verserait des subventions d'immobilisation

de 200 000 \$ par logement. L'accent devrait être mis surtout sur les Autochtones vivant hors réserve, les femmes, les populations de LGBTQ2S, les personnes ayant des handicaps physiques et les personnes âgées. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient s'attendre à payer pour le personnel de soutien professionnel permanent.

Renouveler l'investissement pour le logement dans les réserves

Intervention : Le BFA fera d'importants investissements dans le logement dans les réserves et incitera Affaires indiennes et Nord Canada à mener des consultations de nation à nation pour établir les détails. L'accent sera mis grandement sur la pertinence culturelle et l'environnement durable (voir le chapitre sur les Premières Nations pour en savoir davantage).

Notes

- 1 Falvo, N. (le 5 novembre 2016). *The privatization of social housing* [billet sur le Web en anglais seulement]. Article tiré du site Web du Progressive Economics Forum : <http://www.progressive-economics.ca/2011/11/05/the-privatization-of-social-housing/>
- 2 Pomeroy, S. et Falvo, N. (2013). *Housing policy in Canada under the Harper regime* (en anglais seulement). Article tiré du site Web de Focus Consulting : <http://www.focus-consult.com/wp-content/uploads/2014/07/PomeroyFalvoThe-Harper-Years-ENHR-with-table.pdf>
- 3 Falvo, N. (2009). *Homelessness, program responses and an assessment of Toronto's Streets to Homes program* (en anglais seulement). Article tiré du site Web des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques : <http://www.cprn.org/doc.cfm?l=en&doc=1979>
- 4 Stanford, J. (2014). *Canada's transformation under neoliberalism* (en anglais seulement). Article tiré du site

Web de *Canadian Dimension* : <https://canadiandimension.com/articles/view/canadas>

- 5 Adamo, A., Klodawsky, F., Aubry, T. et Hwang, S. (2016). *Ending homelessness in Canada: A study of 10-year plans in 4 Canadian cities* (en anglais seulement). Étude figurant sur le site Web de l'hôpital St. Michael : <http://www.stmichaelshospital.com/pdf/news/20161010.pdf>
- 6 Bernstein, J. (2013). *Creating a system to record the number of children born to under-housed mothers in Toronto* (en anglais seulement). Article tiré du site Web du Rond-point de l'itinérance : http://www.homelesshub.ca/ressource/creating-system-record-number-children-born-under-housed-mothers-toronto?_ga=1.32319800.766122723.1470164260
- 7 Chau, S., Fitzpatrick, A., Hulchanski, J. D., Leslie, B. et Schatia, D. (2009). Chapitre 1.3 : *One in five...Housing as a factor in the admission of children to care* (en anglais seulement). dans J. David Hulchanski, Philippa Campsie, Shirley Chau, Stephen Hwang et Emily Paradis (éditeurs) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada*. Toronto : Cities Centre, University of Toronto.
- 8 Khandor, E., Mason, K. et Cowan, L. (2007). *The street health report 2007* (en anglais seulement). Rapport tiré du site Web de Street Health : <http://www.streethhealth.ca/downloads/the-street-health-report-2007.pdf>
- 9 Gaetz, S. (2012). *Le coût réel de l'itinérance : Peut-on économiser de l'argent en faisant les bons choix?* Article tiré du site Web du Rond-point de l'itinérance : <http://rondpointdelitinérance.ca/ressource/le-co%C3%BBTr%C3%A9el-de-l%E2%80%99itin%C3%A9rance-peut-%C3%A9conomiser-de-l%E2%80%99argent-en-faisant-les-bons-choix>
- 10 Falvo, N. (le 24 avril 2014). Dix « constatations » du rapport final de l'étude At Home/Chez Soi (billet figurant sur le Web). Article tiré du site Web du Rond-point de l'itinérance : <http://www.homelesshub.ca/blog/10-%E2%80%98take-aways%E2%80%99-final-report-homechez-soi-study>
- 11 Le Ministère a changé souvent de nom au cours des dernières décennies. De nos jours, il porte le nom d'Affaires indiennes et Nord Canada.
- 12 Devine, G. (2004). Chapitre 23 : Aboriginal Housing in Canada dans J. D. Hulchanski et M. Shapcott (éditeurs), *Finding room: Policy options for a Canadian rental housing strategy* (en anglais seulement), pages 343 à 356. Toronto : Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto.

- 13** Association nationale d'habitation autochtone (2009). *A time for action: A national plan to address aboriginal housing (en anglais seulement)*. Article tiré du site Web de l'Association nationale d'habitation autochtone : <http://www.aboriginalhousing.org>
- 14** Environ les deux tiers des unités créées en vertu du Programme de logement rural et autochtone sont maintenant des propriétés privées (Association nationale d'habitation autochtone [2009]). *A time for action: A national plan to address aboriginal housing (en anglais seulement)*. Article tiré du site Web de l'Association nationale d'habitation autochtone : <http://www.aboriginalhousing.org>
- 15** Association nationale d'habitation autochtone (2009). *A time for action: A national plan to address aboriginal housing*. Article tiré du site Web de l'Association nationale d'habitation autochtone : <http://www.aboriginalhousing.org>
- 16** On juge qu'un ménage a un « besoin impérieux de logement » au Canada lorsqu'il est obligé de consacrer au logement plus de 30% de son revenu, qu'il vit dans un logement nécessitant des réparations majeures ou que le logement compte trop peu de chambres pour la taille du ménage.
- 17** Société canadienne d'hypothèques et de logement (2014). *L'état de l'itinérance au Canada 2014*. Article tiré de http://rondpointdelitinerance.ca/?_ga=1.207651154.1545760182.1483980118
- 18** Belanger, Y. D., Head, G. W. et Awosoga, O. (2012). *Assessing urban aboriginal housing and homelessness in Canada (en anglais seulement)*. Article tiré du site Web du Rond-point de l'itinérance : <http://www.homelesshub.ca/library/assessing-urban-aboriginal-housing-and-homelessness-in-canada-54375.aspx>

Pauvreté



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

PAUVRETÉ

ENJEUX ÉLEVÉS

- En 2014, le taux national de pauvreté était de 13 % d'après la mesure de faible revenu après impôt, et de 11,3 % d'après la mesure du panier de consommation, l'équivalent de 3,9 à 4,5 millions de Canadiens et Canadiennes.
- En mars 2016, selon des estimations, 863 492 Canadiens et Canadiennes ont eu recours aux banques alimentaires, soit 28 % de plus qu'avant la récession de 2008.
- Quelque 35 000 Canadiens et Canadiennes sont sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 vivent une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année.
- Il y a des lacunes dans le document de travail et le processus de consultation du gouvernement fédéral quant à la décision concernant les politiques qui devraient être comprises dans un plan de réduction de la pauvreté au Canada.

CHOIX CLAIRS

- Réduire le taux de pauvreté au Canada de 50 % en quatre ans et de 75 % en une décennie.
- Effectuer un transfert annuel de 4 milliards de dollars aux provinces et territoires dans le but d'augmenter les prestations d'aide sociale et d'enrayer complètement la pauvreté.
- Créer un crédit de TPS supplémentaire axé sur les Canadiens et Canadiennes à faible revenu afin de sortir 560 000 personnes de la pauvreté, dont la moitié sont des enfants.
- Instaurer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure, indexé à l'inflation, et ce, pour tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Trop souvent, le public se résigne devant la pauvreté et l'inégalité dans notre société. Nous en sommes à voir la pauvreté, l'itinérance et la faim comme la nouvelle norme. Il n'y a toutefois rien d'inévitable au sujet de la pauvreté et de l'itinérance dans une société aussi riche que la nôtre. Nous connaissons les politiques qui devaient faire une différence considérable, et les autres pays qui établissent des objectifs et des échéanciers précis obtiennent des résultats. La Finlande et le Danemark, par exemple, ont réussi à faire chuter les taux de pauvreté à moins de 5 % après s'être engagés à éliminer la pauvreté chez les enfants. Quant au taux

de pauvreté chez les enfants du Canada, il est trois fois et demie plus élevé¹.

Pendant sa première année en poste, le gouvernement libéral fédéral a instauré deux changements majeurs de réduction de la pauvreté recommandés dans Le Budget fédéral alternatif (BFA): une nouvelle Allocation canadienne pour enfant (ACE), qui devrait réduire de 14 % la pauvreté chez les enfants, et une augmentation de 10 % du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés célibataires et pauvres, ce qui, selon nous, réduira de 5 % la pauvreté chez les aînés. D'autres initiatives promises sont à venir, dont des mesures supplémentaires contre la pauvreté chez les Autochtones et une bonification de l'accès et des prestations

d'assurance-emploi. Il est toutefois rafraîchissant de voir que le gouvernement en poste aborde plus sérieusement la question de la pauvreté que ses prédécesseurs.

En octobre 2016, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Jean-Yves Duclos, a annoncé qu'il consacrerait l'année 2017 à consulter les Canadiens et Canadiennes sur le développement d'un plan de réduction de la pauvreté à l'échelle canadienne². Un document de travail émis pour l'occasion indique une forte compréhension de l'étendue, des sources, de l'ampleur et des conséquences de la pauvreté au Canada. La volonté du gouvernement à consulter le public au sujet des objectifs fermes de réduction de la pauvreté, et de s'engager à atteindre ces objectifs, est plus que bienvenue. Toutefois, il reste encore plusieurs préoccupations concernant le processus et la probabilité qu'il permette d'apporter les changements de politiques dont le Canada a besoin.

Par exemple, le gouvernement s'entretiendra-t-il avec des personnes à faible revenu pendant les consultations, et quelle sera la durée de ce processus? Bon nombre des mesures visant à réduire rapidement le taux de pauvreté sont déjà bien connues; elles pourraient être mises en œuvre dans le budget de cette année plutôt que d'attendre la fin d'un long processus de consultation. En ce qui concerne le contenu du plan, même si le gouvernement fédéral a démontré qu'il était prêt à augmenter les revenus des familles avec des enfants et de certains aînés aux prises avec la pauvreté (grâce à l'ACE et au SRG), en brossant un portrait du pauvre « méritant » et « non

méritant », nous risquons de mettre de côté de nombreuses personnes qui ont besoin d'aide.

Le document de travail du gouvernement indique que la pauvreté va bien au-delà du revenu. Ce document reconnaît que le Canada devra aussi apporter des améliorations à d'autres types de soutiens sociaux, comme l'éducation postsecondaire et le logement sécuritaire, qui permettent d'accroître l'accessibilité, la qualité de vie et la sécurité économique. Le document n'est toutefois pas très détaillé. On constate également qu'il n'y a aucune mesure significative pour un programme national de garderie, grandement nécessaire. De surcroît, le document fait état du seuil de faible revenu (SFR) et y fonde sa mesure de la pauvreté. Mais, comme discuté plus loin, il serait bien ardu de trouver un économiste à l'extérieur du gouvernement qui recommande encore le SFR comme un indicateur précis.

Le nouveau gouvernement a en outre promis de s'attaquer à l'inégalité. Ses mesures fiscales jusqu'à maintenant laissent toutefois à désirer. Par exemple, le nouveau taux d'imposition pour les personnes qui ont un revenu supérieur à 200 000 \$ par année est bienvenu. Mais conjuguée à une coupure du troisième taux d'imposition fédéral, le gouvernement a simplement mélangé les revenus du 20 % de la population qui gagne les revenus les plus élevés³. Plus fondamentalement, le nouveau gouvernement ne semble pas reconnaître que pour réellement faire la guerre à l'inégalité des salaires, des politiques doivent être mises en place afin de régler la *pré-distribution* du revenu c'est-à-dire comment la société

partage les revenus avant la redistribution modeste au moyen du système d'impôt et de transfert. Le gouvernement fédéral devra donc prendre des mesures quant au salaire minimum ainsi que des mesures visant à favoriser la syndicalisation comme moyens d'augmenter le pouvoir relatif de négociation des travailleurs⁴.

La profondeur de la pauvreté est attribuable principalement à l'insuffisance de l'aide sociale provinciale, mais l'ampleur de la pauvreté est avant tout liée à la faiblesse des salaires. La plupart des Canadiens et Canadiennes dans la pauvreté ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale. Des millions de Canadiens et Canadiennes sont aux prises avec un sous-emploi ou une situation d'emploi précaire. Moins de quatre travailleurs en chômage sur dix touchent des prestations d'assurance-emploi, un niveau inégalé depuis 1944⁵. Le régime provincial d'aide sociale n'est plus que l'ombre de ce qu'il était au début de la décennie 1990. Le pouvoir d'achat des taux de prestation d'aide sociale a chuté et de nouvelles règles rendent maintenant l'aide sociale plus difficile à obtenir⁶. Ceux qui ont perdu un emploi, un conjoint, la santé, ou qui font face à la vieillesse, constatent que le filet de sécurité sociale qui devait les protéger est disparu.

La bonne nouvelle est que chaque province et territoire du Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique, a maintenant un plan de réduction de la pauvreté en vigueur ou travaille à l'élaboration d'un plan⁷. Cependant, les villes, les provinces et les territoires ont besoin d'un partenaire fédéral afin d'enrayer efficacement la pauvreté, comme c'est le cas pour la garde

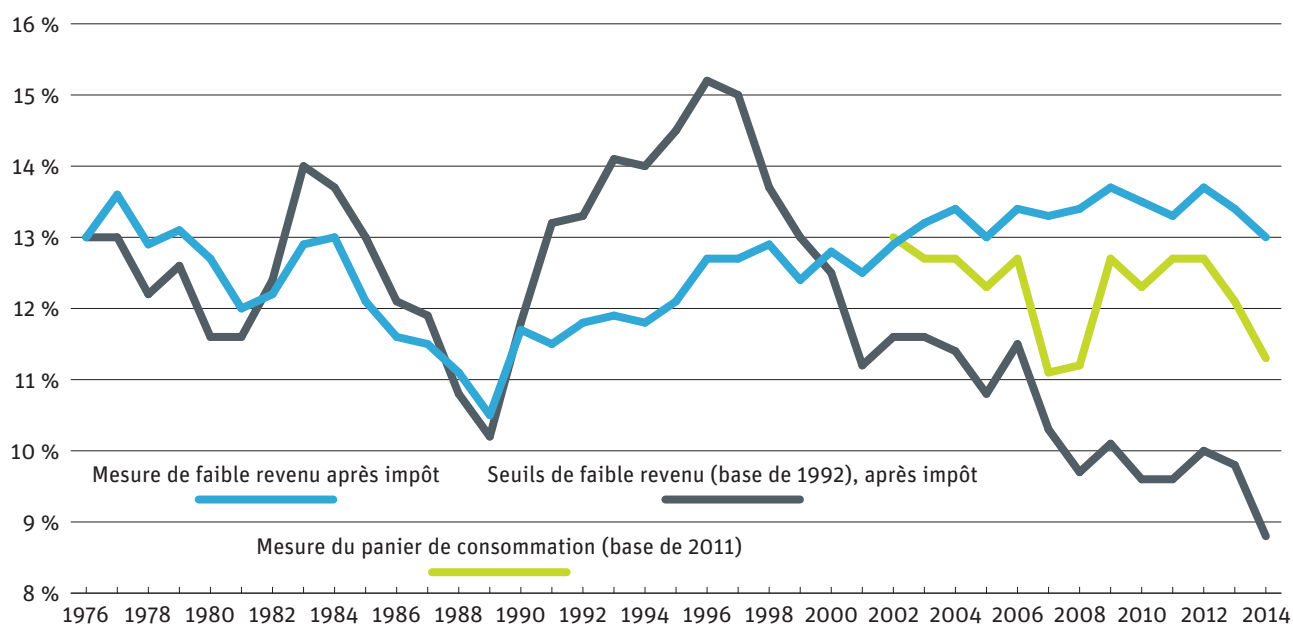
d'enfants, le logement, les soins de santé et l'éducation postsecondaire. Le gouvernement du Canada est le principal responsable de la pauvreté chez les Autochtones et les aînés. Il s'agit de la compétence principale qui peut réduire la disparité entre les enfants pauvres, les immigrants récents, et les personnes invalides. Et pour ce qui est des principaux soutiens au revenu (ACE, SRG, RPC, crédit de TPS et assurance-emploi), ils sont entre les mains du gouvernement fédéral.

La pauvreté en chiffres

En mars 2016, selon les estimations, 863 492 Canadiens et Canadiennes ont eu recours aux banques alimentaires, soit 28 % de plus qu'avant la récession de 2008⁸. L'insécurité alimentaire a aussi grimpé de façon spectaculaire depuis 2008 : 12,5 % de personnes au Canada vivaient dans une certaine insécurité alimentaire en 2013⁹. L'itinérance demeure à un niveau critique. Près d'un ménage canadien sur cinq a de sérieux problèmes de capacité de payer sur le plan du logement, quelque 35 000 Canadiens et Canadiennes sont sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 vivent une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année, ce qui peut être attribuable au « retrait de l'investissement fédéral dans les programmes de logement à prix abordable, ainsi qu'aux réductions nationales imposées aux services de bien-être à compter de la décennie 1980 »¹⁰.

Tout compte fait, les taux de pauvreté au Canada ont augmenté immédiatement après le début de la récession de 2008. Que ces taux soient ou non retournés aux niveaux d'avant

FIGURE 15 Pourcentage de personnes à faible revenu au Canada, 1976–2014



Source Statistique Canada, Tableau CANSIM 206-0041.

la récession dépend toutefois des mesures utilisées. Le seuil de faible revenu (SFR), pendant de nombreuses années l'indice de pauvreté le plus couramment utilisé, n'a pas été réévalué depuis 1992, ce qui en fait une mesure de moins en moins fiable et précise (c'est-à-dire, le SFR ne tient pas compte du coût croissant des logements comme une partie du budget des ménages). C'est pourquoi notre suivi des taux de pauvreté se fonde désormais sur la mesure de faible revenu, plus précise, et la mesure du panier de consommation.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux national de pauvreté en 2014 (la dernière année pour laquelle nous avons des données) était de 13 %, selon la mesure de faible revenu, tandis qu'il s'élevait à 11,3 % selon la mesure du panier de consommation.

Cela représente entre 3,9 et 4,5 millions de Canadiens et Canadiennes qui vivent dans la pauvreté.

Selon le plus récent Rapport national sur la pauvreté des enfants, plus de 1,3 million d'enfants (18,5 %) vivaient dans la pauvreté en 2014, contre 15,8 % en 1989, l'année où la Chambre des communes a adopté sa résolution de malheureuse mémoire visant à mettre un terme à la pauvreté chez les enfants avant 2000¹¹. Le taux plus élevé de pauvreté chez les enfants était jumelé à un plus grand pourcentage de familles pauvres avec des enfants dont au moins un parent travaillait à temps plein, pendant toute l'année (37 % en 2011, comparativement à 33 % en 1989)¹².

La situation est bien pire chez les enfants autochtones. Le taux de pauvreté chez les

enfants autochtones, par exemple, est à un niveau alarmant de 51 %, et s'élève à 60 % s'il est restreint aux enfants vivant dans les réserves¹³. Les taux de pauvreté sont aussi plus élevés chez les immigrants récents, les Autochtones en général, les groupes racialisés, les femmes âgées, les parents célibataires et les personnes aux prises avec une invalidité. Nous devons attendre jusqu'en 2018 pour obtenir de l'information de recensement à jour sur l'expérience de la pauvreté chez les personnes d'appartenance ethnique ou au statut d'immigrant. Toutefois, d'après l'enquête nationale de 2011 auprès des ménages, et selon la mesure de faible revenu après impôt, utilisée comme notre mesure de la pauvreté, l'incidence de pauvreté suivante a été soulevée¹⁴ :

- Immigrants : 18,3 % (comparativement aux non-immigrants : 13,6 %)
- Résidents non permanents : 38,1%
- Minorité visible : 21,5 % (comparativement à la minorité non visible : 13,3 %)
- Identité autochtone : 25,3 % (comparativement aux personnes d'identité non autochtone : 14,5%)
- Hommes : 11,9 % (comparativement aux femmes : 13,3%)
- Hommes de plus de 65 ans : 9,1 % (comparativement aux femmes de plus de 65 ans : 14,4 %)
- Familles monoparentales : 34 % (comparativement aux familles à deux parents salariés : 5,1 % (comparativement aux familles à deux parents, dont un seul est salarié : 22,0 %)
- Les adultes handicapés ont des taux 10% plus élevés que ceux sans.¹⁵

Interventions du BFA

Lors du 150^e anniversaire de la fédération du Canada, il est approprié que le gouvernement fédéral reprenne son rôle historique à titre de partenaire, avec les provinces et les territoires, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action fédéral complet visant à éliminer la pauvreté pour tous les Canadiens et Canadiennes et à resserrer considérablement l'écart des revenus. Le BFA adopte les indicateurs, les objectifs et les calendriers suivants :

- Réduire le taux de pauvreté au Canada de 50 % en quatre ans et de 75 % en une décennie (d'après la mesure du panier de consommation et la mesure de faible revenu).
- Veiller à ce que les taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les ménages monoparentaux, les femmes âgées célibataires, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants récents et les personnes racialisées diminuent de 50 % en quatre ans et de 75 % en dix ans, car il faut reconnaître que la pauvreté est concentrée dans ces groupes.
- Dans deux ans, veiller à ce que le revenu de tous les Canadiens et Canadiennes

atteigne au moins 75 % du seuil de la pauvreté.

- D'ici dix ans, garantir qu'il y a un stock de qualité suffisant, soutenu, et de logements abordables pour tous les Canadiens et Canadiennes.
- D'ici deux ans, réduire de moitié le nombre de Canadiens et Canadiennes déclarant souffrir de faim et d'insécurité alimentaire.

À ces fins, le BFA interviendra dans les domaines stratégiques clés suivants pour.

- Établir un cadre de droits de la personne qui permettra au gouvernement fédéral de jouer un rôle de chef de file dans les grands dossiers de la pauvreté et de l'inégalité. Tout plan se voudra une législation fondée qui comprend des objectifs et des échéanciers visant à éradiquer la pauvreté, des mécanismes de responsabilisation et de notification, ainsi que des commentaires de personnes qui vivent concrètement la pauvreté.
- Instaurer un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces et territoires en vue de les aider à atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté. Ce transfert vaudra 4 milliards de dollars par année en plus des coûts associés aux mesures fédérales décrites ci-dessus. Il vise à ce que la part du lion de ces fonds aide les provinces à améliorer le taux des prestations d'aide sociale et d'invalidité et l'admissibilité à celles-ci. Aucune condition n'est rattachée au transfert la première année. Pendant les années qui

suivront, toutefois, seuls les provinces et les territoires qui pourront démontrer une amélioration des mesures de soutien du revenu et des progrès à l'égard d'un nombre important d'autres indicateurs de résultats continueront de recevoir de l'aide fédérale.

- Fournir un soutien approprié et accessible au moyen des mesures suivantes :
 - Décréter des normes nationales minimales en matière d'aide provinciale au revenu, liées au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de garantir une aide sociale accessible et appropriée.
 - Indexer immédiatement la nouvelle Allocation canadienne pour enfant (ACE) selon l'inflation plutôt que d'attendre en 2020 (à un coût de 700 millions par année et en hausse). Veiller à ce que l'ACE vise pleinement les enfants autochtones (l'exigence en vigueur voulant que les familles bénéficiaires remplissent des déclarations de revenus signifie que l'ACE n'arrive pas à joindre de nombreux enfants autochtones dans les réserves) et les enfants d'immigrants récents sans statut normalisé.
 - Augmenter de 1 000 \$ par année le SRG pour les aînés à faible revenu en couple et célibataires (coût de 1,9 milliard par année, voir le chapitre Aînés et sécurité de la retraite).

- Augmenter les taux de prestations mensuelles du Programme de prestations d'invalidité du RPC, élargir la définition d'invalidité et assouplir les exigences de contribution. (aucun coût direct pour le gouvernement fédéral)¹⁶
- Créer un crédit de TPS supplémentaire de 1 800 \$ par adulte et enfant sous le seuil de la pauvreté. La récupération atteindra un taux de 15 %, excluant la première tranche de 2 500 \$ de revenu. Ce nouveau supplément, au coût de 5,4 milliards, représente la plus importante dépense de notre plan de réduction de la pauvreté, et sera distribué à *toutes* les personnes à faible revenu, et ce, sans tenir compte du type de famille.
- L'effet conjugué des programmes du BFA sera de réduire du tiers la pauvreté chez les enfants et les aînés et de 15 % chez les adultes. Un million de Canadiens et Canadiennes seront alors tirés de la pauvreté, faisant ainsi passer de 13 % à 10 % le taux de pauvreté selon la mesure de faible revenu après impôt en 2017¹⁷.
- Améliorer les revenus et les conditions de travail des travailleurs faiblement rémunérés grâce aux mesures suivantes.
 - Instaurer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure, indexé à l'inflation, et ce, pour tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale.
 - S'engager à ce que les contrats du gouvernement fédéral soient attribués
- seulement à des employeurs qui versent un salaire-subsistance¹⁸.
- Réviser les programmes des travailleurs étrangers temporaires afin que les travailleurs migrants puissent demander et obtenir le statut d'immigrant reçu, sans que les employeurs proposent leur candidature, et veiller à ce que tous ceux qui viennent travailler au Canada bénéficient des droits et des protections complets accordés aux travailleurs à leur arrivée (voir le chapitre Immigration).
- S'attaquer à l'itinérance et veiller à ajouter des logements abordables et des coopératives d'habitation (voir le chapitre Logement et les quartiers).
- Fournir des services de garde à l'enfance universels et financés par le secteur public, augmenter le nombre de places réglementées et plafonner les frais (voir le chapitre Services d'éducation et de garde à l'enfance).
- Fournir de l'appui pour la formation et l'éducation et lancer un plan de création d'infrastructure et d'emplois verts qui mettra l'accent spécialement sur l'apprentissage à l'intention des populations marginalisées sur le plan économique (voir les chapitres Études postsecondaires et Développement sectoriel).

Notes

1 Organisation de coopération et de développement économiques, Base de données de l'OCDE sur la famille,

tableau Co2.2 Pauvreté chez les enfants (y compris la pauvreté familiale). Données jusqu'en 2013. Voir : <http://www.oecd.org/social/family/database.htm>

2 Dans sa lettre de mandat de décembre 2015 adressée à M. Duclos, le premier ministre Justin Trudeau lui a demandé d'orchestrer l'élaboration d'une stratégie interministérielle fédérale de réduction de la pauvreté qui « s'harmonisera avec les stratégies provinciales et municipales existantes de réduction de la pauvreté et qui les appuiera ».

3 David Macdonald. *Liberal election platform shifts the chips for the rich, takes a pass on the middle class*, publication sur le blogue *Behind the Numbers*, 5 mai 2016.

4 Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron. 2015. *Inequality and Labour Market Institutions*. Fonds monétaire international.

5 Armine Yalnizyan. *Proportion of Unemployed Canadians in Receipt of Jobless Benefits, 1942 to July 2014* (<https://twitter.com/ArmineYalnizyan/status/512602190360633344>), une actualisation de son tableau paru dans le rapport de 2009, *Exposed: Revealing Truths About Canada's Recession*, Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

6 Pour une analyse complète des taux d'aide sociale et des règles d'admissibilité des provinces, voir : Anne Tweddle, Ken Battle et Sherri Torjman. 2016. *Canada Social Report: Welfare In Canada, 2015*, Toronto : Institut Caledon de politique sociale.

7 L'institut Caledon de politique sociale a produit un résumé fort utile de tous les plans de réduction de la pauvreté du Canada avec leurs résultats : <http://www.canadasocialreport.ca/PovertyReductionStrategies/>

8 *Hungercount 2016*. Toronto: Banques alimentaires Canada.

9 V. Tarasuk, A. Mitchell et N. Dachner. 2015. *Household food insecurity in Canada, 2013*. Toronto: Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). Tiré de : <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2015/10/foodinsecurity2013.pdf>

10 Stephen Gaetz, Tanya Gulliver et Tim Richter. 2014. *The State of Homelessness in Canada 2014*. Le rond-point de l'itinérance et Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance.

11 Ce taux est calculé selon la mesure de faible revenu après impôt, en utilisant le T1FF (une source que nous utilisons pour les tableaux ci-dessus et qui est différente de celle utilisée pour les données de Statistique Canada).

Consultez *Une feuille de route pour éradiquer la pauvreté chez les enfants et les familles : Rapport de 2016 sur la pauvreté des enfants et des familles (2016)*. Toronto: Campagne 2000.

12 Campagne 2000. (2013). *Canada's Real Economic Action Plan Begins with Poverty Eradication: Rapport de 2013 sur la pauvreté des enfants et des familles*. Toronto: Family Services Toronto. Campagne 2000 n'a pas été en mesure d'actualiser les données sur le nombre d'enfants ayant des parents sur le marché du travail en raison de l'abandon des enquêtes de Statistique Canada. La restauration du sondage long devrait rapidement y remédier.

13 David Macdonald et Daniel Wilson. (2016). *Honteuse négligence : la pauvreté chez les enfants autochtones au Canada*. Ottawa: Centre canadien de politiques alternatives.

14 Statistique Canada. Tableau 202-0802 - Personnes dans des familles à faible revenu, annuel, CANSIM (base de données); Statistique Canada. Tableau 202-0804 - Personnes à faible revenu, selon le type de famille économique, annuel, CANSIM (base de données).

15 Commission canadienne des droits de la personne, "Le Rapport sur les droits à l'égalité des personnes ayant une déficience" (2012) pg. 28-31.

16 Le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) pourrait en faire bien plus pour réduire la pauvreté chez les personnes invalides. À ce stade, les taux de prestations mensuelles sont trop bas (en moyenne 934 \$ par mois), la définition d'invalidité est trop restrictive (seulement 15-32 % des personnes s'auto-identifiant comme ayant une invalidité grave se qualifient—voir Human Resources and Skills Development Canada [2011], *Summative Evaluation of the Canada Pension Plan Disability Program : Final Report*. pp. ii, 19), les exigences de contribution sont trop chères (étant donné l'augmentation des emplois précaires), et les gens qui quittent temporairement le marché du travail en raison d'une invalidité (comme bien des femmes lorsqu'elles quittent le travail pour élever leurs enfants) risquent d'être ignorés dans l'élargissement des prestations du RPC.

17 Voir le chapitre sur la macroéconomie.

18 Les employeurs ayant été officiellement certifiés de verser le salaire-subsistance aux familles, comme l'indique le calcul des campagnes de salaire de subsistance menées au Canada. Pour connaître le contexte, consultez Tim Richards et coll. (2008). *Working for a Living Wage*. Vancouver : Centre canadien de politiques alternatives. Ou consulter : <http://livingwagecanada.ca/>

Personnes âgées et sécurité de la retraite



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

PERSONNES ÂGÉES ET
SÉCURITÉ DE LA RETRAITE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Seulement 38 % des travailleurs adhéraient à un régime de retraite en comparaison à 46 % en 1977. 11,7 millions de travailleurs n'avaient pas de régime de retraite en milieu de travail.
- Un seul travailleur sur quatre du secteur privé bénéficie d'un régime de retraite.
- En 2004, 71 % des détenteurs de régime de retraite du secteur privé disposaient d'un régime de pension à prestations déterminées, le régime le plus fiable; en 2015, seulement 45 % des détenteurs de pensions avaient cette chance.
- Les taux de pauvreté des personnes âgées ont triplé entre 1995 et 2014, passant de 3,9 % à 12,5 %.
- Les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) sont indexées à l'inflation et non à la hausse des salaires (qui est plus rapide).

CHOIX CLAIRS

- Élargir à 50 % le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada.
- Augmenter de 1 000 \$ le revenu annuel des célibataires et des couples âgés les plus pauvres tout en prolongeant l'exemption sur le revenu.
- Indexer les prestations de la SV aux salaires et traitement moyens.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Bien que les opinions diffèrent au sujet du bien-être des personnes âgées d'aujourd'hui, un large consensus existe pour dire qu'après des décennies d'amélioration de la sécurité de la retraite au Canada, une insécurité financière grandissante se profile à l'horizon. De 1976 à 1995, le revenu médian après impôt des familles âgées s'est constamment accru alors que les transferts venant du Régime de pensions du Canada (RCP), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) ont augmenté.¹ Durant cette période, l'écart

entre les revenus des personnes âgées et des familles autres qu'âgées a commencé à diminuer principalement parce que le revenu médian après impôt des jeunes familles a chuté. Cependant, depuis 1995 cet écart s'est élargi à mesure que la croissance des revenus des familles âgées a ralenti. Les transferts gouvernementaux n'ont connu qu'une très petite hausse durant cette période et les revenus du marché (gains liés à l'emploi et revenus de retraite privés) sont devenus la source principale de revenus des familles âgées. Le pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant un revenu familial plus bas que la moitié du revenu médian

rajusté des ménages a grimpé d'un plancher historique de 3,9 % en 1995 à 12,5 % en 2014.²

Alors que trop de personnes âgées luttent pour joindre les deux bouts, l'insécurité liée à la retraite va probablement s'aggraver dans le futur. Au Canada, le pourcentage de travailleurs rémunérés bénéficiant d'un régime de pension agréé au travail a chuté de 46 % en 1977 à moins de 38 % au début de 2015.³ L'augmentation de postes temporaires, occasionnels et contractuels sans avantages sociaux signifie qu'un nombre croissant de travailleurs ne peuvent s'attendre à avoir un régime de retraite en milieu de travail à l'avenir. Pour de nombreux Canadiens et Canadiennes sans régime de retraite en milieu de travail, l'épargne-retraite privée est insuffisante pour prévenir un déclin marqué de leur niveau de vie à la retraite.⁴ Il existe près de 1 billion de dollars de droits de cotisation inutilisés dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), environ 40 000 \$ pour chaque personne n'utilisant pas leur maximum de cotisation en ce moment. Les droits de cotisation inutilisés des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) augmentent aussi.⁵

Parmi la minorité de travailleurs couverts par un régime de retraite en milieu de travail, le nombre d'entre eux participants à un régime de pension à prestations déterminées, sûr et prévisible, est en diminution presque continue depuis 2005.⁶ Des taux d'intérêt exceptionnellement bas et prolongés, des rendements inégaux du capital investi et une longévité prolongée ont fait monter les coûts et les risques de tels régimes pour les employeurs et plusieurs d'entre eux, spécialement au niveau des entreprises

mondiales, ne les financent plus pour leurs employés. En conséquence de la diminution de la couverture des régimes de retraite et d'autres forces en jeu, jusqu'à la moitié des ménages des baby-boomers à revenu moyen peut s'attendre à un déclin marqué du niveau de vie à la retraite.⁷ Néanmoins, de nombreuses et positives réformes de pensions ont été réalisées en 2016. Le budget fédéral de 2016 a augmenté de 947 \$ par année le plafond du SRG, versé aux personnes âgées célibataires aux revenus les plus faibles, ce qui représente une augmentation de 10 % des prestations maximales totales de SRG. Environ 900 000 aînés vulnérables en profiteront à travers le Canada.⁸

Le budget de l'année dernière a aussi annulé les hausses planifiées de l'âge d'admissibilité à la SV, au SRG et aux prestations de l'Allocation, toutes imposées par le gouvernement conservateur précédent. Ces programmes constituent l'assise du système du revenu de retraite du Canada, offrant un revenu annuel garanti à 95 % des personnes âgées de plus de 65 ans au Canada.⁹ Les prestations de la SV et du SRG dépendent de la durée de la résidence et du revenu plutôt que de la participation à un emploi rémunéré, et sont particulièrement importantes pour les femmes et les personnes âgées à faible revenu. Durant l'exercice financier 2015-16, les paiements de transfert du programme de la SV ont totalisé 45,5 milliards de dollars, un montant presque égal au Transfert canadien en matière de santé et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux combinés.¹⁰

L'augmentation de l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG de 65 à 67 ans aurait des

impacts négatifs sur les personnes âgées à faible revenu, spécialement pour les femmes qui dépendent de manière disproportionnée de ces prestations. L'annulation de l'augmentation de l'âge d'admissibilité à la SV ajoutera environ 1 million de prestataires au programme d'ici 2030 et environ 185 000 prestataires au programme du SRG et de l'Allocation cette même année. Les deux changements représentent une augmentation totale des dépenses du programme de la SV de 11,6 milliards de dollars en 2030, une hausse modeste équivalente à 0,33 % du PIB.¹¹

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont indexées à l'inflation, ce qui veut dire que les allocations payées vont probablement prendre du retard sur les revenus gagnés, puisque les salaires réels augmentent généralement plus rapidement avec le temps. On prévoit que les prestations de la SV chuteront d'environ 19 % du salaire moyen de 1966 à 7,5 % en 2076.¹² La promesse du gouvernement libéral d'indexer les prestations de la SV à un index pour les aînés, basé sur un panier des biens de consommation des aînés, plutôt que sur l'indice des prix à la consommation, ne préviendra pas ce recul relatif.

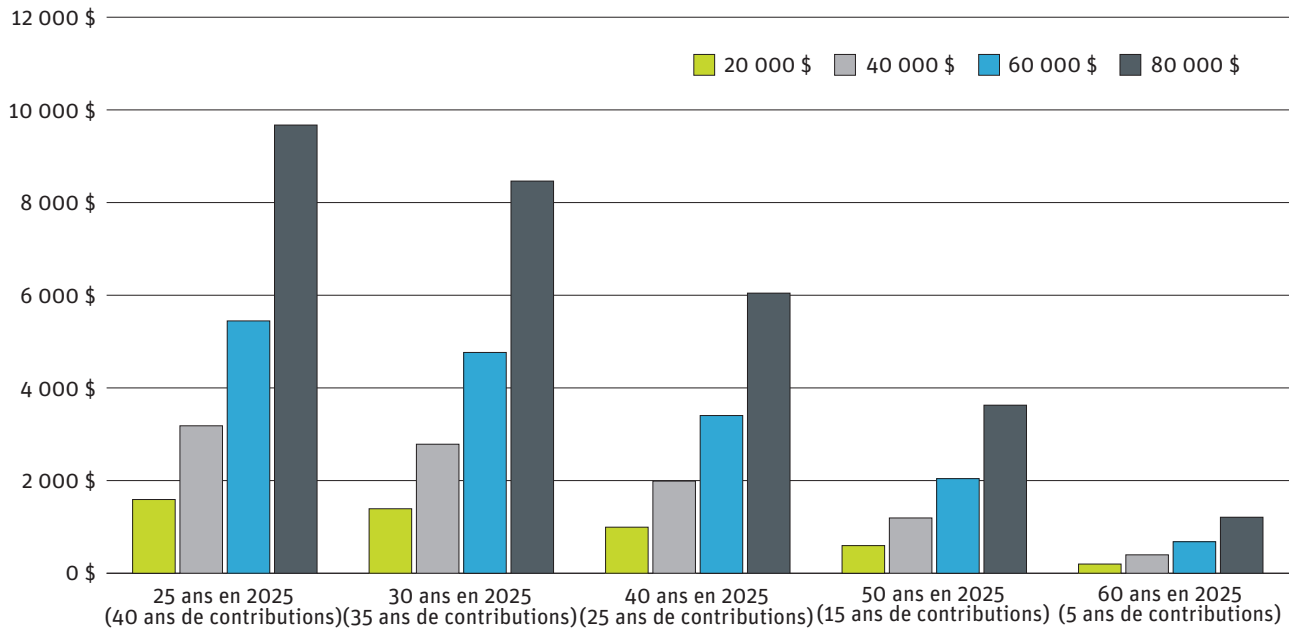
Le régime de retraite obligatoire basé sur le revenu du Canada, soit le Régime de pensions du Canada (RPC), bénéficie toujours d'un financement stable. L'actuaire en chef du Canada prévoit qu'un taux de contribution combiné employeur-employé de 9,9 % est suffisant pour financer le Régime, au moins jusqu'en 2090.¹³ Pratiquement tous les travailleurs du Canada participent au RPC (ou au Régime des rentes du Québec dans cette province) : il est entièrement transférable,

peu coûteux et offre un revenu mensuel sûr et prévisible, protégé de l'inflation, pour le reste de la vie d'un travailleur à la retraite. Le RPC est administré par une autorité publique sans but lucratif, et les coûts annuels moyens représentent une fraction du coût moyen de l'épargne-retraite par fonds communs de placement (REER, comptes d'épargne libres d'impôt ou fonds enregistré de revenu de retraite).¹⁴

En juin 2016, le ministre fédéral des Finances et toutes les provinces sauf le Québec se sont entendus sur une légère bonification du Régime de pensions du Canada. Le taux de prestation de retraite, gelé à 25 % des gains moyens à vie ouvrant droit à pension durant les 50 ans d'histoire du Régime, vont graduellement augmenter à partir de 2019 pour atteindre 33,3 % en 2023.¹⁵ De plus, sur une période de deux ans commençant en 2024, la fourchette de revenus à laquelle le taux de prestation de retraite de 33 % s'appliquera augmentera de 14 % (passant de 55 300 \$ à 63 000 \$ en dollars de 2017). Cette bonification aura un impact notable, quoique modeste, sur les prestations de retraites des employés et des travailleurs autonomes. Les contribuables à revenu élevé et les employés âgés de 25 ans ou moins en 2025 en tireront le meilleur bénéfice, bien que les employés plus âgés, contribuant au taux accru pour même seulement quelques années avant leur retraite, verront une légère bonification de leurs prestations de RPC (voir *Figure 16*).

Les Canadiens et Canadiennes ayant des revenus au-dessus de la moyenne bénéficieront en plus du fait que les contributions au RPC seront déductibles

FIGURE 16 La cotisation supplémentaire au RPC, selon l'âge et le revenu du contributeur (dollars 2016)



Source: Calculs de l'auteur

aux fins de l'impôt. Les contribuables à revenu faible pourront tirer profit de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) bonifiée. La PFRT est un crédit d'impôt remboursable qui vise à offrir un allègement fiscal aux travailleurs à faibles revenus. Dans le but de réduire l'impact des contributions plus élevées au RPC pour les contribuables à faible revenu, le taux d'introduction de la PFRT sera légèrement haussé, les prestations maximales augmenteront, et le taux de réduction baissera un peu pour que la prestation soit supprimée progressivement à mesure que les revenus augmentent. Pour les travailleurs gagnant moins de 20 000 \$ annuellement, la bonification apportée par la PFRT compensera complètement la hausse des contributions au RPC.¹⁶

Le fait que la mesure législative d'optimisation du RPC n'a pas été appliquée à la prestation bonifiée dans le cas des clauses d'exclusion pour l'éducation des enfants et d'exclusion pour invalidité contenues dans la prestation actuelle du RPC constitue un recul important. En 1977, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a permis aux parents (principalement aux femmes) qui laissaient leur emploi pour élever des enfants de moins de 7 ans d'« exclure » des mois de peu ou pas de revenus du calcul de leur prestation de retraite. De la même façon, il était possible d'exclure des années de prestation d'invalidité du RPC du calcul existant des prestations globales de RPC. Ces exclusions n'ont pas été incluses dans la prestation bonifiée, ce qui veut dire, par exemple, que l'écart

entre les prestations moyennes de retraite des hommes et des femmes va persister plus longtemps dans l'avenir et pourrait effectivement augmenter.

Une deuxième préoccupation sérieuse est que l'impôt de récupération du SRG va réduire de manière significative les gains de revenu des prestations élevées du RPC pour les contribuables à faible revenu. Actuellement, alors que le revenu provenant du RPC et d'autres sources augmente, l'impôt de récupération du SRG inflige des réductions importantes de prestations aux personnes âgées à revenu bas ou modeste. À partir du premier dollar de revenu mensuel, la prestation maximum de SRG est diminuée de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu de plus de 3 500 \$ provenant du RPC, de régimes de retraite privés, de l'assurance-emploi, de revenu de location, d'emploi, ou de travail autonome. Et cela s'ajoute à toute diminution de supplément du SRG, qui est réduit de 0,25 \$ pour chaque dollar de revenu dépassant 2 000 \$ pour les bénéficiaires célibataires et 4 000 \$ de revenu combiné pour les couples. De nombreux suppléments de revenu et prestations provinciaux et même les programmes municipaux de soutien aux aînés sont axés sur l'admissibilité au SRG, faisant craindre une perte additionnelle de revenu si un revenu venant du RPC a pour effet l'inadmissibilité au SRG.

Les ministres des finances fédéral et provinciaux se sont engagés à revoir l'impôt de récupération du SRG pour les prestations de survivant du RPC, une prestation mensuelle au profit de l'époux, du conjoint de fait ou des enfants à charge d'un cotisant décédé. Comme tous les revenus du RPC, les prestations de

survivant sont incluses comme gain dans le calcul des prestations du SRG.

En 1997, les prestations de décès du RPC équivalaient à 6 mois de prestations de retraite, pour un maximum de 3 850 \$, indexé à la hausse annuellement pour s'ajuster à la croissance des salaires. Cette année-là, les prestations de décès ont été diminuées de plus de 30 % pour atteindre 2 500 \$ et ont été gelées pour que leur valeur réelle diminue avec le temps.

En octobre 2016, le gouvernement libéral a présenté une mesure législative créant un cadre pour les régimes de retraite à prestations cibles (RPC) des employeurs uniques du secteur privé fédéral et pour les sociétés d'État. En tant que promoteur d'un régime à prestations déterminées, un employeur est légalement tenu de financer les prestations pour que les pensions puissent être versées au moment de la retraite. Les pensions déjà accumulées à la suite d'années de service antérieures sont légalement protégées et ne peuvent être diminuées rétroactivement. Sous un régime à prestations cibles, l'obligation légale des employeurs est retirée et les prestations des années de service antérieures ou futures peuvent être réduites, incluant les pensions des retraités. La nouvelle mesure législative du gouvernement libéral permettrait la conversion des prestations déterminées en des prestations cibles contingentes, incluant celles des années de service antérieures. Cela permet aux employeurs, dans les faits, de revenir sur les promesses faites et de transférer totalement les risques liés aux pensions - des années de service antérieures

ou futures - aux membres du régime, actifs ou à la retraite.

Interventions du BFA

Mesures d'accroissement des revenus

- Annuler la mesure législative permettant la conversion rétroactive des prestations déterminées accumulées en des prestations cibles.
- Restreindre à 20 000 \$ les contributions au REER qui bénéficient de manière disproportionnée aux contribuables à revenu élevé (pour un coût de 16 milliards de dollars au fédéral), un niveau qui ne concernera que ceux qui gagnent 110 000 \$ ou plus par année (économies pour le gouvernement : 1,0 \$ milliards de dollars par année).
- Éliminer le fractionnement du revenu de pension, dont les avantages vont massivement au 10 % des contribuables à revenus élevés (économies pour le gouvernement : 1,3 \$ milliards de dollars par année).¹⁷

Réindexation des prestations de la Sécurité de la vieillesse

- Indexation du régime de la SV aux salaire et traitement moyens de l'industrie au lieu du prix d'ensemble de l'IPC, pour s'assurer que les prestations de retraite fixes s'alignent avec les revenus gagnés. (Coût : 60 milliards de dollars en 2017-18, 65 milliards de dollars en 2018-19 et 70 milliards de dollars en 2019-2020).¹⁸

Augmentation des suppléments du programme de SRG

- Augmenter de 1 000 \$ les revenus annuels des aînés célibataires à faible revenu et de 1 000 \$ ceux des couples aînés en accroissant les suppléments du SRG.
- Accroître l'exemption de revenu des suppléments du SRG en y ajoutant 3 000 \$ pour les aînés célibataires et 3 000 \$ pour les couples aînés.
- Exempter les prestations de survivant du RPC du calcul de revenu visant à déterminer l'admissibilité au SRG, et subséquemment réviser l'impôt de récupération du SRG dans le but de modérer ou d'éliminer l'impact de l'impôt de récupération sur les autres sources de revenus (coût total des trois mesures : 1,99 \$ milliards de dollars par année).

Amélioration du Régime de pensions du Canada

- Convoquer des rencontres de discussions avec les ministres fédéral et provinciaux afin d'augmenter le taux de remplacement du RPC, pour le faire passer de 33,3 % à 50 % des revenus, et ce jusqu'à 114 % du revenu maximum annuel ouvrant droit à pension.
- Inclure les clauses d'exclusion pour l'éducation des enfants et d'exclusion pour invalidité à cette prestation de retraite bonifiée.
- Rétablir les prestations de décès du RPC au niveau où elles seraient en 2017

si elles n'avaient pas été diminuées et gelées en 1997 et réindexer la prestation avec la croissance des salaires moyens.

Notes

- 1 Statistique Canada. (2016). *Le revenu des personnes âgées de 1976 à 2014 : quatre décennies, deux tendances*. Mégatendances canadiennes.
- 2 Statistique Canada, Tableau CANSIM 206-0041.
- 3 Statistique Canada, Enquête sur les régimes pensions au Canada.
- 4 Richard Shillington. (2016). *La condition économique des personnes âgées*. Institut Broadbent.
- 5 Statistique Canada, Tableau CANSIM 111-0040; Jonathan Rhys Kesselman. (2015). "Tax-Free Savings Accounts: Expanding, Restricting, or Refining?" (en anglais seulement) *Revue fiscale canadienne*. 63(4)
- 6 Statistique Canada, Tableau CANSIM 280-0008.
- 7 Michael C. Wolfson. (2011). *Projecting the Adequacy of Canadians' Retirement Incomes: Current Prospects and Possible Reform Options*. (en anglais seulement) Étude de l'Institut de recherche en politiques publiques, no 17. Voir aussi Richard Shillington. (2016). *La condition économique des personnes âgées*. Institut Broadbent.
- 8 Gouvernement du Canada. (2016). *Budget de 2016 : Assurer la croissance de la classe moyenne*. Ottawa : Imprimeur de la Reine
- 9 Statistique Canada, Tableau CANSIM 111-0035.
- 10 Receveur général du Canada. (2016). *Comptes publics du Canada, 2016 : Volume II*. Ottawa : Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement
- 11 Bureau de l'actuaire en chef. (2016). *Rapport actuariel (13e) modifiant le rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse au 31 décembre 2012*. Ottawa : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.
- 12 Vettese, *op.cit.*
- 13 Bureau de l'actuaire en chef. (2016). *Rapport actuariel (27e) sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2015*. Ottawa : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.
- 14 Keith Ambachtsheer. (2015). "Yes, Public Pensions are Cheaper." *Benefits Canada*. (en anglais seulement)
- 15 Ministère des Finances. (2016). *Document d'information : Bonification du Régime de pensions du Canada (RPC)*.
- 16 Analyse du Ministère des Finances.
- 17 Ministère des Finances. (2016). Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations. Ottawa : Ministère des Finances, Canada; Macdonald, David. (2016). *Out of the Shadows: Shining a light on Canada's unequal distribution of federal tax expenditures*. (en anglais seulement) Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 18 Les données salariales sont tirées de Statistique Canada, Tableau CANSIM 281-0063 et les données de l'IPC de CANSIM 326-0020

Premières Nations



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

PREMIÈRES
NATIONS

ENJEUX ÉLEVÉS

- Plus de 10 000 diplômés du niveau secondaire des Premières Nations n'ont pas accès à un enseignement postsecondaire et les enfants reçoivent un enseignement de qualité inférieure en raison d'un plafond de financement de longue date.
- Les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ne sont pas à la hauteur des normes provinciales, car le financement n'est pas adéquat.
- La qualité inférieure des logements, l'insalubrité de l'eau potable propre des infrastructures obligent les membres des Premières Nations à quitter leurs collectivités.
- Quelque 58 langues autochtones sont menacées d'extinction.

CHOIX CLAIRS

- Investir 141,6 millions de dollars dans l'enseignement postsecondaire pour les étudiants des Premières Nations et 653,2 millions de dollars dans l'enseignement de la maternelle à la 12^e année.
- Apporter un soutien financier aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin d'exécuter les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne.
- Investir 1,9 milliard de dollars dans les logements, l'eau et les infrastructures des collectivités des Premières Nations.
- Investir 153,4 millions de dollars par année pour appuyer la revitalisation des langues autochtones.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et l'ensemble des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Bien que le budget de 2016-2017 prévoie des investissements bien accueillis de 8,4 milliards de dollars sur cinq ans, le financement qui permet d'appuyer les gouvernements des Premières Nations dans la prestation de programmes et services de base demeure touché par un sous-financement historique. L'engagement pris par le premier ministre d'éliminer le plafond de 2 % pour l'augmentation du financement annuel affecté

aux programmes et services de base destinés aux Premières Nations exige manifestement des investissements continus. L'Assemblée des Premières Nations estime que le plafond de 2 %, qui est en place depuis 1996, a entraîné des pertes cumulatives par rapport à l'inflation et la croissance démographique de l'ordre de 30 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Affaires autochtones et du Nord a augmenté de 4,5 % le financement affecté à l'enseignement de la maternelle à la 12^e année et d'un peu plus de 3 % le financement affecté aux services à l'enfance et à la famille, pour finalement dépasser le plafond de 2 % dans ces secteurs. Toutefois, l'augmentation du soutien à la gouvernance et à l'administration

des Premières Nations, à l'exploitation et l'entretien dans les projets d'investissement ainsi qu'à l'aide au revenu demeure sous la barre des 2 % pour l'exercice en cours.

Après de nombreuses années d'inaction et de négligence, les investissements présentés dans les secteurs qui suivent aident à réparer les dommages, bien qu'ils ne comblerent pas entièrement ce besoin. Néanmoins, ces investissements contribueraient largement à démontrer la volonté du gouvernement du Canada à véritablement réinitialiser sa relation avec les Premières Nations.

Éducation

Un financement considérable a été affecté à l'éducation des Premières Nations dans le budget de 2015-2016, mais ce secteur demeure désavantagé par rapport aux systèmes provinciaux. Le taux de croissance annuelle moyen du financement pour l'éducation a été de 5 %, ce qui signifie que le secteur de l'éducation des Premières Nations n'est pas arrivé à suivre le rythme de l'inflation et de la croissance démographique depuis les 20 dernières années. Une formule de financement stable est nécessaire à plus long terme. Il faut également faire des investissements immédiats pour se rattraper, afin d'établir un nouveau processus de partenariat national et honorable entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations, de mettre au point de nouveaux systèmes d'éducation et d'offrir des programmes linguistiques et culturels.

L'enseignement postsecondaire a été exclu du budget de 2015-2016 et nécessite un financement immédiat pour régler l'arriéré

existant des 10 000 diplômés des Premières Nations qui se préparent à faire leurs études postsecondaires, mais qui n'ont pas accès au financement pour le faire.

Services à l'enfance et à la famille

Les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations sont devenus une priorité nationale. La crise du suicide chez les jeunes, fréquemment associée au traitement en placement familial, se poursuit. Dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation de 2015, on a accordé la priorité au bien-être de l'enfance et, dans une décision de principe du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP), plusieurs ordonnances ont été rendues concernant les améliorations à apporter aux services dans ce secteur. Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre les appels à l'action et il est tenu par la loi de respecter les ordonnances du TCDP.

Bien qu'on ait promis dans le budget fédéral de 2016 un montant de 634,8 milliards de dollars sur cinq ans, le montant de 71 millions de dollars investi en 2016-2017 n'a pas atteint le niveau d'investissement requis, et l'engagement de 99 millions de dollars ne comblera pas ce besoin, qui est évalué à plus de 200 millions de dollars par année par Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations. En novembre 2016, le Parlement a adopté à l'unanimité une motion visant à accorder un investissement supplémentaire de 155 millions de dollars aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, mais cette mesure n'a

pas encore été concrétisée et des batailles juridiques se poursuivent.

Des questions hautement prioritaires comme l'instauration d'une approche améliorée et axée sur la prévention pour les services à l'enfance et à la famille nécessiteront des investissements supplémentaires pour combler l'écart en matière de services entre les systèmes de bien-être à l'enfance financés par les provinces et ceux offerts par les Premières Nations au moyen du financement fédéral.

Les Premières Nations se réjouissent également de la volonté du gouvernement du Canada à tenir un dialogue sur la transformation des services à l'enfance et à la famille à un niveau plus fondamental, pour régler la question de la compétence et faire des progrès afin de réduire le nombre d'enfants pris en charge tout en renforçant la sécurité de tous les enfants des Premières Nations.

Logement

Un logement abordable est un droit de la personne fondamentale et un fondement de la réussite. Le surpeuplement, la moisissure et les autres lacunes de logement ont une incidence négative sur la réussite scolaire, l'emploi et la santé au sein des Premières Nations. Sans financement adéquat, les collectivités sont incapables de répondre à la demande de nouveaux logements, ce qui incite les gens à déménager en milieu urbain. Cet exode accroît l'itinérance, la perte de la langue, l'abus d'alcool ou d'autres drogues et l'éclatement de la famille. Un important besoin de nouvelles constructions et de rénovations persiste pour atténuer

le surpeuplement, combler les lacunes et fournir les services requis.

Selon une étude commandée par Affaires autochtones et du Nord Canada, estime qu'entre 2012 et 2036, il manquera 99 581 logements, il en faudra 5 836 de plus pour remplacer des logements existants et environ 12 492 logements auront besoin de rénovations majeures. Compte tenu des investissements présentés dans le budget de 2016, l'investissement annuel supplémentaire nécessaire pour combler ces besoins est de 523 millions de dollars en 2017-2018 et de 800 millions de dollars par année par la suite.

L'eau

L'accès à de l'eau potable propre est un droit de la personne universel, récemment confirmé par les Nations Unies, et il incombe au Canada de veiller à ce que toutes les collectivités des Premières Nations y aient accès. Toutefois, la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières Nations demeure une préoccupation nationale. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer les avis d'ébullition d'eau dans les réserves dans les cinq années après avoir été élu et, dans son budget de 2016, il s'est engagé à verser 1,8 milliard de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accès à de l'eau potable propre et le traitement des eaux usées dans les réserves.

En 2011, une étude du gouvernement a évalué les besoins liés aux installations d'eau potable et d'eaux usées dans les collectivités des Premières Nations dans une dizaine d'années à 4,7 milliards de dollars, en plus d'un budget d'exploitation et

d'entretien prévu de 419 millions de dollars par année. Les coûts supplémentaires sont liés aux systèmes de distribution de l'eau et de collecte des eaux usées. Malgré l'important investissement prévu dans le budget de 2016, on estime qu'il faudra un financement supplémentaire de 300 millions de dollars par année.

Autres infrastructures

Parmi les autres infrastructures dans les collectivités, mentionnons les écoles primaires et secondaires; les chemins et les ponts; les casernes de pompiers et autres installations et équipement de protection incendie; la production et la distribution d'électricité; les systèmes de carburant; les installations communautaires et récréatives; les bureaux des conseils de bandes; la protection contre les inondations et l'érosion; l'assainissement des sites contaminés et la connectivité Internet. Le gouvernement du Canada élabore un plan d'infrastructure décennal. Les Premières Nations sont les plus désavantagées, dans l'histoire et à l'heure actuelle, et elles ont besoin d'une part de cet investissement qui soit proportionnelle à leur besoin en matière d'infrastructure. Ce besoin est évalué à 1,1 milliard par année.

Langues

Le budget de 2016 a prévu un investissement de 5 millions de dollars dans l'Initiative des langues autochtones et une promesse selon laquelle le gouvernement du Canada travaillerait de concert avec les peuples autochtones pour déterminer la

meilleure façon de procéder au cours des prochaines années. L'ABFG propose que, en plus des programmes d'immersion scolaires faisant l'objet de discussions avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord, un investissement soit fait dans la revitalisation linguistique dans les collectivités, la revitalisation linguistique chez les adultes, et dans le maintien et la diffusion des connaissances linguistiques. L'investissement doit être accordé de toute urgence compte tenu de la crise à laquelle les langues autochtones sont confrontées au Canada.

La langue définit l'identité nationale et chaque langue est importante. Les langues font partie intégrante de la continuité culturelle, qui a été définie comme étant un facteur clé dans la prévention du suicide chez les jeunes¹. Il est inacceptable que quelque 58 langues des Premières Nations soient menacées d'extinction. Sans mesures de soutien pour les langues autochtones, des nations et des cultures entières sont en péril. Un investissement de 153,3 millions par année est nécessaire.

Accords de santé avec les Premières nations

La santé et le bien-être de nombreux peuples et communautés des Premières nations au Canada sont en crise profonde. Les données qui existent peignent une image honteuse. Comparativement à la population canadienne en général, les peuples des Premières Nations: face des taux plus élevés de maladies chroniques et transmissibles; ont un accès limité aux aliments sains et

aux possibilités d'emploi; expérience 5–7 années d'espérance de vie inférieure; ont un taux de mortalité infantile qui est 1,5 fois plus élevé; et ont un taux de suicide 5–6 fois plus élevé.

Malgré des ressources chroniquement insuffisantes, les collectivités des Premières Nations transforment leurs systèmes de santé et bien-être pour mieux répondre aux besoins des communautés en se basant sur des conceptions holistiques. La renégociation de l'Accord sur la santé donne aux provinces, aux territoires et au gouvernement fédéral l'occasion de faire progresser la santé des Premières Nations avec les Premières Nations comme partenaires à part entière. La structure des investissements devrait être responsable envers les Premières Nations et doit se déplacer loin de financement cloisonné et à court terme et vers un financement durable et à long terme qui est sensible à les besoins et priorités des Premières Nations (pour plus de renseignements sur les Accords de santé avec les provinces, voir le chapitre sur les soins de santé).

Interventions du BFA

Intervention : Investir 795 millions de dollars par année dans l'enseignement des Premières Nations, dont 653,2 millions de dollars pour les écoles de la maternelle à la 12^e année et 141,6 millions pour les étudiants de niveau postsecondaire.

Résultat : Le financement pour les écoles des Premières Nations sera comparable à celui versé aux autres étudiants du Canada, et 10 000 étudiants des Premières Nations

seront en mesure de poursuivre des études postsecondaires.

Intervention : Investir 155 millions de dollars par année dans les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Résultat : Les services de bien-être à l'enfance des Premières Nations se rapprocheront d'un niveau comparable à celui des systèmes de bien-être à l'enfance des provinces.

Intervention : Investir 1,9 milliard de dollars dans les logements, l'eau et d'autres infrastructures pour les collectivités des Premières Nations.

Résultat : Des milliers de maisons seront construites, de l'eau potable propre sera fournie à un plus grand nombre de personnes et des chemins relieront les Premières Nations au reste du Canada.

Intervention : Investir 154 millions de dollars par année dans la revitalisation des langues autochtones.

Résultat : L'extinction de 58 langues autochtones sera évitée et le nombre de personnes qui parlent couramment ces langues augmentera d'un bout à l'autre du pays.

Intervention: Investir \$1,58 milliards de dollars pour soutenir les systèmes de santé des Premières Nations. Cet investissement portera sur l'arriéré des infrastructures de santé, offrira de nouveaux services de santé aux enfants, élargira le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones et soutiendra la capacité de gouvernance en matière de santé des Premières Nations tout en s'occupant des

soins communautaires, de la santé mentale et des soins de santé sur une base de besoins.

Résultat: Les Premières Nations ont accès aux meilleurs programmes et services de santé au Canada

Notes

1 Chandler, M.J. et Lalonde, C. E. « Cultural continuity as a moderator of suicide risk among Canada's First Nations » dans Kirmayer, L. et Valaskakis, G. (Eds.), *Healing Traditions: The Mental Health of Aboriginal Peoples in Canada* (p. 221–248), University of British Columbia Press.

Services de garde à l'enfance



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

SERVICES DE GARDE
À L'ENFANCE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les services de garde à l'enfance sont traités comme un produit vendu sur le marché et non comme un service public.
- Les frais des services de garde à l'enfance, déjà élevés, augmentent plus rapidement que l'inflation.
- Les places en services de garde à l'enfance suffisent à accueillir seulement 25 % des enfants.
- Les services de garde à l'enfance sont entachés par une qualité inégale, un roulement élevé du personnel et de maigres salaires.
- On constate le peu de leadership du gouvernement fédéral à l'égard de la planification, du financement et de l'établissement de normes.
- En ce qui a trait aux services de garde à l'enfance, le Canada arrive en dernière place des pays économiquement avancés.
- Les congés de maternité et les congés parentaux sont inéquitables et inadéquats.

CHOIX CLAIRS

- Établir un réseau complet de services publics de garde à l'enfance sans but lucratif pour tous les enfants et familles de l'ensemble du Canada.
- Rendre abordables les frais imposés aux parents.
- Fournir des places pour tous, en respectant les besoins divers des familles et en intégrant entièrement les enfants handicapés.
- Veiller à une qualité toujours élevée des programmes offerts par un personnel qualifié, bien rémunéré et respecté.
- Élaborer des politiques et une planification de haut calibre, assurées par un financement public d'importance.
- Se doter de services de garde à l'enfance dont on pourra être fiers, offrant d'excellentes options abordables au bénéfice des enfants et des familles.
- Élargir et améliorer les congés de maternité et les congés parentaux afin de soutenir les femmes et les hommes et afin de répondre aux besoins des familles partout au Canada.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

« Pour les familles canadiennes, les services de garde d'enfants abordables et de haute qualité sont plus qu'une commodité – ils sont un besoin. »¹ Ces quelques mots, tirés du budget fédéral de 2016, découlent de la promesse électorale de 2015 du Parti libéral où il s'engageait à collaborer avec les « territoires et communautés autochtones pour commencer à se pencher sur un nouveau Cadre national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants...qui répond aux besoins des familles canadiennes, peu importe où elles vivent. »² Ces propos laissent supposer

un engagement gouvernemental envers une approche vaste – ou universelle – des services de garde d'enfant, une approche qui fait défaut aux Canadiens depuis beaucoup trop longtemps.

En 2008, le Canada se classait au dernier rang de pays pairs pour dix indicateurs des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE).³ Le gouvernement conservateur venait tout juste d'annuler le programme national de garderies comportant des transferts en argent importants aux provinces et aux territoires, et de retirer le fédéral de tout rôle dans l'amélioration de la prestation des services existants de garde à l'enfance.

Il est inquiétant, quoique pas étonnant, de constater que malgré les initiatives prometteuses de certaines provinces, les services de garde au Canada demeurent inabordables, non disponibles et de qualité irrégulière.

Un corpus solide de recherches confirme les avantages d'une approche universelle en matière de services de garde par rapport à une approche ciblée, comme l'explique le document technique du BFA ci-joint, *Des services de garde pour nous tous et toutes : Des services de garde universels pour l'ensemble des Canadiens en 2020*.⁴

Premièrement, on retrouve des enfants vulnérables dans toutes les strates socioéconomiques. Une approche ciblée uniquement sur la base du revenu (courante au Canada) « risque de ne pas atteindre la proportion réduite, mais souvent plus grande en nombre absolu » d'enfants vulnérables provenant de milieux à revenus moyens et élevés.⁵ Un deuxième avantage de l'approche universelle est qu'elle permet de prévenir l'exclusion sociale. Le regroupement d'enfants en provenance de divers environnements socioéconomiques offre aux enfants vulnérables de plus grands bienfaits que les programmes ciblés.

Troisièmement, selon un rapport de l'UNICEF de 2008, les services universels « nécessitent généralement une aide publique plus continue et ils correspondent à un souci public majeur en matière de qualité. » « Trop souvent, des services destinés aux pauvres sont synonymes de services

médiocres. »⁶ En outre, l'accès aux services de garde est un enjeu à tout le moins relié autant à la participation des parents au

marché du travail et à l'égalité des femmes qu'au développement de l'enfant. C'est dire que la question du besoin de services de garde de qualité ne se limite pas uniquement aux familles à faible revenu ni seulement à celles qui ont des enfants vulnérables; en fait, cela est essentiel « à la sécurité économique des familles et en particulier, à la sécurité économique des femmes ».⁷

Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance

Au début de 2016, la communauté canadienne des services de garde à l'enfance a élaboré un *Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour tous*.⁸ Il s'agit essentiellement d'un modèle visant l'établissement du réseau de garde d'enfants universel complet et de qualité élevée dont nous avons besoin. Ce cadre fait appel au leadership du gouvernement fédéral et demande un financement des services de garde d'enfants, tout en reconnaissant les rôles clés des provinces, des territoires et des collectivités autochtones à l'égard de l'élaboration et de la mise en place de services permettant de répondre aux besoins locaux. Il affirme que « bien que la vision que nous partageons avec elles comporte beaucoup de points communs, nous reconnaissons que les communautés autochtones peuvent choisir des approches et des contenus qui leur sont propres ».

Le mouvement canadien pour la promotion des services de garde d'enfants définit les services de garde universels comme des services accessibles à tous, abordables et

inclusifs, facultatifs et non (nécessairement) gratuits.⁹ L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) stipule : « Les réseaux universels assurent l'accès à tous indépendamment du revenu de la famille ou d'autres facteurs. Les réseaux universels efficaces s'emploient à éliminer toute une gamme d'obstacles sociaux, culturels, géographiques, liés aux capacités des personnes ou autres empêchant l'accès et la participation équitables. »¹⁰

Tout en exhortant les gouvernements à jouer un rôle important en matière de planification et d'établissement des politiques, une approche globale des SÉGE envisage une variété de services offerts par des fournisseurs publics sans but lucratif, en divers lieux (garderies, domiciles, écoles), sur différentes périodes (journées partielles, complètes, heures prolongées ou non standard).¹¹ Des éducateurs de la petite enfance bien formés, soutenus et rémunérés sont essentiels à la qualité du service.¹²

Enfin, un système complet de SÉGE de grande qualité doit être intégré à des améliorations des politiques familiales, notamment une bonification des congés parentaux et du soutien du revenu offert aux parents, afin de répondre aux besoins diversifiés des familles et des enfants à l'échelon local. Trois « compréhensions » interreliées sous-tendent ces principes, et elles sont essentielles à la réalisation d'un cadre national factuel.

Premièrement, le Canada doit s'éloigner des approches basées sur le marché qu'il a adoptées pour les services de garde à l'enfance. Dans le cadre de ces approches, les gouvernements assument une responsabilité

limitée en matière d'élaboration de politiques, et le financement public se résume essentiellement à offrir aux parents des subventions ou des allègements fiscaux. Les piètres résultats du Canada en matière de SÉGE par rapport aux pays industrialisés s'expliquent en grande partie par l'absence d'un système géré par le secteur public.¹³

Deuxièmement, bâtir un SÉGE complet exige une vision claire à longue échéance, assortie d'un financement soutenu et adéquat, sur lequel bâtir les exigences en matière de reddition de comptes du secteur public. À l'échelon international, le point de repère a été fixé à au moins 1 % du PIB pour les pays cherchant à établir un SÉGE efficace pour les enfants âgés de zéro à 5 ans.¹⁴ Le Canada doit augmenter sensiblement son financement par l'entremise d'un processus d'édification de réseau (qui peut demander jusqu'à dix ans) afin d'atteindre ce modeste objectif.¹⁵

Troisièmement, le gouvernement fédéral doit affirmer son rôle de leadership, et les rôles respectifs des provinces et des territoires dans l'établissement d'un réseau de garde d'enfants universel complet et de qualité élevée. Dans leur Programme électoral, les Libéraux ont déclaré : « nous n'imposerons pas de coûts ou de modèles prédéterminés aux autres paliers de gouvernement, mais travaillerons plutôt en collaboration avec chacun d'entre eux pour parvenir à des ententes. »¹⁶ Cela correspond bien au cadre commun élaboré par les défenseurs des services de garde à l'enfance, « atteindre les principaux objectifs du gouvernement [fédéral] pour les familles dans toutes les régions, à savoir l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et l'inclusion, exigera

une approche globale pour l'ensemble du pays » qui reconnaît la compétence première des provinces et des territoires à l'égard des services de garde ».17

En l'absence de leadership du gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont mis sur pied des SÉGE présentant de nombreux points communs. Malgré les caractéristiques exemplaires de certains réseaux, la plupart sont généralement moins efficaces.

Par exemple, tous les SÉGE provinciaux et territoriaux offrent des jardins d'enfants financés et offerts par le secteur public, des services de garderie et des services de garde en milieu familial, à temps plein et à temps partiel, de même que des programmes de ressources familiales. La plupart des administrations dépendent en grande partie des services à but lucratif et sans but lucratif, où règnent les règles du marché, et offrent un financement public de base limité. Le financement des services de garde d'enfants prend surtout la forme de subventions accordées aux familles à faible revenu.

Sauf au Québec, tous les services de garde d'enfants comptent énormément sur les paiements versés par les parents comme source de revenus principale. Ces frais, souvent plus élevés que les frais de scolarité universitaires, augmentent à une vitesse qui dépasse l'inflation.¹⁸ Tous les services de garde d'enfants du Canada sont fournis par un effectif presque entièrement féminin, faiblement rémunéré, et demandent une formation généralement inférieure aux seuils internationaux.

Dans la pratique, ces analogies structurelles font que les défis quotidiens

auxquels font face les familles sont remarquablement semblables, peu importe leur lieu de résidence. Il arrive souvent que les services de garde d'enfants ne soient pas disponibles lorsque les parents en ont besoin ou là où ils en ont besoin, et qu'une minorité de familles seulement puisse se permettre de les payer. Quand les parents réussissent à obtenir une place, la qualité des soins est parfois tellement mauvaise qu'on ne peut compter sur ces services pour donner aux enfants un bon départ dans la vie.

En outre, dans toutes les régions du Canada, certains groupes tels les nourrissons, les enfants handicapés, les nouveaux arrivants, les collectivités rurales, les parents qui travaillent à temps partiel ou en dehors des heures normales, et tout particulièrement les familles autochtones, sont mis à l'écart par les SÉGE. Partout au Canada, les services de garde d'enfant culturellement appropriés aux enfants autochtones, tant dans les réserves que hors réserve, sont cruellement sous-financés et sous-développés. Il n'est donc pas étonnant que la Commission de vérité et réconciliation préconise des services de garde d'enfants culturellement appropriés dans le cadre du processus de guérison et de réconciliation.

Interventions du BFA

Le BFA doit faire passer le Canada d'une approche de SÉGE basée sur le marché, qui ne fonctionne pas, à un réseau de garde d'enfants géré par le secteur public, de qualité, universel et complet. Le financement du réseau de garde d'enfants fait actuellement

partie du fonds des infrastructures sociales qui prévoit 21,9 milliards de dollars sur onze ans pour financer de façon non différenciée le logement abordable, les installations pour personnes âgées et les ressources culturelles. Pour favoriser la transparence et la reddition de comptes et pour mesurer les progrès réalisés, il faut affecter une source de financement réservée et soutenue.

Intervention : Engager la somme de 600 millions de dollars comme source de financement fédérale réservée et soutenue. Bien que les dépenses de SÉGE au cours de la première année soient relativement modestes, afin de permettre la planification et la préparation efficaces par les échelons fédéral, provinciaux et territoriaux, elles augmenteront d'un milliard de dollars chaque ans pour cinq ans afin d'atteindre le point de repère fixé à au moins 1 % du PIB. Le programme sera peaufiné après cinq ans.

Intervention : Pour répondre au cadre commun d'un programme canadien de services de SÉGE, le nouveau financement sera assorti de certaines conditions. Le gouvernement fournira 100 millions de dollars afin de doter les collectivités autochtones des ressources nécessaires pour commencer à concevoir, offrir et régir des systèmes et services de SÉGE qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations; Il fournira aussi 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires qui se sont engagés à mettre sur pied leur propre cadre de services de SÉGE respectant les principes d'universalité, de qualité élevée et d'intégralité et comprenant les éléments suivants :

- **des plans publics** visant à établir des systèmes intégrés et complets de SÉGE qui répondent aux besoins en services d'éducation des petits et de garde à l'enfance à la fois des enfants et des parents;
- **une gestion publique** de l'expansion des services réglementés publics et sans but lucratif relevant d'autorités publiques grâce à des processus de planification publique, y compris l'intégration des services communautaires existants dans les systèmes gérés par le secteur public;
- **un financement public** affecté directement aux services et réseaux de SÉGE plutôt que par des mesures de paiement aux parents en particulier afin de créer et de maintenir des services accessibles et de grande qualité grâce à un financement réservé, soutenu et prévisible;
- **des rapports publics** sur la qualité, l'accès et d'autres éléments du système de SÉGE présentés dans les assemblées législatives fédérale, provinciales et territoriales.

Intervention : Revoir et établir un plan afin de renforcer l'approche fédérale-provinciale-territoriale du congé de maternité ou parental sur le plan de l'admissibilité, de la flexibilité, du caractère adéquat des prestations, de considérations spéciales (comme les enfants handicapés), l'adoption, les naissances multiples et le congé réservé au parent d'un couple qui n'est pas celui qui a donné naissance.

Notes

1 Ministère des Finances. (2016). *Budget fédéral. Assurer la croissance de la classe moyenne*. Ottawa : Gouvernement du Canada. Extrait en ligne le 14 novembre 2016 <http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf>, p. 101

2 Parti libéral du Canada. (2015). « Une plus grande sécurité financière pour les familles de la classe moyenne. » Document d'information. Parti libéral du Canada. Extrait le 23 décembre 2016 des sites <https://www.liberal.ca/files/2015/09/Une-plus-grande-securite-financiere-pour-les-familles-canadiennes.pdf> et <http://www.liberal.ca/fr/realchange/garde-denfants/>; les expressions « éducation préscolaire et services de garde d'enfants » et « services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) » englobent les garderies, les services de garde en milieu familial réglementés, les prématernelles, les garderies éducatives et les jardins d'enfants. Nous allons employer ici les expressions *services de garde d'enfants, éducation préscolaire et services de garde d'enfants et SÉGE* de façon interchangeable, bien que nous tendions à désigner par SÉGE nos aspirations d'édification de réseau.

3 UNICEF. (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*. Bilan Innocenti 8. Florence, Italie : UNICEF Centre de recherche Innocenti.

4 Les aspects clés de ce document technique sont intégrés au présent chapitre. Disponible en ligne à : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/12/Des_services_de_garde_pour_nous_tous_et_toutes.pdf

5 UNICEF. (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*. Bilan Innocenti 8. Florence, Italie : UNICEF Centre de recherche Innocenti, p. 18.

6 UNICEF. (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*. Bilan Innocenti 8. Florence, Italie : UNICEF Centre de recherche Innocenti, p. 17.

7 Parti libéral du Canada. (2015). « Une plus grande sécurité financière pour les familles de la classe moyenne. » Document d'information. Parti libéral du Canada. Extrait le 23 décembre 2016 du site <https://www.liberal.ca/files/2015/09/Une-plus-grande-securite-financiere-pour-les-familles-canadiennes.pdf>

8 Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, et Campagne 2000. (2015). *Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour tous*. Extrait le 23 décembre 2016 du site http://www.cccf-fcsge.ca/wp-content/uploads/un_cadre_commun_pour_ba%CC%82tir_un_syste%CC%80me_de%CC%81ducation_pre%CC%81scolaire_et_de_garde_a%CC%80_lenfance_pour_tous.pdf

9 En garderie, l'expression « inclusion » veut habituellement dire un service qui accueille, soutient et intègre des enfants à besoins particuliers à l'ensemble du groupe. Toutefois, l'expression « inclusion sociale » s'emploie plus généralement pour désigner un processus « visant à améliorer les dispositions permettant aux personnes et aux groupes de participer à la société ». La communauté canadienne des services de garde à l'enfance envisage un système inclusif qui accueille, soutient et respecte les familles dans toutes leurs diversités.

10 Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. (2004). *Stratégie canadienne en matière de services de garde à l'enfance* — Cadre d'action proposé. Ottawa ON, auteur

11 À l'égard de la prestation de services à but lucratif, la position dominante du mouvement pour la promotion des services de garde d'enfants, qui repose sur les meilleures connaissances disponibles, est qu'il sera possible pour les garderies à but lucratif de poursuivre leur exploitation au sein d'un système financé par le secteur public, à condition de respecter les exigences en matière de reddition de comptes des fournisseurs publics, comme les autres fournisseurs privés qui offrent des services sans but lucratif et les services de garde d'enfants en milieu familial. Toutefois, les services à but lucratif vont cesser de croître, car les nouveaux financements publics devraient être utilisés pour accroître l'accès à des services publics abordables de grande qualité et communautaires, et non pour les services privés.

12 Bennett, J. (2008). *Review of the literature and current policy in the early childhood field*. Document de travail UNICEF Centre de recherche Innocenti. Extrait le 14 novembre 2016 du site https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2008_01_final.pdf

13 Ferns, C. et Beach, J. (2015). *From Child Care Market to Child Care System*. In *Our Schools, Our Selves*, numéro spécial, été 2015. *Moving Beyond Baby Steps: A child care plan for Canada*. Extrait le 14 novembre 2016 du site <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/09/>

OS120_Summer2015_Child_Care_Market_to_Child_Care_System.pdf

14 UNICEF. (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*. Bilan Innocenti 8. Florence, Italie : UNICEF Centre de recherche Innocenti.

15 Child Care Briefing Note. (2006). *Early learning and child care: How Does Canada Measure Up? International comparisons using data from Starting Strong II* (Organisation de coopération et de développement économique, 2006). Childcare Resource and Research Unit.

16 Parti libéral du Canada. (2015). « Une plus grande sécurité financière pour les familles de la classe moyenne. » Document d'information. Parti libéral du Canada. Extrait le 23 décembre 2016 du site <https://www.liberal.ca/files/2015/09/Une-plus-grande-securite-financiere-pour-les-familles-canadiennes.pdf>

17 Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, et Campagne 2000 (2015). *Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour tous*. Extrait le 23 décembre 2016 du site http://www.ccf-fcsge.ca/wp-content/uploads/un_cadre_commun_pour_ba%CC%82tir_un_syste%CC%8ome_de%CC%81ducation_pre%CC%81scolaire_et_de_garde_a%CC%8o_lenfance_pour_tous.pdf

18 Macdonald, D. et Friendly, M. (2016). *Un problème grandissant : Frais de garde d'enfants dans les grandes villes du Canada 2016*, Centre canadien de politiques alternatives. Extrait le 23 décembre 2016 du site https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/12/A_Growing_Concern.pdf

Services publics



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

SERVICES
PUBLICS

ENJEUX ÉLEVÉS

- La population canadienne a augmenté de 43% depuis 1983, mais la croissance de l'emploi dans la fonction publique fédérale n'a été que de 3%.
- Quelque 24 000 postes ont été éliminés depuis les coupures imposées à la fonction publique en 2010. Beaucoup de ces emplois perdus doivent être récupérés si les niveaux de service vont être améliorés.
- L'emploi à temps plein au gouvernement fédéral diminue, alors que l'emploi à temps partiel a augmenté de 9,3%, l'emploi occasionnel de 8,3% et l'emploi pour étudiants de 6,0%.
- Chaque tranche de 20 milliards de dollars du financement en PPP qui est actuellement proposé pour la banque de l'infrastructure occasionnerait des frais d'intérêt additionnels de 6,2 milliards de dollars.

CHOIX CLAIRS

- Embaucher un nombre suffisant de fonctionnaires pour fournir un service de qualité et assurer l'exécution de la loi.
- Créer plus d'emplois permanents dans la fonction publique fédérale.
- Créer une banque de l'infrastructure financée par un emprunt public et non en PPP.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Annuler les compressions imposées à la fonction publique

La population du Canada est passée de 25,3 millions de personnes en 1983 à 36,2 millions en 2016, soit une augmentation de 43%. Entre temps, le nombre de fonctionnaires fédéraux qui était de 250 882 en 1983 se chiffrait à 258 979 en 2016, ce qui représente une hausse de 3,1% seulement. ¹ Entre 1983 et 2015, le Produit intérieur brut (PIB) réel du Canada s'est accru de 120,8%, alors que les dépenses réelles au titre des programmes fédéraux n'ont augmenté que de 52,6%. La fonction publique doit croître si le gouvernement veut répondre aux besoins des citoyens.

Depuis six ans, l'effectif de la fonction publique fédérale a été décimé par les compressions directes et la sous-traitance. Bien que le budget 2016 prévoyait des dépenses accrues pour la fonction publique, cela ne s'est pas encore concrétisé. Moins de 2 000 travailleurs ont été embauchés entre avril 2015 et avril 2016. Ce nombre est très faible comparativement aux 24 000 emplois éliminés depuis 2010 par l'ancien gouvernement. ²

Le gouvernement actuel met de l'avant un programme ambitieux, mais il ne pourra pas le réaliser sans ajouter des ressources. C'est évident dans certains ministères clés. Par exemple, le gouvernement a pris d'importants engagements à l'égard de la défense, du maintien de la paix, de l'environnement

et de l'emploi. D'après les statistiques du Conseil du Trésor, la Défense nationale n'avait réembauché en avril 2016 que 343 travailleurs, malgré les compréhensions qui ont entraîné l'élimination de 4 337 postes depuis 2010. Environnement et Changement climatique Canada a supprimé 1 103 postes depuis 2010, dont 120 depuis 2015 seulement. Malgré l'engagement du nouveau gouvernement libéral de s'occuper du changement climatique, le ministère n'avait créé aucun nouveau poste en avril 2016.

Bien que le taux de chômage ne réussisse pas à baisser en dessous de 7%, Emploi et Développement social Canada n'a rétabli que 605 des 3 600 postes éliminés par l'ancien gouvernement selon les plus récentes statistiques de mars 2016. Le budget 2016 a annoncé la tenue d'un examen de la qualité des services en matière d'assurance-emploi mais les conclusions de l'examen, qui a recommandé une augmentation dans les niveaux de dotation, ne sont pas encore connues. D'après le document d'information même du gouvernement rédigé aux fins de cette consultation, les agents des centres d'appel de Service Canada ont reçu, au cours de l'exercice financier 20052006, 6,3 millions d'appels; de ce chiffre, ils ont demandé à 5 millions d'appelants de rappeler, alors qu'un demi-million d'appelants ont raccroché pendant qu'ils attendaient. Les statistiques sont encore pires dix ans plus tard : les agents n'ont répondu qu'à 3,4 millions d'appels, alors que 10,3 millions des appelants ont été invités à rappeler et 1,1 million de personnes ont raccroché pendant qu'elles attendaient.³ Le gouvernement n'a tout simplement pas

embauché assez de personnes pour effectuer le travail.

On constate la même inertie au chapitre de l'application des règlements. Par exemple, le budget 2016 a prévu le versement de 38,5 millions de dollars en deux ans afin d'améliorer les activités d'inspection des aliments, mais aucun inspecteur supplémentaire n'a été embauché. Jusqu'en novembre 2016, une seule inspection avait été prévue et portait sur un seul poste de travail pour une usine de transformation des viandes de l'Ouest canadien en activité 24 heures sur 24.⁴

Mais les effets négatifs d'une dotation déficiente sont encore plus évidents lorsqu'il s'agit des problèmes associés au système de paye Phénix. Le gouvernement a confondu le besoin d'effectuer un changement technologique et l'occasion d'éliminer du personnel, alors que l'ancien gouvernement a éliminé plus de 1 000 postes de conseillers en rémunération avant que le nouveau système de paye devienne opérationnel. Lorsque les problèmes liés au nouveau système sont devenus tellement criants qu'ils ne pouvaient plus être ignorés, le gouvernement a dû commencer à réembaucher le personnel spécialisé qu'il avait précédemment mis à pied afin de l'aider à régler les problèmes. Le gouvernement actuel reconnaît que ce fut une erreur de penser réaliser des économies en éliminant des postes dans ce cas précis.⁵

La nouvelle technologie est importante et peut aider les fonctionnaires à accomplir leurs tâches, mais elle ne remplace pas ceux qui assurent les services. Dans le budget 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait consolider les plateformes servant

à la gestion des ressources humaines, des ressources financières et de l'information en un seul système pangouvernemental appelé « Initiative de Transformation des services administratifs ». Par ailleurs, il doit améliorer les services, pas éliminer des emplois.

Dans l'ensemble, les coûts gouvernementaux liés à la rémunération ont diminué de 1,3% ou 120 millions de dollars, comparativement au dernier exercice, notamment parce que le gouvernement compte une main-d'œuvre précaire. Le nombre de fonctionnaires à temps plein diminue, alors que l'emploi à temps partiel a augmenté de 9,3%, l'emploi occasionnel de 8,3% et l'emploi pour étudiants de 6,0%.⁶ La Commission de la fonction publique signale qu'en 2015-2016 un total de 4 533 travailleurs ont été embauchés pour une période indéterminée, sans compter les employés qui ont quitté ou ont pris leur retraite. Pendant la même période, 32 370 employés ont été embauchés pour pourvoir des postes temporaires, occasionnels ou d'étudiants.⁷

Ces statistiques ne tiennent pas compte de l'utilisation de plus en plus grande d'employés contractuels qui sont embauchés par l'entremise d'agences de recrutement de travailleurs temporaires. Le gouvernement fait le suivi du nombre à cet égard uniquement au niveau macro. Les prévisions pour l'exercice financier 2016-2017 estimaient que le poste budgétaire des Services professionnels qui inclut les coûts d'emploi de ce genre se chiffrait à 10,9 milliards de dollars. Lorsqu'on a demandé aux ministères d'indiquer dans quelle mesure ils utilisaient des employés

contractuels, la plupart d'entre eux ont informé le Parlement qu'ils ne saisissaient pas ce genre d'information⁸. L'emploi précaire touche particulièrement les femmes et les jeunes.

Privatisation et sous-traitance

Tant le gouvernement dans sa Mise à jour économique et financière que le Conseil consultatif en matière de croissance économique ont recommandé de financer les services publics en ayant recours à des investisseurs du secteur privé. Le gouvernement actuel a aussi maintenu les projets de privatisation qu'a lancés le gouvernement précédent, comme les projets de durabilité économique de la Défense nationale qui prévoient transférer les services de soutien et d'entretien du secteur militaire au secteur privé. Un des objectifs de cette initiative de privatisation, d'après certains documents qui ont filtré, est de rendre l'industrie de la défense plus rentable, novatrice et concurrentielle⁹. Cette initiative semble calquer les initiatives de financement de la défense par le secteur privé au Royaume-Uni (PFI), qui auraient coûté à ce pays, d'après les estimations, 50 milliards de livres en fonds publics par année pendant toute la durée de ces projets, même si leur valeur en capital initiale n'était que de 9 milliards de livres¹⁰. Le système actuel financé par des fonds publics fait l'objet de critiques, parce qu'il restreint arbitrairement les profits, mais il faut se demander pourquoi les contribuables subventionneraient les profits du secteur privé.

Dans sa Mise à jour économique et financière de l'automne 2016, le gouvernement a proposé de créer une banque de l'infrastructure qui investirait 35 milliards de dollars à même les fonds publics en contrepartie du financement du secteur privé de 200 milliards de dollars pour construire de nouvelles infrastructures « génératrices de revenus ». Il est nécessaire de construire de nouvelles infrastructures et cette initiative aura une incidence positive sur le PIB et la croissance en emploi; de plus, le concept d'une banque de l'infrastructure est censé. Toutefois, le plan du gouvernement permettrait au secteur privé de proposer l'ampleur des nouveaux projets, et de pouvoir les financer en plus de les exécuter. Ce modèle de privatisation est dangereusement semblable à celui du Royaume-Uni où des fournisseurs privés à but lucratif de services publics ont remplacé la majeure partie de la fonction publique et, qu'à l'instar des grandes banques en 2008, sont devenus trop gros pour s'effondrer.

De récentes études du gouvernement canadien ont recommandé la privatisation d'infrastructures publiques existantes, comme les aéroports¹¹. Bien que ce soit une manière facile d'accroître les revenus du gouvernement, ce n'est pas dans l'intérêt public. Par exemple, la privatisation des aéroports entraînerait probablement l'imposition de frais d'utilisation régressifs et de péages.

Une banque canadienne de l'infrastructure devrait être financée par un emprunt gouvernemental et des fonds publics. La banque nationale d'infrastructures des États-Unis¹² et la banque européenne

d'investissement¹³ pourraient servir d'exemples. Elle serait financée directement par un emprunt fédéral et probablement par des contributions provenant d'autres ordres de gouvernement qui seraient aussi des actionnaires de la banque. Cette mise en commun initiale des capitaux donnerait à la banque les moyens d'émettre des obligations et d'emprunter auprès de sources privées.

Le financement des infrastructures ne devrait pas dépendre du volume de profits qu'obtient le secteur privé du secteur public. Les investisseurs institutionnels ne prêtent pas d'argent gratuitement. La plupart d'entre eux s'attendent à un taux de rendement de 7 à 9%, alors que le gouvernement peut emprunter à l'heure actuelle à un taux de 1,9% pour 30 ans¹⁴. Le projet actuel du gouvernement d'obtenir du financement privé pour la banque de l'infrastructure coûterait, selon les estimations, 6,2 milliards de dollars de plus pour chaque tranche de 20 milliards de dollars de capitaux, comparativement à un financement public.

¹⁵ Les vérificateurs généraux de bien des provinces ont indiqué dans leurs rapports que l'approche du financement privé pour la banque de l'infrastructure entraînerait un coût excessif en fonds publics, sans que les investisseurs privés ne soient tenus responsables¹⁶.

Responsabilisation

La gouvernance démocratique ne va pas sans un gouvernement responsable. Un gouvernement n'est pas démocratique simplement parce qu'il est élu tous les quatre ou cinq ans; il doit être jugé en fonction

de ce qu'il fait et de la façon dont il le fait pendant cette période.

Les employés doivent pouvoir avertir le gouvernement et d'autres instances de la fonction publique lorsqu'il y a des cas de mauvaise gestion et d'irrégularité financières. Le gouvernement le reconnaît, mais il a pris très peu de mesures jusqu'à maintenant pour modifier sa structure redditionnelle. Il existe encore beaucoup d'obstacles systémiques et les dénonciateurs sont encore punis même lorsqu'ils agissent dans l'intérêt public. Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada a été créé en 2007 pour faire enquête sur les cas d'abus. Même si les mesures législatives actuelles ayant trait à la dénonciation sont très bonnes à bien des égards, leur application est très restreinte et les dénonciateurs n'ont toujours pas la protection nécessaire contre les représailles. Il est temps de revoir la loi.

Le gouvernement actuel semble renverser certains volets de la politisation excessive qui a eu lieu au sein de la fonction publique sous l'ancien gouvernement. Dans sa mise à jour financière la plus récente, le gouvernement a annoncé certaines mesures visant à protéger l'indépendance de Statistique Canada et le bureau du Budget parlementaire. Toutefois, à ce jour, les mesures proposées ne vont pas assez loin.

Le gouvernement précédent a aboli Services conseils du gouvernement et Services de vérification Canada et a préféré avoir recours aux services de consultation et de vérification plus coûteux d'entreprises privées. Il faudrait restaurer ces deux organismes qui rendaient beaucoup plus

de comptes aux Canadiens et Canadiennes tout en étant rentables.

Malgré le changement de gouvernement, les structures internes qui ont permis la politisation de la fonction publique depuis plusieurs années existent toujours. Les problèmes liés à Phénix, comme bien d'autres du genre dans d'autres administrations, sont amplifiés par ce qui semble être une réticence à donner l'heure juste à la direction. Il faut sérieusement envisager établir un contrat moral transparent et exécutoire, ou une « Charte de la fonction publique », entre la fonction publique, les ministres et le Parlement qui intégrerait les valeurs d'une fonction publique professionnelle et non partisane¹⁷. De plus, il faut mettre en place des structures pour permettre aux fonctionnaires et à leurs représentants à tous les niveaux de contribuer de façon significative, constructive et novatrice aux processus qui touchent les tâches qu'ils accomplissent.

Interventions du BFA

Intervention : Analyser tous les services du gouvernement fédéral afin de s'assurer qu'ils disposent du personnel nécessaire pour fournir un service de qualité et veiller à l'exécution de la loi

Intervention : Favoriser la création de postes permanents au sein de la fonction publique fédérale, sauf si un argumentaire solide peut justifier la création de postes occasionnels

Intervention : Créer une banque de l'infrastructure publique financée par le

biais d'un emprunt public et non par des partenariats publics-privés Le financement actuellement attribué au Fonds PPP Canada et à PPP Canada Inc. sera redirigé vers la banque de l'infrastructure et d'autres organismes publics spécialisés qui offrent un appui à d'autres ordres de gouvernement.

Intervention : Recréer à l'interne des organismes publics comme Services conseils du gouvernement et Services de vérification Canada afin d'offrir à la fonction publique fédérale des services de consultation et de vérification rentables et neutres tout en éliminant les dépenses contractuelles inutiles.

Intervention : Créer un mécanisme obligatoire de consultation avec les employés et leurs représentants à propos des détails et de la mise en application de toutes les initiatives de changement en milieu de travail. Il n'y aura aucun changement important tant que les conclusions de la consultation auprès des employés qui accomplissent le travail ne seront pas examinées de façon approfondie et prises en considération.

Intervention : Revoir le contrat moral entre le gouvernement et les fonctionnaires à tous les niveaux afin d'assurer un dialogue à long terme, honnête et réfléchi au sein des ministères et organismes gouvernementaux, dialogue suffisamment solide pour survivre aux changements de gouvernement

Intervention : Examiner le mandat du Commissariat à l'intégrité du secteur public et cerner des mesures pour traiter des crimes de cols-blancs liés à l'attribution des contrats du gouvernement.

Notes

1 Gouvernement du Canada, Aperçu démographique de la fonction publique fédérale 2015 <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernizing-modernisation/stats/demo15-fra.asp> y compris la mise à jour des chiffres utilisés par les auteurs aux fins de leurs calculs.

2 Gouvernement du Canada, Aperçu démographique de la fonction publique fédérale 2015 <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernizing-modernisation/stats/demo15-fra.asp>

3 Document d'information pour l'Examen de la qualité des services en matière d'assurance-emploi, p. 11.

4 Johnson, Kelsey Philpott looking into meat inspection cutbacks, *ipolitics*, le 1^{er} novembre 2016.

5 Aiello, Rachel. Phoenix We Have a Problem, *The Hill Times*, le 7 novembre 2016.

6 Bureau du directeur parlementaire du budget. Suivi des dépenses : premier trimestre 2016-2017. 2.1 Fonctionnement, pages 7 à 9.

7 Commission de la fonction publique du Canada. Rapport annuel 2015-2016, page 10.

8 RÉPONSE À LA CHAMBRE DES COMMUNES À LA Q-89 par M^{me} Finley (Haldimand-Norfolk), le 7 avril 2016.

9 Sustainment Initiative Communication Strategies, KPMG, décembre 2015, page 15.

10 Dando, Chris, Privatization in UK Defence – A Trade Union Response, 2015.

11 Le rapport de l'Examen de la Loi sur les transports au Canada (aussi appelé rapport Emerson) <http://www.tc.gc.ca/fra/examenlrc2014/examen-loi-transports-canada.html>; voir aussi Campion-Smith, Bruce, Ottawa eyes airport sell-off to raise infrastructure cash, *Toronto Star*, le 3 juillet 2016 <https://www.thestar.com/news/canada/2016/07/03/ottawa-eyes-airport-sell-off-to-raise-infrastructure-cash.html>

12 Galston, William A. et Davis Koron, Setting Priorities, Meeting Needs : The Case for a National Infrastructure Bank, Brookings, décembre 2012 https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/1213_infrastructure_galston_davis.pdf

13 <http://www.eib.org/index.htm>

14 Sanger, Toby. Banking on Privatization? *Progressive Economics Forum*, le 31 octobre 2016.

15 Macdonald, David. Federal Infrastructure Bank Loans will Come At a Higher Cost. CCPA, novembre 2016 <http://behindthenumbers.ca/2016/11/02/federal-infrastructure-bank-loans-will-come-higher-cost/>

16 Sanger, Toby. Ontario Audit Throws Cold Water on Federal Provincial Love Affair with P3s. CCPA, février 2015 <https://www.policyalternatives.ca/publications/monitor/>

ontario-audit-throws-cold-water-federal-provincial-love-affair-p3s#sthash.t1pZGkBD.dpuf

17 Pour une description détaillée de ces suggestions, voir « Renewal of the Federal Public Service Canada 2020 » de Ralph Heintzman, en juin 2014.

Soins de santé



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2017

SOINS
DE SANTÉ

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le gouvernement fédéral négocie des accords ponctuels sur le financement des soins de santé avec les provinces.
- Notre modèle actuel de rémunération à l'acte est susceptible d'être l'objet d'abus de facturation et stimule les politiques de « un problème par consultation » de nombreux médecins de famille.
- Votre code postal ou statut socioéconomique détermine si vous recevez les médicaments nécessaires.
- Les gouvernements provinciaux transfèrent des patients d'hôpitaux à des centres de soins de longue durée pour économiser de l'argent.
- Un Canadien sur cinq éprouve un problème de santé mentale par année, ce qui coûte à l'économie plus de 50 milliards de dollars chaque année.

CHOIX CLAIRS

- Veiller à ce que les soins de santé au Canada conformes aux principes de la Loi canadienne sur la santé
- Créer un accord sur la santé qui offre un financement stable, prévisible, réaliste et à long terme.
- Élargir les équipes de soins de santé primaires payées pour bien s'occuper des patients.
- Mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments universel.
- Couvrir les soins à domicile et de longue durée en vertu de la Loi canadienne sur la santé.
- Créer une stratégie et un programme nationaux sur la santé mentale liés à la Loi canadienne sur la santé.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2017

#BFA2017

Contexte

Dans un sondage d'opinion publique mené juste avant le budget fédéral de 2016, les Canadiens et les Canadiennes ont choisi « dépenser plus en soins de santé » comme priorité absolue pour le nouveau gouvernement¹. Les Libéraux avaient promis durant la campagne électorale de 2015 d'apporter des améliorations aux soins à domicile, aux soins palliatifs, médicaments d'ordonnance, au Transfert canadien en matière de santé et à l'Accord sur la santé. Le budget en tant que tel, cependant, n'énonçait pas vraiment d'engagement pour renforcer le système public de soins de santé, contenant seulement un ensemble dispersé de plus

petites initiatives de financement. Le déclin du leadership du gouvernement fédéral en matière de soins de santé publics et le transfert des coûts aux personnes malades se poursuivent sans changement important.

À 15,1 % du PIB, les dépenses fédérales totales se situent à l'un de leurs plus bas niveaux depuis les 65 dernières années, et elles sont à peine plus élevées que le niveau historiquement bas de 14,2 % de 2014-2015². Pourtant, le gouvernement a indiqué dans le budget qu'il maintiendrait la réduction du gouvernement précédent dans le Transfert canadien en matière de santé (TCS) aux provinces. « À compter de 2017-2018, affirme-t-il, le rythme de progression du TCS correspondra à une moyenne mobile

sur trois ans de la croissance du PIB nominal, assortie d'une hausse garantie d'au moins 3,0 % par année³. » L'Accord sur la santé de 2004 comprenait une indexation fixe de 6 % pour compenser les diminutions draconiennes des transferts fédéraux en matière de santé des années 1990.

Le directeur parlementaire du budget (DPB) et le Conseil de la fédération ont indiqué que la diminution dans le TCS s'élèvera à au moins 36 milliards de dollars sur 10 ans, ou l'équivalent de la totalité du TCS en 2016⁴. D'autres estimations ont chiffré le manque à combler des augmentations fondées sur le PIB aux transferts en santé à 43,5 milliards de dollars au cours des huit premières années seulement⁵. Les gouvernements provinciaux et territoriaux croient que la perte pourrait s'élever à 60 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie⁶. Quel que soit le scénario, la viabilité des soins de santé publics est menacée. Près de 40 % de la plupart des budgets provinciaux sont consacrés aux dépenses de santé. De plus, lorsque la moitié de cela provient du gouvernement fédéral, les transferts fédéraux d'aujourd'hui représentent un cinquième des dépenses provinciales⁷. Alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont contenu les coûts de ces dernières années en reportant les investissements en capital, cela est insoutenable à long terme et conduira à une augmentation des dépenses à l'avenir au coût des frais d'exploitation réduits.⁸

Une hausse de 3 % du TCS, comme prévu, imposerait un fardeau croissant de près de 1,1 milliard de dollars chaque année aux provinces⁹. Vers la fin de 2016, les ministères provinciaux et territoriaux des Finances et

de la Santé ont refusé l'offre fédérale d'une indexation du TCS de 3,5 % et d'environ 11,5 milliards de dollars sur 10 ans pour les soins à domicile et la santé mentale, ce qui diminuerait la part fédérale du financement de la santé de 23 % aujourd'hui à 20 % au cours des prochaines années¹⁰. (À titre de comparaison, le gouvernement fédéral souhaite dépenser 186 milliards de dollars en infrastructure au cours des 11 prochaines années.) Le gouvernement fédéral a refusé d'accepter la contre-offre des provinces d'une indexation de 5,2 % — le minimum requis pour que l'Ontario puisse continuer d'offrir son éventail actuel de services de santé publique, selon le bureau de responsabilisation financière de la province — en échange d'engagements provinciaux en matière de dépenses pour des priorités mutuelles, et s'est retiré des négociations.

Plus d'un an de leur premier mandat comme gouvernement, le Parti libéral a fait peu pour changer le cours global de financement des soins de santé de celui du gouvernement précédent. En 2016, la mise à jour des projections économiques et budgétaires d'automne par le ministre libéral des Finances, les soins de santé était troublante absente de toute discussion significative dans le document. Ce qui est clair, c'est que l'impasse entre les différents niveaux de gouvernement reflète les débats historiques concernant le rôle du gouvernement fédéral dans les déséquilibres budgétaires verticaux et horizontaux. Les responsabilités territoriales et financières sont une relation ténue dans notre fédération, mais ce sont des responsabilités qui

devraient fondamentalement être guidées par l'amélioration de la santé des Canadiens.

Depuis, le gouvernement a adopté une stratégie consistant à diviser pour régner, signant des accords bilatéraux sur la santé avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie britannique et le Nunavut. Ces provinces et territoires recevront le TCS à une indexation de 3 %, ou au taux de croissance du PIB nominal (la proposition du gouvernement Harper), mais avec des fonds supplémentaires pour les soins à domicile et la santé mentale. Si une autre province est en mesure de négocier une meilleure entente, celle-ci sera appliquée dans les autres administrations. Si rien ne change, le gouvernement fédéral imposera un TCS de 3 % similaire aux administrations restantes le 1^{er} avril 2017 et il pourrait ou non fournir les fonds supplémentaires pour la santé mentale et les soins à domicile.

Le Nouveau-Brunswick recevra une entente de 230 millions de dollars comprenant des fonds consacrés aux soins à domicile et à la santé mentale, mais cette entente particulière correspond à environ 649 millions de dollars de moins de ce qui aurait été transféré si l'indexation du TCS de 6 % était maintenue. La Nouvelle-Écosse recevra 157 millions de dollars pour les soins à domicile et 130,8 millions de dollars pour la santé mentale. Terre-Neuve recevra 87,7 millions de dollars pour les soins à domicile et 73 millions de dollars pour la santé mentale¹¹. L'Île-du-Prince-Édouard recevra 24,6 millions de dollars pour les soins

à domicile et 20,5 dollars pour les initiatives en santé mentale. La Saskatchewan recevra 190,3 millions de dollars pour les soins à domicile et 158,5 millions de dollars pour des services en santé mentale. La province a indiqué qu'elle a reçu une entente spéciale pour une ou deux années relativement à ses cliniques privées d'IRM qui enfreignent la *Loi canadienne sur la santé*¹² (LCS). La position du gouvernement fédéral est qu'il n'a pas mis sa position de côté concernant les cliniques privées d'IRM, mais qu'il est prêt à collaborer avec la province afin de s'assurer que la LCS est respectée¹³. Peu importe l'entente secrète sur les cliniques d'IRM, le gouvernement fédéral aurait avantage à appliquer proactivement la LCS et mettre un terme aux infractions au lieu de conclure des ententes particulières qui permettent aux activités illégales de se poursuivre. Les trois territoires obtiendront un montant supplémentaire de 36,1 millions de dollars en nouveaux fonds pour la santé mentale et les soins à domicile au cours des 10 prochaines années, à compter de l'exercice 2017-2018. La Colombie Britannique recevra un montant supplémentaire de 1,4 milliards de dollars au cours des dix prochaines ans pour la santé mentale et les soins à domicile.¹⁴ Bien que ces accords bilatéraux sont importants, il convient de rappeler que les quatre provinces détiennent pour un accord plus suffisante représentent la grande majorité de la population du Canada (plus de 70%).

Les discussions prébudgétaires de 2017 au sujet de l'avenir de l'assurance-maladie demeurent inondées de mots à la mode comme « transformation de la santé »,

« moins de bureaucratie », « efficacité », « innovation » et d'autres signifiants vides. De plus, le gouvernement a présenté une fausse dichotomie entre les forces économiques externes et la santé des Canadiens qui renforce un récit artificiel et déterministe au sujet des soins de santé universels étant non viables. En fait, la partie financée par le secteur public des soins de santé est demeurée stable en tant que pourcentage du PIB sur plus de 30 ans. Les coûts qui sont hors de contrôle dépassent le cadre de l'assurance-maladie : médicaments pharmaceutiques, soins à domicile, coûts de physiothérapie, entre autres. Le problème de la compression des coûts est, par conséquent, d'ordre politique, et non économique.

Interventions du BFA

Un Accord sur la santé robuste

La part fédérale des dépenses nationales (provinciales et territoriales) de santé demeure inférieure au plancher de financement de 25 % réclamé par la Commission Romanow. Compte tenu de la formule de financement actuelle, cette part de financement fédéral sera réduite à 14,3 % d'ici 2037¹⁵. Au Canada, par rapport à la plupart des pays en Europe, seulement 71 % des dépenses de santé sont financées par le régime public¹⁶. À l'inverse, le secteur privé de la santé au Canada est maintenant passé à presque un tiers (29 %) des dépenses de santé totales¹⁷.

Intervention : Renégocier un Accord sur la santé de 10 ans avec une indexation minimale

de 6 % afin d'accroître la part fédérale des dépenses de santé, tout en appliquant du TCS.

Résultat : La hausse de financement ouvrira la porte politique pour élargir l'assurance-maladie afin d'inclure l'assurance-médicaments, les soins à domicile, les soins de longue durée, la santé mentale, les soins dentaires et les services de réadaptation. Un Accord sur la santé plus robuste renforcera également la promotion de la santé et la prévention en santé et d'autres programmes de santé publics qui exigent un leadership à l'échelle fédérale et provinciale.

Nous avons besoin de moins de jeux politiques sur des questions comme les soins à domicile et la santé mentale; ces deux questions sont en effet importantes, et pour cette raison ne devraient pas être proposées par «financement temporaire», mais devraient être inclus dans l'Accord sur la santé. Il est intellectuellement malhonnête de mettre le financement de l'accord de santé contre le financement de ces initiatives et nuira à la santé globale de la nation. Parallèlement, les provinces et les territoires doivent être assujettis à des secteurs où une plus grande responsabilisation peut être obtenue et cesser de fermer les yeux sur les violations de la Loi sur la protection de l'environnement. Le gouvernement fédéral est dans leur droit de demander des comptes, et joindre des chaînes au financement. Mais, ces chaînes doit être négocié et mis en place afin d'inclure la prestation publique des soins pour les meilleurs résultats de tous les patients — et non des promesses politiques.

Soins de santé primaires

Pour assurer la continuité des soins dans l'ensemble du système de santé, il est essentiel d'investir et de favoriser l'utilisation de soins de santé primaires (SSP)¹⁸. Comme premier point de contact, les SSP veillent à ce que les problèmes de santé de courte durée soient résolus et que les conditions chroniques soient gérées par le travail d'équipes communautaires de professionnels de la santé. Des SSP efficaces sont également nécessaires pour élaborer des stratégies à long terme afin d'améliorer les résultats de santé aux niveaux de l'individu et de la population¹⁹.

Alors que la réforme des SSP fait la promotion des soins en équipe interdisciplinaire afin d'améliorer l'accessibilité et l'intégralité des soins, cela changera la façon dont les médecins sont rémunérés²⁰. Notre modèle actuel de rémunération à l'acte est susceptible d'être l'objet d'abus de facturation et stimule les politiques de « un problème par consultation » adoptées par un certain nombre de médecins de famille²¹. On compte désormais plus de 82 000 médecins au Canada; le total des paiements versés aux médecins a augmenté de 4 % comparativement à l'année précédente pour atteindre 25 milliards de dollars en 2014-2015²².

Intervention : Affecter une partie du financement du nouvel Accord sur la santé afin de continuer la transition vers la LCS, plutôt que des ententes bilatérales au coup par coup, en tirant parti des pratiques exemplaires du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires de 2007²³.

Assurance-médicaments

Parmi les pays ayant un régime public national et universel de soins de santé, le Canada est le seul pays dont le régime ne comprend pas la couverture des médicaments d'ordonnance. Par conséquent, les Canadiens ont dépensé plus de 30 milliards de dollars en 2016 pour exécuter plus de 600 millions d'ordonnances²⁴. Le coût d'aucun autre volet des soins de santé au Canada n'a augmenté aussi rapidement que le coût des médicaments²⁵. En 2015, les médicaments brevetés représentaient 61,8 % des ventes totales de médicaments au Canada, ce qui représente 15,2 milliards de dollars pour le secteur des produits pharmaceutiques de marque²⁶.

Dans notre système fragmenté et inefficace, il existe 19 régimes d'assurance-médicaments financés par le secteur public (10 régimes provinciaux, 3 régimes territoriaux et 6 régimes fédéraux)²⁷. L'admissibilité, la couverture et les modes de paiement de prestations varient dans chacun de ces programmes. Votre juridiction de résidence ou statut socioéconomique ne devrait pas dicter si vous recevez les médicaments nécessaires. De tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), seuls les États-Unis et la Pologne ont un pourcentage plus faible de coûts de médicaments payés par les programmes publics, et le Canada se classe au deuxième rang après les États-Unis pour ce qui est de l'utilisation de régimes privés d'assurance-médicaments²⁸.

Approximativement 3,5 millions de Canadiens et de Canadiennes n'ont même

pas accès à une couverture de base pour les médicaments²⁹. Environ une famille canadienne sur quatre ne prend pas les médicaments nécessaires tels que prescrits en raison des coûts élevés³⁰. On estime que 6,5 % des admissions à l'hôpital au Canada sont dues au non-respect des prescriptions, ce qui ajoute environ de 7 à 9 milliards de dollars par année aux coûts des soins de santé³¹. Le Canada a gaspillé 62 milliards de dollars au cours des 10 dernières années en ne mettant pas en œuvre un programme universel d'assurance-médicaments³².

Intervention : Affecter 2 milliards de dollars plus 10 % des dépenses privées en médicaments d'ordonnance (1,39 milliard de dollars) en 2017-2018 à un régime national d'assurance-médicaments (dépenses totales : 3,39 milliards de dollars). En 2018-2019, le Budget fédéral alternatif (BFA) augmentera l'enveloppe de 13 % pour en porter les dépenses totales à 3,83 milliards de dollars. En 2019-2020, ce montant augmentera de 20 % pour atteindre 4,59 milliards. Les économies à venir compenseront les coûts de lancement du programme³³.

Soins à domicile et soins de longue durée

La Commission Romanow a souligné il y a presque 15 ans qu'il n'était pas logique d'exclure les soins à domicile de l'assurance-maladie. Toujours hors du cadre de la Loi, les gouvernements provinciaux donnent congé à des patients recevant des soins actifs dans les hôpitaux (qui sont visés par la Loi) afin d'économiser de l'argent. Les

patients sont transférés à des fournisseurs à but lucratif du privé, non syndiqués. Alors que le gouvernement libéral s'est engagé à investir environ 11,5 milliards de dollars sur 10 ans pour les soins à domicile et la santé mentale, il n'y a eu aucun engagement pour garantir que ces services seraient assujettis à la Loi et qu'une stratégie nationale globale serait mise en œuvre. En outre, des détails demeurent manquants quant à la question de savoir si la somme prévue d'un milliard de dollars pour l'infrastructure des soins à domicile entraînerait des investissements publics ou privés.

Le BFA modifierait la LCS pour inclure les soins à domicile et les soins de longue durée. Les provinces devront respecter les critères de la Loi afin de recevoir de nouveaux transferts fédéraux pour ces services. De plus, le BFA vise à atteindre des dépenses totales pour les soins à domicile à 2 % du PIB. Cela alignerait le Canada avec les pays européens nordiques. Les provinces qui participent à un programme national de soins à domicile verront des contributions fédérales allant jusqu'à 40 % aux administrations qui se conforment à la LCS. Le BFA investira 2,3 milliards de dollars dans les soins de longue durée et en établissement afin de permettre aux hôpitaux de transférer dans un contexte approprié des patients d'autres niveaux de soins (ANS) qui occupent actuellement des lits de soins actifs³⁴.

Santé mentale

Depuis l'avènement de l'assurance-maladie, une inégalité entre la couverture des soins de santé physique et mentale a ignoré les

liens importants entre la santé physiologique, sociale et biologique. Par conséquent, nous savons qu'une personne sur cinq au Canada (près de sept millions de personnes) éprouve un problème de santé mentale, coûtant à l'économie plus de 50 milliards de dollars (plus de 2 % du PIB) chaque année³⁵. Les dépenses sur la santé mentale représentent seulement 7 % de toutes les dépenses publiques sur la santé au Canada, soit de 10 à 13 % en deçà de ce qui est atteint dans des pays similaires, y compris au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande³⁶. On estime que 9 % du PIB (près de 800 millions de dollars dans le cas du Canada) est le niveau minimal d'investissement public exigé pour améliorer l'accès à un éventail de programmes et de services de santé mentale et pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé³⁷.

Le gouvernement fédéral a historiquement évité d'assumer la responsabilité pour la santé mentale, entraînant des lacunes importantes dans la couverture publique et des inégalités dans l'accès aux services. Les traitements reçus sont largement décidés en fonction des avantages reliés à l'emploi (souvent plafonnés ou à éventail limité) ou aux niveaux de revenu, et non en fonction de pratiques exemplaires factuelle³⁸. De plus, les problèmes de santé mentale sont encore plus importants que ceux de santé physique chez les personnes à plus faible revenu³⁹. Notre modèle actuel de rémunération à l'acte pour l'assurance-maladie couvre généralement les séjours à l'hôpital, les spécialistes, ou les médecins, mais exclut les psychologues, le counseling, d'autres thérapeutes et le soutien d'organismes de services communautaires sans but lucratif. La couverture provinciale

et territoriale est généralement limitée et désordonnée.

Intervention : Mettre en œuvre un programme de santé mentale inspiré de l'initiative largement acclamée du Royaume-Uni, qui a formé 3 500 nouveaux professionnels en santé mentale, et intégré au processus de responsabilisation de la LCS⁴⁰. La promotion de la santé mentale et le traitement des maladies mentales doivent être rapides, continus, collaboratifs, sécuritaires et appropriés sur le plan culturel, et intégrés dans l'ensemble du cycle de vie (des enfants aux personnes âgées)⁴¹. Des fonds consacrés à la santé mentale doivent faire partie de l'Accord sur la santé amélioré proposé par le BFA (coût : 350 millions de dollars sur trois ans)^{42 43}.

Notes

- 1 Andrew Russell. « What are the top priorities of Canadians ahead of the federal budget ». Global News, 21 mars 2016.
- 2 Armine Yalnizyan. « What regime change means in Budget 2016 », billet du blogue *Behind the Numbers*: <http://behindthenumbers.ca/2016/03/22/what-regime-change-means-in-budget-2016/>
- 3 Documents budgétaires
- 4 Coalition canadienne de la santé au sujet de l'Accord sur la santé : <http://www.healthcoalition.ca/fr/breve-mise-a-jour-sur-laccord-sur-la-sante/>
- 5 Hugh Mackenzie. (2015). *The Canada Health Transfer Disconnect: An aging population, rising health care costs and a shrinking federal role in funding*. Ottawa : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers.
- 6 Gregory Marchildon. (2016). « Bilateral Health Agreements between the Federal and Provincial/Territorial Governments in Canada ». IRPP Insight : <http://irpp.org/wp-content/uploads/2016/12/insight-no13.pdf>

- 7 Institut canadien d'information sur la santé. (2015). « Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2015 ».
- 8 L'Institut des finances publiques et de la démocratie, « Énigme TCS Cas d'étude ontarien », hiver 2017.
- 9 Bill Curry. « Provinces irate over health funding talks with Morneau ». *Globe and Mail*, 18 décembre 2016.
- 10 La Presse canadienne. « Provinces take aim at health care 'ultimatum' ». 18 décembre 2016.
- 11 « Les ententes particulières de l'Accord sur la santé sont mauvaises pour le Canada », disent les médecins. *CMAJ*. 5 janvier 2017. <http://cmajnews.com/2017/01/05/health-accord-side-deals-bad-for-canada-say-doctors-cmaj-109-5381/>
- 12 A Wherry et Susan Lunn, « Saskatchewan and federal government reach deal on health care: Separate agreement made on province's private MRI clinics ». 17 janvier 2017. <http://www.cbc.ca/news/politics/saskatchewan-health-care-mris-1.3939611>
- 13 Fraser, D.C. « Feds say they aren't putting MRI issue aside for a year as province suggests ». 18 janvier 2017. <http://leaderpost.com/storyline/feds-say-they-arent-putting-mri-issue-aside-for-a-year-as-province-suggests>
- 14 Andrea Woo, «British Columbia reaches 10 year health-care funding deal», *The Globe and Mail*, February 17th, 2017.
- 15 Stéphane Levert. (2013). *Viabilité du système de santé du Canada et répercussions sur la révision du transfert canadien en matière de santé en 2014*. Institut canadien des actuaires; Society of Actuaries.
- 16 Alex Hemingway. « The biggest source of waste in Canadian health care? The private, for-profit sector ». Billet du blog *Policy Note*, 21 novembre 2016 : http://www.policynote.ca/the-biggest-source-of-waste-in-canadian-health-care-the-private-for-profit-sector/#.WDeeEbtm_GC.twitter
- 17 Institut canadien d'information sur la santé. (2015). « Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2015 ».
- 18 Conseil canadien de la santé. (2005). *Soins de santé primaire : Document de travail joint à Renouvellement des soins de santé au Canada : Accélérer le changement*.
- 19 David Price, Elizabeth Baker, Brian Golden et Rosemary Hannam. (2015). *Groupes de soins : Un nouveau modèle de soins primaires à la population de l'Ontario*.
- Rapport publié au nom du Comité consultatif d'experts en matière de soins primaires.
- 20 Fiche d'information de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé, 1^{er} janvier 2010 : <http://www.fcass-cfhi.ca/SearchResultsNews/10-01-01/13b5e8bb-e7c2-4544-8da5-b1aa5d9e38db.aspx#ii>
- 21 Ibid.
- 22 Institut canadien d'information sur la santé. « Hausse du nombre de médecins, mais stabilité des paiements moyens », fiche d'information : <https://www.cihi.ca/fr/depenses-et-main-doeuvre-de-la-sante/main-doeuvre-de-la-sante/hausse-du-nombre-de-medecins-mais>
- 23 Santé Canada. (2007). *Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires : Résumé des initiatives : Dernière édition*.
- 24 Association des pharmaciens du Canada. (2016). « La pharmacie au Canada ».
- 25 S.G. Morgan, D. Martin, M.A. Gagnon, B. Mintzes et J. Lexchin. (2016). *Pharmacare 2020 : L'avenir de l'assurance-médicaments au Canada*. Collaboration en recherche sur les politiques pharmaceutiques.
- 26 Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. (2015). *Rapport annuel 2014*.
- 27 Michael Butler. « A Prescription for Better Medicine: Why Canadians Need a National Pharmacare Program ». Ottawa : Conseil des Canadiens.
- 28 Elizabeth Church. « Canada among Top Pharmaceutical Spenders on OECD List ». *The Globe and Mail*. 4 novembre 2015.
- 29 Julie White. (2016). *Un régime public universel d'assurance-médicaments pour tous*. Ottawa : Coalition canadienne de la santé.
- 30 Angus Reid Institute. (2015). « Prescription Drug Access and Affordability an Issue for Nearly a Quarter of All Canadian Households ».
- 31 Monika Dutt. (2016). « Parliamentary submission to HESA on pharmacare ». Médecins canadiens pour le régime public.
- 32 Hugh Mackenzie. *Directement dans l'égoût. Sans régime d'assurance-médicaments, le Canada a gaspillé 62 milliards de dollars dans le secteur de la santé*. Ottawa : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers.
- 33 Marc-André Gagnont. (2014). *Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada*. Ottawa :

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers.

34 Centre canadien de politiques alternatives. (2016). *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral : C'est le temps d'agir*. Ottawa.

35 P. Smetanin, D. Stiff, C. Briante, C. Adair, S. Ahmad et M. Khan. (2011). *The life and economic impact of major mental illnesses in Canada: 2011 to 2041*. RiskAnalytica, pour le compte de la Commission de la santé mentale du Canada.

36 Bruce Doern et Christopher Stoney, éd. (2016). « How Ottawa Spends: The Trudeau Liberals in Power ». Ottawa : School of Public Policy and Administration de l'Université Carleton.

37 Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. (2016). « Santé mentale : *que ça bouge!* Promouvoir la santé mentale des Canadiens : Le rôle fédéral ».

38 E. Anderssen. « We have the evidence...Why aren't we providing evidence-based care? » *The Globe and Mail*. 22 mai 2015.

39 Statistique Canada. (2013). Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2012. Composante annuelle. Ottawa.

40 Keith Dobson. (2016). *Clinical Psychology in Canada: Challenges and Opportunities*. Psychologie canadienne, vol. 57, n° 3.

41 Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. (2016). « Santé mentale : *que ça bouge!* Promouvoir la santé mentale des Canadiens : Le rôle fédéral ».

42 Association canadienne pour la santé mentale. Lettre ouverte concernant l'Accord sur la santé. 10 novembre 2016 : <http://www.cmha.ca/fr/news/open-letter-mental-health-accord/#.WlEYovkrKUK>

43 Keith Dobson. (2016), *Clinical Psychology in Canada: Challenges and Opportunities*, Psychologie canadienne, août 2016, vol. 57, n° 3.

Remerciements

Dès le début, le principe fondamental du budget fédéral alternatif était que les budgets servent à faire des choix, et que les choix rendent compte des valeurs et des priorités de ceux et celles qui les font. Le BFA part d'un ensemble de valeurs de justice sociale – dignité et liberté humaines, équité, égalité, durabilité environnementale et bien public – qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation et soins de santé, développement culturel social, agriculture, cliniques juridiques, développement de l'enfant, développement international, femmes, invalidité, Autochtones.

Nous tenons à reconnaître l'aide financière très utile apportée par le Congrès du travail du Canada, Unifor, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat national des employées et employés généraux du

secteur public, et l'Alliance de la Fonction Publique du Canada.

Ce document a été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de nombreuses personnes, notamment :

Lynell Anderson (Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance), **Bilan Arte** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Morna Ballantine** (Child Care Advocacy Association of Canada), **Gary R.S. Barron** (Westman Centre for Real Estate Studies, Université de Calgary), **Kirsten Bernas** (Le Réseau canadien de développement économique communautaire), **Michèle Biss** (Canada sans pauvreté), **Joe Boughner** (Association canadienne des agents financiers), **Lesley Bramhill** (La coalition canadienne des arts), **Jordan Brennan** (Unifor), **Michael Butler** (Conseil des Canadiens), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Amy Casipullai** (Conseil

ontarien des organismes de services aux immigrants), **Daniel Cayley-Daoust** (Conseil des Canadiens), **Gavin Charles** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Gerald Chipeur** (Miller Thomson), **Tony Clarke** (Institut Polaris), **Eve-Lyne Couturier** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Graham Cox** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Katie-Sue Derejko** (Katrime Integrated Health), **Roxanne Dubois** (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier), **Judy Duncan** (Acorn Canada), **Jackie Esmonde** (Income Security Advocacy Centre), **Nick Falvo** (Calgary Homeless Foundation), **Leilani Farha** (Canada sans pauvreté), **Sid Frankel** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Colleen Fuller** (PharmaWatch), **Avvy Go** (Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic), **Tam Goossen** (Alliance urbaine sur les relations raciales), **Joe Gunn** (Citizens for Public Justice), **Liyu Guo** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Joel Harden** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Guillaume Hébert** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **James Hicks** (Conseil des Canadiens avec déficiences), **Cathy Holtslander** (Union Nationale des Fermiers), **Megan Hooft** (Canada sans pauvreté), **Dennis Howlett** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Blanche Israel** (Proscenium Translation), **Andrew Jackson** (Institut Broadbent), **Shaker Jamal** (United Steelworkers), **Karin Jordan** (Canadian Union of Public Employees), **Anita Khana** (Campagne

2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Jennefer Laidley** (Income Security Advocacy Centre), **Andrew Langille** (Youth and Work), **Keith Lowe** (Centre canadien de politiques alternatives – Conseil du Manitoba), **Mike Luff** (Congrès du travail du Canada), **Emma Lui** (Conseil des Canadiens), **Angella MacEwen** (Congrès du travail du Canada), **Peggy Mason** (Institut Rideau), **Jessica McCormick** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Sarah McCue** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Bob McGahey** (La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), **Hilary Moore** (Union Nationale des Fermiers), **Anil Naidoo** (La fédération canadienne des syndicats d'infirmière et d'infirmiers), **Michael Nicin** (Association canadienne des individus retraités), **Emily Norgang** (Congrès du travail du Canada), **Tahnee Prior**, **Robert Ramsay** (Canadian Union of Public Employees), **Fraser Reilly-King** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **Bill Robinson** (Institut Rideau), **David Robinson** (L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Madeline Rodriguez** (Association canadienne des agents financiers), **Toby Sanger** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Paul Shaker** (Civicplan), **Jim Stanford** (Unifor), **Steven Staples** (Réponse Citoyenne), **John Sylvestre** (Centre for Research on Educational and Community Services, Université d'Ottawa), **Brian Tomlinson**, (AidWatch Canada), **Pat Van Horne** (Les Métallos au Canada), **Andrew Van Iterson** (La Coalition

du budget vert), **Mariaye Vickery** (Art Gallery of Greater Victoria), **Howie West** (Alliance de la Fonction publique du Canada), **Dan Wilson** (Assemblée des Premières Nations)

Et n'oublions pas le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui ont, comme toujours, mené à terme le projet du BFA avec enthousiasme, générosité et bonne humeur: Peter Bleyer, Simon Enoch,

Lynne Fernandez, Kerri-Anne Finn, Alex Hemingway, Trish Hennessy, Iglia Ivanova, Kaley Kennedy, Seth Klein, Marc Lee, Katie Loftus, Molly McCracken, David Macdonald, Mackenzie Macleod, Kate McInturff, Hadrian Mertins-Kirkwood, Tim Scarth, Erika Shaker, Scott Sinclair, Stuart Trew, Emily Turk, et Armine Yalnizyan.

Un merci tout spécial au stagiaire de cette année Robin Shaban.

